



HAL
open science

Les écrits sur la monnaie , sur la banque et sur la finance de Jean-Baptiste SAY

André Cyprien Frédéric Tiran

► **To cite this version:**

André Cyprien Frédéric Tiran. Les écrits sur la monnaie , sur la banque et sur la finance de Jean-Baptiste SAY. Histoire. Université Lumière - Lyon II, 1994. Français. NNT : . tel-00117636

HAL Id: tel-00117636

<https://theses.hal.science/tel-00117636>

Submitted on 3 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

**JEAN-BAPTISTE SAY : ÉCRITS SUR LA MONNAIE, LA
BANQUE ET LA FINANCE**

Thèse de Doctorat
en sciences économiques
(Monnaie, finance et banque)

Présentée et soutenue publiquement par

André TIRAN

le 20 janvier 1994

Directeur de recherche : Jean-Michel SERVET
JURY

M.Richard ARENA	Professeur à l'Université de Nice
M.Bernard COURBIS	Professeur à l'Université Lyon 2
M.Arnold HEERTJE	Professeur à l'Université d'Amsterdam
M.Claude MOUCHOT	Professeur à l'Université Lyon 2
M.Georges TAPINOS	Professeur à L'Institut d'études politiques de Paris
M.Jean-Michel SERVET	Professeur à l'Université Lyon 2

*86 rue Pasteur
69365 LYON cedex 07
Téléphone 78 69 70 00-Télex UNILUMI 330637 F-Télécopie 78 69 56 01*
ANDRÉ TIRAN :THÈSE : JEAN-BAPTISTE SAY : LES ÉCRITS SUR LA

MONNAIE, LA BANQUE ET LA FINANCE

MOTS CLÉS : Monnaie, Papier-monnaie, Banques d'escompte, finance, loi des débouchés, crédit.

PREMIÈRE PARTIE : Préalables à l'étude des écrits sur la monnaie la banque et la finance de JB.SAY

L'étude des écrits de Say sur la monnaie la banque et la finance comporte trois préalables. Tout d'abord la maîtrise des principales données du contexte monétaire et financier français dans lequel Say a vécu, limité à ce qu'il a pu connaître à Lyon et ensuite à Paris. Le deuxième préalable porte sur sa visée globale. Tout effort de pensée s'inscrit dans une vision du monde. L'on définit la conception de Say des rapports entre individu et société dans une période historique qui est celle de l'édification de l'ordre républicain.

Enfin troisième préalable la méthode de travail adoptée pour l'étude de ses écrits. Cette "méthode" a reposé d'abord sur le refus d'une lecture rétrospective et l'exigence de prendre en compte la totalité des écrits accessibles. Ensuite le parti-pris a été celui d'une lecture bienveillante appuyée sur une recherche biographique approfondie qui a conduit à refuser systématiquement les jugements sur les "erreurs" de Say. Pour un auteur aussi "inexact" que Say c'est la difficulté la plus grande. Enfin La distinction entre théorie pure et économie politique pratique a servi de guide pour tenter de reconstruire une cohérence d'ensemble.

DEUXIÈME PARTIE : Monnaie et ordre monétaire

Cette deuxième partie porte sur la monnaie. Les deux premiers chapitres tentent d'établir du point de vue de la théorie pure ce qu'a pu être l'analyse de Say. Le premier chapitre porte sur la nature de la monnaie et sur ce qui fonde sa valeur. Le principal enseignement de ce chapitre est que Say développe une conception de la monnaie qui est à l'opposée de toute idée de substance et toutefois en cohérence avec sa position fondamentale sur la valeur utilité. Le deuxième chapitre aborde à travers les substituts de monnaie sa vision globale du phénomène monétaire à travers la théorie de l'agent de la circulation. Sous cette expression Say englobe tout ce qui est utilisé comme moyen de paiement. Le troisième chapitre développe les positions de Say à propos des problèmes monétaires pratiques à travers les questions du monnayage, de la définition de l'unité de compte et du billon. Le fil conducteur de ses positions est double. Il y a tout d'abord les principes de théorie pure développés dans les chapitres précédents et la volonté de limiter l'emprise de l'État au strict nécessaire pour préserver la démocratie et l'ordre républicain.

TROISIÈME PARTIE : La banque et le crédit, croissance et crise

Cette troisième partie traite des rapports entre banque, crédit, croissance et crise. Le premier chapitre met en évidence l'analyse détaillée de Say sur les principes de fonctionnement de la banque d'escompte et l'évolution de sa position de 1803 à 1826 en fonction des événements monétaires en Grande Bretagne. Ce chapitre montre que Say part d'une position de *free banking pur* et aboutit à un *free banking* impur sans parvenir à dépasser cette position et à envisager un système financier comportant une banque centrale. Le deuxième chapitre traite du crédit et montre le changement radical de son analyse de la formation du taux d'intérêt. Le chapitre sur la dette publique et la fiscalité montre la préoccupation fondamentale de Say à propos de la dette publique. Il y voit le pouvoir extraordinaire que celle-ci confère à l'État. Dans chacun des chapitres nous montrons que Say s'efforce constamment de préciser les concepts et d'introduire ordre et clarté. Le dernier chapitre touche à la politique monétaire pratique. Il traite de l'analyse de Say sur la controverse du bullion et les enseignements pratiques qu'il en tire pour la France. Ce chapitre montre qu'il cherche à doter la France d'un système financier à la hauteur de celui de la Grande-Bretagne tout en limitant l'emprise de l'État sur l'économie. Sur le plan technique son souci est de fournir à l'économie française une offre de monnaie flexible et sûre mais sans obsession pour la stabilité de la valeur de la monnaie. Il cherche à définir des institutions étatiques qui produisent ce bien public tout en cherchant à éviter qu'elles ne deviennent un instrument au service du pouvoir.

QUATRIÈME PARTIE : Monnaie et dynamique économique

Cette quatrième et dernière partie aborde la question de la monnaie en relation avec la loi des débouchés. Le premier chapitre montre que Say n'a jamais été un partisan de la version triviale de la théorie quantitative mais qu'il est un partisan de la version substantielle de cette théorie. Le chapitre suivant établit que Verri a exercé une profonde influence sur les écrits de Say. Cette influence lui a permis d'aller plus loin que Smith contre les physiocrates et de placer au centre de la dynamique économique le rôle de la demande. La formulation de la loi des débouchés de Say procède au moins autant de sa lecture de Turgot et de Smith que de celle de Verri. Enfin le dernier chapitre tente de reprendre toutes les formulations qu'il a pu donner de cette "loi". Cette reprise des textes montre que sa position à cet égard est beaucoup plus complexe que celle que l'histoire de la pensée retient habituellement. L'étude de ses manuscrits prouve qu'il n'a jamais considéré lui-même "la loi des débouchés" comme une véritable loi, ni comme son apport principal à la science économique.

REMERCIEMENTS

Notre travail nous amené à solliciter de nombreuses personnes et institutions sans lesquelles nous n'aurions pas pu accéder aux écrits de Jean-Baptiste SAY. Madame Saquin conservateur à la bibliothèque Nationale, et responsable du fond Say au département des manuscrits, nous a permis d'accéder aux manuscrits sans limitation. Qu'elle soit ici remerciée pour la constante disponibilité dont elle a fait preuve. Arnold Heertje, professeur à l'Université d'Amsterdam, nous a permis de travailler parmi les trésors de sa bibliothèque de livres anciens sur des ouvrages ayant appartenus à Say. Pierre Dockès directeur du Centre A. et L. Walras nous a accueilli et donné accès à tous les moyens matériels du Centre sans lesquels notre travail aurait été beaucoup plus difficile. Le Centre de Recherches Monnaie Finance et Banque, dirigé par Bernard Courbis, nous a également soutenu matériellement. Les discussions menées dans le cadre du séminaire histoire des faits et des idées du Centre de Recherche monnaie finance et banque ont été le point de départ de nombre d'analyses de notre recherche, que tous les participants de ce séminaire, dirigé par Bernard Courbis, trouvent ici l'expression de notre remerciement. Les discussions informelles avec PH.Goutte, Gérard Klotz et Jean Pierre.Potier nous ont apporté des informations précieuses sur différents points de notre recherche.

Le personnel de la bibliothèque inter-universitaire nous a permis d'obtenir dans les délais les nombreux ouvrages rares dont nous avons besoin. Mademoiselle Chervet a appuyé nos demandes d'achat d'ouvrages italiens. Madame Girard de la bibliothèque du troisième cycle nous a consenti des prêts de longue durée sans nous pénaliser malgré nos manquements divers au délais de restitution. Le personnel du très riche département du fond ancien de la bibliothèque municipale de la Lyon à la Part-Dieu nous a permis de consulter la plupart des ouvrages d'auteurs plus anciens ou contemporains de Say sans avoir recours à d'autres bibliothèques.

Christine Piegay du Centre Walras a réalisé la mise en forme et la vérification des normes de ce travail. Maxime et Sébastien Tiran ont repris l'ensemble de notre documentation pour en extraire la bibliographie et la saisir sur traitement de texte. Élisabeth David a lors d'un premier été réalisé la frappe de l'ébauche de ce travail. Elle a ensuite traduit pour nous la présentation faite par WJ.Baumol au reprint de la première édition du *Traité (1803)*. Enfin elle a relu l'ensemble en y apportant les corrections et la ponctuation nécessaires pour en rendre la lecture plus facile. Jérôme Blanc a relu pour nous la plus grande partie de ce travail en y apportant remarques et suggestions. Nous sommes également redevables à tous nos amis qui ont compris durant ces quatre années que nous étions peu disponibles. Nous les remercions ici de ne pas nous en avoir tenu rigueur. Ce travail n'aurait pas été mené à bonne fin si nous n'avions pas pu disposer de la maison dans le Jura de Jean Michel Servet durant l'été 92 et si Andrée Shepperd ne nous avait pas accueilli à son tour dans le Trièves au cours de l'été 93.

Nous remercions Bernard Courbis et Claude Mouchot qui ont soutenu notre recherche au cours des trois dernières années. Nous remercions également Anne Machet qui a revu nos traductions de l'italien sur Verri lors d'une première version. Enfin nous avons usé et abusé de notre directeur de thèse Jean Michel Servet, qui nous a offert ce sujet auquel nous n'aurions jamais songé nous mêmes, et qui a lu et annoté avec patience nos ébauches, peu lisibles, en cours de travail. Avec tous nous avons contracté une dette qu'il nous faudra du temps pour compenser.

*Si tu ne peut pas faire les
choses en volant fait les en
boitant, boiter n'est pas un
péché*

La Bible

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'origine de ce travail relève plus des circonstances que d'une problématique longuement nourrie. Notre intention première était de faire une étude des fonctions de la Banque des Règlements Internationaux. Nous avons dû renoncer à ce projet, faute d'accès aux archives de cette institution qui garde un caractère très confidentiel. Pour contourner l'obstacle il aurait fallu pouvoir travailler plusieurs semaines dans les archives des principales banques centrales ce qui représentait un coût financier que nous ne pouvions assumer.

C'est devant cette impossibilité que nous avons accepté la suggestion de Jean Michel Servet de travailler sur les écrits de Jean-Baptiste Say. Compte tenu de la génération à laquelle nous appartenons nous n'aurions jamais, bien à tort, choisi de nous mêmes un tel sujet. Après avoir lu la sixième édition du *Traité d'économie politique* de Jean baptiste Say et parcouru les manuscrits déposés à la Bibliothèque Nationale nous avons acquis la certitude que la matière était suffisante pour en faire le sujet d'une thèse. Nous pensions au départ que nous aurions beaucoup de mal à dire quelque chose de neuf sur Say et que pour y parvenir il était nécessaire de prendre en compte la totalité de ses écrits. Notre première surprise, suivie de bien d'autres, a été de constater que nous vivions sur des idées reçues et que Say n'avait pas fait l'objet de travaux récents en histoire de la pensée, en dehors de la thèse néerlandaise de Evert Schoorl et des articles de Philippe Steiner.

Notre premier objectif était de mettre en évidence les conceptions de Say en matière de monnaie, de banque et de finance. Notre deuxième objectif était de renouveler autant que possible la perception, qui demeure encore, d'un Say libéral dogmatique et n'ayant rien apporté de neuf à la science économique. Il fallait aller contre la lecture imposée par Marx et par Auguste et Léon Walras. Le *Traité* de Say est présenté à juste titre comme l'achèvement de la séparation entre l'économique et le politique. Si cette vision est vraie dans le sens courant elle ne l'est pas d'un autre point

de vue. On peut tout aussi légitimement dire que le *Traité* est pour Say la poursuite de l'action politique par d'autres moyens. Cette deuxième appréciation nous paraît plus conforme à ce qu'a été sa vie et son oeuvre de 1803 à 1832.

Du point de vue des questions monétaires le *Traité* marque l'achèvement d'un mouvement initié par les physiocrates. Ce mouvement se traduit par la relégation, à l'arrière plan de l'analyse économique, du rôle de la monnaie et du crédit. Toutes les analyses sur la monnaie et le crédit sont encadrées dans la théorie de la valeur. Le travail à faire était l'inverse de celui de Say. Il fallait donner à son analyse de la monnaie toute sa place et montrer qu'il était beaucoup plus compétent que beaucoup sur le sujet. Ce travail de désencastrement était difficile car il fallait entièrement construire son analyse à partir de passages répartis dans ses oeuvres, confronter ces passages les uns aux autres, en vérifier la cohérence. Après maintes lectures et relectures nous avons acquis une conviction : son point de départ dans l'approche des questions monétaires était de refuser d'y voir l'instrument de l'accumulation.

Nous verrons que la monnaie n'est pour Say qu'un outil et en aucun cas le but de l'activité économique. Sa définition de la monnaie repose sur la convention, ce qui exclut toute question sur les origines. Mais cela n'implique pas que Say ignore les origines historiques de la monnaie. C'est en cours de travail, une fois que la conception de Say a commencé à émerger, que l'analyse de Say nous est apparue comme le fondement de ce que J.A.Schumpeter attribue à L.Walras. Selon J.A.Schumpeter Walras aurait comblé "*le voeu que l'analyse de la monnaie fût imbriquée dans le système de la théorie générale au lieu d'être développée de manière indépendante et ensuite plaquée sur ce système*". C'est à Say qu'il faut attribuer avant Walras cette "intégration" de la monnaie dans la théorie générale de la valeur. Mais Say l'a fait d'une façon telle que son analyse est méconnaissable, si l'on ne fait pas l'effort de coordonner toutes les propositions qui parsèment ses oeuvres. En outre Say a aggravé son cas en s'exprimant toujours de la façon la plus simple, ce qui est une condition de l'efficacité lorsque l'on veut agir sur le plan politique, mais ce qui a entraîné que la communauté scientifique a

¹J.A.SCHUMPETER, *Histoire de l'analyse économique*, T III, Gallimard, Paris, 1983, p 429.

pris nombre de ses propositions pour des trivialisés. La forme qu'il a adoptée a remis en cause le fond de ce qu'il voulait prouver.

Un des éléments essentiels de son inspiration est lié à Steuart, Hume et Locke. Il reprend de ces auteurs la conviction que l'origine de la monnaie est conventionnelle et ne réside donc pas dans les propriétés des métaux précieux¹. Mais cette inspiration se retrouve aussi chez les physiocrates pour qui "*Ce n'est que dans la destination et non dans la jouissance que consiste l'usage de la monnaie*"². Say est un auteur de transition, et pour cette raison, il s'intègre mal dans les divisions classiques en histoire de la pensée.

Nous présenterons l'ensemble de l'étude dans le chapitre 1 de la première partie. Pour les notes de bas de page nous avons adopté des abréviations pour les Oeuvres de Say. Ainsi *Traité d'économie politique* est traduit en *TEP*, avec indication de l'édition, puis indication du livre et des pages. Nous avons utilisé des abréviations également pour la publication par H.Hashimoto des notes inédites de Say portées sur son exemplaire de la Richesse des nations de Smith. Dans ce cas nous avons indiqué l'ouvrage par Hashimoto et "résumé" ou "notes critiques". Les citations des manuscrits ont été données sans référence au "classement" fait par Evert Schoorl dans la mesure où le classement définitif de la Bibliothèque nationale doit s'y substituer.

¹Voir D.DIATKINE, *David Hume et James Steuart*, chapitre IX, *Nouvelle Histoire de la pensée économique*, T I : *Des scolastiques aux classiques*, sous la dir. de A.BÉRAUD et G.FACCARELLO, La découverte, 1992, pp. 204-224.

²François QUESNAY, *Questions intéressantes sur la population, l'agriculture et le commerce proposée aux Académies et aux autres sociétés savantes des Provinces*, in F.QUESNAY et la physiocratie, T.II, Textes annotés, p 652, cité par PH.GOUTTE, *Dupont de Nemours et la transition vers l'ordre naturel*, pp. 145-233, in *Idées économiques sous la Révolution (1789-1794)*, études coordonné'es par JM. SERVET, PUL, 1989.

Il faut surtout se défier de l'entraînement de l'opinion dominante au moment qu'on écrit. Elle exerce toujours plus ou moins d'influence sur notre manière de sentir ; excepté chez les esprits très élevés dont l'horizon s'étend au loin.

Petit volume sur les hommes et la société.

JB.SAY

PREMIÈRE PARTIE

PREALABLES A L'ETUDE DES ECRITS SUR LA MONNAIE LA

BANQUE ET LA FINANCE DE JB.SAY

LA MÉTHODE UTILISÉE DANS CETTE ÉTUDE

I. LES ECRITS DE JB.SAY : UNE DIFFICULTE SPECIFIQUE

1.1. Pourquoi lire Say ?

1.2. Le matériau

II.LES METHODES DE LECTURE

2.1. La prise en compte de l'intention de l'auteur

2.2. La lecture diachronique et synchronique

2.3. Lecture bienveillante et biographie

III. LE PLAN DE L'ETUDE

CHAPITRE 1

LA MÉTHODE UTILISÉE DANS CETTE ÉTUDE

L'histoire de la pensée en économie politique ne se présente pas comme un corpus unifié de méthodes et de résultats. La diversité et le développement de nouvelles approches pose un problème difficile pour celui qui s'engage dans cette voie. Il lui faut d'abord tenter de passer en revue cette diversité de méthodes et, à travers une typologie sommaire, faire un choix. L'histoire de la pensée que nous abordons maintenant est datée. Elle répond à des préoccupations et des recherches qui sont liées à notre existence présente. Parmi ces préoccupations il y a la nécessité de réviser nos lectures antérieures, celle de Marx mais aussi celle de Ricardo et de Smith. Pour beaucoup d'histoires de la pensée tout se passe comme si celle-ci ne commençait jamais qu'avec Smith pour se poursuivre avec Ricardo, Marx et Walras et finir à Keynes. Travailler sur la pensée de Say nous obligeait à la redécouverte des auteurs du XVIII^e siècle.

Ce travail nous a permis de débarrasser notre questionnement actuel d'une part d'idéologie ancienne. En ce sens, l'histoire de la pensée devrait être quelque chose de plus qu'une boîte à outils pour l'économiste qui cherche des points de comparaisons et des analogies. S'il est contestable de considérer que seule l'histoire économique et sociale peut fournir une clé aux changements à l'intérieur d'une discipline, il reste que la prise en compte du contexte¹ est nécessaire pour éviter une lecture naïve. Sans aboutir à un éclatement de l'histoire de la pensée et sans retomber non plus dans les pièges d'une

¹ Voir A. BERTHOUD, "Remarques sur l'histoire de la pensée économique", *Cahiers Lillois d'Économie et de Sociologie*, n° 20, 1992, pp. 129-138.

histoire totalisante, construite à partir d'un principe unique de signification, une Histoire générale déploierait au contraire "*l'espace d'une dispersion*"¹. 4

En opposition aux approches qui privilégient le développement de la discipline à travers le découpage entre école classique, école néo-classique et école keynésienne ou encore l'approche en termes de circuit et celle de marché, nous avons choisi l'approche historique. Celle-ci comporte trois dimensions principales ; la première est celle de l'histoire des textes, qui consiste à exhumer des textes mal-connus ou méconnus, à reconstituer le matériau de base. Il y a donc là un travail d'archives, de réhabilitation voire de traduction des textes. La deuxième dimension est celle des faits. Sans verser dans une théorie du reflet où les théories ne seraient que l'expression de problèmes historiques, toute théorisation constitue, au moins partiellement, une tentative de réponse aux problèmes d'un temps. Enfin, la dimension qui nous paraît la plus importante est celle du contexte culturel, des systèmes de pensée et de l'intentionnalité d'un groupe ou d'un homme.

I. LES ECRITS DE JB.SAY : UNE DIFFICULTE SPECIFIQUE

1.1. Pourquoi lire Say ?

Le problème se pose d'abord par rapport à nos propres interrogations sur la réalité contemporaine. Si l'on considère que la réalité socio-économique que ces auteurs avaient sous les yeux est d'une nature tellement différente de la nôtre qu'elle ne permet aucun point de comparaison, alors il y a peu de raisons d'aller relire ces auteurs. Voir comment des hommes ont, dans des circonstances données, résolu des questions difficiles, peut permettre d'ouvrir des pistes pour répondre à des situations semblables. Si la conclusion analogique est toujours douteuse, son rôle comme instrument de découverte peut être considérable pour comprendre la nature du problème posé et en éclairer les composantes.

¹ Michel FOUCAULT, "*L'Archéologie du Savoir*", Gallimard, Paris, 1969, p. 19.

La première question est de savoir quel est l'enjeu d'un tel travail. Dans le cas de J.-B. Say nous avons affaire à un objet qui comportait une part de défi. Fort maltraité par Marx, Say est utilisé par les autres courants, le plus souvent pour confirmer une filiation supposée. Défi disons-nous, car nos lectures et nos sympathies antérieures ne nous portaient pas vers cet auteur. Défi encore car les jugements, sur Say dans les articles et les ouvrages, sont souvent très critiques. Défi enfin, car le courant de la pensée libérale en France à la fin du XVIII^e nous est mal connu.

L'enjeu était également la remise en cause de la lecture de Say qui s'est imposée à travers celle de l'équilibre général. La lecture faite par L. Walras a déterminé, pour une très longue période, l'approche qui a été faite de Say. D'autre part la "lecture" de Marx a verrouillé une autre approche. On ne trouve pas d'études sur les emprunts de Marx à Say. Or la profonde unité de l'oeuvre de Say est donnée par la conception de l'économie comme un grand circuit d'échange de valeur pour valeur à travers des formes changeantes. C'est un des points que Marx mettra le plus en avant. Autre point : la vision de l'économie comme une totalité unifiée est bien plus présente chez Say que chez Smith par exemple. Cette lecture de Say a été verrouillée par tous les sarcasmes de Marx à l'encontre de Say d'un côté et par la perception de son oeuvre en termes d'interdépendance des marchés de l'autre. Ces deux lectures se sont confortées mutuellement dans leur refus. Il importe donc aujourd'hui au-delà des lectures à la Walras et à la Marx de relire J.-B. Say.

1.2. Le matériau

Si l'on prétend aborder l'oeuvre d'un auteur, il n'est pas facile de délimiter ce que l'on entend par là. S'agit-il des textes qui ont été publiés de son vivant, ou l'édition supposée définitive de ses héritiers ? Faut-il reprendre tous les manuscrits accessibles et la correspondance ? L'oeuvre ne peut pas être considérée comme une unité immédiate, à plus forte raison dans le cas d'un auteur pour lequel il n'existe pas d'édition moderne des oeuvres complètes sans même soulever ce que l'on entend par ce dernier mot. Si, au

départ nous pensions devoir nous limiter et trouver l'essentiel dans le *Traité* et dans 6
les manuscrits déposés à la Bibliothèque Nationale, il a fallu par la suite constater que
Say a profondément modifié son *Traité* au fil des éditions successives. Il fallait tout
prendre, y compris les différentes éditions du *Catéchisme du Cours Complet* et les
quelques articles. Le travail a alors consisté à faire la comparaison des textes successifs
et à rechercher les constantes et les variations au fil du temps.

Pour Say l'oeuvre que nous avons pris en compte est celle de la totalité des textes
imprimés et des manuscrits accessibles, avec un énorme trou qui est celui de sa
correspondance pour laquelle, en dehors des rares lettres à Malthus, Ricardo et quelques
autres, il n'existe pas de publication. L'oeuvre de Say n'est donc pas pour nous ce que
l'on entend par là dans la communauté des économistes, c'est-à-dire pour l'essentiel la
6^e édition du *Traité* , mais bien la reconstitution d'un autre ensemble. Cette
reconstitution résulte d'une mise en question de ce que, jusqu'ici, il était d'usage de
désigner par le terme d'oeuvre de Say. Il s'agit donc de dissiper l'apparente familiarité
de l'oeuvre jusqu'ici définie, pour en reconstituer une autre et en faire la théorie. Il y a
bien le projet d'une description des événements discursifs pour constituer le champ de la
recherche. Il s'agit de reconstituer un autre discours, de montrer les relations qu'il
entretient avec les autres parties de l'oeuvre et démontrer quelles sont les formes
d'énonciation qui en sont exclus.

Texte et forme de l'écriture

Les écrits de Say présentent une difficulté spécifique qui est exactement l'inverse
de celle que l'on rencontre avec Marx et Ricardo. Schumpeter a noté que "*pour évaluer
correctement un homme et l'apprécier à sa juste mesure, il est parfois nécessaire de le
défendre non seulement contre ses ennemis, mais aussi contre ses amis, et même contre
lui-même. Ensuite qu'il y a une différence fondamentale entre la superficialité dans
l'exposition et la superficialité dans la pensée . La superficialité est en fait ce qui frappe
le lecteur de Say au premier abord . Son argument se déroule avec une telle limpidité
que le lecteur ne s'arrête pratiquement jamais pour réfléchir et ne soupçonne*

*pratiquement jamais qu'il puisse y avoir des choses plus profondes sous cette surface lisse*¹. Le style de Say est plat, on retire de la lecture une impression de monotonie ce que Marx² avait relevé (*der fade Say*). Pénétrer la logique interne du texte de Say présentait une difficulté exactement inverse et aussi grande que celle qu'il faut pour comprendre le chapitre I du *Capital* de Marx ou le chapitre I des *Principes* de Ricardo. Ici, c'est le caractère "clair" du texte qui fait problème.

Le langage est pour Say "*une table de significations c'est-à-dire l'institution d'une correspondance entre des actes perceptibles ou des événements reproductibles à volonté*"³. Écrire et publier consiste alors à utiliser des signes pour modifier la signification des composants et ainsi, conduire les hommes à modifier leurs comportements. Say n'écrit pas pour l'élite, il s'adresse au public créé par la Révolution Française. La rédaction d'Épitomés à partir de la deuxième édition du *Traité*, celle des *Catéchismes*, du *Cours Complet* répondent à autant de publics qu'il s'agit de toucher et de convaincre. Peut-être n'y-eut-il pas d'économiste avant Say qui ait eu, à ce point, l'immense ambition de modifier les actes économiques de tout un peuple et qui ait manifesté un tel souci de s'adresser au plus grand nombre, d'amener cadres administratifs, entrepreneurs, marchands, banquiers, journalistes, à modifier leur cadre de pensée et à influencer ainsi sur toute une nation. La préoccupation pédagogique est donc fondamentale chez Say et elle se traduit par des répétitions, des simplifications. Mais la permanence des mots est aussi un piège, car elle occulte les ruptures de concepts.

Dans le cas de Say, nous pouvons identifier quel était le public visé par lui, dans la mesure où les lecteurs de la *Décade*⁴ ont été de ceux qui correspondent à ces éléments de la *classe mitoyenne*. Say a emprunté délibérément des artifices pour mettre son oeuvre à la portée de ses lecteurs, et ceci lui a donné dans un premier temps un

¹ J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse Économique*, Gallimard, Paris, 1983, vol. II, pp. 157-158

² M. RUBEL indique, à propos d'une citation de Say par Marx, dans l'édition des oeuvres de Marx dans La Pléiade que "*Cette phrase est citée par Marx dans un cahier d'étude de la période parisienne. L'ouvrage de Say y figure avec plus de deux cents extraits*", in K. MARX, *Oeuvres III, Philosophie*, La Pléiade, vol. III, p. 1597. Le même volume contient toute une polémique de Marx contre List où il défend Say, pp. 1418-1451. Voir également le vol. II, pp. 7-43, les notes de lecture de Marx où il parle de Say.

³ Paul VALÉRY, *Cahiers*, Tome I, La Pléiade, p. 411.

⁴ Voir biographie en annexe.

grand succès public mais a laissé croire aussi qu'il ne disait pas plus que ce qui était écrit. A l'inverse peut-être d'autres auteurs¹, Say n'a pas erré devant un public sans contours. Il savait dès le départ quels étaient ses interlocuteurs. Pour mesurer son influence il faudrait ainsi pouvoir identifier ses lecteurs et suivre la diffusion de sa pensée à partir d'eux. Chez Say, la permanence des mots, à travers les différentes éditions du *Traité*, masque des différences profondes, des chapitres totalement remaniés, des parties déplacées, d'autres supprimées, occulte les changements de conception². Le travail pour en assimiler la logique interne était de lui restituer sa complexité ou de conclure qu'il n'y avait rien de plus chez lui que ce qu'il nous donne à lire, confirmant le jugement de Marx et la pratique d'autres auteurs à son égard.

Ce qu'il vise, d'abord ce sont les représentations des relations économiques, telles que les hommes les perçoivent. Son souci majeur d'instruction l'amène à éliminer toutes les formes un peu complexes du langage et à les remplacer par des notations invariables et rigides. Il en va ainsi de "*l'agent de la circulation* ", pour parler de la monnaie et des instruments de crédit utilisés comme moyens de circulation. Tout est sacrifié à la simplicité, à la didactique. Il faut donc lire un texte dans une langue qui recouvre un ensemble de conceptions du monde, d'hypothèses et d'intentions qui ont mobilisé des esprits puissants et qui ne sont plus les nôtres. Sa volonté de conserver la communication avec l'homme moyen entraîne alors, comme l'écrit Valéry "*qu'on en revient toujours aux mêmes embarras et le travail est vain quand le terme vulgaire rapporte sans cesse son ambiguïté et ses mille sens contradictoires*³".

Pour parvenir à son objectif, il est frappant de noter que Say n'utilise presque jamais des mots solennels et qu'il critiquera son premier écrit sur la liberté de la presse de ce point de vue : "*Cette brochure est bien médiocre ; c'est l'ouvrage d'un bien jeune homme, de l'enflure ; des expressions vagues, des apostrophes et quelquefois des*

¹ J.-C. PERROT, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique, (XVIIe-XVIIIe siècle)*, EHESS, Paris, 1992, p. 12.

² J.-C. PERROT, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique, (XVIIe-XVIIIe siècle)*, EHESS, Paris, 1992, p. 17.

³ Paul VALÉRY, *Cahiers*, Tome I, La Pléiade, p. 401.

incorrections et du mauvais goût. Je la fis à un âge où il m'était impossible de m'élever au-dessus de mon sujet¹". S'il utilise des mots comme *privilèges* ou d'autres c'est contre les préjugés du lecteur. Ce qu'il cherche d'abord c'est la simplicité et la netteté de l'argumentation, ce qui lui fait volontairement éliminer tous les développements qui peuvent paraître obscurs aux yeux du lecteur. Cette exigence se rattache à la nécessaire "*compréhension mutuelle comme définition de la nation*"².

Si la syntaxe est l'art de la perspective dans la pensée, celle-ci est réduite à l'extrême. Toute abstraction doit pouvoir être immédiatement pour le lecteur réalisée, en faisant un effort minimal d'application à ses connaissances factuelles. Ce que Say vise, c'est le côté pratique. A travers la rapidité et la précision, il faut emporter sans effort la conviction et influencer sur le pouvoir d'action des lecteurs. Il importe pour cela d'éliminer du texte tout ce qui distrairait le lecteur de l'objectif que l'on désire lui voir atteindre. Tout ceci atteste à quel point Say croit dans le pouvoir des mots et de leur possible transmission aux hommes ordinaires. Il dit d'ailleurs lui même que, pour l'essentiel, son travail peut se réduire à la rédaction de l'épitomé.

II. LES METHODES DE LECTURE

2.1. La prise en compte de l'intention de l'auteur

Expliquer, c'est aussi travailler sur les deux dimensions du texte, externe et interne. L'approche externe est celle du contexte, un texte est immergé dans une époque donnée, avec des controverses, des conflits d'intérêts etc. Mais un texte est aussi l'expression d'une volonté d'action d'un individu sur le réel. Ne pas prendre en compte

¹ J.-B. SAY, "*Publications diverses*", 1ère édition, exemplaire personnel de J.-B. Say appartenant à A. Heertje (Amsterdam). Page collée après la page de garde et au début de la brochure "*De la liberté de la Presse*", 1789. Nous remercions ici A. Heertje qui nous a donné l'occasion de consulter sa bibliothèque de livres anciens, sans doute la plus riche en dehors des institutions et qui succède à celle de Sraffa et de Keynes. Lors de notre visite à Amsterdam A. Heertje nous a mis entre les mains, entre autres, l'exemplaire de la *Richesse des Nations* dédié par A. Smith à Turgot.

² Paul VALÉRY, *Cahiers*, Tome I, La Pléiade, p. 419.

la visée de l'auteur serait se condamner à ne rien comprendre de la logique générale de sa pensée.

Lire un texte écrit il y a deux cents ans c'est lire une langue étrangère. Le piège le plus évident est de ne pas tenir compte de ce fait. La lecture présuppose un objectif, un intérêt déterminé du lecteur. Le découpage thématique de notre approche présentait ce risque évident, de reconstruire un corps de doctrine cohérent et de faire une recherche des mythes fondateurs. Pour Say, la cohérence ne se trouve pas nécessairement dans la structure logique générale de l'oeuvre mais dans la visée. La déterminer est donc un préalable à la lecture. Dans le cas de Say, trois logiques, indissolublement liées, sont à l'oeuvre, qui répondent à trois objectifs : 1) pédagogique, 2) scientifique, 3) pratique. Nous n'avons cherché à montrer que les deux dernières à travers la distinction entre théorie pure et économie politique pratique. La visée pédagogique aurait impliqué d'autres recherches et une problématique de nature plus sociologique.

Les pièges du vocabulaire sont aussi importants. Say utilise constamment le terme de "moyen de la circulation" ou "*d'agent de la circulation*" pour désigner la monnaie et tous les instruments de crédit utilisés comme moyens de circulation. Dans ses manuscrits, il met entre parenthèses le terme qu'il emprunte, qui est "*circulating medium*". Il faut en conséquence aller voir dans les dictionnaires de l'époque le sens du mot "*medium*". Il faut également donner une signification à la grammaire du texte, c'est-à-dire au mode de raisonnement qui ne fait plus partie de notre univers mental.

Nous sommes habitués à traiter les auteurs qui nous ont précédés à partir de la notion de précurseur. Cette notion n'est du reste que très rarement définie par ceux qui l'emploient. S'agit-il d'indiquer qu'un auteur a annoncé ce qu'un autre a largement développé et qui représente une partie importante de notre savoir ? Alors, il conviendrait mieux de parler d'antécédents. S'agit-il d'indiquer que, ce que nous croyions jusqu'ici être la nouveauté de tel auteur, se trouve chez un autre qui l'a précédé et qui a annoncé la venue du véritable inventeur, comme saint Jean-Baptiste précurseur du Christ ? Il n'est pas difficile, avec des lectures étendues et à condition de remonter suffisamment loin dans le temps, de trouver déjà énoncée telle ou telle idée. Nous avons

abordé les rapports de Say avec les auteurs qu'il cite en termes d'influence. Ce qui implique des emprunts mais aussi des rejets.

Say avait sa propre conception dans ce domaine. Il ne considère pas celui qui énonce pour la première fois une idée comme un inventeur car "*en eut-il eu connaissance, une vérité n'appartient pas à celui qui la trouve, mais à celui qui la prouve*"¹. Nous savons qu'une même idée peut "prouver" des choses bien différentes. Say a pu être considéré comme l'usufruitier de Smith dans sa première édition du *Traité* et il a cru qu'il l'était, mais il est autre chose que cela, car il a modifié, perfectionné et abusé des mots de Smith. Son *Traité* est bien, comme pour Ricardo et Malthus, une critique de Smith.

Pour établir la parenté intellectuelle entre l'oeuvre de Say et celle d'autres auteurs, trois conditions devaient être remplies² : 1) Ressemblance conceptuelle authentique entre les deux textes et pas seulement analogie de vocabulaire.

2) Analyse des citations implicites et explicites du texte : tel auteur peut ne pas citer tel auteur pour appuyer son argumentation et en citer un autre pour brouiller les pistes, ce qui est parfois le cas de Marx.

3) Enfin prouver que la probabilité que X ait trouvé seul cette approche soit faible.

C'est ce que nous avons tenté de faire pour étudier l'influence de Verri sur Say.

2.2. Lecture diachronique et synchronique

Lecture diachronique

La lecture diachronique, à travers l'évolution de la pensée de Say de 1803 à 1832 et la prise en compte de l'histoire, permet de montrer que les théories d'aujourd'hui ne son pas un aboutissement nécessaire, que d'autres sont possibles. La prise en compte du

¹ J.-B. SAY, TEP, 5°, p. XLV.

² Nous empruntons ces trois conditions à J.-M. SERVET, *L'explication en histoire de la Pensée économique : Un exercice de traduction*, 13 mai 1993, Conférence pour l'Ecole doctorale, Université Lyon 2, p. 7, ronéoté.

contexte historique, comme l'écrit J.C.PERROT : "*appelle un parcours analogue entre les idées et les états du monde matériel : elle mobilise par conséquent toutes les traces disponibles du passé.*"¹ S'il ne s'agit pas d'isoler l'histoire interne de la théorie de son histoire externe, il reste qu'aujourd'hui encore, les travaux d'historiens manquent pour nous donner les matériaux de cette histoire externe. Ainsi, dans le cas de Say, nous avons cherché en vain une histoire précise des pratiques des négociants-banquiers en matière de compte, de paiement, et de crédit. Si l'on dispose de cadres historiques généraux, ceux-ci sont impuissants à nous restituer ce qu'ont pu être les actes quotidiens du commerce, dans lequel un jeune homme s'est formé et dont il dit qu'il a tiré un grand nombre d'enseignements². Faut-il pour autant croire que Say n'a fait que transposer dans le domaine de la théorie ce qui était inscrit dans la comptabilité d'un négociant ? Nous ne croyons pas que le rapport soit aussi simple et si la confrontation vaut d'être tentée, son résultat est loin d'être assuré. Il nous a fallu cependant renoncer à un tel projet dans le cours de notre travail faute d'avoir disposé des matériaux nécessaires pour y répondre.

La lecture synchronique

La première hypothèse de notre travail a été que des énoncés différents dispersés dans des écrits de nature différente forment un ensemble, dès lors qu'ils se rapportent à un seul et même objet, celui de la monnaie, de la finance et de la banque. La deuxième hypothèse était archéologique, elle consiste à s'adresser au discours "*à titre de monument*"³. Dans ce dernier sens, notre hypothèse était celle d'un parti pris maintenu d'extériorité, la description systématique d'un discours-objet et non celle d'une impossible restitution de ce que Say a réellement voulu, visé, éprouvé ou désiré. Cette

¹ J.-C. PERROT, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique, (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Edition des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1992, p. 10.

² On peut cependant sur ce point lire R. de ROOVER, "*Aux origines d'une technique intellectuelle : la formation et l'expansion de la comptabilité à partie double*", *Annales d'Histoire économique et sociale*, 1937, pp. 171-183, 270-298 ; F. MELIS, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950.

³ Michel FOUCAULT, "*L'Archéologie DU SAVOIR*", Gallimard, Paris, 1969, pp. 179-183.

archéologie cherche à rendre compte non seulement des affirmations les plus originales mais surtout des régularités d'une pratique discursive. Ce travail peut permettre de supprimer les contradictions telles qu'elles apparaissent au fil des énoncés superficiels, des influences, et faire émerger un champ de non-contradiction logique, une systématique. L'archéologie en ce sens ne cherche pas à réduire les différences entre les auteurs qui ont précédé et ceux qui succèdent mais elle cherche à les multiplier.

Dans le cas de Say, notre optique était thématique. Il s'agissait de dégager ce que pouvait être la théorie monétaire de celui-ci, dès lors que l'on abandonne l'image naïve et souvent répétée, selon laquelle celui-ci aurait conçu la monnaie comme un voile ou qu'il n'avait qu'une connaissance très imparfaite des questions monétaires. Ce qu'une lecture soutenue ne permet pas de soutenir. La formation de Say comme employé de commerce chez un négociant, ensuite dans une compagnie d'assurance et enfin la profession de son père, agent de change à Paris, ne pouvaient pas laisser supposer une quelconque méconnaissance des faits. Il fallait rechercher dans la logique générale de son projet avant de ressaisir les raisons des absences et des manques.

2.3. Lecture bienveillante et biographie

Notre objectif n'était pas de faire la critique de Say, mais bien d'essayer de comprendre. Dans ce sens notre lecture a été systématiquement bienveillante. Le détour obligé "pour faire parler le texte" impliquait de ressaisir au moins partiellement les éléments d'influence qui avaient guidé Say dans la rédaction de son *Traité*. Ici, nous avons buté sur une autre difficulté étonnante : l'un des deux plus importants économistes français du XIX^e siècle, l'autre étant L. Walras, n'avait pas de biographie. Les notices éparses que l'on trouve, disent peu de choses. Il nous a donc fallu tenter de reconstituer les premiers éléments d'une biographie de Say, en l'absence de toute publication sur sa correspondance. Cette étude nous a permis de modifier radicalement notre point de vue et d'abandonner les préjugés les plus courants. Elle mettait en

lumière que celui-ci disposait d'une expérience professionnelle, sur les questions commerciales, financières et monétaires, de première main. Ses relations personnelles et familiales le mettait en mesure de disposer des informations sur le fonctionnement de l'appareil financier, politique et administratif en France, sans oublier qu'il fut un industriel de 1804 à 1811 .

La prise en compte d'éléments développés de cette biographie de l'auteur sur lequel on travaille est indispensable, si l'on veut éviter le piège qui consiste, en examinant des écrits, à plaquer dessus des conceptions et des concepts qui ne pouvaient pas être pensés à cette époque. Sans tomber dans l'illusion de retracer ce qu'a vraiment dit X ou Y, on peut tenter une reconstruction de la pensée d'un auteur qui soit l'approximation la moins contestable et la plus accessible, et à défaut de ne pouvoir jamais savoir ce qu'il voulait vraiment dire, savoir ce qu'il ne pouvait pas avoir voulu dire .

La lecture des auteurs qu'il cite et leur prise en compte, donnait une autre profondeur à telle ou telle affirmation, dont l'énoncé semblait à la première et à la deuxième lecture parfaitement superficiel. Enfin, l'étude des principaux événements économiques et financiers, au cours de cette période, invitait à prendre en compte le fait que, quand bien même sa théorie se présente comme un idéal normatif, elle *"s'appuie sur un ensemble de faits, fussent-ils stylisés et abstraits , qui indépendamment de leur armature conceptuelle sont autant d'informations susceptibles de théorisations différentes"*¹.

La prise en compte de la logique interne du texte et de la vision qui le commande implique une immersion très large et d'un certain point de vue un abandon momentané de tout esprit critique, afin de concentrer le travail sur la seule volonté de comprendre. La lecture répétée des textes, leur confrontation avec celles des autres auteurs, la recherche des ouvrages et la lecture de ceux que Say a lu, et qu'il cite, sont essentiels . L'obstacle est évidemment l'ampleur de la tâche à accomplir, surtout lorsque l'on

¹ Pierre DOCKES, Jean-Michel SERVET, "Les lecteurs de l'armée morte. Notes sur les méthodes en histoire de la pensée", Working Paper n° 118, Centre A. et L. Walras.

mesure que l'auteur sur lequel on travaille, avait une connaissance très étendue et de première main de tous les auteurs importants de son temps. Ainsi lire Say oblige à lire ou relire Smith mais aussi ses autres sources principales : Verri, Quesnay et Locke, sauf à laisser échapper quelque chose d'essentiel dans la compréhension du texte. L'étude implique aussi le détour par les textes philosophiques, comme ceux de Chamfort et de Cabanis et ceux qui n'ont pas le statut de théorie économique, ainsi que par les dictionnaires comme celui de Savary que Say cite à plusieurs reprises.

L'essentiel de l'apport est alors situé, non dans les textes que l'on considère habituellement comme les grands textes de Say, mais dans les autres, dans les auteurs qu'il cite, dans les définitions successives, les ajouts et les retranchements. Les citations de Say des auteurs ont ouvert en particulier pour nous un champ nouveau, celui des auteurs italiens comme Verri, Galiani et Beccaria, dont l'influence est d'une façon générale très largement sous-estimée. Il y a donc eu pour nous une lecture à la fois relativiste des textes qu'il fallait immerger dans leur contexte et, à travers les textes cités, la constitution d'un corpus.

Mais une fois ce parcours accompli, il faut s'en échapper et après avoir appréhendé ce qui nous paraît être l'essentiel on peut faire une relecture de la "loi de Say" ou de l'approche de Say de la monnaie. Il est alors possible d'apporter un autre éclairage, et peut-être une idée nouvelle. L'approche comparative des pratiques monétaires et bancaires de l'époque de Say avec les nôtres propres, peut nous permettre de donner sens à des énoncés qui ne nous parlent plus.

Le *Traité* de Say correspond à l'achèvement d'une phase qui est celle de l'émancipation de l'économie du politique. La place de Say dans l'institutionnalisation de l'économie politique en France est largement reconnue et établie par des travaux récents¹. Comparé à la situation d'un Ricardo, d'un Bentham ou d'un Malthus, Say

¹ Voir sur ce point *L'Economie politique en France* sous la direction de Y. BRETON et M. LUTFALLA, M. LUTFALLA, *Jean-Baptiste Say le fondateur 1767-1832*, pp. 13-31, Lucette LE VAN-LEMESLE : *L'institutionnalisation de l'économie politique en France*, pp. 355-388, et aussi Philippe STEINER, *J.B Say et l'enseignement de l'économie politique (1816-1832)* Economies et Sociétés, *Cahiers de l'ISMEA*, série P.E., 1986, n° 6, pp. 63-95. La thèse néerlandaise de E. SHOORL "J.-B. Say", Amsterdam 1980, apporte des compléments sur ce point.

apparaît sans prise sur l'action politique directe, pas d'expertise, sauf les trois années du Tribunat et la brève mission en Angleterre en 1814, ni mandat politique. Cette situation des économistes par rapport au pouvoir mériterait des recherches pour nous permettre de comprendre ce qui relève des institutions, des idéologies, des personnes et qui les place dans des conditions d'élaboration de pensée différentes.

3 1 PREMIÈRE PARTIE : Préalables à l'étude des écrits sur la monnaie, la banque et la finance de J-B.Say.

Le choix d'une méthode de travail constituait le premier préalable de notre étude, nous venons de le présenter dans ce chapitre 1.

Le deuxième préalable porte sur sa visée globale. Tout effort de pensée s'inscrit dans une vision du monde. Il a donc fallu déterminer ce que pouvait être la conception de Say des rapports entre individu et société dans une période historique qui est celle de l'édification de l'ordre républicain. C'est ce que nous ferons dans le chapitre 2.

Le troisième préalable impliquait de maîtriser les principales données du contexte monétaire et financier français dans lequel il avait vécu. Nous avons limité ce contexte à ce qu'il a pu connaître à Lyon et ensuite à Paris. C'est ce que nous verrons dans le chapitre 3.

3 2 DEUXIÈME PARTIE : monnaie et ordre monétaire

La deuxième partie, pour commencer, porte sur la monnaie. Le chapitre 4 analyse l'influence de Verri sur la formation de la conception de Say. Les chapitres 5 et 6 tentent d'établir, du point de vue de la théorie pure, ce qu'a pu être l'analyse de Say. Le chapitre 5 définit la nature de la monnaie et ce qui fonde sa valeur. Le principal enseignement de ce chapitre est que Say développe une conception de la monnaie qui est à l'opposé de toute idée de substance et toutefois en cohérence avec sa position fondamentale sur la valeur utilité. Le chapitre 6 aborde à travers les substituts de monnaie sa vision globale du phénomène monétaire à travers la théorie de l'agent de la circulation. Sous cette expression, Say englobe tout ce qui est utilisé comme moyen de circulation. Le chapitre 7 développe les positions de Say à propos des problèmes monétaires pratiques à travers les questions du monnayage, de la définition de l'unité de

compte et du billon. Le fil conducteur de ses positions est double. Il y a tout d'abord les principes de théorie pure développés dans les chapitres précédents et la volonté de limiter l'emprise de l'État au strict nécessaire pour préserver la démocratie et l'ordre républicain.

3 3 TROISIÈME PARTIE : la banque et le crédit

La troisième partie de la thèse traite des rapports entre banque, crédit et croissance. Le chapitre 8 met en évidence l'analyse détaillée par Say des principes de fonctionnement de la banque d'escompte et l'évolution de sa position de 1803 à 1826 en fonction des événements monétaires en Grande Bretagne. Ce chapitre montre que Say part d'une position de *free banking* pur et aboutit à un *free banking* impur sans parvenir à dépasser cette position et à envisager un système financier comportant une Banque centrale. Le chapitre 9 traite du taux d'intérêt et du crédit à long terme. Il montre une évolution de l'analyse de Say sur le taux d'intérêt qui, lors de la première édition du *Traité* (1803), résulte de l'offre et de la demande de fonds prêtables et de la prime de risque, pour reposer dans les autres éditions sur le taux de profit. Le chapitre 10 porte sur la dette publique et la fiscalité, il montre la préoccupation fondamentale de Say à propos de la dette publique. Il y voit le pouvoir extraordinaire que celle-ci confère à l'État. Dans chacun des chapitres nous montrons que Say s'efforce constamment de préciser les concepts et d'introduire ordre et clarté. Le chapitre 11 touche à la politique monétaire pratique. Il traite de l'analyse de Say sur la controverse du *bullion* et les enseignements pratiques qu'il en tire pour la France. Ce chapitre montre qu'il cherche à doter la France d'un système financier à la hauteur de celui de la Grande-Bretagne, tout en limitant l'emprise de l'État sur l'économie. Sur le plan technique son souci, est de fournir à l'économie française une offre de monnaie flexible et sûre, mais sans obsession pour la stabilité de la valeur de la monnaie. Il cherche à définir des institutions étatiques qui produisent ce bien public, tout en cherchant à éviter qu'elles ne deviennent un instrument au service du pouvoir.

3.4 QUATRIÈME PARTIE :monnaie et croissance

La quatrième et dernière partie aborde la question de la monnaie en relation avec la fameuse loi de Say ou loi des débouchés. Le chapitre 12 montre que Say n'a jamais été un partisan de la version triviale de la théorie quantitative, mais qu'il est un partisan de la version substantielle de cette théorie. Le chapitre 13 établit que Verri a exercé une profonde influence sur les écrits de Say. Cette influence lui a permis d'aller plus loin que Smith contre les physiocrates, et de placer au centre de la dynamique économique le rôle de la demande. La formulation de la loi des débouchés de Say procède au moins autant de sa lecture de Turgot et de Smith que de celle de Verri. Enfin ce chapitre tente de reprendre toutes les formulations qu'il a pu donner de cette "loi". Cette reprise des textes montre que sa position à cet égard est beaucoup plus complexe que celle que l'histoire de la pensée retient habituellement. L'étude de ses manuscrits prouve qu'il n'a jamais considéré lui même "la loi des débouchés" comme une véritable loi, ni comme son apport principal à la science économique.

CHAPITRE 2

INTERÊT IMMÉDIAT ET VANITÉ : VERS UN INDIVIDUALISME RESPONSABLE ET ORGANISATEUR

I. LES ÉLÉMENTS DE LA FORMATION INTELLECTUELLE

- 1.1. Le calvinisme
- 1.2. Locke et le droit naturel
- 1.3. Le rôle de l'instruction dans l'ordre naturel

II. INDIVIDU, INTÉRÊT IMMÉDIAT ET INTÉRÊT ÉCLAIRÉ

- 2.1. Intérêt et vanité
- 2.2. Individu, liberté et ordre politique
- 2.3. L'individualisme responsable et organisateur

III. L'ÉCONOMIE POLITIQUE, BASE DE TOUTE MORALE

- 3.1. Le *Traité d'économie politique*, premier livre de morale
- 3.2. Le *Traité* et l'analogie du théâtre

CONCLUSION

CHAPITRE 2

INTERÊT IMMÉDIAT ET VANITÉ¹ : VERS UN INDIVIDUALISME RESPONSABLE ET ORGANISATEUR

Tout effort de pensée s'organise autour d'une conception du monde. Say n'échappe pas à cette règle et, avant d'écrire le *Traité d'économie politique*, il a développé sa vision de la société dans *Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*². Avant d'aborder l'étude de ce texte important pour la compréhension de ses intentions, nous donnerons en première partie quelques indications sur les influences intellectuelles qui ont contribué à la formation de sa pensée. Il s'agit d'abord de son milieu familial qui fait partie des protestants calvinistes, puis des auteurs qu'il cite dans *Olbie* : Montaigne, Locke et Rousseau. La deuxième partie tente d'établir la conception de Say des rapports entre individu et société, dans le cadre de la mise en place de l'ordre républicain. Pour J.B.Say, les mobiles des actions des hommes sont la vanité et l'intérêt immédiat. La recherche de la satisfaction de la

¹ Le mot vanité est pris dans le sens de celui *qui s'attribue une valeur qu'il n'a pas, ou s'enorgueillit de particularités sans importance réelle*". Dictionnaire de la Langue Philosophique, Paul FOULQUIE, P.U.F., p. 752. Dans le groupe des idéologues, auquel Say appartient, on peut se référer à Chamfort, qui sera un des membres initiateurs de *La Décade Philosophique Politique et Littéraire*, qui écrit : "*Vain veut dire vide ; aussi, la vanité est si misérable, qu'on ne peut guère lui dire pis que son nom. Elle se donne elle même pour ce qu'elle est*", in *Maximes, Pensées, Caractères*, Garnier, Flammarion, 1968, Paris, p. 74, maxime n°105. La vanité est dans la relation aux autres, "*la vanité (...) c'est une admiration de soi fondée sur l'admiration qu'on croit inspirer aux autres*" (H. BERGSON, *Le Rire*) in "*Dictionnaire de la Langue Philosophique*", P. FOULQUIE, P.U.F., p. 753. Ce qui nous semble devoir être souligné ici c'est que la vanité ne saurait se passer du regard des autres. Elle n'existe qu'à travers le regard. Je suis ce que les autres pensent que je suis et je fais en sorte que leurs signes soient conformes à ce que je pense être ou veux être.

² J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*", introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses Universitaires de Nancy.

vanité et de l'intérêt immédiat débouche, soit dans la ruine économique, soit dans la perte de la liberté. Pour surmonter la contradiction entre la préservation de la liberté individuelle et les effets destructeurs de cette liberté, il faut faire accéder les hommes à l'intérêt éclairé. Le moyen d'y parvenir est celui de l'instruction. La base de cette instruction se trouve dans la connaissance des règles qui gouvernent la prospérité. Ceci fera l'objet de la troisième partie. Le *Traité* se présente alors comme le premier livre de morale du peuple vivant en République. J.B.Say a commencé sa carrière en écrivant des pièces pour le théâtre révolutionnaire¹, l'intention pédagogique de ce type de théâtre a profondément marqué la forme du *Traité*.

I. LES ÉLÉMENTS DE LA FORMATION INTELLECTUELLE

1. 1. Le calvinisme²

L'éducation de Say s'est faite dans une famille calviniste³. On peut dire brièvement que le calvinisme crée une nouvelle optique de la vie, en particulier il refuse le retranchement du monde et l'institution d'un clergé particulier. Aux qualités classiques d'épargne, d'austérité et d'initiative traditionnellement attachées aux huguenots, s'ajoute l'attachement du calvinisme à l'intégration de la religion à la vie. A la différence de la Réforme de Luther, le calvinisme permet de revendiquer l'individualisme dans le monde et non dans l'Église seule. L'affirmation de l'identité

¹ Plusieurs de ces pièces furent jouées entre 1789 et 1793 ; voir sur ce point la biographie de J.-B. Say en annexe. Les écrits littéraires doivent faire l'objet d'une publication prochaine par madame Saquin, conservatrice à la Bibliothèque Nationale, qui a en charge les manuscrits de J.-B. Say.

² Herbert LUTHY écrit à ce propos : "*Calvin n'a pas fait sauter les barrages dressés contre l'esprit de lucre il a fait sauter un barrage élevé contre l'intelligence des faits économiques. Ce qui sans doute s'exprime d'abord dans le douloureux recours au bon sens de Calvin, c'est cette exigence primordiale de véracité et de charité qui a été l'un des mobiles de la réforme : mettre les paroles en accord avec les actes, la morale prêchée avec la morale pratiquée, enfin l'homme avec lui même,*" Remarques finales, in H. LUTHY, *La Banque Protestante*, SEVPEN, Paris, vol. II, p. 762.

³ Sur la relation entre protestantisme et banque voir H. LUTHY, *La Banque Protestante*, SEVPEN, Paris, Remarques finales, pp. 754 -763.

culturelle ne conduit pas dans ce cas, comme chez les Allemands¹, à une individualité toute intérieure tournée vers la seule recherche de la perfection de soi.

La doctrine calviniste pouvait donc entrer en phase, sans obstacle, avec la Philosophie des Lumières pour participer à la constitution de l'individualisme français². De même que les Allemands furent convaincus que "*leur culture était la culture par excellence et était destinée à dominer toutes les autres, de même les français sont enclins à penser qu'ils sont les instituteurs du genre humain*"³. J.-B.Say fut un des propagateurs de cette conception avec tout le groupe des idéologues⁴. Dans la mesure où l'identité française existe d'abord dans l'individu lui-même sans le rapport aux autres, la fonction du savant, des hommes supérieurs, est de donner les moyens à cette identité de se préserver. L'individu doit d'abord être dévoué à lui-même et à sa famille. S'il y a des devoirs de bon citoyen à remplir, il n'y a pas d'unité organisée des individus sur la base d'un dévouement à la société et à son représentant, l'État.

Chez Say, l'individualisme chrétien, ou sa variante calviniste, est présent dès l'origine. Il est significatif que s'il reste athée jusqu'à la fin de sa vie, il ne récuse pas l'éducation protestante qui est la sienne. Son athéisme est celui qui s'oppose à l'institution séculière, à l'Église comme force sociale d'oppression et à toute transcendance. Toute sa pensée se développe dans le sens de penser l'individualisme dans le monde sans dissoudre pour autant la communauté. Pour fonder la République il

¹ Voir L. DUMONT, *L'idéologie Allemande*, Gallimard, Paris, 1991, pp. 32-55.

² Voir sur ce point E. CASSIRER, *La philosophie des Lumières*, Fayard, 1966, pp. 193-262.

³ L. DUMONT, *L'idéologie Allemande*, Gallimard, Paris, 1991, voir p. 39.

⁴ Georges Gusdorf dans le volume qui traite des idéologues écrit : "*Le IV^e congrès international des lumières, à l'université de Yale en Juillet 1975, réservait aux idéologues la portion congrue d'une table ronde, l'animateur de ce petit groupe, l'italien Sergio Moravia, est à l'heure actuelle, le meilleur connaisseur de l'école idéologique française.*". Pour expliquer que cette école n'ait jamais reçue ni en histoire, ni en littérature, ni en philosophie ou en histoire des idées, l'attention qu'elle méritait avant 1975, Gusdorf avance l'explication suivante : "*Mais les idéologues sont des empiristes, et cette tradition n'a jamais eu sa place dans nos universités du XIX^e siècle, soumises depuis Victor Cousin, à la domination d'un éclectisme spiritualiste, dont les aspirations ontologiques s'opposent avec force à l'agnosticisme des penseurs de la Révolution*" pp. 21-22. Il ajoute qu'à cette date "*la pensée des idéologues s'est perdue dans les sables de l'ingrate mémoire(...)tout homme dont la vie active s'est située entre les dates fatidiques de 1789 et de 1815 ou plus largement entre la disparition des derniers philosophes et l'éclosion du Romantisme, paraît inévitablement un nain*" ibidem. Sur la présentation de l'école on lira avec profit tout le volume qui lui est consacré par Georges Gusdorf ainsi que Sergio MORAVIA, *Il pensiero degli ideologi*, La nuova Italia, Firenze.

faut détruire les préjugés hérités de l'Ancien Régime. Cette pensée de l'économique prend sa source dans le politique. Il faut penser l'égalité et la liberté dans un domaine qui les fonde totalement et leur permette d'échapper à la transcendance du politique.

1.2. Locke et le droit naturel

Nous allons maintenant aborder l'influence de Locke¹ sur Say. La notion de propriété est cruciale chez Locke. Say le suit en faisant remonter la propriété à l'état de nature et en la fondant sur le travail. Pour Say, le droit de propriété est un droit fondamental du citoyen lui permettant de réaliser la conservation de soi et de stabiliser partiellement l'ordre civil. Le fondement de la liberté est donnée par la révolution qui instaure la République. La moralité comprise comme la connaissance des lois de l'économie, fournit l'équivalent de l'ordre social à travers l'intériorisation des valeurs. L'obligation morale développée par l'éducation empêche la liberté de dégénérer en véritable licence. Comme chez Locke, le principe normatif est fondé sur le consentement.

Les devoirs des hommes sont : *"ceux dont l'accomplissement a pour objet notre propre conservation et notre plus grand bien²".* L'analyse de Say ne vise que *"ceux dont l'accomplissement fait le bonheur des autres hommes. Or ces derniers sont réciproques. Qu'on les suppose fidèlement remplis : chaque personne jouira des vertus*

¹ Say nous semble être en très grande continuité avec la conception de Locke telle que la montre l'analyse de F. GAUTIER qui écrit : "Selon LOCKE : *"La condition naturelle des hommes , ... , est un état où ils sont parfaitement libres d'ordonner leurs actions, de disposer de leurs biens et de leurs personnes comme ils l'entendent dans les limites du droit naturel, sans demander l'autorisation d'aucun autre homme ni dépendre de sa volonté un état aussi d'égalité, où la réciprocité marque tout pouvoir et toute compétence, nul n'en ayant plus que les autres"*. La liberté et la réciprocité de la liberté qu'est l'égalité considèrent l'homme comme une fin en soi, et non comme un moyen : *Dotés de facultés semblables, partageant tout dans une seule communauté de la nature, on ne peut concevoir qu'il existe entre nous une hiérarchie qui nous autoriserait à nous entre-détruire, comme si nous étions faits pour servir d'instruments aux besoins des autres"*. J. LOCKE, *Deuxième Traité du gouvernement civil*, Paris, 1977, II, p. 77 et 78. Cité par F. GAUTHIER, *Triomphe et mort du droit naturel en révolution 1789-1795-1802*, P.U.F., Paris, 1992, p. 15.

² J.-B. SAY, *"Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation"* par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 72.

*de tous les autres. C'est le contrat mutuellement avantageux*¹". La nature des échanges dans lesquels l'avantage n'est plus immédiat et direct, est ici concernée. Pour fonder la cohérence et la stabilité du "Tout" de l'ordre dans les rapports inter-individuels, il faut que les individus possèdent la preuve que leurs échanges sont mutuellement avantageux. Or ces échanges ne leur donnent pas toujours des avantages immédiats et directs permettant de fonder naturellement la réciprocité.

Say emprunte à Locke son idée du consentement, des devoirs et droits réciproques de façon à détruire la subordination. Mais d'où viennent ces règles de morale ? Say, après en avoir renvoyé la définition aux auteurs et à la tradition, précise que ces règles ne sont pas toutes "*d'institution naturelle; elles s'apprennent*"²". Les modalités de l'apprentissage sont celles de la routine et de l'enfance, de la transmission de la tradition. Son problème n'est pas de faire l'histoire des règles de la morale : il prend ces règles comme acquises, comme un donné produit du passé. Les liens économiques ne suffisent pas chez lui pour concevoir les individus regroupés, il faut qu'ils aient pris conscience du caractère mutuellement avantageux de ceux-ci pour les accepter et les intérioriser, les transformer en routine, en particulier lorsque les échanges ne permettent pas de voir que l'avantage est direct et immédiat. Le point qu'il traite est celui d'une communauté concrète et la façon dont des droits et des devoirs considérés comme bons peuvent s'y développer. Il n'y a pas de définition chez lui d'une morale universelle mais seulement d'une morale d'un peuple qui a conquis la liberté à travers la République.

1.3. Le rôle de l'instruction dans l'ordre naturel

C'est le développement d'une norme collective qu'il cherche à mettre en place. Toutefois celle-ci n'est pas en contradiction avec la liberté, cette norme ne relève pas de

¹ J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 72.

² J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 71.

la subordination à un ordre postulé d'avance. La conception de Say est celle du droit naturel, entendue ici comme connaissance de la nature de l'homme, accessible à tous, et universellement reconnue. Il entend mettre en lumière la base incontournable d'une telle connaissance, celle de la satisfaction des besoins de l'homme (*honnête aisance*) vivant en société. La nature humaine achevée est conçue comme un fruit de la culture. Pour y parvenir, il faut dégager l'homme de la soumission à ses besoins, afin que la nature humaine devienne une nature cultivée dans un devenir personnel et social. Dans *Olbie*, J.B.Say cite trois auteurs comme source de son inspiration : *"je suis forcé de supposer que les principes d'une bonne éducation sont connus. Ils ont été discutés et établis par de grands maîtres, à la tête desquels on peut compter, parmi les modernes, Montaigne, Locke et Rousseau¹".* Montaigne est celui chez qui il voit *"le germe des idées recueillies par les deux autres "* ; quant à Locke *"il a lié et complété cette doctrine, l'a étendue à tous les cas "* ; Rousseau est celui qui *a produit une révolution dans la manière d'élever les enfants ; et si jamais la moitié des habitants de France parvient à savoir lire, et à comprendre seulement la moitié de ce livre important, l'influence en sera prodigieuse²".* Tout son effort vise à l'édification de cette idéologie moderne nécessaire à la vie de la République.

Nous sommes au stade où il faut stabiliser les institutions après la Révolution, institutions qui permettront aux hommes de se défaire des mauvaises habitudes du passé. Pour en arriver là, il faut qu'*"on commence par lui procurer (à l'indigent) assez de tranquillité et une portion suffisante de bien être, pour qu'il puisse songer à ce qui (sans cela) ne sera jamais à ses yeux qu'un objet d'utilité secondaire³".* Ce bien-être, condition *sine-qua-non* de la progression de la société et de son accession à l'âge moral, ne saurait résulter que d'une *"sage répartition des richesses générales, qui elles*

¹ J.-B. SAY, *"Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation"* par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 74.

² J.-B. SAY, *"Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation"* par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 74.

³ J.-B. SAY, *"Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation"* par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 75.

mêmes ne peut être le fruit que d'un bon système d'économie politique; science importante, la plus importante de toutes¹".

La condition fondamentale de cet ordre économique, à l'intérieur de l'ordre politique, est la propriété privée et la liberté éclairée par la connaissance des lois qui gouvernent notre nature. L'instruction conditionne la durée de la liberté dans le temps : "C'est surtout dans un État libre qu'il importe que le peuple soit éclairé. C'est de lui que s'élèvent les pouvoirs, et c'est du sommet que découlent ensuite la vertu ou la corruption²". Say est ici très proche de Quesnay : "Nous entendons ici par loi morale la règle de toute action humaine de l'ordre moral conforme à l'ordre physique évidemment le plus avantageux au genre humain. Ces lois ensemble forment ce qui est appelé la Loi Naturelle³". La filiation est encore plus frappante si l'on considère le rôle de l'instruction : "Mais la première loi positive, la loi fondamentale de toutes les autres lois positives, est **l'institution de l'instruction publique et privée des lois de l'ordre naturel** qui est la règle souveraine de toute législation humaine et de toute conduite civile, politique, économique et sociale. Sans cette institution fondamentale, les gouvernements et la conduite des hommes ne peuvent être que ténèbres, égarements, confusion et désordres⁴".

A l'inverse de Rousseau qui n'admet pas l'autonomie de l'économie et qui le subordonne au politique (transformant ainsi l'individualisme en holisme à partir de la composition des volontés particulières en volonté générale) il veut penser la liberté hors de l'emprise de la volonté générale. Toutefois, chez Say, la souveraineté de l'ordre

¹ J.-B. SAY, "Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 75.

² J.-B. SAY, "Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 73.

³ QUESNAY, *Physiocratie, Droit Naturel, chapitre V*, édition établie par Jean Cartelier, Garnier, Flammarion, p. 83. La notion d'intérêt éclairé de J.-B. Say est très proche de celle d'intérêt bien entendu de Quesnay, voir P.-H. GOUTTE, *Évidence, ordre naturel et science économique dans l'oeuvre de Quesnay*, in *Ordre Nature et Propriété*, Études coordonnées par G. KLOTZ, AEH, PUL, 1985, pp. 119-178.

⁴ QUESNAY, *Physiocratie, Droit Naturel, chapitre V*, édition établie par Jean Cartelier, Garnier, Flammarion, p. 84. Nous aurons l'occasion de voir que, sur bien d'autres points, Say s'affirme comme un continuateur des physiocrates et que ses critiques virulentes contre la "secte des économistes" ne doivent pas nous abuser.

politique s'impose comme moyen de conquérir la liberté. Celle-ci, une fois établie, doit céder la place à l'ordre économique qui est celui de la sphère privée, de la liberté du citoyen. La liberté, si elle est conquise par une absolutisation du politique, ne peut être conservée que par sa réduction et par l'émergence de l'économique.

Cependant, si l'on retourne à l'inspiration première de *Olbie*, on y trouve une place pour l'intervention politique : "*Après la Révolution qui permit aux Olbiens de se conduire non plus d'après d'anciens usages, mais suivant les conseils de la raison, les chefs de la nation s'attachèrent à diminuer la trop grande inégalité des fortunes; ils sentirent que pour se former de bonnes moeurs, la situation la plus favorable dans laquelle une nation puisse se trouver, est celle où la majeure partie des familles dont elle se compose vit dans une honnête aisance, et où l'opulence excessive est aussi rare que l'extrême indigence*"¹ . Celui qui veut exercer des fonctions dans l'État est obligé "*de se faire publiquement interroger sur les principes de cette science (l'économie politique) il suffisait qu'il les connût pour que l'académie lui accordât un brevet d'instruction, sans lequel la route des grandes places lui était fermée*"².

Sa conception de la République n'est pas celle censitaire de la fortune, mais elle n'est pas non plus celle de l'éligibilité de tous les hommes aux fonctions. Il faut, pour prétendre exercer un pouvoir dans l'État prouver que l'on maîtrise ce que sont la connaissance des moyens de satisfaire les besoins d'un pays. Quoiqu'il en soit de la pertinence d'un tel choix, celui-ci prouve l'importance cruciale que Say accorde à l'instruction de l'économie politique, non seulement pour tous les citoyens, mais aussi pour ceux qui prétendent accéder au pouvoir politique. Les onze années terribles qui vont de 1789 à 1800 ont été pour lui un laboratoire où toutes les combinaisons, les idées

¹ J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 81. En note, J.-B. Say écrit : "*Il faut tacher que pour vivre on ne soit pas plus forcé de prostituer ses talents que sa personne. S'il est affligeant de voir la courtisane vendre au premier venu des faveurs qui auraient pu devenir la récompense des plus tendres sentiments, il n'est pas moins affligeant de voir l'homme de lettres vendre son approbation au vice puissant, et le peintre prêter la magie de ses couleurs aux obscènes conceptions d'un riche méprisé*".

² J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 82.

et les hommes ont été passés à l'épreuve des faits. L'ordre social de la prospérité et de la liberté dépend de l'action des hommes agissant selon leurs lumières et connaissant les conditions nécessaires de la vie sociale.

Cette vision, si elle participe d'une volonté de séparer le politique de l'économique¹, tend par contre à réintroduire la morale comme facteur incontournable. Il n'y a pas d'harmonie naturelle des intérêts chez Say. Parce qu'une telle harmonie suppose une vision absolutiste du mécanisme économique dans laquelle la liberté disparaît et avec elle la responsabilité. Il explicite son projet en 1799 dans *Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une Nation*². Dans la préface à la première édition de *Olbie* il estime faire oeuvre utile en un temps "où ceux dont le talent éminent et la moralité ne sont pas contestés, même de leurs plus grands ennemis, ont conçu le projet de fonder la stabilité de la République sur l'observation des règles de la morale, et ont été placés par leurs concitoyens dans les premières magistratures"³. En cela il est parfaitement fidèle à Cabanis qui sera un de ses inspirateurs : "pour être solide et durable, il ne suffit pas à cette république, d'exister dans certaines formes de gouvernement ; ses véritables bases sont les idées et les habitudes nationales ; toutes vos institutions doivent donc avoir particulièrement pour but de lui faire jeter de profondes racines dans les esprits et dans les âmes des citoyens"⁴.

¹ Voir P.-H. STEINER, *Politique et économie politique chez J.-B. SAY*, document de travail, Centre A. Vandermonde, ENS St Cloud, 1993.

² J.-P. FRICK, introduction et notes, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*" par J.-B. Say, Presses universitaires de Nancy, p. 50. On lira avec intérêt toute l'introduction, pp. 5-66 de J.-P. FRICK pour situer ce moment crucial dans la formation de la pensée de Say qui précède immédiatement la rédaction du *Traité*.

³ J.-P. FRICK, introduction et notes, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*" par J.-B. Say, Presses universitaires de Nancy, p. 50.

⁴ CABANIS, *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, adressée au Conseil des Cinq Cents*, Oeuvres T II p. 429. Voir aussi CHAMFORT : "*Ce serait une chose curieuse qu'un livre qui indiquerait toutes les idées corruptrices de l'esprit humain, de la société, de la morale, et qui se trouvent développées ou supposées dans les écrits les plus célèbres, dans les auteurs les plus consacrés*", *Maximes et pensées*, Garnier, Flammarion, Paris, 1968, n° 3, p. 52.

2.1. Intérêt et vanité

Pour Say, l'intérêt matériel n'est pas le seul qui commande les actes des individus. Les comportements sont d'abord dictés par la vanité. On retrouve chez lui une part de la tradition continentale française dans laquelle il y a une bonne dose de scepticisme, de relativisme, de rationalisme modéré. Dans le *Petit volume des hommes et de la société* il écrit : *"Les philosophes moralistes paraissent croire que l'amour de soi, l'intérêt dirige les actions des hommes plus que ne le fait l'amour propre, la vanité. Je serai tenté de croire le contraire, que la vanité exerce sur eux plus d'empire, généralement parlant, que l'amour de soi. Il suffit d'observer dans combien de cas les hommes agissent par vanité d'une manière opposée à leurs intérêts."*¹ Si ce n'est pas l'intérêt qui dirige d'abord le comportement des hommes, alors c'est la nature de ses relations aux autres hommes qui importe, puisque c'est bien dans cette relation que peut se manifester la satisfaction de la vanité qui est une donnée incurable de l'homme.

L'opinion des autres hommes commande en réalité le comportement de l'individu. Cette approche va lui permettre de fonder une analyse qui réconcilie intérêt individuel et intérêt général. L'homme est orienté vers le bien des autres, non pour des motifs altruistes et désintéressés mais pour des motifs intéressés, ceux de sa vanité. C'est cela qui constitue le levier pour construire l'harmonie sociale. C'est le subjectif, ce que les hommes pensent d'eux-mêmes et la recherche de l'adéquation de ce qu'ils pensent d'eux-mêmes et de ce que pensent les autres d'eux, qui représente le lien social.

Say ne pousse pas le rigorisme moral à l'extrême, il admet en fait que toute action qui peut être favorable à l'individu, sans être défavorable à la collectivité, est vertueuse. Mais toutes les actions dictées par la recherche de l'intérêt ne sont pas compatibles avec le bien public. Chez lui, la prospérité économique n'est pas identifiée au bien

¹ J.-B. SAY, *"Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation"* par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 121.

public, elle n'est qu'une des conditions pour parvenir au bien public. Pour en être convaincu, il suffit de citer ce passage : "*C'est ainsi que chez certains peuples, ou même chez les habitants de certaines villes, trop adonnées au commerce, toute idée autre que celle de s'enrichir est regardée comme folie; tout sacrifice de temps ou d'argent, ou de facultés, comme une duperie*"¹. La conséquence d'une telle domination de l'intérêt, dans le comportement des individus, est source d'une faute majeure à ses yeux : elle menace la liberté car "*l'argent donne des serviteurs peu attachés et non des amis fidèles et des citoyens capables, il arrive que les nations de ce genre finissent, et même assez promptement, par être mises à contribution, dominées et enfin renversées par celles qui ont suivi d'autres principes (...)* Si ce que l'on dit de vous est vrai ; vous deviendrez riches, mais vous ne resterez pas vertueux; mais vous ne resterez pas longtemps indépendants et libres."².

Si Say a bien perçu la vigoureuse croissance des intérêts matériels. Il n'a pas fait que cela et limiter sa vision à ce seul point, c'est manquer une dimension fondamentale. Pour que les agents économiques puissent intérioriser l'ordre social dans le système social moral qu'il propose, il faut d'abord qu'ils soient débarrassés de la nécessité de satisfaire leurs besoins ou du moins que le sacrifice à consentir pour y parvenir soit modéré et laisse à l'individu la disponibilité d'une partie de son temps et de ses facultés. La découverte du mécanisme économique de l'échange, qui n'est pas conscient chez les individus, devrait leur permettre de choisir leur véritable intérêt.

Il refuse la voie qui consiste à absolutiser l'un des termes de l'alternative et veut garder liées ensemble les deux composantes : "*Quand on ne désirerait pas l'aisance*

¹ L'exemple de la République de Genève est sans doute présent à l'esprit de Say : "*Les années 1780 sont ainsi à Genève une époque de prospérité une peu factice, mais éclatante, et en même temps une déchéance politique où l'agilité des esprits ne trouve plus à s'exercer que sur des affaires d'argent, années de jeu, de mondanités et de frivolités. La soumission à la France n'est pas que militaire. Cette Genève (...) vit à l'abri d'une souveraineté déjà crevassée, dans une symbiose avec la France qui approche de la fusion*", H. LUTHY, *La banque protestante*, Sevpen, Paris, vol. II, p. 563.

² J.-B. SAY, "*Olbié ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 85. Par ailleurs, l'histoire de la république de Genève, berceau d'une partie de la famille de Say, illustre bien ce danger. Voir sur ce point H. LUTHY, *La banque protestante*, VOL II, SEVPEN, 1961, p. 559-580. Voir aussi appendice p. 735 : "*rappelons aussi le tournant décisif où la dépendance se transforme en protectorat français ouvert et avoué*".

pour son propre bien-être, on devrait la désirer par vertu. Il faut n'être pas réduit à prendre conseil du besoin. Vous vous plaignez que chacun n'écoute que son intérêt, je m'afflige du contraire. Connaître ses vrais intérêts est le commencement de la morale; agir en conséquence est le complément¹". Il n'y a pas de rupture entre la moralité traditionnelle et l'éthique utilitaire mais une combinaison et une complémentation inévitable. Pour atteindre au plus grand bonheur du plus grand nombre, il faut au préalable que le système économique soit connu dans sa totalité.

La société ne se réduit pas à son seul aspect économique et le bien social n'est pas identifié au bien économique. Pour atteindre le bien social, le bien économique est une condition nécessaire mais non suffisante. Le moyen d'y parvenir, c'est le progrès des connaissances et leur diffusion à travers l'instruction. Chez lui, la vanité des individus fonde les relations entre les hommes. La sociabilité, bien plus que la division du travail, est un levier qui permet à travers l'instruction, de réintroduire l'obligation morale comme mutuellement avantageuse. L'économie possède un caractère et des lois qui lui sont propres. L'ignorance de ces lois ne conduit pas à la prospérité mais la menace et amène la régression à un âge antérieur de la société. La norme qui conditionne l'ensemble, c'est d'abord celle de la liberté. Or la seule recherche du gain, comme nous l'avons vu, est fatale à la liberté. La préservation de la liberté exige la reconnaissance par les individus qu'il existe dans la société des intérêts qui sont destructeurs.

Toute sa pensée est tournée vers le fait de penser des institutions qui doivent, en utilisant la nature de l'homme tel qu'il est, le mener au bonheur. Toutefois, il est significatif que le dernier ouvrage² écrit par Say, non publié, soit un *Traité de sciences politiques*. Ce qui implique que Say reconnaissait que la seule rédaction d'un *Traité d'économie politique* ne pouvait suffire à fonder ce comportement éclairé.

Say est un cas à part et sans doute, pour cette raison, mal compris dans la lignée qui va de Smith à Marx. Il ne participe pas de cette tendance substantialiste qui consiste

¹ J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 122.

² MSS., Bibliothèque Nationale.

à faire d'un agent ou d'un élément unique le coeur du processus économique¹. Sa position ne le conduit pas à penser l'individualisme comme le contraire du holisme mais comme la valorisation de l'homme en tant que sujet. La valorisation exclusive de l'indépendance ou de l'autosuffisance, conduit pour lui à la liberté sans règle. Ce qu'il cherche à développer, c'est l'autonomie et celle-ci peut exister en acceptant le principe d'une limitation à travers le principe d'utilité. Dans son sens le plus étendu, cela signifie la soumission à une loi commune qui est précisément le principe de l'utilité, fondant la réciprocité. Et puisque le sujet recherche d'abord l'estime² des autres, cette estime est la reconnaissance d'un autre soi-même dont la différence se saisit sur un fond d'identité.

2.2. L'individualisme responsable et organisateur

Individu, liberté et ordre politique

Say a contribué à la formation d'un système d'idées et de valeurs, d'une idéologie, dans le sens que Destutt de Tracy donne à ce mot³. Si ce système d'idées signifie que Say aurait contribué à résoudre le problème de l'unité du corps social et de sa cohésion consistant "*à faire de la société un automate, un "ordre spontané" qu'aucune volonté ni conscience n'a voulu*"⁴, alors on ne doit pas ranger Say dans le camp de ceux qui ont contribué à le former. Nous voudrions tenter de montrer que la conception de Say est en

¹ Sa tendance est de localiser la valeur dans la relation d'échange entre les hommes et non dans les choses. Say garde toujours présent à l'esprit tous les facteurs de l'activité et c'est aussi cela qui lui fera refuser d'emprunter les voies d'une économie mathématique. Sur ce point, il nous semble que le jugement de Louis Dumont insistant *tout au long sur la perspective substantialiste qui pénètre le mouvement par lequel l'économie émerge*, ne peut être affirmé qu'à la condition d'éliminer Say de ce mouvement d'émergence de la pensée économique, L. DUMONT, *Homo Aequalis, I, Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*", Gallimard, Paris, 1977, p. 128.

² Pour une discussion du point de vue de Louis Dumont, voir Alain RENAUT, *L'Ere de l'individu*, Gallimard, Paris, 1989, pp. 69-112.

³ Chez Destutt de Tracy (1754-1836), le créateur de ce mot idéologie signifie : *science des idées au sens le plus général de ce mot, c'est-à-dire des états de conscience. Dictionnaire de la langue philosophique*, P. FOULQUIE, P.U.F., Paris, 1986, p. 337.

⁴ Jean-Pierre DUPUY, *Le sacrifice et l'envie*, Calmann-Lévy, Paris, 1992, p. 12.

droite ligne de celle des Lumières, et qu'en ce sens elle est plus éloignée que proche de ceux qui ont pensé le marché comme un ordre spontané.

Il ne peut pas pour autant être classé dans le courant du rationalisme constructiviste. C'est un homme de transition et il chevauche une conception qui est à la fois celle de la philosophie des Lumières écossaise et celle des Lumières française. On a vu dans Say un auteur conservateur ayant postulé l'antériorité de l'ordre social¹ par rapport à la volonté des hommes. Nous verrons qu'il est très difficile, sinon impossible à notre avis, de soutenir une telle position. Pour lui la loi et le pouvoir ne sont pas la cause de l'ordre social mais bien son expression. Nous voulons soutenir ici que la conception développée par Say se rattache à celle de Benjamin Constant pour qui : *"L'on a défini les lois comme l'expression de la volonté générale. C'est une définition très fautive. Les lois sont la déclaration des relations des hommes entre eux. Du moment où la société existe, il s'établit entre les hommes de certaines relations ; ces relations sont conformes à leur nature, car si elles n'étaient pas conformes à leur nature, elles ne s'établiraient pas. Les lois ne sont autre chose que ces relations observées et exprimées; Elles ne sont pas la cause de ces relations qui au contraire leurs sont antérieures. Elles déclarent que ces relations existent. Elles sont la déclaration d'un fait ; elles ne créent, ne déterminent, n'instituent rien, sinon des formes pour garantir ce qui existait avant leur institution²".*

L'action de l'individu perdu dans la multitude et ne voyant qu'une toute petite partie de la réalité sociale, produit chez lui inévitablement erreurs et préjugés. Pour parvenir à un ordre collectif, il faut la conscience de la totalité du mécanisme social dans lequel chaque homme est inséré. La prise en compte de la totalité doit permettre à chacun de constater la nécessaire coopération entre les actions individuelles et amener

¹ Pour une lecture stimulante des classiques à travers la relation individu, monnaie, économie et régulation voir J.-F. RENAUD, *Individu, monnaie et régulation en économie capitaliste : des contradictions de l'économie politique classique aux potentialités de l'analyse de J.-M. Keynes*, Document de travail, séminaire théorie monétaire, Centre de recherche Monnaie Finance Banque, Université Lyon 2, 1992.

² Cité par : Jean-Pierre DUPUY, *Le sacrifice et l'envie*, Calmann-Lévy, Paris, 1992, p. 16.

chacun à éliminer celles des actions qui ne contribuent pas au bien-être individuel véritable.

5

La liberté de l'individu est donc inscrite dans l'ordre politique. Toutefois, elle n'y est pas toute entière, c'est pourquoi Say récusé la conception de la volonté générale de Rousseau. Le terrain d'action de la liberté, c'est aussi celui de l'activité économique, car c'est là que se joue la possibilité pour l'homme de réaliser son bonheur. La possibilité de l'autonomie de la société moderne est mise en avant par Say : autonomie par rapport au politique, autonomie par rapport à toute transcendance. Il s'agit donc de construire un lien social qui soit débarrassé de la vue étroite des individus agissant de façon isolée ; cela suppose une action consciente et la prise en compte du mécanisme social¹, lui-même résultat de l'action des hommes.

Ceci devrait signifier que pour Say les préférences autonomes des individus sont définies, non pas seulement par leur situation propre, mais aussi par l'ensemble des caractéristiques qui définissent l'état social et qui impliquent la prise en compte de la situation de tous les autres acteurs. C'est pour Say l'idéal vers lequel il faut tendre, il y a donc bien une visée normative dans le *Traité*. Si l'individu est le meilleur juge de son bien, comme Say le répète à satiété, son bien est ce qu'il choisit et il ne peut choisir que sur des éléments dont il a la maîtrise. A partir de sa seule expérience, les éléments qu'il maîtrise sont insuffisants pour lui garantir d'arriver à son but. Il lui faut encore la maîtrise du mécanisme social dans son ensemble pour l'intégrer dans ses calculs.

Pour que l'individu puisse accéder à cette connaissance des règles de la morale, une condition nécessaire doit être remplie. Pour parvenir à la satisfaction des besoins, les lois ne sont pas d'un grand secours, ni la force, ni la religion. En effet la justice "*n'enseigne pas la morale : elle enseigne la prudence et l'astuce*"². La force politique est inefficace pour parvenir à l'objectif fixé : "*On a fait de mauvais républicains chaque*

¹ Le sens de ce terme de mécanisme social ne doit pas être entendu ici dans un sens déterministe, ou s'il s'agit de déterminisme celui-ci est de nature très modérée. L'économie politique ne saurait être qu'un principe qui guide l'action des hommes et non pas un ensemble de lois rigides qui définissent à l'avance la nature des actions et leurs effets.

² J.-B. SAY, *Olbie ou essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, Presses universitaires de Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 77.

fois qu'on a voulu rendre les hommes tels, le pistolet sur la gorge. On a conquis l'apparence tout au plus¹". L'enjeu est donc pour Say, non de chasser la morale du domaine de l'économie politique, mais de montrer que l'économie politique est la base de toute morale².

Say n'est pas le partisan de l'idée selon laquelle la poursuite privée du plus grand gain possible est un remède aux passions qui poussent les hommes à la discorde³. Il prévoit que pour parvenir à un ordre harmonieux, il faut "*un système complet de législation et d'administration*"⁴. Chacun sera obligé de déclarer publiquement quelles sont ses occupations habituelles et lorsque qu'il y aura une disparité choquante entre les occupations habituelles et la conduite, la vanité fait que l'on cherchera à échapper au ridicule ou au mépris. Par le moyen de la pression morale du groupe, on "*évita que l'amour du gain ne devint à Olbie le seul stimulant qui engageât les hommes à se livrer au travail.*"⁵.

L'estime de soi importe plus dans le mobile des conduites humaines que l'intérêt individuel. Il revient au gouvernement de faire en sorte, à travers l'institution de l'instruction, que cette vanité soit orientée correctement. Pour Say, la Raison réside en

¹ J.-B. SAY, *Olbie*, Presses universitaires de Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 77.

² Sur ce point, J.-P. DUPUY écrit : *L'enjeu était moins de chasser la morale du domaine économique, que de montrer que ce dernier incorpore sa morale propre spécifique. Il y aurait eu "spécialisation" économique de la morale. De là que l'économie n'aurait jamais perdu sa référence normative (...) Selon Dumont, ce double objectif (montrer la cohérence interne du domaine, et que cette cohérence va dans le sens du bien commun) aurait été poursuivi par la double postulation de l'égoïsme (self-love) de l'homo-oeconomicus et du mécanisme de la "main invisible", produisant automatiquement l'harmonie collective par l'effet de composition de ces égoïsmes individuels.* Jean-Pierre DUPUY, *Le sacrifice et l'envie*, Calmann-Lévy, Paris, 1992, p. 76 Il est clair, à partir des citations que nous venons de donner de l'analyse conduite par Say, que celui-ci ne se rattache que partiellement à cette tradition et en particulier que toute notion de main invisible lui est étrangère, même si, chez lui comme chez Smith, l'égoïsme perd toute connotation négative, celui-ci étant parfaitement compatible avec un comportement altruiste qui accroît la satisfaction.

³ Si l'on suit la présentation faite par D. DIATKINE de la *Richesse des Nations* de A. Smith, les conceptions de Say apparaissent très éloignées de celles de Smith. Pour Say, le désir d'enrichissement illimité ne conduit pas au bien de tous, et la concurrence sur le marché n'est pas investie du pouvoir d'imposer des règles de justice. D. DIATKINE, présentation à la *Richesse des Nations*, A. Smith, Flammarion, Paris, 1991, pp. 28-30.

⁴ J.-B. SAY, *Olbie ou essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, Presses universitaires de Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 82.

⁵ J.-B. SAY, *Olbie ou essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, Presses universitaires de Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 84.

chaque être, à condition d'être débarrassé des besoins les plus pressants. Elle est capable de créer un espace de sociabilité et de garantir l'objectivité du ciment social. Il faut démontrer que nos jugements éthiques les plus élevés sont fondamentalement en accord avec la raison, telle que nous la révèle l'étude de l'économie politique. Pour y parvenir, tous les individus doivent décider en possédant les connaissances nécessaires, d'où le rôle crucial de l'instruction. Tant que chacun ignore ce qu'est sa place dans le mécanisme social et ses capacités, il ne peut se situer que dans le cadre de l'intérêt immédiat. Il est bien ici question d'un contrat et non d'un type de mécanisme comme celui de la main invisible. C'est le consentement partagé d'êtres rationnels et autonomes. Les individus ne sont pas chez Say, des êtres solitaires, ce sont des associés qui, par la médiation de la vanité, respectent un contrat implicite unanimement reconnu. Tout son effort vise à la constitution d'un savoir collectif qui ne soit pas incarné dans un sujet collectif (l'État ou Dieu). Ce savoir collectif s'incarne dans des règles, des coutumes, des institutions que les individus intègrent comme leurs. Le cadre abstrait du *Traité* fixe pour les acteurs le fonctionnement de l'ordre concret. Toutefois, c'est de l'ordre concret que naît la mise à jour du cadre abstrait.

L'intérêt éclairé

Il y a conflit entre les intérêts sinistres et les intérêts éclairés¹. Le maintien du lien social implique que les intérêts éclairés soient dominants dans la société. La possibilité de faire accéder les hommes à cette connaissance de leur intérêt véritable, repose sur le fait qu'*une des plus fortes garanties qu'on ait de la bonne conduite des hommes, est le besoin qu'ils éprouvent de l'estime de leurs semblables. C'est cette estime qui leur fournit des moyens d'existence, et d'une existence mêlée de satisfaction et de bonheur*². Si cette estime peut être resituée par Say dans le cadre du principe général de l'utilité,

¹ Nous partageons l'analyse de P.-H. STEINER dont nous reprenons sur ce point précis les termes voir "Intérêts, Intérêts sinistres et intérêts éclairés : problèmes du libéralisme chez J.-B. Say", *CAHIERS D'ÉCONOMIE POLITIQUE*, N° 17, pp. 21-40.

² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie Politique Pratique*, T. I, Guillaumin, 1828-29, Paris, p. 49.

c'est cependant dans un sens assez différent de celui de la logique de l'intérêt purement égoïste. Cette estime est même placée au-dessus de la notion d'intérêt, au sens des besoins physiologiques car "*c'est elle qui fournit des moyens d'existence*"¹. Celui qui ne jouirait d'aucune estime de la part des autres ne pourrait donc pas subvenir à ses besoins. Sur quoi peut reposer cette estime des autres ? Ce ne peut-être que sur le respect d'une norme morale intériorisée par les individus.

Say croit que la contradiction entre les deux types d'intérêts peut être surmontée, mais elle ne peut pas l'être par le seul développement de la logique du marché, où s'affrontent les intérêts individuels. Pour y parvenir il faut que chacun fasse un effort pour dépasser le cadre étroit et borné de son individualité singulière, qu'il s'élève à la conscience de la généralité des rapports de l'individu avec tous les autres. Seul cet effort peut lui permettre de comprendre en quoi son action ne lui est pas utile et donc la modifier: "*Il est bon que chacun connaisse la place qu'il occupe dans le mécanisme social, qu'il sache si son rouage est utile au jeu de la machine ; que si loin de contribuer à son action , il la surcharge et l'embarrasse, il en rougira peut-être, et ce sera déjà beaucoup*"².

En révélant à travers le *Traité d'économie politique* la véritable nature des choses dans l'ordre de la satisfaction des besoins, en montrant ce qui est véritablement utile et ce qui ne l'est pas, Say pose que l'estime ne pourra être accordée qu'à ceux qui concourent véritablement à la création des richesses. La contradiction entre intérêts sinistres et intérêts éclairés peut être ainsi progressivement résolue, non seulement parce que les hommes sont accessibles à la raison, mais aussi parce qu'ils ont besoin de l'estime de leurs concitoyens pour vivre. Celui qui voudrait malgré tout poursuivre son intérêt sinistre, s'expose alors à la désapprobation des autres dont il pense que dans leur majorité ils auront reconnu la validité du principe d'utilité³. Son exigence est à la fois

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie Politique Pratique*, T. I, Guillaumin, 1828-29, Paris, p. 49.

² J.-B. SAY, *Traité d'Économie politique*, Crapelet, Paris, 1803, T. I, pp. XXXIII-XXXIV.

³ Voir également sur ce point P. STEINER, "Comment stabiliser l'ordre social moderne ? J.-B. Say, l'économie politique et la Révolution", in *Économies et Sociétés*, Série *Oeconomia*, PE N° 13, 1990, pp. 173-193.

celle d'une moralisation de l'action des citoyens à partir de la connaissance de la véritable nature des choses, et celle d'une moralisation de l'action politique, la deuxième étant l'effet de la première. 9

Toute la problématique de Say repose sur une éthique de la responsabilité qui se fonde sur le refus de croire à des lois mécaniques et absolues de la vie sociale. Le sujet est au centre de sa vision, d'où l'importance accordée à l'initiative de cet acteur essentiel qu'est l'entrepreneur. S'il y a une foi chez lui dans le développement de la raison, celle-ci ne repose nullement sur une foi dans la rationalité techniciste et positiviste.

Say ne pense pas le problème de l'économie en dehors de la liberté. Ce qu'il veut fonder c'est la place de l'économie dans la liberté républicaine. Ceci explique pourquoi il ne peut pas y avoir chez Say de vision strictement déterministe, mais qu'il y a toujours une responsabilité de l'homme dans l'exercice de sa liberté. Sa pensée est à l'opposé d'une possible dérive totalitaire, car les lois économiques découvertes par le savant ne sont pas mises au service de l'État ou au service de fins sociales préalablement définies. Elles sont au service de l'individu qui doit lui-même définir ce que sont ses fins, fins conditionnées par la recherche de la satisfaction de ses besoins et de sa vanité. Say ne construit pas une représentation qui puisse échapper au contrôle de l'individu, son objet est de donner le plus de maîtrise possible à l'individu pour poursuivre ses fins propres. L'expérience, aidée de l'instruction et du progrès des connaissances, doit conduire à un comportement moral mutuellement avantageux. Sa pensée distingue en définitive deux individus : l'individu biologique, soumis à ses besoins et l'individu moral, soumis à la vanité.

La réalisation du lien social exige que les individus se soumettent partiellement à une totalité. Mais cette totalité, Say la cherche hors de l'État. Sa position n'implique en aucune façon que soit méconnues, tout au contraire, les contraintes de l'action, des structures et des institutions. D'un point de vue retrospectif, on peut parler d'un

individualisme structurel ou institutionnel¹. La mise en vigueur du principe individualiste et les conséquences qu'il entraîne dans l'ordre de l'économie sont dans certains cas si destructives qu'il faut recourir à l'État comme un moindre mal. Ceci explique aussi que, sur la fin de sa vie, Say cherchera à définir ce que doivent être les règles qui doivent présider à cette action de l'État dans la société.

L'instruction avec le *Traité d'économie politique* devient une institution², non pas au sens d'organisation juridique ou politique, mais au sens d'ensemble d'actes ou d'idées, toutes instituées que les individus trouvent devant eux et qui s'imposent. Nous avons vu que ceux qui prétendent à des charges politiques doivent faire la preuve qu'ils maîtrisent parfaitement cet ensemble d'idées³. Ce que cherche à réaliser Say est parfaitement illustré par la définition que G.RENARD donne du concept d'institution : "*L'institution est le témoignage sensible de cette idée que l'homme n'est pas seul sur la scène de la vie sociale ; il y a aussi des idées. Elles n'y sont pas montées toutes seules ; ce sont les hommes qui les y ont installées ; mais une fois installées (...)elles agissent en vertu d'un merveilleux dynamisme.*"⁴.

L'autonomisation de l'économie qu'achève le *Traité*, va constituer un contrepoids à la sphère autonome de la politique qui, dans son fonctionnement, peut porter atteinte à la liberté individuelle mais reste nécessaire à son maintien. Il veut imposer des limitations à la sphère politique. Sa conception est celle de l'individualisme⁵ rationaliste, tempérée par l'individualité intérieure élargie à la sphère de la famille et des amis.

Ce qu'il veut donner à travers son *Traité*, ce sont les fondements solides de la République. Le français est la démocratie, la République. Dès lors, cette conception

¹ Voir sur ce point F. BOURRICAUD, *L'individualisme Institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons*, Paris, P.U.F., 1977 Ainsi que *DICTIONNAIRE CRITIQUE DE LA SOCIOLOGIE*, R. BOUDON ET F. BOURRICAUD, Paris, P.U.F., 1986, pp.. 301-309.

² *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paul FOULQUIE, P.U.F., p. 369.

³ Condillac écrit à ce sujet : "*On dit d'une chose qu'elle est d'institution, pour dire qu'elle est l'ouvrage des hommes et pour la distinguer de celles que la nature a établies*" *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paul FOULQUIE, P.U.F., p. 369.

⁴ *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paul FOULQUIE, P.U.F., p. 369.

⁵ Sur les origines de l'individualisme voir J. BURCKARD, *La civilisation de la Renaissance en Italie*, Livre de poche biblio essais, 1958, vol. 1, pp. 197-209.

retentit sur la rédaction du *Traité* car l'émancipation de l'individu devient le principe fondamental qui ordonne tous les actes. Son objectif est de faire en sorte que la France échappe à cette réalité historique qu'il a vécue et que résume R.ARON : "*France livrée tour à tour à l'égoïsme sordide des possédants, aux fureurs des révolutionnaires et au despotisme d'un seul*"¹.

L'analyse de J.B.Say conduit à la définition d'un individualisme responsable contre un individualisme irresponsable. Il ne croit pas dans la main invisible, dont soulignons le on ne trouve aucune référence dans les six éditions du *Traité*. Il ne croit pas plus à des lois de l'histoire telles qu'on les trouve énoncées à l'époque². Ce qu'il cherche, c'est une plus grande lucidité chez ses concitoyens, même si ce déplacement vers l'éthique ne va pas sans aveuglement sur le rôle que peut jouer l'enseignement de l'économie politique à travers la diffusion du *Traité*. Cette éthique n'est pas réduite à elle-même, il cherche à lui donner une base objective, indépendante des modes et des passions. Cette base, c'est la connaissance des contraintes objectives auxquelles tous les citoyens sont confrontés dans leur recherche du bonheur. Le développement de la démocratie, de la République, ne peut pas être l'affaire de spécialistes et s'il y a des hommes supérieurs, leur savoir doit être largement diffusé chez tous les citoyens.

Il cherche moins les intentions pures et idéalistes, moins les injonctions que les intentions réformatrices et les actions reponsabilisatrices³. Le bonheur affirmé comme

¹ R. ARON, *Les Étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, Paris 1967, p. 18.

² Il n'y a pas chez lui d'ignorance de l'histoire. Il a lu les principaux auteurs et suivi les cours de Daunou à L'École Normale : "*L'histoire serait plus utile à l'économie politique que la statistique si les historiens savaient l'économie politique parce que, nous montrant plusieurs états des choses successifs, elles nous donneraient quelques lumières sur l'enchaînement des causes et des effets. C'est ce qu'ont voulu faire Voltaire et tous les bons historiens.*", Mss, B.N., fonds Say.

³ A cet égard ce qu'écrit un auteur comme Gilles Lipovetsky nous paraît proche des intentions de Say : "*plus que jamais nous devons rejeter l'éthique de la conviction autant que l'amoralisme de "la main invisible", au bénéfice d'une éthique dialoguée de la responsabilité tournée vers la recherche de justes équilibres entre efficacité et équité, profit et intérêts des salariés, respect de l'individu et bien collectif, présent et futur, liberté et solidarité*". L'analyse de Gilles Lipovetsky nous semble se situer en continuité de l'inspiration de Say et des idéologues lorsqu'il écrit encore : "*Ce ne sont pas les professions de foi éthiques, les panégyriques en faveur des droits de l'homme et de la générosité qui viendront à bout de la xénophobie et de la misère, des agressions contre l'environnement, des dérives médiatiques. Il faudra des politiques et des entreprises intelligentes, plus de formation, de responsabilisation et de qualification professionnelle, plus de science et de technique, mieux que l'intelligence du cœur, l'impératif de mobilisation des intelligences humaines, l'investissement redoublé dans le savoir et la dimension*

un droit naturel se concentre d'abord dans la possibilité de mener une vie dans l'honnête aisance et ceci devient une coordonnée majeure de la culture individualiste avec la liberté et l'égalité. L'homme peut accéder aux vertus sans l'appui de la religion. L'intérêt, le sentiment et la raison suffisent pour nous faire observer nos devoirs. Cette religion du devoir est reliée à la confiance moderne dans l'éducation et la perfectibilité du genre humain qu'elle permet. Say exalte les buts de l'individu envers lui-même, hygiène, travail, épargne. Il s'agit bien d'une éducation de la volonté, du renforcement de la maîtrise de soi, de la lutte contre la faiblesse des individus qui toujours tendent à préférer les plaisirs immédiats, mais éphémères, aux plaisir plus durables, mais qui doivent être conquis. Pour autant sa conception ne va pas jusqu'à la sacralisation d'un vouloir pur, il existe des contraintes qui tiennent à la nature des choses et qui constituent la limitation de ce vouloir. C'est donc un vouloir conditionné et limité contre l'individualisme autosuffisant, sans règle et désorganisateur. Selon l'expression de Gilles Lipovetsky nous pourrions dire en termes contemporains que, pour Say, ce dont nous avons besoin "*ce n'est pas d'exhortation à la vertu pure, c'est d'intelligence responsable et d'humanisme appliqué*"¹. C'est la doctrine de l'intérêt bien entendu².

éducative permanente". Gilles LIPOVETSKY, *Le crépuscule du devoir, l'Éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Gallimard, Paris, 1992, p. 21.

¹ Gilles LIPOVETSKY, *Le crépuscule du devoir, l'Éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Gallimard, Paris, 1992, p. 219.

² On doit relever sur ce point précis la communauté de pensée entre J.-B. Say et Alexis de Tocqueville, qui publie le premier volume de "*De la démocratie en Amérique*", 3 ans après la mort de J.-B. Say. Citant Montaigne, Tocqueville écrit : "*Il y a longtemps que Montaigne a dit : " Quand pour sa droiture, je ne suivrai pas le droit chemin, je le suivrai pour avoir trouvé, par expérience, qu'au bout du compte c'est communément le plus heureux et le plus utile". Et quelle meilleure définition de la doctrine du principe d'utilité de Say que celle que trace Tocqueville à propos de l'intérêt bien entendu : *L'intérêt bien entendu est une doctrine peu haute, mais claire et sûre. Elle ne cherche pas à atteindre de grands objets ; mais elle atteint sans trop d'efforts tous ceux auxquels elle vise. Comme elle est à la portée de toutes les intelligences, chacun la saisit aisément et la retient sans peine. S'accommodant merveilleusement aux faiblesses des hommes, elle obtient facilement un grand empire, et il ne lui est point difficile de le conserver, parce qu'elle retourne l'intérêt personnel contre lui-même et se sert, pour diriger les passions de l'aiguillon qui les excite. La doctrine de l'intérêt bien entendu ne produit pas de grands dévouements ; mais elle suggère chaque jour de petits sacrifices ; à elle seule, elle ne saurait faire un homme vertueux ; mais elle forme une multitude de citoyens réglés, tempérants, modérés, prévoyants, maîtres d'eux-mêmes ; et, si elle ne conduit pas directement à la vertu par la volonté, elle en rapproche insensiblement par les habitudes ; in "De la démocratie en Amérique", R. Laffont, Paris, 1987, p. 51.**

III. L'ÉCONOMIE POLITIQUE, BASE DE TOUTE MORALE

3.1. Le *Traité d'économie politique*, premier livre de morale

Dans cette visée générale la rédaction du *Traité* tient une place décisive pour parvenir à la connaissance du mécanisme social dans son ensemble. Il est donc possible de construire une société équitable où chacun se trouve mieux à sa place qu'à celle d'un autre. S'il veut changer de place, qu'il sache que cela implique un effort particulier. J.B.Say aborde le problème de l'ordre social sous l'angle de sa réforme. L'état social existant est vicieux et le *Traité d'économie politique* "doit être le premier livre de morale"¹. Vient ensuite en note la phrase souvent citée "*Quiconque ferait un Traité élémentaire d'Économie politique propre à être enseigné dans les écoles publiques et à être entendu par les fonctionnaires publics les plus subalternes, par les gens de la campagne et par les artisans, serait le bienfaiteur de son pays*"².

La définition qu'il donne de la morale va nous éclairer sur la conception qu'il se fait de l'économie politique : "*la morale est la science des moeurs. Je dis science ; car, dans l'état de société, les règles de conduite ne sont pas toutes d'institution naturelle ; elles s'apprennent. Il est vrai qu'elles s'apprennent dès l'enfance et par routine ; mais le langage, qui est une science aussi, ne s'apprend-il pas de même*"³. Ayant défini ce qu'est la morale, il donne son but qui est "*de procurer aux hommes tout le bonheur compatible avec leur nature*"⁴.

Mais contrairement à ce qu'une lecture trop rapide pourrait nous amener à conclure, il ne s'agit pas pour Say d'une intention purement normative qui rejoindrait

¹ J.-B. SAY, *Olbie ou essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*, Presses universitaires de Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 71.

² J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 75.

³ J.-B. SAY, *Olbie ou essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*, Presses universitaires de Nancy Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 71.

⁴ J.-B. SAY, *Olbie ou essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*, Presses universitaires de Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 71.

alors une conception holiste et une tentation totalitaire, telle qu'elle fut vécue au cours de la période la Terreur. Si Say nous avertit des bienfaits de l'instruction en général, ce n'est pas simplement parce qu'elle adoucit les moeurs, mais aussi "*parce que les hommes instruits, en général, font moins de mal, commettent moins de dégâts que ceux qui ne le sont pas*"¹. L'essentiel de l'apport de cette institution, l'instruction, tient à ce que "*c'est principalement en nous éclairant sur nos propres intérêts, que l'instruction est favorable à la morale*"². Isoler les préjugés, les traiter de façon séparée, est une condition préalable pour fonder la liberté et la stabilité de la République sur la prospérité. Le *Traité* se présente donc comme le moyen positif de détruire cet ensemble de valeurs, de croyances qui sont le véhicule spontané de la pensée de ses concitoyens³. L'indépendance de l'économie est un combat à la fois contre les hommes qui exercent le pouvoir et contre l'état d'esprit hérité de l'ancien régime⁴.

3.2. Le *Traité* et l'analogie du théâtre

L'objet du *Traité* est désigné dans les *Préliminaires* : l'objet, c'est la France dans son état présent : "*Semblable à un vaisseau voguant sans boussole et sans carte, selon le caprice des vents et des vagues, ne sachant d'où il part, ni où il veut arriver, elle avançait au hasard parce qu'il n'y avait point dans la nation d'opinion arrêtée sur les causes de la prospérité publique*"⁵.

¹ J.-B. SAY, *Olbia ou essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*, Presses universitaires de Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 73.

² J.-B. SAY, *Olbia ou essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*, Presses universitaires de Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 73.

³ Jean Baptiste Say est sur ce point l'héritier des Lumières : ce qu'il cherche c'est comme Ernst CASSIRER l'écrit à propos de DIDEROT celui-ci "*n'entend pas procurer un simple corps de connaissances, mais provoquer une mutation dans la manière de penser. L'Encyclopédie a été créée pour changer la façon commune de penser*", Ernst CASSIRER, *La philosophie des lumières*, Fayard, Paris, 1966, p. 54. on peut ajouter que le *Traité* a été écrit dans le même objectif.

⁴ Say désigne ainsi tous ceux que nous appellerions les cadres intermédiaires dans une société, ceux qui exercent une responsabilité même limitée.

⁵ J.-B. SAY, *Traité d'économie politique, 1^o édition, Discours Préliminaire*, Crapelet, Paris, 1803, p. XXX.

Quel sens faut-il donner à cette opinion arrêtée ? Say s'en explique à l'aide d'une comparaison singulière : "*Quoiqu'il y ait une très grande différence d'opinion sur le mérite des pièces de théâtre et sur ce qui constitue la perfection dans l'art dramatique, cependant en France on est attaché à de certains principes de composition théâtrale dont on ne s'écarte guère ; on convient par exemple que chaque scène d'une pièce de théâtre, chaque caractère doivent concourir au développement de l'action principale ; qu'il ne faut transporter le spectateur, durant le cours d'une même pièce, ni d'un lieu dans un autre lieu éloigné, ni d'un temps dans un autre ; que l'auteur doit s'arranger de manière que les spectateurs sachent par quels motifs les personnages paraissent et se retirent. De ces conventions généralement, ou presque généralement reçues, qu'est-il résulté ? C'est que notre théâtre depuis les chefs-d'oeuvre de Racine jusqu'aux farces du boulevard, n'offre point de disparates trop choquantes, et que nos plus mauvais drames, à défaut d'autre mérite, ont au moins celui d'être conformes à ces règles puisées dans la nature de l'homme, ou de s'en écarter peu*"¹.

Le *Traité* s'apparente à du théâtre² révolutionnaire. Il vise d'abord à instruire. Cette pièce de théâtre nous décrit non ce que chacun a rêvé, mais bien la réalité de ce qu'est notre situation, le *Traité* est une critique de l'ordre mental ancien. A ces confusions qui nous font croire que les choses que nous voyons ressemblent à celles que nous avons apprises, s'ajoutent celles du langage, qui désigne avec un seul mot des choses anciennes et nouvelles. Il est nécessaire, pour atteindre le but fixé, d'effectuer une mise en ordre qui permette, à travers la mise en catégories, d'articuler la totalité. L'opérateur sera celui de la catégorie valeur-utilité. Le *Traité* se présente comme la

¹ J.-B. SAY, *Traité d'économie politique, 1^o édition, Discours Préliminaire* Crapelet, Paris, 1803, p. XXXII.

² On trouve chez DIDEROT le passage suivant : *Il en est du spectacle comme d'une société bien ordonnée, où chacun sacrifie de ses droits pour le bien de l'ensemble du tout* in *Le paradoxe sur le comédien Oeuvres*, Pléiade, Gallimard, Paris, 1961, p.1016. Tout le texte de DIDEROT paraît très proche de la comparaison de Say en particulier DIDEROT développe longuement le fait que, pour être un bon comédien, il importe surtout de ne pas se laisser aller à sa sensibilité et d'observer avec beaucoup de froideur les comportements autour de soi : "*ne dit-on pas dans le monde qu'un homme est un grand comédien ? On n'entend pas par là qu'il sent, mais qu'il excelle à simuler, bien qu'il ne sente rien : rôle bien plus difficile que celui de l'acteur, car cet homme a de plus à trouver le discours et deux fonctions à faire, celle du poète et du comédien,*" *ibid.* p. 1057.

mise en ordre d'un objet complexe, il ne s'agit pas seulement de faire apparaître ce que sont les lois de l'économie politique, mais de le faire dans un champ qui est celui des représentations en général .

L'analogie avec le théâtre nous avertit que tout dans le *Traité*, doit concourir au développement de la prospérité publique. Cette comparaison montre que la figure qui se tient au centre du *Traité* , avant d'être celle du cercle de l'échange des biens, des produits, de la monnaie et des valeurs¹ est d'abord celle de la prospérité, de la définition de chaque rôle pour que la pièce puisse atteindre l'objectif visé et ne dégénère pas en cacophonie, en bateau ivre. C'est la prospérité qui obsède Say et non le cercle de l'équilibre. Il faut prendre le spectateur à témoin et le faire passer de l'espace où l'on agit, celui de la vie économique de tous les jours, à l'espace où l'on regarde, pour modifier son action en retour. La parenté de cette lecture de Say avec celle de Smith² est frappante. Say utilise le retournement de la sympathie, capacité du spectateur à se mettre à la place d'un acteur, pour l'amener à intérioriser le point de vue du spectateur impartial³.

Le résultat est un champ de connaissances commun, qui produit un ensemble de règles, permettant de parvenir à l'intérêt éclairé. Au chapitre II "*Du plaisir d'une mutuelle sympathie*" de la *Théorie des sentiments moraux*, Smith écrit : "*Quelle que soit la cause de la sympathie, et de quelque manière qu'elle soit excitée, rien ne nous plaît tant que de la trouver dans les autres à notre égard, et rien ne nous choque davantage que les voir en manquer. Ceux qui regardent l'amour-propre et ses raffinements comme la cause universelle de tous nos sentiments , cherchent à expliquer par lui ce plaisir et*

¹ Voir sur ce point J. DERRIDA, *Donner le Temps*, Galilée, 1991, Paris, p. 18

² Il n'est pas sûr que Say ait lu la *Théorie des Sentiments Moraux* au moment où il rédige son *Traité* entre 1800 et 1803. Nous n'avons trouvé aucune référence dans ses écrits à l'exception de la mention du titre de l'ouvrage et du nom de A. Smith dans les manuscrits déposés à la B.N. Cette mention se trouve avec d'autres notes consacrées à l'histoire de la pensée économique. Il est donc probable qu'elle soit plus tardive, si l'on se souvient que Say ne rédige son *Abrégé de l'histoire de la pensée économique* que pour la première édition du *Cours Complet* en 1829. Ceci plaide pour une influence continentale à travers Diderot et surtout le théâtre révolutionnaire voir G. GENGEMBRE, *A vos plumes citoyens, Écrivains, journalistes et poètes de la Bastille à Waterloo*, Découverte Gallimard, 1988.

³ Voir E. BLANC, *Sympathie et valeur en échange*, document de travail, n°136, Centre A. et L. Walras, 1993 et D.DIATKINE, présentation de A. SMITH, *Richesse des Nations* , Flammarion, 1991, pp. 9-62.

cette peine"¹. Smith traite la vanité comme un cas très particulier au chapitre II de la section III : *De l'origine de l'ambition, et de la distinction des rangs* ", où il écrit : *"D'où naît donc cette ambition de s'élever, qui tourmente toutes les classes de la société ? Où est le véhicule de la passion commune à toutes les vies humaines, qui est d'améliorer sans cesse la situation où l'on se trouve ! C'est d'être remarqué, d'être considéré, d'être regardé avec approbation, avec applaudissement, avec sympathie, et d'obtenir tous les avantages qui suivent ces divers sentiments. C'est la vanité qui est notre but, et non le bien-être, ou le plaisir ; et notre vanité est toujours fondée sur la certitude que nous avons d'être l'objet de l'attention et de l'approbation des autres"*². Toutefois l'inspiration de Say se trouve autant chez les moralistes français comme Chamfort que chez Smith.

Il faut dépasser la vue bornée des spectateurs et leur permettre d'embrasser tous les développements de l'action qui va se mener³. C'est par un langage gris, anonyme, toujours méticuleux et répétitif que petit à petit la clarté va se faire. Il s'agit de ménager les effets, de bien marquer chaque scène et les différents actes. L'objectif de cette pièce est singulier, puisqu'il ne vise pas à distraire le spectateur mais à lui assigner une place. Alors: *"Quand on professera les principes les plus sains de l'Économie politique dans les divers ordres de la société, chez le cultivateur, chez le négociant, chez le magistrat, de même qu'on professe, relativement à l'art dramatique, les mêmes principes au parterre et aux loges, alors on aura un plan général d'administration qu'on verra suivi, quelles que soient les révolutions qu'on éprouve"*⁴.

La plus grande partie de ce que nous appelons économie a été une réponse théorique à de grandes questions politiques. Say, comme tous les auteurs du XIX^e, se situe dans ce cadre. Comment fonder un ordre républicain qui ne soit pas la vision

¹ Adam SMITH, *"Théorie des sentiments moraux"*, traduction S. de Condorcet, Paris, Guillaumin, 1860, (réimpression : Plan de la Tour, éditions d'aujourd'hui, 1982), p. 8.

² Adam SMITH, *Théorie des sentiments moraux*, traduction S. de Condorcet, Paris, Guillaumin, 1860, (réimpression : Plan de la Tour, éditions d'aujourd'hui, 1982), p. 54.

³ Cette vue pourrait s'apparenter à celle du panoptique de Bentham, voir A. COT, *J. BENTHAM et le néo-utilitarisme*, Thèse.

⁴ J.-B. SAY, *Traité d'économie politique, 1er Discours Préliminaire*, Crapelet, Paris, 1803, p. XXXIJ.

totalitaire d'une norme préétablie visant à conformer les hommes à ce que l'on croit être le bien ? Ce refus chez lui d'imposer une pensée collective qui nie la liberté du sujet, il l'explicite dans une note manuscrite sur Saint Simon : *"Ecole de Saint Simon : Elle vise au triomphe de la pensée collective sur les penchants individuels. Mais quels seront les interprètes de cette pensée collective ? N'y aura-t-il pas toujours autant de pensées que d'individus ? A moins qu'il n'y ait soumission à la pensée d'un individu comme il y a soumission à la pensée infallible du Pape. Car une pareille soumission ne peut avoir lieu sans sottise ou despotisme."*¹

CONCLUSION

Tous les écrits de Say sont traversés par la conception que nous venons de développer. Ce qui est décisif c'est l'instruction, seul moyen d'échapper au despotisme et à la perte de liberté, qui découle de la seule recherche de l'intérêt immédiat. Cette conception n' a pas suscité beaucoup de disciples en France. Et pour la génération à laquelle Say appartient elle apparaît, selon le mot de G.Gusdorf, comme une génération sacrifiée. La conception libérale révolutionnaire, dont Say est l'héritier, implique une relecture de l'histoire de la Révolution Française. Peut-être aujourd'hui deux cents ans plus tard les esprits sont-ils plus disposés à recevoir cette conception. Penser, ou repenser, les institutions politiques, la démocratie, ne peut pas se faire sans la continuité et sans la critique positive de ce qu'a été notre façon de penser notre propre histoire.

¹ Mss, BN, fond Say.

CHAPITRE 3

L'ENVIRONNEMENT MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIER DE 1780 A 1803

I LA MONNAIE EN FRANCE DE 1785 A 1803

1 1 Le monnayage

1 2 Les assignats

1 3 La réforme monétaire : la loi de germinal an XI (1803)

II MIRABEAU ET CLAVIÈRES

2 1 Les idées économiques des Girondins

2 2 Les débats monétaires en 1790

III LA BANQUE ET LE CRÉDIT DE 1785 À 1803

3 1 La banque

3 2 Le billet de banque

3 3 La lettre de change

IV LES NÉGOCIANTS BANQUIERS

4 1 Lyon et les négociants banquiers

4 2 Les activités des négociants-banquiers

CONCLUSION

CHAPITRE 3

L'ENVIRONNEMENT MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIER DE 1780 A 1803

Les années 1788-1793 marquent un tournant de l'histoire européenne et mondiale. Pour les hommes et les femmes qui furent pris dans ce mouvement et dont le destin était déjà tout tracé, c'est un bouleversement radical. Le destin politique et personnel des uns et des autres n'échappe pas toutefois à l'influence des origines sociales et professionnelles.

Le XVIIIe siècle est marqué par la laïcisation de la pensée. A travers la conquête des droits politiques, ce sont les éléments de l'économie qui deviennent directement le bien commun des élites. Ces éléments portent sur la gestion, le bien commun, la fiscalité, l'économie pratique. Toutes ces matières restaient auparavant du domaine des hommes de métier ou des conseillers du prince. La connaissance de la réalité économique était très faible, y compris au sein des classes cultivées. Le niveau des connaissances ne dépassait pas, sauf exception, celui du village ou de la ville que l'on habitait. L'univers du jeune Say dans le cadre de l'entreprise familiale ne s'est jamais borné à un espace aussi étroit, il inclut toutes les relations commerciales de son père : la Hollande, la Turquie, l'Italie, Genève et l'Angleterre.

L'état d'esprit de la majorité de ceux qui forment les hommes actifs de cette époque est bien retraduit dans les cahiers de doléances. Ces cahiers laissent transparaître la crainte de l'innovation et du libéralisme. La circulation des grains, le développement du commerce sont perçus comme des menaces par la masse de la population paysanne et de ceux qui vivent avec elle. Ainsi le fossé est immense entre l'opinion publique et

l'intelligentsia, prestigieuse mais numériquement fort mince, qui tout au long du siècle a disserté sur l'économie¹. L'économie politique savante qui a nourri en partie la classe politique révolutionnaire, coexiste chez une partie des financiers et des protestants, en particulier avec d'autres sources, anglaises surtout². L'opposition ultérieure de Say aux thèses de la physiocratie est cohérente avec toute son expérience de métier et toute sa culture familiale³. Le groupe des Girondins dans lequel il évolue est marqué par la présence en son sein, non seulement d'une élite très cultivée, mais aussi d'hommes de métier, ce que l'on trouve plus difficilement ailleurs⁴.

L'entrée de J.-B. Say dans la compagnie d'assurance de Clavières en 1790, ne marque pas seulement un changement d'employeur mais aussi un véritable tournant dans sa vie. En devenant un des collaborateurs de Clavières, il entre dans le groupe des Girondins et se rapproche de l'Atelier de Mirabeau. J.-B. Say fait partie de ces hommes dont le destin va basculer. C'est un partisan enthousiaste de la Révolution. Il est républicain et ne cessera jamais de l'être. Il va, au cours de cette période, remplir des fonctions de "grouillot⁵" dans le *Courrier de Provence*, journal de Mirabeau. Il est plongé au coeur de l'action politique, même si c'est par la petite porte. Cela signifie aussi que, placé à ce poste, il devait jouir d'un minimum de confiance pour s'occuper des abonnements dans une période très troublée où beaucoup de têtes sont tombées. La

¹ François HINCKER, *La Révolution Française et l'économie, : décollage ou catastrophe*, Paris, Nathan, 1989.

² C'est chez Clavières que le jeune J.-B. Say lira pour la première fois en anglais la *Richesse des Nations* d'Adam Smith.

³ Si, comme l'écrit François Hincker : "*C'est cette économie politique savante, théorique, qui a nourri la classe politique révolutionnaire et quelques "entrepreneurs isolés"*", *op. cit.*, p. 71, il reste que toute la fraction des financiers liés aux protestants genevois échappe largement à cette classification. Or, elle va jouer un rôle important dans la première phase de la Révolution Française en matière de politique économique et dans tous les débats qui sont menés à cette époque. Il manque une étude sur les influences théoriques qu'ont subies les hommes des différentes fractions de la Révolution. Cette étude ne peut pas être séparée de la description du destin individuel d'un grand nombre d'entre eux, afin d'avoir une idée exacte de leurs parcours.

⁴ Il nous semble difficile de suivre F. Hincker, en particulier pour le groupe des Girondins, lorsqu'il écrit : "*C'est de façon livresque mais très approfondie que la génération révolutionnaire avait acquis sa culture économique*", *op. cit.*, p. 73. Dans ce cas, il faudrait au contraire souligner la très forte présence d'hommes de métier disposant d'abord d'une expérience administrative et financière et très au fait des questions financières à l'échelle de l'Europe.

⁵Un grouillot est une jeune employé qui ne fait que tâches d'exécution.

1
2
marque de son engagement se trouve dans sa participation comme volontaire pour la campagne de l'an II dans la compagnie des arts. Ajoutons que son père s'engagera totalement dans cette révolution et en sortira ruiné¹. Cette période de la vie de J.-B. Say nous apparaît comme décisive si l'on veut comprendre les sources de son inspiration et les éléments qui ont contribué à sa formation intellectuelle. Ceux qu'il côtoie alors sont des hommes importants, à la fois sur le plan politique, et sur le plan des idées. Son groupe est celui des idéologues.

Traiter des écrits monétaires de J.-B. Say implique au moins une vue générale de l'histoire monétaire de la fin du XVIIIe siècle et de celle du premier quart du XIXe. Or cette histoire est "austère et difficile"², en particulier pour la frappe des pièces sous la Révolution, qui reste aujourd'hui " *un mystère complet* "³. La période qui va de 1788 à 1793 est celle des problèmes fiscaux et de la guerre. Pour disposer de cette vue générale, il faudrait disposer d'une étude assez complète de l'histoire des idées sur la monnaie qui n'existe pas⁴. Dans la période qui nous intéresse, les Girondins sont les premiers producteurs d'analyses théoriques sans être les seuls, mais leurs essais et leurs critiques ont plus de poids à travers l'éloquence de Mirabeau. A cette histoire des idées monétaires, s'ajoute celle des techniques, si importantes pour comprendre le pourquoi de telle ou telle modalité. Celles-ci sont exprimées dans un langage technique tel qu'elles sont incompréhensibles pour les non-initiés. C'est l'histoire de ces pratiques qui

¹ "Le père de J.-B. Say fut appelé en qualité d'agent de change , à faire partie du comité chargé de surveiller la délivrance des assignats: de sorte qu'il existe un certain nombre de ces effets signés du nom de Say", Dictionnaire d'économie politique de Léon Say, Paris 1892, p. 783.

² Guy THUILLIER, " *La monnaie en France au début du XIXe siècle* ", Paris, Droz, 1983, p. 3.

³ " *Quant à l'histoire monétaire, en particulier métallique, de la Révolution, c'est aujourd'hui un mystère complet : on sait bien qu'il a été frappé des écus de trois ou de six livres en argent jusqu'en 1793, puis à partir de 1795. Mais on ne sait à peu près rien de la quantité de métal qui fut effectivement monnayée, ni sur le fonctionnement des institutions spécialisées. On n'est d'ailleurs pas davantage renseigné à l'autre bout de l'échelle sociale, sur l'importance réelle que revêtirent les billets de confiance, les bons remboursables en assignats, les monnaies dites d'urgence ou les pièces en métal de cloche. Il semble en tout cas qu'à partir de 1792 toute archive de la commission des monnaies ait disparu, ce qui ne peut être un effet du hasard* , Michel Bruguière "Réflexions sur un impossible bilan", *Revue économique*, n°6, novembre 1989, p. 995.

⁴ A l'exception de l'ouvrage de G. THUILLIER, *La monnaie en France au XIXe siècle*, Droz, Genève, 1983.

nous manquent le plus, pour bien cerner le lien qu'il peut y avoir entre les pratiques réelles et la théorisation que fera J.-B. Say plus tard.

Le fil conducteur qui ne doit pas être lâché en cours de route est celui des enjeux politiques de la période. S'il peut y avoir une cohérence globale, c'est sans doute celle-là. Cela ne signifie pas que les intérêts particuliers n'ont pas leur place ici. Les spéculations d'un Clavières ou celles d'un Mirabeau, peuvent expliquer tout autant que des considérations politiques les positions adoptées à un moment donné. Les hommes ne sont pas de purs esprits vivants dans un milieu désincarné.

Nous traiterons d'abord dans une première partie de la situation monétaire en France. Ce premier point reprend les principaux aspects de la situation monétaire, de la réforme de Calonne en 1785 à la réforme de l'an XI (1803), en passant par les assignats. Dans une deuxième partie nous aborderons les débats monétaires à travers le groupe des Girondins dans lequel J.B.Say a vécu ses premières années à Paris. Nous nous attacherons à deux personnages : Mirabeau, porte parole du groupe, et Clavières¹. Dans une troisième partie, nous traiterons de la situation du crédit et de la banque qui sont marqués par un profond retard de la France par rapport à l'Angleterre. Dans la quatrième et dernière partie, nous traiterons du milieu dans lequel J.B.Say s'est formé au cours de son adolescence, celui des négociants banquiers .

I. LA MONNAIE EN FRANCE DE 1785 A 1803

1.1. le monnayage

Les mutations monétaires²

¹ Dont J.-B. Say fut le secrétaire particulier.

² "On appelle mutation toute modification, officiellement prescrite, de l'équation : valeur d'échange exprimée en unités monétaires, d'une part - poids de métal, de l'autre. " M.BLOCH : *Esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe*, Armand Colin, Paris, 1954, pp.. 40-70.

Dans toute la période du XVIII^e siècle, les mutations monétaires sont nombreuses¹. Le responsable de ces mutations est l'État². Celui-ci est un gros débiteur et pour alléger le fardeau de la dette publique, il procède à ce qu'il appelle "*une augmentation de la valeur des monnaies*" qui est en réalité un *affaiblissement* de la quantité de métal contenu dans chaque pièce. Le même écu d'argent passe, par exemple, de 4 livres à 5 livres. Ce qui diminue d'autant la dette de tous les débiteurs : tous les débiteurs sont gagnants, mais les créanciers perdants. L'autre conséquence d'une telle mutation, c'est la hausse des prix qui se traduit par une revalorisation de toutes les encaisses en marchandises ou en métal. Les marchands étrangers enregistrent cette mutation à travers les opérations de change.

Cette pratique constante de L'État a pour effet à terme de décourager les prêteurs. Pour rétablir la confiance, l'État procède par moments à des *renforcements*³ du poids de métal contenu dans chaque pièce et appelés "*diminution*". L'alternance des *affaiblissements* et des *renforcements* entraîne de grands désordres dans les contrats et oblige les marchands à se prémunir dans leurs opérations contre de tels risques. Pour se protéger contre ces pratiques, les marchands sont à l'affût des informations proches du pouvoir politique et ils libellent les contrats en les indexant au cours du jour. On trouve

¹ "Enfin, au long des années 1726-1735, plane la crainte des mutations monétaires, en France notamment mais en Espagne aussi. Certes la dévaluation de 20% en mai 1726 est pour la France la dernière de la longue théorie des mutations du nombre de livre tournois dans un marc d'or ou d'argent. Mais ce qui apparaît à l'historien comme le début du grand calme monétaire n'était pour les contemporains qu'une trêve précaire : le décret fixant la valeur des espèces en circulation devait être reconduit tous les six mois, puis tous les ans, jusqu'à ce qu'on oublie de le faire". R SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIII^e siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976, p. 200. Voir aussi MARC BLOCH : *Esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe*, Armand Colin, Paris, 1954, pp. 40-70.

² Marc BLOCH indique que "Cette valeur était fixée tantôt par l'autorité publique, tantôt par une sorte de consensus collectif, plus ou moins fluctuant. Ce dernier mode de fixation n'intervenait d'ailleurs que secondairement et seulement dans deux circonstances (...) tel était le cas pour certaines pièces étrangères dont l'autorité négligeait de préciser le cours ou même dont elle interdisait l'emploi sans parvenir, en pratique, à faire respecter cette défense. Plus souvent il arrivait que, refusant d'accepter les normes établies par les pouvoirs, l'opinion des cercles intéressés leur substituât un étalonnage différent (...) un "cours commercial" ou "volontaire" des monnaies fonctionnait ainsi à côté du cours légal, et en dépit de celui-ci. : *Esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe*, , Armand Colin, Paris, 1954, p. 41.

³ Nous reprenons ici les termes utilisés par Marc Bloch: *Esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe*, Armand Colin, Paris, 1954, p. 42. Les termes de dévaluation et de réévaluation nous semblent ici impropres car ils se réfèrent à une notion de pouvoir d'achat et donc aux prix, ce qui ne correspond pas précisément aux opérations faites à cette époque et à leur sens économique.

à cette époque des opérations spéculatives sur de prochains *affaiblissements* comme sur des *renforcements*. L'action de l'État devient alors une variable majeure dans les anticipations des financiers et des marchands, avec une logique qui ne relève plus seulement du marché.

Dans la mesure où les marges des opérations de vente et d'achat sont réduites, ces variations monétaires sont un frein important au développement de courants d'échanges réguliers et à la prévision des acteurs économiques. L'Europe des marchands est alors un réseau de villes qui échangent des produits agricoles et manufacturés¹. Les transactions entre villes² impliquent le plus souvent l'existence de deux types de moyens de paiement : un pour les paiements entre marchands d'une même place, et l'autre pour les transactions entre places éloignées. Dans ce monde du capitalisme commercial, le besoin de monnaie est à court-terme et toutes les opérations sont des achats pour la revente. Il faut et il suffit que le bien choisi comme monnaie conserve sa valeur pendant la durée moyenne entre deux transactions pour qu'il réponde aux besoins des marchands. C'est cela, pour l'essentiel, le besoin de monnaie des négociants et des marchands, si on laisse de côté les opérations plus risquées et à plus long terme que conduit le grand commerce maritime.

Cette époque est donc fondée sur un perpétuel système de change, la valeur des différentes pièces résultant non seulement de la teneur en métal et de la qualité de celui-ci, mais aussi de l'offre et de la demande qui en est faite à un moment donné. Pour établir une échelle générale des prix, il était donc inévitable qu'il existât une unité de compte commune. Mais ce système de change intérieur portait sur les monnaies réelles, alors que le change extérieur lui incluait en plus le change sur les unités de compte utilisées³. Il faut cependant apporter une restriction à ce qui vient d'être dit, car rien n'empêchait deux marchands de libeller leur contrat dans l'unité de compte de leur

¹ Voir P. DOCKES, *L'espace dans la pensée économique*, Flammarion, Paris.

² F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV-XVIII^e siècle*, vol. 2, *Les jeux de l'échange*, Armand Colin, Paris, 1979, pp. 117-142 et pp. 156-173.

³ Voir M.-T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD, *Monnaie privée et pouvoir des princes*, FNNSP, Paris, 1986, pp. 140-163 et pp. 19-75.

choix. Dès lors qu'une monnaie réelle devenait d'usage très courant, il pouvait être commode de l'utiliser comme unité de compte dans les contrats. Les pièces utilisées comme moyen de paiement devenaient alors unité de compte.

La frappe des espèces métalliques donne lieu à une opération de prélèvement de l'État : le seigneurage. Les manipulations monétaires très nombreuses engendraient la spéculation, la fuite des espèces ou la thésaurisation et, par suite, de nouvelles mutations avec toutes les conséquences négatives pour la rédaction des contrats, pour les calculs d'investissement et les opérations des marchands. Il faudra attendre la loi de 1803¹ pour obtenir une relative stabilité monétaire en France, ainsi que la suppression de fait du seigneurage.

Lors des transactions commerciales, les pièces sont reçues sans être pesées lorsqu'il s'agit de pièces frappées en France sur lesquelles il existe un consensus entre marchands quant à leur valeur malgré les signes d'usure plus ou moins importants. Pour les banques, l'usage de sacs clos et pesés est le moyen courant de régler les soldes de transactions. Le reste de la population utilise la monnaie de billon, alliage de cuivre et d'argent. L'or et l'argent purs restent une monnaie à l'écart de la circulation générale de la masse des petites gens. Cette monnaie de billon possède une valeur nominale très supérieure à sa valeur intrinsèque. Elle est d'un emploi général et important et son caractère fiduciaire a entraîné des inflations spectaculaires à travers la fraude, lorsque les ateliers privés ou les États ont abusé de leurs droits². Les pièces d'or ou d'argent étrangères ne sont pas fondues et converties en monnaie nationale. A cause des pertes résultant de l'immobilisation, les marchands soucieux d'immobiliser le moins possible leurs avoirs, les utilisent à des emplois alternatifs plus avantageux. Il semble qu'il y ait une autonomie des places de négoce, à travers l'Europe. Les marchands gèrent un stock de métal, utilisé dans les échanges internationaux, qui échappe au pouvoir du Prince.

¹ Cité par Jacques BICHOT, *Huit siècles de monétarisation*, Economica, Paris, 1984, p. 167. Say participera en personne à l'élaboration de cette nouvelle loi, dans le cadre de ses fonctions de tribun, voir biographie en annexe.

² Voir sur ce point G. JACOUD, "Banques de sol et monnaie de billon", in *Cahiers monnaie et financement.*, Université Lyon 2.

La réforme de Calonne

Le 30 octobre 1785¹, on décida de ramener le rapport de l'or à l'argent fixé en 1726 de 14,5 à 15,5. Le motif de la réforme est lié aux problèmes de change avec l'Espagne. La valeur légale de l'or étant inférieure en France à sa valeur réelle, celui-ci était exporté et disparaissait de la circulation monétaire française. Les négociants français perdaient dans leurs échanges avec l'Espagne, puisque l'or qui leur était compté avait une valeur plus forte qu'en France. Les spéculateurs faisaient passer les monnaies d'or françaises en Espagne pour acheter des piastres. Ils recevaient 15 marcs 7 onces d'argent pour un marc d'or qui ne leur coûtait en France que 14 marcs 5 onces d'argent.

Outre cet aspect spéculatif des détenteurs de monnaie, la différence de change implique encore un autre désavantage, plus important pour le commerce. Les marchandises espagnoles achetées par des marchands français et payées en or étaient moins chères de la différence du change, soit de 6,9%. Ce qui pouvait suffire pour déséquilibrer la balance des marchandises entre les deux pays et désavantager la France. A cette époque la circulation monétaire métallique en France est principalement fondée sur l'argent, l'or n'y a qu'un rôle secondaire. Pour empêcher cette fuite de l'or vers l'Espagne il fallait modifier la parité entre l'or et l'argent. Pour établir la nouvelle proportion, on réduisit la valeur du Louis à 24 livres et un marc d'or qui donna 32 louis au lieu de 30. Dans la mesure où la circulation monétaire en France était principalement fondée sur l'argent, on ne touchait pas à l'argent qui représentait l'unité de compte de la plupart des contrats. L'autre raison de la refonte était de régler un problème lancinant de toute cette période : celui de la fabrication de la fausse monnaie, étrangère pour l'essentiel ². Les causes de la décision sont celles de l'état des finances du Trésor Royal.

La plupart des espèces qui circulent sont rognées, usées et n'ont pas le même titre. La refonte elle-même, mal exécutée, donna lieu à des spéculations et des polémiques

¹ G. THUILLIER, *La monnaie en France au début du XIXe*, Genève, Droz, 1983, pp. 10-34.

² G. THUILLIER, *La monnaie en France au début du XIXe*, Genève, Droz, 1983, voir pp. 14-16.

qui provoquèrent une crise de confiance¹. L'écho de cette polémique se prolongera sous la Révolution et sous le Consulat, au moment de la réforme de l'an XI. Les effets de la refonte ont été contradictoires et ne sont pas encore connus avec précision par les travaux des historiens. La plus grande partie des louis étant thésaurisée, la refonte les fait reparaître à la surface. C'est donc une déthésaurisation massive qui a lieu. Celle-ci a des effets bénéfiques en matière d'abaissement du coût du crédit, en facilitant l'investissement et en faisant cesser les spéculations sur la piastre.

1.2. Les assignats

L'histoire monétaire de la France au cours de cette période est indissolublement liée au problème de la guerre. Vingt-trois années de conflits au cours desquelles les armées françaises envahirent l'Europe entière : la France était devenue "*un immense laboratoire institutionnel et se trouvait condamnée à parcourir tout le champ des expérimentations possibles*"². Parmi ces expérimentations, le domaine financier et monétaire est privilégié. Le problème lancinant qui précède la Révolution et que l'on retrouve en 1815 est celui du service de la dette qui est 5 fois supérieure à la dette anglaise. En ce qui concerne la fiscalité, celle-ci a augmenté de 115 % pour la fiscalité directe, et la fiscalité indirecte a diminué de 37%. Tout en accroissant le produit global de la fiscalité, "*la Révolution n'a pas structurellement transformé la charge pesant sur l'ensemble des classes aisées*"³.

Un des premiers soucis des révolutionnaires de l'Assemblée Constituante avait été d'abolir le système fiscal inégalitaire de l'ancien régime. En réalité, le résultat auquel on

¹ H. LUTHY, *La banque protestante en France, de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, 1961, SEVPEN, Paris. J. BOUCHARY, *Les manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIIIe* et L. DERMIGNY, "La France à la fin de l'Ancien Régime : une carte monétaire de la France", *Annales*, 1955, pp. 480-493.

² Michel BRUGUIERE, "Réflexions sur un impossible bilan", *Revue économique* n°6, Novembre 1989, p. 985 à 1000.

³ Michel BRUGUIERE, "Réflexions sur un impossible bilan", *Revue économique* n°6, Novembre 1989, p. 989.

parviendra, une fois la Révolution achevée, ne sera pas celui-là¹. Les anciens impôts représentaient l'ancien régime, et les supprimer revenait à abattre l'ancien régime. Même si d'un point de vue économique c'était un non-sens de supprimer les impôts existants sans en avoir préalablement mis en place d'autres, d'un point de vue politique il était parfaitement rationnel de s'appuyer sur le sentiment d'injustice et de haine à l'égard de l'ancien régime, qui se focalisait en partie sur les questions fiscales. Si l'Assemblée Constituante ne voulait pas perdre son appui politique, il lui fallait utiliser cette arme. Le conflit politique impliquait que l'on commence par abattre l'ancien régime sur son point le plus faible, en le privant de toutes les ressources financières sans lesquelles il ne pouvait plus agir.

Si l'on garde en mémoire que l'enjeu est celui du pouvoir, alors les choses sont cohérentes, non dans les détails, mais dans la direction générale. C'est pourquoi il semble vain de faire une critique des positions débattues du seul point de vue économique. Quant à l'histoire monétaire, en particulier la frappe des pièces sous la Révolution, c'est aujourd'hui "*un mystère complet*". Si la dette publique fut reconnue par le nouveau pouvoir en voie de constitution, c'est qu'il s'agissait de ne pas s'aliéner les détenteurs des titres contractés sous l'ancien régime.²

La grande innovation de la période est celle des assignats. Les circonstances de la mise en place de ces nouveaux moyens de paiement sont largement déterminées par les conflits politiques. Mais là-dessus vient se greffer un débat³, plus théorique, sur les fonctions de la monnaie et le rôle du crédit. Les thèses en présence⁴ sont-elles toutes défendues de façon sincère ou de façon opportuniste? Cela reste difficile à établir.

¹ Voir B. THERET, *Croissance et crise de l'État*, IRIS, Paris, 1990, vol. I, pp. 50-75.

² Joseph Cambon (1756-1820) a fondu ensemble les dettes de l'ancien régime et de la république, afin de contraindre les détenteurs des dettes de l'ancien régime à s'embarquer avec leur avoirs en créances d'État dans le camp de la Révolution. Cette mesure permit de mettre fin à la spéculation qui faisait que, au gré des succès et des revers des armées de la République, les dettes de l'ancien régime voyaient leurs cours augmenter ou diminuer. Voir F. HINCKER, *La Révolution française et l'économie*, Nathan, Paris, 1991, pp. 129-135.

³ Voir G. JACOUD, "*La monnaie fiduciaire : D'une émission libérée au privilège de la Banque de France*", Thèse, Lyon 2.

⁴ Voir M. ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia*, Il Mulino, Bologna, 1992, parte seconda : La cultura economica francese, pp. 171-243.

Cependant, il y a chez certains une parfaite sincérité, sans arrière-pensées politiques, comme pour P.S.Dupont de Nemours¹. L'origine des assignats est l'occasion d'un débat qui embrasse toutes les questions qui sont à la base de la mise en place d'un nouveau système financier. Le projet de Necker² est de transformer la Caisse d'escompte³ en Banque nationale émettant des billets, dont une partie serait prêtée au Trésor et remboursée au fur et à mesure des ventes des biens nationaux. Celui-ci apparaît sur le plan économique comme beaucoup plus rationnel que la solution qui fut retenue⁴. L'origine des assignats fut cette Caisse de l'Extraordinaire, séparée du Trésor, mais dont les dirigeants étaient nommés par l'État. Le rôle de la Caisse est détourné de son objectif initial de financement de l'activité économique, et toutes ses émissions sont consacrées aux besoins de l'État qui emprunte jusqu'à 400 millions. Les billets émis par la Caisse sont remboursables en métal à présentation. Mais compte-tenu des liens étroits de la Caisse avec le Trésor, l'assignat va vite devenir du papier-monnaie.

L'émission des assignats est gagée sur les biens fonciers et admise en paiement exclusif de ces biens⁵. Un grand nombre d'acteurs développent alors une théorie de la monnaie-signé fondée sur le pouvoir du Prince. A cet argument s'ajoute un argument politique beaucoup plus convaincant, celui de lier totalement les intérêts de la Révolution à ceux des porteurs d'assignats. Au point de départ, les assignats étaient des sortes de Bons du Trésor portant un intérêt de 5% et transmissibles par endossement. Ensuite ces deux dispositions disparaîtront et l'on aura affaire à du papier-monnaie.

¹ Voir P.-H. GOUTTE, *L'oeuvre économique et politique de Pierre-samuel Dupont de Nemours au début de la Révolution française (1789-1792)*, p. 145-234, in *Idées Economiques sous la Révolution, 1789-1794*, Etudes coordonnées par J.-M. SERVET, P.U.L., Lyon, 1989.

² Voir M. ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia*, Il Mulino, Bologna, 1992, pp. 61-130.

³ Voir sur ce point R. BIGO, *La Caisse d'Escompte (1776-1793) et les origines de la Banque de France*, Paris : Presses Universitaires de France, 1927, pp. 13-27 et G.JACOUD, *La monnaie fiduciaire : D'une émission libérée au privilège de la Banque de France*, Thèse, Lyon 2. Voir également M. ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia*, Il Mulino, Bologna, 1992, pp. 19-44 et pp. 77-94.

⁴ G. JACOUD, *"La monnaie fiduciaire : D'une émission libérée au privilège de la Banque de France"*, Thèse, Lyon 2, pp. 48 -68.

⁵ Dans son discours, le Baron de Cernon se réfère à la théorie de la monnaie-signé : " *L'argent n'est qu'un signe. Il aura la valeur que vous lui donnerez par ce gage : l'assignat sera préféré au métal, activera la circulation et le travail tuera l'agiotage*, cité par : R GONNARD, *"Histoire des doctrines monétaires"*, tome II, SIREY, Paris, 1936, p. 222.

Les choses ne se sont pas faites en une seule fois, mais sous le poids des circonstances, des intérêts, des théories, des acteurs, et de leurs capacités à inventer. Le système a rapidement dérapé sous le poids des guerres et de leur financement. A partir de là, la dépréciation du papier-monnaie va se manifester, et les monnaies métalliques vont quasiment disparaître de la circulation. La chute des assignats débouche dans l'hyperinflation et entraîne la fuite devant la monnaie¹. Avant de retourner à la convertibilité et à la circulation des espèces métalliques, il se fit plusieurs tentatives pour rétablir le cours de l'assignat. Entre ceux qui ne voulaient pas de retour pur et simple à la convertibilité et ceux qui voulaient la fin des assignats on trouva un moyen terme qui fut la création des mandats territoriaux² échangés contre les assignats en circulation, sur le pied de un pour trente. Le Directoire, pour mener l'opération, utilisa toutes les méthodes coercitives de la Convention, peine de mort, interdiction des achats et des ventes en numéraire. En peu de mois les mandats territoriaux perdirent presque toute valeur. Les acquéreurs de biens nationaux purent acheter ceux-ci pour des valeurs dérisoires et le Directoire n'ayant plus rien en gage, dut se résoudre à constater les faits et à démonétiser légalement l'assignat.

Bien que dans la conscience collective l'assignat soit lié à la victoire de la République, on se résout au retour à la convertibilité et à la libre émission. A ce moment là se pose la question de savoir sur quelle base les détenteurs d'assignats doivent être remboursés. Faut-il rembourser en valeur faciale ou en valeur réelle ? En fait, les derniers assignats émis n'ont été acceptés dans les paiements que pour leur valeur réelle, intégrant donc la dépréciation. Dès lors, il n'est pas juste que l'État rembourse au dernier détenteur à la valeur nominale d'émission³.

¹ Un député, Philibert, décrit le comportement des détenteurs de monnaie : "*Cette activité ne prend sa source que dans les craintes des porteurs d'assignats qui, par défaut de confiance, achètent à tout prix, des marchandises et des denrées, qu'ils consomment sans besoin*, cité par R.GONNARD, *Histoire des doctrines monétaires*, tome II, SIREY, Paris, 1936, p. 252.

² Voir M. MARION, *Histoire financière de la France depuis 1775*, T. 1, 1715-1789, Paris, Rousseau, 1914.

³ Say s'en souviendra lorsqu'il s'agira du retour à la convertibilité de la livre sterling en Angleterre. Les défauts de l'ancien régime monétaire qui dissociait unité de compte et moyen de paiement, furent critiqués durant la Révolution, avant d'aboutir à la loi de Germinal an XI (1803). Voir également M. ALBERTONE, *Moneta e politica in francia*, Il Mulino, Bologna, 1992, pp. 131-169.

1.3. La réforme monétaire : la loi de germinal an XI (1803)¹

La remise en ordre de la circulation monétaire est opérée en deux temps. La loi du 7-17 germinal an XI porte sur la fabrication et la vérification des monnaies, celle du 14-24 germinal an XI organise les modalités de la refonte limitée aux anciennes espèces d'or et d'argent. La loi ordonne que les anciennes espèces d'or et d'argent, rognées et altérées, soient portées à l'hôtel des monnaies, sans aucun seigneurage ni retenue pour frais de fabrication. Les détenteurs de ces pièces ont donc un intérêt évident à faire refondre leurs pièces. La loi combine des principes théoriques et des préoccupations pratiques. Elle développe cinq principes. Le premier définit l'argent comme étalon, l'or lui étant subordonné. La loi est monométalliste, même si l'or et le cuivre sont investis d'un pouvoir libératoire illimité. Le deuxième principe porte sur la réunification de la monnaie de compte et de la monnaie réelle. Cette loi consacre donc l'abandon du nominalisme monétaire. La valeur de la monnaie ne dépend plus de la volonté du Prince.

En troisième point, la loi fixe le rapport entre l'or et l'argent à 15/2, ce rapport ne figure pas dans la loi, mais il résulte implicitement des dispositions adoptées pour la taille des pièces d'or et d'argent. Le rapport adopté rapproche la France de l'Allemagne et de la Belgique. Quatrième point, la loi abolit toutes les dispositions répressives de l'ancien régime monétaire. Les sanctions contre le triage, le billonage et la fonte des monnaies disparaissent, dans ce sens la loi est profondément libérale. Tout droit de seigneurage disparaît, ce qui sur le plan du change aboutit à une réévaluation de la monnaie. La loi affirme en outre la liberté de frappe pour les particuliers, ce qui incite aux importations de métaux précieux.

¹ L'histoire de la réforme de l'an XI reste à faire. Un nombre important de documents est aujourd'hui disponible, voir G. THUILLIER (en particulier l'introduction pp. 3-16), *La réforme de l'an XI*, Recueils de documents, Comité pour l'Histoire Économique et Financière, Ministère de l'Économie et du Budget, Paris, 1993.

Le cinquième et dernier point de la loi concerne la certitude du titre et du poids. 3

Les tolérances dans la fabrication sont réduites et la vérification des espèces fabriquées se fait sous le contrôle de l'administration centrale. La loi, cependant, ne règle pas le problème lancinant de la monnaie de billon et de cuivre ni le problème du paiement du 40^e en cuivre. La loi ne se prononce pas non plus sur la liberté d'exportation et d'importation du numéraire. Les interdictions d'exporter seront de fait maintenues.

II. MIRABEAU ET CLAVIÈRES

2.1. Les idées économiques des Girondins

Nous allons voir maintenant des éléments de ce débat à travers une revue rapide des idées économiques des Girondins. En relation avec notre étude, nous privilégierons Clavières en raison de l'influence probable qu'il a pu exercer sur le jeune J.B.Say. Le groupe des Girondins domine l'assemblée législative et la Convention jusqu'à Juin 1793. La connaissance des idées économiques des Girondins est essentielle, car elle permet de saisir le lien qui va des Girondins à J.-B. Say à travers Clavières ¹.

Les convictions des Girondins sont marquées de la façon la plus nette par l'affirmation de la liberté illimitée, appuyée sur les deux principes que sont l'efficacité et la propriété. On trouve dans le groupe un grand nombre de financiers, de négociants. Roland², en mars 1792, rédige un article où il expose la doctrine du groupe : *"Assurément celui qui fait son état d'acheter et de vendre n'est pas un accapareur. Celui*

¹ L'étude pionnière en la matière est celle de M. Dorigny : *"Recherches sur les idées économiques des Girondins"*, Actes du colloque Girondins Montagnards, 1975, (éd. 1980) pp. 79-103.

² J.-M. ROLAND (1754-1793), Inspecteur général des manufactures à Lyon à la veille de la Révolution, Roland a épousé en 1780 une parisienne de condition modeste mais bien plus jeune que lui, belle, instruite et nourrie de Rousseau. Dans le salon de madame Roland on rencontre tout l'état-major de ce qui va constituer la Gironde et dont elle est l'inspiratrice. J.-P. Roland deviendra ministre de l'intérieur en mars 1792. Attaché à la liberté préconisée par les physiocrates, il défend les intérêts des négociants et condamne les taxations et les réquisitions des denrées. Il se suicide lorsqu'il apprend l'exécution de sa femme le 8 novembre 1793.

même qui dans le temps de mévente d'un produit quelconque, en fait magasin, pour placer ses fonds et attendre le temps du débouché, n'est pas un accapareur. Au contraire tous ces hommes là sont utiles"¹. Il s'agit de l'affirmation de la croyance aux vertus du libre échange, du libre jeu des intérêts individuels où règnent la justice et l'harmonie sociale. Condorcet se fit le théoricien le plus conscient de cette harmonie sociale, il l'exprime dans un article qui paraît après la chute du ministère girondin : "*Que toutes les classes de la société n'ont qu'un même intérêt*"². Cette harmonie est définie dans les termes suivants : "*Je parlerai d'abord de la prétendue opposition d'intérêts entre les riches et les pauvres : l'intérêt de celui qui vit de son travail et de son industrie est de n'en point manquer. Il est également intéressé à ce qu'aucun trouble dans la société, aucun bouleversement dans les fortunes ne déranger l'ordre des choses qui lui assure du travail, ni la concurrence qui en maintient ou en élève le salaire ; son intérêt est donc que celui qui peut vivre sans travail d'un revenu acquis ou reçu, puisse employer ses revenus et ses capitaux, soit pour sa dépense, soit pour augmenter sa fortune par des moyens utiles à l'industrie, et que la crainte de perdre sa propriété ne le détermine pas à dissimuler sa richesse, ou à thésauriser*"³.

L'axe de la pensée des Girondins est de favoriser le développement de l'activité manufacturière aux dépens, si besoin est, des propriétaires fonciers et des négociants, voire des banquiers. Pour les Girondins, "*l'utilité du commerce doit toujours se mesurer sur la masse du travail et d'industrie qu'il fait naître, et le nombre d'hommes qu'il occupe*"⁴. Leur point de vue est celui des manufacturiers et des producteurs qui

¹ Cité par M. Dorigny, "*Recherches sur les idées économiques des Girondins*", Actes du colloque Girondins Montagnards, 1975, (éd. 1980), p. 81.

² *Journal d'instruction sociale*, dirigé par Sieyès, Condorcet et Duhamel (BN, 8° Lc 2 785).

³ *Journal d'instruction sociale*, dirigé par Sieyès, Condorcet et Duhamel, pp. 51-53. Toute cette conception nous la retrouverons chez Say, avec certains accents empruntés au libéralisme Smithien, en particulier en ce qui concerne le rôle de l'État.

⁴ J.-B. MOSNERON, *Rapport sur les ports francs, présenté à l'Assemblée Nationale au nom des Comités de Commerce et de la marine*, 28 mai 1792, (AN, AD XVIIIc 187) p. 10, cité par M. Dorigny, *op. cit.*, p. 8.

affirment une volonté d'émancipation par rapport au capitalisme commercial très lié à l'économie de l'ancien régime ¹. 5

2.2. Les débats monétaires en 1790 :

Mirabeau

La période qui va de 1785 à 1793 est marquée par de très vives discussions qui portent encore sur les effets de la réforme de Calonne de 1785, mais aussi sur l'expérience des assignats et sur les moyens de combattre les exportations de métal. Mirabeau et ses conseillers avaient en la matière de nombreuses propositions à faire. Celles-ci étaient élaborées par Clavières et d'autres qui travaillaient avec lui. Le débat oppose le comité des monnaies à Mirabeau et ses conseillers. Les thèses du Comité des monnaies sont développées par Forbonnais. Celles exposées par Mirabeau sont élaborées par Clavières et Condorcet. La discussion tourne autour de trois grands problèmes. Sur le premier point, on contestait l'honnêteté de la refonte des monnaies d'or par Calonne. Le titre des louis qui devaient être refondus, constaté à posteriori, n'était que de 21 carats 17 trente-deuxième forts. Il fallait donc ajouter quatre trente-deuxième d'or fin aux anciens louis pour les porter au titre voulu par la loi. "*On accusa Calonne d'avoir par des instructions secrètes ordonné au directeur des monnaies de ne pas ajouter les quatre trente deuxième de façon à obtenir un bénéfice de trois à quatre millions* ²". L'application de ces directives entraînait un ralentissement très net dans la fabrication des nouveaux louis et augmentait encore le manque d'espèces métalliques dont se plaignaient les agents économiques.

¹ Nous reprenons ici l'analyse de Marcel Dorigny dans le texte déjà cité. Nos propres lectures et recherches nous amènent à reprendre à notre compte ce point de vue qu'il a été le premier à formuler. Nous pensons cependant qu'il va trop loin, lorsqu'il affirme (p. 92) "*que la conception de J. B. Say en matière de libre échange était en opposition totale avec celle des Girondins.*" L'étude des différentes éditions du traité montre que J. B. Say n'a pas toujours défendu une opinion aussi catégorique que celle de la première édition du cours d'économie politique pratique.

² Guy THUILLIER, *La monnaie en France au début du XIXe*, Genève, Droz, 1983, p. 48.

Mirabeau critiquait les dispositions prises par le comité des monnaies parce qu'elles débouchaient sur un blocage dans la fabrication des espèces métalliques. Elles entraînaient de ce fait des perturbations dans l'activité économique. Cependant, on peut se demander si cette discussion en apparence très technique et procédurière, ne masquait pas des intérêts particuliers plus spéculatifs que politiques. On peut voir aussi, à travers ce débat, une opération montée par Mirabeau pour disqualifier l'orientation politique et financière des hommes qui avaient été mis en place par Necker.

La deuxième discussion est également en apparence aussi technique, puisqu'elle porte sur le taux de change adopté par Calonne entre l'or et l'argent. La conclusion tirée vise, soit à défendre l'opération de Calonne, soit à la disqualifier. Le Comité des monnaies considère que le taux adopté de 1 gramme d'or égal 15,5 grammes d'argent, est trop élevé et qu'il est même désastreux pour l'économie française. L'argument porte sur les rapports entre la France et l'Espagne. Une grande part de la discussion vise à rejeter sur la réforme de 1785 la responsabilité des difficultés commerciales et de la pénurie du numéraire du moment.

Mirabeau réfute cette thèse. Il considère que le problème des rapports entre l'or et l'argent est ici secondaire et que "*l'abondance ou la rareté du numéraire dépend en effet, non de la proportion de l'or et de l'argent, mais de la balance du commerce, et il faut laisser en ce genre comme en tant d'autres les oscillations aux chances du commerce*"¹. Le sens de la thèse de Mirabeau est simple : le taux de change entre l'or et l'argent est déterminé par l'offre et la demande et il est absurde et dangereux de vouloir modifier par décret ces rapports.

Pour éviter l'exportation des espèces d'argent et le désordre que cela pouvait entraîner dans la circulation monétaire, le Comité proposait une véritable dévaluation de l'or qui était ramené de 24 à 23 livres, alors qu'au change, le louis valait 25 livres, 10 sols. C'est donc dire que le détenteur de louis d'or n'avait aucun intérêt à effectuer un

¹ Guy THUILLIER, *La monnaie en France au début du XIXe*, Genève, Droz, 1983, p. 54.

quelconque paiement dans l'espace monétaire français. Le rapport du Comité des monnaies rédigé par Forbonnais propose au contrôleur général *"de rendre l'or marchand sans aucune fixation, c'est-à-dire qu'il supprimait la monnaie d'or"* ¹. Le Comité des monnaies proposait en outre la suspension de la fabrication des pièces d'or et la libre exportation de celles existantes. Mirabeau attaque ces propositions parce qu'il les considère comme totalement irréalistes et susceptibles seulement d'effrayer les détenteurs de louis d'or sans bénéfice aucun pour l'État. Pour lui l'opération proposée revient à voler les possesseurs de louis.

Au total, Mirabeau, à juste titre semble-t-il, ne voit dans les propositions du Comité qu'une source de désordres supplémentaires, une aggravation du discrédit public et une ignorance des faits les plus élémentaires. Il ne faut pour lui qu'un seul métal comme signe monétaire. Dans la mesure où les mines d'argent sont plus abondantes que les mines d'or, c'est l'argent métal qui doit être choisi. Les autres matières, telles que l'or ou le cuivre, pourront être utilisées lors des paiements de très grandes ou de très faibles valeurs, mais ces espèces d'or ou de cuivre varieront de prix en fonction de l'offre et de la demande. Il considère que *"l'argent peut donc devenir et être appelé "monnaie constitutionnelle " tandis que l'or et le cuivre seront appelés " signes secondaires ou additionnels"* ². Il propose le système suivant : *"Vous n'aurez dorénavant qu'un métal pour mesure et pour base monétaire-L'ARGENT. Vous aurez aussi des pièces d'or à un titre et un poids déterminés, mais sans aucun rapport essentiel avec votre mesure d'argent et leur valeur dépendra du prix de l'or dans le commerce, quoique vous fixiez préliminairement leur valeur"* ³.

Mirabeau défend nettement cette position monométalliste. Il écrit que *"la monnaie étant la mesure de tout ce qui peut se vendre, cette mesure doit non seulement être invariable, mais encore avoir les mêmes rapports dans toutes ses parties, ce qui ne se*

¹ Cité par Guy THUILLIER, *La monnaie en France au début du XIXe*, Genève, Droz, 1983, p. 55.

² Guy Thuillier, *La monnaie en France au début du XIXe*, Genève, Droz, 1983, p. 60.

³ H.-G. RIQUETI, comte de MIRABEAU, *De la Constitution monétaire. Précédé d'observations sur le rapport du comité des monnaies et suivi d'un projet de lois monétaires*, présenté à l'Assemblée Nationale, Paris : Imprimerie nationale, 1790, XXVIII-156p, p. 71.

peut, si l'on emploie conjointement l'or et l'argent comme mesure constitutionnelle, parce que la proportion entre ces métaux est trop susceptible de variations : et qu'ainsi un seul métal doit servir de mesure ou de monnaie constitutionnelle"¹.

8

Clavières

Dans le groupe des Girondins, Clavières apparaît comme le principal théoricien en matière financière. Il développe ses conceptions dans *Observation sommaire sur le projet de réforme générale des monnaies*, publié le 5.11.1790, puis dans un second texte publié en mars 1792. L'analyse de Clavières repose sur une critique du système monétaire de l'ancien régime, en particulier à propos de la dissociation entre unité de compte et moyen de paiement : "*le mot " livre " n'est qu'une abstraction métaphysique dont on cherche vainement à déterminer le sens. C'est une quantité indéfinie, une expression mensongère qui exprime une valeur de droit sans cesse contraire à la valeur de fait*"². Ce que les Girondins, par la voix de Clavières, critiquent dans le système antérieur, c'est qu'il permet l'arbitraire du pouvoir royal qui pouvait à tout moment, en décidant d'une refonte des monnaies, modifier la valeur de la livre en métal précieux. Clavières considère ces refontes comme une source de désordres dans l'établissement des contrats et pour les paiements. Le principe du système monétaire proposé par Clavières est celui de la définition de l'unité monétaire par un titre et un poids de métal et de la coïncidence entre valeur intrinsèque et valeur nominale : "*S'il peut y avoir une monnaie universelle, c'est celle qui, fondée sur un métal unique, ne présentera d'autre dénomination que celle de son poids*"³.

Dans cette position, Clavières défend à la fois le principe de la coïncidence entre la monnaie de compte et la monnaie de paiement, et la nécessité de ne se référer qu'à un

¹ H.-G. RIQUETI, comte de MIRABEAU, *De la Constitution monétaire. Précédé d'observations sur le rapport du comité des monnaies et suivi d'un projet de lois monétaires*, présenté à l'Assemblée Nationale, Paris : Imprimerie nationale, 1790, XXVIII, p. 77.

² E. CLAVIERES, *Du numéraire métallique ou de la nécessité d'une prompte refonte de monnoyes en abolissant l'usage d'en fixer la valeur en livre tournois*, Paris, imprimerie du Cercle social, 1790, p. 7.

³ E. CLAVIERES, *Observations sommaires sur le projet d'une refonte générale des monnaies*, Paris, Belin, 5 novembre 1790, p. 38.

seul métal. Il affirme la primauté des lois économiques dégagées de l'emprise de l'État. Ce dernier doit limiter son rôle à celui de garantie du poids et du titre des monnaies. Pour le reste : *"c'est au commerce qu'il faut abandonner toutes ces fluctuations* ¹. Ainsi, dès 1790, les Girondins avaient exprimé clairement leur conception d'une monnaie dégagée de toute intervention étatique et soumise aux seules lois du commerce. La monnaie devait permettre la libre confrontation des intérêts individuels et de celle-ci devait découler la prospérité économique et l'harmonie sociale. Clavières souligne l'importance de la monnaie de compte : *"Le numéraire est un des agents les plus nécessaires à la production ; il est le terme de comparaison auquel tous les échanges se rapportent. Sa quantité comparée avec les facultés productives de tout un peuple et du sol qu'il habite est donc un objet digne d'étude* ².

On peut trouver étonnant qu'un banquier de formation ne développe pas plutôt la nécessité d'un élargissement du crédit. Clavières s'en explique dans le même texte : *" Le crédit supplée aux espèces ; mais en attendant qu'il ait pris de profondes racines, on ne peut aider efficacement à une répartition plus favorable à l'industrie générale qu'en augmentant le numéraire par quelque moyen prompt "*. Ce sont donc les circonstances politiques qui ne permettent pas le développement du crédit. Il s'agit d'abord de relancer la machine économique pour soutenir la révolution : *" Or moins de demandes excite moins d'industrie, moins d'industrie occupe moins d'individus ; moins d'individus étant occupés, il se produit moins de choses, de là moins de population, de force publique* ³

¹ E. CLAVIERES, *Observations sommaires sur le projet d'une refonte générale des monnaies*, Paris, Belin, 5 novembre 1790, p. 27.

² E. CLAVIERES, *Du numéraire métallique ou de la nécessité d'une prompt refonte de monnoyes en abolissant l'usage d'en fixer la valeur en livre tournois*, Paris, imprimerie du Cercle social, 1790, p. 74.

³ E. CLAVIERES, *Du numéraire métallique ou de la nécessité d'une prompt refonte de monnoyes en abolissant l'usage d'en fixer la valeur en livre tournois*, Paris, imprimerie du Cercle social, 1790, p. 77. Plus loin, Clavières insiste sur la même idée *" Car en augmentant, la masse du numéraire a multiplié les moyens d'augmenter les travaux productifs"*, p. 89.

III. LA BANQUE ET LE CRÉDIT DE 1785 À 1803

3.1. La banque

Après l'expérience de Law¹, la France doit attendre un demi-siècle pour qu'un nouvel établissement bancaire d'importance nationale, la Caisse d'escompte, soit créé par un arrêt du Conseil d'État du 24 mars 1776. Celui-ci repose sur l'escompte des effets de commerce. Cette banque a une influence limitée à Paris. Les emprunts réalisés secrètement par l'État auprès de la Caisse d'escompte, lorsqu'ils sont connus, entraînent une panique et une demande massive de conversion des billets. L'inconvertibilité est prononcée le 27 septembre 1783. La convertibilité sera rétablie par Calonne², après remboursement de l'emprunt d'État, le 23 novembre 1783. Ce qui est en cause, c'est le lien trop étroit entre la banque et l'État qui peut forcer la main des administrateurs de la Caisse pour émettre des billets en contrepartie des effets publics. Sous la Révolution, la même expérience se répète et l'État lui emprunte jusqu'à 400 millions. Les billets au porteur sont remboursés en assignats. La Caisse d'Escompte sera supprimée par décret de la Convention du 24 août 1793.

Après l'échec de la tentative de mise en place d'une grande banque d'émission c'est la mise en place de *La Caisse des Comptes Courants* (29 juin 1796)³ qui marque le

¹ La Banque générale créée le 2 mai 1716 par John Law est un établissement qui émet des billets de banque. Dotée d'un capital de six millions de livres, la Banque est autorisée à émettre des billets en écus de banque. La livre tournois est alors la monnaie de compte, payable au même poids et au même titre. La banque met en circulation ses billets contre l'escompte d'effets de commerce. Voir M. MARION, *Histoire financière de la France depuis 1775*, T. 1, 1715-1789, Paris Rousseau, 1914, p. 90. Voir également: G. JACOUD : *La monnaie fiduciaire : D'une émission libérée au privilège de la Banque de France* Université Louis Lumière Lyon 2, pp. 50-67.

² Calonne s'exprimera sur les assignats, Voir B. COLLIN, *Charles-Alexandre de Calonne, papier-monnaie et fiscalité*, p. 421-426, in *Idées Economiques sous la Révolution 1789-1794*, Etudes coordonnées par J.-M. SERVET, P.U.L., Lyon, 1989.

³ Voir L. BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Champion, Paris, 1975, pp. 220-249. *La Décade Politique, philosophique et littéraire*, dont J.-B. SAY est à ce moment là le rédacteur en chef de fait, rend compte de la création de la Caisse dans son N° du 20 nivôse-pluviôse, ventôse, an V, T. 12, p. 127 ; 10 pluviôse an V, T. 12, pp. 253-255, et également dans son N° du 10 frimaire an VII, T. 19, p. 446 ; et 30 frimaire an VII, T. 19, p. 576. Quoique l'article ne soit pas signé, comme pour la plupart des articles de la Décade, il est très probable que le rédacteur ne soit

véritable développement des banques émettant des billets sur la base de l'escompte des effets commerciaux. A l'avènement du Directoire où la circulation monétaire est assurée par les assignats, puis après le bref intermède des mandats territoriaux, on passe aux billets convertibles librement acceptés en paiement au moment du Consulat. La Caisse des Comptes Courants, fondée en 1796, se transforme en 1800 en Banque de France. Dans l'intervalle vont se mener un grand nombre de débats sur le rôle de la banque nationale, le papier-monnaie, le billet de banque, les règles de l'émission. Say, est au cours de cette période, le rédacteur en chef de *La Décade Philosophique*¹. A ce poste, il fait partie du groupe des idéologues, qui soutient activement le Directoire, puis le coup d'État de Bonaparte, du côté de Siéyes. C'est sous le Directoire qu'un développement libéral des conceptions en matière de banque est le plus sensible. C'est à ce moment là que se développent les banques d'émission de billets. Le recours à la monnaie fiduciaire est une nécessité absolue, compte tenu de la crise économique et des risques politiques qu'elle implique.

La percée des banques d'escompte ne commence à Paris qu'en 1796 mais celle-ci reste très limitée et mal connue, en particulier en Province. Si l'on tient compte que de 1733 à 1817 l'économie française décrit un mouvement ascendant des volumes de production et de transactions, alors les besoins de monnaie deviennent une question importante. Les initiatives de l'État en matière de banque ne sont dans la plupart des cas que des expédients financiers pour assurer les besoins de financement de la puissance publique. Les banques privées qui assurent avec succès l'émission des billets recherchent le privilège du monopole d'émission que seul l'État peut leur accorder. Celui-ci lui extorque en contrepartie des concours financiers. La création de la Banque de France en 1800² et l'ouverture de comptoirs à Lyon, à Rouen et à Lille, élargissent la circulation des billets de banque sans parvenir à la généraliser. La pratique de dépôts à

autre que J.-B. Say lui-même, compte tenu de sa place de secrétaire rédacteur du Conseil des Cinq-Cents. C'est à partir de 1800 que J.-B. Say commencera la rédaction de son *Traité*.

¹ Voir Biographie de J.-B. Say en première partie.

² Voir G. JACOUD, *D'une émission libérée au privilège de la Banque de France*, Thèse, Université Lyon 2, 1990.

vue et de paiement par virements reste rare. Le dernier quart du XVIIIe siècle est marqué par un marché de l'escompte bancaire balbutiant, avec peu de banques de dépôts et pas de banque centrale indépendante sur le modèle anglais. La faiblesse du réseau bancaire est sans doute en partie compensée par l'utilisation de la lettre de change et des billets à ordre, mais les études historiques manquent pour se prononcer sur ce point. Les estimations sur la période de la masse monétaire prennent en compte les pièces et les billets. De 1800 à 1814, la masse monétaire serait alors composée à 94% de pièces métalliques, 4% de billets et 2% de dépôts à vue¹. Sur cette base l'économie française semble relativement sous-monétisée.

3.2. Le billet de banque

A partir du XVIIIe siècle, le processus de démonétisation relative des métaux précieux est engagé. On peut dire qu'il y a démonétisation relative ou absence de monétisation véritable des espèces métalliques, dans la mesure où, selon les cas, les négociants-banquiers traitent des espèces métalliques comme des marchandises et, dans d'autres cas, comme de la monnaie pour solder des comptes². Le billet sous sa forme achevée se trouve être l'héritier de toutes les innovations successives qui se sont développées sur les effets de commerce : négociabilité, endossement, escompte. Le billet est au porteur, l'exigibilité est à vue. L'émetteur s'engage implicitement à ce que les dettes qui lui sont dues puissent être éteintes par remise du billet.

Dans toutes les grandes villes de négoce, on retrouve des banquiers qui se sont spécialisés dans l'activité de création de billets de banque à travers l'escompte commercial et la gestion des opérations de lettres de change et de billets à ordre. Ces banquiers assurent plusieurs fonctions : créer et gérer de la monnaie fiduciaire, permettre la compensation des créances entre les différentes villes et régler les soldes

¹ D. LACQUE-LABARTHE, "Le Franc français" in, *Encyclopedia Universalis*, vol. 9, Paris, 1990, pp. 760-762.

² Voir Jacques BICHOT, *Huit siècles de monétarisation*, Economica, Paris, 1984, pp. 81-149.

enfin, assurer la fonction du crédit commercial à court terme et la mobilisation des capitaux.

Tous ces banquiers escomptent, sans posséder la contrepartie en métal. Le stock de métal représente le plus souvent un tiers des billets, le reste de l'actif est constitué par des effets commerciaux à court terme lorsque la banque est bien gérée. Dans toute l'Europe à ce moment là, le paiement entre villes de négoce se fait à travers les lettres de change. Cependant, les banquiers n'ont pas tous le même rayonnement et certaines banques bornent leurs opérations au seul cadre de la ville et des environs, tandis que d'autres font des opérations à l'échelle de toute l'Europe. Les instruments utilisés varient dans des proportions considérables, des billets à ordre au virement de compte à compte, en passant par les billets de banque, au maniement des espèces et des lettres de change. Si l'on veut parler de la monnaie bancaire au XVIIIe, il faut lui donner une acception beaucoup plus large que celle que nous lui donnons aujourd'hui.

Le billet de banque ne se distingue pas au départ d'une quelconque créance du porteur sur un tiers. Il suffit cependant que change le porteur pour que change la créance. Le billet reprend la tradition manuelle des pièces qui sont transmissibles par la même pratique gestuelle. Cependant, le billet combine les propriétés de l'effet de commerce classique avec l'innovation de la qualité au porteur, et, avec l'absence d'échéance, le caractère remboursable à vue. En outre le billet comporte un anonymat que ne permet pas le compte à vue ou les autres effets. Avec le billet, le banquier ne connaît que le montant total de sa dette, et non pas les détenteurs des créances. Cet anonymat constitue cependant une rupture par rapport à la logique des réseaux et des liens personnels, lesquels reposent sur la confiance. La possibilité pour le détenteur du billet de se libérer de sa dette vis-à-vis d'un débiteur autre que la banque, lui permet de sortir de sa relation avec la banque. Mais l'absence de cours légal met bien en évidence la responsabilité du banquier. Celui-ci doit absolument, pour éviter le reflux massif, se comporter de telle façon que ses billets soient toujours acceptés en paiement. Ce qui lui donne une responsabilité qui va très au-delà de celle d'un commerçant et lui impose de

prendre en compte une multitude de variables qui sont, non seulement de nature économique, mais aussi de nature politique, psychologique et sociale.

Ce que les détenteurs de billets attendent de la banque, c'est comme l'écrit J.Bichot: "*qu'elle leur ouvre le plus largement possible les possibilités de paiement par remise des billets, c'est-à-dire l'annulation conjointe de sa dette envers eux et de leurs dettes envers des tiers*"¹. Il faut souligner ici que le mode d'extinction le plus courant n'est pas la conversion du billet en monnaie métallique, mais le changement de créancier, c'est-à-dire la poursuite de la circulation des valeurs ².

Ce sont les besoins de monnaie pour réaliser ces transactions à court terme et quelques unes à plus long terme qui intéressent notre étude. Le besoin absolu de monnaie conduit les marchands et les négociants banquiers à accepter la création d'une monnaie privée qui satisfasse de façon permanente ce besoin de monnaie au gré des conjonctures variables. Les origines de la création du billet de banque se retrouvent bien sûr dans les billets à ordre, les lettres de change, les effets commerciaux de toute nature, mais bien plus que l'économie de fabrication c'est la facilité d'ajustement de son offre à la demande qui va faire son succès. Le coût de gestion des billets de banque est sous-estimé si l'on ne tient pas compte du personnel des banques et des entrepreneurs qui doivent en assurer la gestion. L'avantage du billet de banque est qu'il permet de façon instantanée d'entreprendre leurs opérations, à travers l'escompte des valeurs futures, sans soumettre les désirs des marchands et négociants et le besoin de monnaie qui en résulte, à l'extraction du métal.

Le billet de banque apparaît à tous comme un instrument plus rationnel entre gens qui calculent et qui sont organisés et prudents avec leur propres réseaux de commerce et d'information. A travers cette hétérogénéité des moyens de paiement, on retrouve cependant des mécanismes identiques, des logiques de situation semblables. Tout

¹ Jacques BICHOT, *Huit siècles de monétarisation*, Economica, Paris, 1984, p. 144.

² Nous suivons J. Bichot lorsque celui-ci écrit: "*Le point de vue opératoire consiste simplement à reconnaître que le rôle croissant joué dans cette organisation par le jeu des relations chiffrées ne constitue pas un camouflage du rôle joué par l'or et l'argent, mais témoigne au contraire de l'autonomie de plus en plus grande prise par les formes monétaires nouvelles vis à vis des formes monétaires métalliques*", Jacques BICHOT : *Huit siècles de monétarisation*, Economica, Paris, 1984, p. 146.

d'abord pour le marchand : peu importe qu'il puisse payer par compensation de créances, par lettre de change, par billets de banque ou par monnaie de métal, ce qui doit nous amener à marquer fortement le caractère monétaire des effets commerciaux à cette époque. Il faut souligner que le billet de banque est conçu comme un effet de commerce, mais un effet de commerce qui a la plus courte de toutes les échéances, car il est toujours et partout immédiatement exigible. La lettre de change est l'instrument le plus courant, elle circule comme instrument de règlement, de son émission à son échéance, et elle est toujours reçue comme liquidité immédiate convertible en monnaie métallique.

La création de monnaie à ce moment-là se fait en contrepartie d'une remise de monnaie de métal nationale ou étrangère, d'effets commerciaux, de marchandises ou d'une créance, contrepartie d'un crédit accordé par le banquier. La destruction de monnaie s'opère, soit par remise de la contrepartie en métal, soit par retour des billets de banque. Il semble bien que la banque ne satisfasse pour l'essentiel que le besoin du crédit à court terme avec comme seule ressource sûre celle de ses capitaux propres. Satisfaire les besoins de demande de monnaie ou de demande de biens est une question d'opportunité et de gain relatif, de coût et de risques. On passe ici sans difficulté d'un emploi bancaire à un emploi marchand. L'activité de négociant-banquier est une activité commerciale parmi les autres. Les risques bancaires vont cependant prendre de plus en plus de place, à mesure que la spécialisation vers l'activité bancaire va faire de la maîtrise de ce risque une condition fondamentale de la poursuite de l'activité. Pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, les sanctions sont brutales pour le négociant-banquier imprudent ou mal avisé, et la faillite n'est pas rare. L'excès de crédit est vite sanctionné, les investissements mal orientés sont transformés en perte. C'est la dure loi du marché qui impose à tous de faire face à ses engagements à très court terme.

L'autre aspect frappant, c'est que cette monnaie commerciale, compte tenu de son principe d'émission lié au commerce et à une échéance, nous donne un monde dans lequel la pratique de l'intérêt est si largement répandue qu'elle est quotidienne et qu'elle est prise en compte dans l'acceptation de chaque moyen de paiement papier . La

monnaie commerciale escomptée à chaque transaction, rapporte un intérêt proportionnel à l'échéance qui reste à courir. Les effets commerciaux sont garantis à la fois par la solvabilité du tiré ou du souscripteur et par les marchandises qui ont entraîné sa rédaction. La protection et la certitude en valeur qui en découle est donc importante. La réputation de la banque et de la parole du banquier, les informations qu'il transmet sur telle ou telle signature sont cruciales. C'est tout à la fois un ensemble souple et complexe qui requiert une compétence et une vigilance affirmée et constante mais porteur en retour d'une certitude considérable.

3.3. La lettre de change

La lettre de change représente un des instruments privilégiés du négociant-banquier et des marchands. Les opérations de change au XVII^e siècle ne relèvent pas de la logique que nous leur attribuons aujourd'hui. En effet, il y a à cette époque des changes intérieurs et extérieurs. Il y a un cours entre Bordeaux et Lyon, Marseille et Livourne, Gênes et Lyon ou encore Cadix et Londres. Ce qui compte ici c'est la distance, la nature des relations commerciales et des courants d'échanges de ville à ville et non la notion de pays. La lettre de change¹ n'est pas un simple mandat, elle dérive d'un contrat et celui-ci prévoit le paiement d'une somme d'argent dans un lieu et son remboursement dans un autre après un certain délai. Il y a donc une opération de transfert et une opération de crédit. La lettre de change mélange une opération de crédit, l'escompte, et une opération de change. Dans le change, l'escompte est dissimulé dans le cours du change. Pour le négociant-banquier qui utilise la lettre de change le profit est incertain, au contraire de la simple opération de crédit dans laquelle le profit est certain. Tout va dépendre du cours auquel il lui sera possible de faire ses retours. Il s'agit d'une spéculation qui peut être gagnante ou perdante. Même si l'intérêt est inclus dans le cours côté, son bénéfice demeure malgré tout incertain.

¹ Voir sur ce point Raymond de ROOVER, *L'évolution de la lettre de change XIV-XVIIIe siècle*, Armand Colin, Paris, 1953, pp. 144-146.

IV. LES NÉGOCIANTS BANQUIERS

4.1. Lyon et les négociants banquiers

L'activité économique de la ville de Lyon est une activité hautement élaborée où la division spatiale¹ et territoriale du travail est très développée. Les relations marchandes y sont d'une grande densité. L'économie est influencée par les conjonctures d'autres villes de négoce. C'est une ville frontière qui a des liens géographiques étroits avec les cités Suisses, l'Italie du Nord, la Catalogne, la France et l'Europe du Nord. L'horizon spatial et temporel des marchands banquiers et des négociants y est singulièrement plus étendu que partout ailleurs. L'activité de la soierie a depuis longtemps habitué les habitants de la ville à des relations avec d'autres parties du monde. Cette ville possède donc une élite industrielle et commerciale, et des institutions qui la mettent au premier rang des villes d'Europe.

Elle possède également une longue tradition d'autogouvernement et le poids de ses marchands se répercute dans ses rapports avec le pouvoir politique central. Chez ces négociants la culture et la formation sont plus amples que dans les autres milieux². Les affaires imposent de maîtriser plusieurs langues mais aussi des relations qui sont le plus souvent de nature personnelle voire familiale à travers l'Europe toute entière³.

Le commerce de Lyon qui était tout entier fondé sur les foires représentait dès le XIV^e siècle⁴ un centre européen dans lequel les Italiens, les Allemands, les Suisses tenaient une grande place. En 1469, il y avait près de 70 maisons de négociants

¹ Voir P. DOCKES, *L'espace dans la Pensée économique*, Flammarion, Paris.

² Il faut rappeler que, tout au long du XVIII^e siècle, négoce et pensée économique sont liés, qu'il s'agisse de Cantillon ou de Vincent de Gournay. qui est à l'origine un négociant avant de devenir ensuite un administrateur.

³ Voir sur les réseaux pour une autre région et une période plus tardive, J.-P. HIRSCH, *Les deux rêves du commerce*, EHSS, Paris, 1991, pp. 59-69 et pp. 119-183.

⁴ Sur cette période voir M. -T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD, *Monnaie privée et pouvoir des princes*, FNSP, Paris, 1986, pp. 140-163 et pp.19-75. et R. GASCON : *Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)* EHESS et MOUTON, Paris, 1971, 2 vol.

banquiers italiens¹, mais on y trouve aussi des Portugais et des Espagnols. Dès ce moment, la pratique de la monnaie de banque est très répandue. Ce sont les Florentins qui apportèrent la pratique courante de la lettre de change, et ce sont eux aussi qui pratiquent le plus les opérations de change. Les opérations de paiement que l'on appelle la "scontration" ou "virements des parties" ont été abondamment décrits sans qu'il soit nécessaire d'y revenir en détail. Nous nous limiterons à indiquer quelques traits qui intéressent notre étude.

La ville de Lyon se trouve au centre d'un double réseau de relations, un réseau de lettres de change et un réseau d'obligations. Jusqu'à 1793, quatre foires² se déroulent à Lyon avec régularité. Même si elles connaissent avec le temps un déclin, elles restent le lieu d'une rencontre massive de vendeurs et d'acheteurs. Ces foires connaissent une institution bancaire originale qui est celle des paiements. La caractéristique de cette période d'un mois, pendant laquelle on solde les comptes entre marchands en compensant les créances et les dettes, c'est qu'elle intervient après les transactions commerciales sur les marchandises. A la fin du siècle, la compensation réalisée englobe des opérations qui se sont faites ailleurs pour une grande part. Le sud de la France mais aussi Gênes, Turin, Livourne, Venise et Paris, sont intéressés par cette compensation. Un grand nombre d'opérations de crédit et de paiement sont liées à la fabrication des étoffes. Le principal avantage de l'opération est dans l'économie de métal pour compenser les dettes et les créances : *Il se paiera quelquefois en deux ou trois heures de temps un million de livres sans déboursier un sol*³. C'est ce que l'on appelle à ce moment-là le *virement des parties*.

Les écritures se tiennent en unité de compte "livre", "sous", "deniers". La base des changes est principalement l'écu de marc valant 45 sous, ou le marc d'or valant 65 écus

¹ Voir sur ce point Marcelin VIGNE, *La banque à Lyon, du XV^e au XVIII^e siècle*, Thèse, Université de Lyon, 1903, pp. 85-123 et R. GASCON, *Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)*, EHESS et MOUTON, Paris, 1971, 2 vol.

² Voir R. GASCON, *Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)*, EHESS et MOUTON, Paris, 1971, 2 vol. et M. VIGNE, *La banque à Lyon du XV^e e au XVIII^e siècle*, A. REY et Cie, Lyon, 1903.

³ J. SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire du commerce*, T. I, p. 253.

de marc¹. Les opérations se déroulent en trois temps : les acceptations d'abord, ensuite les compensations et enfin le comptant.² A la fin de la foire, les soldes débiteurs sont réglés en métal ou font l'objet d'une opération de crédit. La période des paiements fonctionne également comme le lieu d'apurement des dettes et les marchands qui font face à leur engagements, ont une réputation renforcée pendant que d'autres se voient éliminés. Cette opération des paiements fonctionne donc également comme moment de vérité pour toutes les opérations marchandes et vérification de la réputation de chacun. Elle représente plus qu'une simple opération technique d'économie de métal, car elle est, pour la communauté des marchands et des négociants-banquiers, le lieu de la production de la confiance pour une nouvelle période de transactions. La régularité des paiements trimestriels permet que cette vérification de la solidité de chaque marchand se fasse au moins quatre fois par an. Ce contrôle permet aussi que du papier émis puisse circuler très longtemps, dès lors que la signature qui y est apposée est régulièrement validée par les opérations de compensation.

Le crédit personnel, la confiance que la communauté des marchands attache au nom de tel ou tel négociant-banquier, est donc pour lui un capital accumulé, et avec les informations privilégiées dont il dispose, il va pouvoir développer son activité. L'évolution ultérieure vers la pure profession bancaire n'est pas séparée de celle d'observateur des marchés des marchandises et des conditions générales de l'activité économique. Avant d'en arriver à la spécialisation bancaire qui tendra à déconnecter le métier de la banque de celui de la production et du commerce, celui-ci reste à la fin du XVIIIe siècle fortement imbriqué dans l'activité réelle. Pour répondre avec certitude à propos du moment de séparation de l'activité commerciale et de production d'avec celui de la banque, il faudrait pouvoir disposer des plusieurs centaines de bilans sur toute la

¹ M. VIGNE, *La banque à Lyon du XVe au XVIIIe siècle*, Thèse, Université de Lyon, 1903, p. 118.

² "Boisguilbert, au commencement du XVIIIe siècle, évaluait à 80 millions de livres les opérations qui se faisaient dans ces foires, "on n'y a jamais vu un sou marqué d'argent comptant, disait-il ; tout se fait par échange et par billets, lesquels, après une infinité de mains, retournent enfin au premier tireur" (Boisguilbert, *Dissertation sur la cause et la nature des richesses*, p. 398, Guillaumin, Paris, 1843).

période et montrer que la part des marchandises à l'actif diminue régulièrement jusqu'à disparaître.

4.2. Les activités des négociants-banquiers

Quelles sont les activités d'une maison de négociant ? L'analyse des comptes de la maison Roux nous donne les indications suivantes¹:

- <i>Commission commerciale, achat et vente</i> :	37,0%
- <i>Profits sur marchandises en compte propre</i> :	29,0%
- <i>banque, agios, escomptes, intérêts, arbitrages</i> :	24,0%
- <i>revenus financiers, commandites et prêts à la grosse</i> :	9,0%
- <i>commissions diverses, affrètements, transits</i> :	0,9%
- <i>assurance</i> :	0,1% ²

On retrouve dans cette maison des activités semblables à ce que l'on pouvait trouver chez un négociant lyonnais avec des commissions sur les ventes de drap, de cochenille, de sucre, de poivre, de morue, de soie brute, de café. Au total on compte sur cette maison 10 produits qui font 97% du chiffre d'affaires et 25 autres qui donnent le complément.

La caractéristique du négociant-banquier c'est d'abord celle d'être présent sur les différents marchés comme acheteur et vendeur pour son propre compte, et ce, dans une position où les informations dont il dispose sur les prix et les cours des marchandises, des effets commerciaux et des métaux monnayés, sont cruciaux pour opérer ses échanges. Cette présence simultanée sur des marchés différents ne peut que le conduire à évaluer, à partir de la recherche du gain, les différentes valeurs qui s'offrent à l'achat ou à la vente, à comparer les coûts de transaction et de transport qui sont très importants

¹ Nous emprunterons les faits aux travaux de René SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIIIe siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976, pp. 38-45.

² R. SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIIIe siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976, p. 212.

à cette époque. Il est donc à lui seul, un marché unifié avec une perception aiguë des relations entre les différents marchés¹. La ville de négoce, est d'une certaine façon, cette préfiguration du marché global à venir. Cette position le pousse à penser en termes d'interdépendance de marché, en termes de mobilité des facteurs et d'égale contribution des facteurs à la richesse globale. Pour un négociant banquier toutes les valeurs sont utiles dès lors qu'elles ont un marché.

Dans le travail du négociant-banquier, la collecte des informations est essentielle avant de pouvoir réaliser les opérations d'arbitrage. La connaissance des cours des différentes places et de la conjoncture économique qui y règne, est évidemment un des éléments essentiels. Les banquiers, inscrits dans un réseau, se communiquent mutuellement les informations qui modifient les cours des différentes marchandises. Ce sont bien sûr les maisons les plus puissantes qui donnent les cours les mieux assurés. Toute l'information est donc ici d'origine privée et elle est essentielle pour mener à bien des opérations dont les marges sont étroites, guère plus de 2 ou 3% de différence entre places².

Dans cette collecte, la multitude des informations recueillies porte non seulement sur les cours des changes ou des effets de commerce, lettres de change et billets à ordre, mais aussi sur les cours des différentes marchandises proposées à la vente ou à l'achat. Le négociant banquier tient dans une seule main la totalité des opérations économiques, aussi bien le réel que sa contrepartie monétaire. La diffusion des informations entre places est remarquablement bien organisée et sûre³. L'information qui parvient au négociant-banquier par la voie postale si elle est sûre, est toutefois discontinue et il doit

¹ Voir F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme*, vol. II.

² "Pour les arbitrages mixtes, métaux précieux et lettres, le taux de profit varie selon le mode d'organisation : près de 3% en compte propre, proche de 1,5% en participation, soit, en prenant trois mois pour durée moyenne des opérations, des taux annuels respectivement de 12% et de 6%. Avec des valeurs maximales, 5, 5% en compte propre et 4% en participation, on obtient 22% et 16% l'an. Les déficits ne sont pas rares, 10% environ des interventions, mais la perte est réduite, 1% au plus du montant risqué, et les arbitrages à perte ne concernent que ceux en participation", René SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIIIe siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976, p. 183.

³ Voir R. SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIIIe siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976, pp. 159-183.

former son opinion sur ce que sera l'état du marché dix ou vingt jours plus tard. Il lui faut anticiper sur les conjonctures, prolonger ou inverser des tendances, bref combiner les données rationnelles dont il dispose et, dans le même temps, imaginer ce que peut-être le futur en fonction de ce que son expérience lui a appris.

S'il veut que son activité soit profitable, il lui faut, pour spéculer, avoir établi ce que peuvent être les variations moyennes à telle ou telle époque de l'année, pour tel type d'opération, sur tel effet de commerce ou telle marchandise. L'expérience accumulée est ici indispensable. Une autre dimension de ces opérations est la parfaite maîtrise des opérations de l'arithmétique qu'elles impliquent. Ces opérations présentent cependant un certain nombre de difficultés, car les négociants doivent en permanence réaliser trois opérations : celle de compte, celle de change et celle de paiement. Le métier implique une maîtrise d'un ensemble de qualités importantes et qui ne sont pas à la portée de tous.

On voit que l'importance du réseau des correspondants est cruciale pour une maison de négoce ou de banque. La sélection et la transmission de ce réseau relève d'une durée qui est celle de plusieurs générations. La sélection des correspondants, leur conservation, même quand il n'y a que de la correspondance sans affaire à réaliser, tient une place importante. Toute ceci montre que la réciprocité est essentielle. Elle implique, de la part de chacun des membres du réseau, la prise de conscience exacte des intérêts de l'autre pour pouvoir préserver les liens. En effet, il est simple de comprendre qu'un correspondant de Cadix ne donnera plus de bonnes informations si les opérations qu'il réalise sur Lyon sur la base des informations transmises par son correspondant, sont toujours négatives. Il faut que chacun soit gagnant et chacun son tour dans ce réseau, pour que la chaîne puisse se maintenir. La notion de concurrence à l'intérieur du réseau est donc fortement limitée par celle de l'objectif du maintien de ces rapports, la concurrence existe surtout avec les autres réseaux.

Dans une tel contexte les opérations d'arbitrage entre différentes valeurs, marchandises, effets de commerce ou papier d'État, nécessitent une très bonne connaissance des projets de la puissance publique et de ses besoins. Cette profession doit tourner en permanence son attention, à la fois vers les éléments qui composent le

marché local et les marchés éloignés, et se tenir informée des développements politiques et des problèmes financiers de l'État, avec leur répercussion possible sur l'activité commerciale et bancaire.

La perception par les négociants des espèces qu'ils manipulent, est très clairement assimilée à des marchandises : "*J'ai toujours regardé l'argent dans le commerce comme une marchandise ou comme un instrument, qu'on loue plus ou moins chèrement qu'il est plus ou moins recherché*"¹. Au total, les qualités des négociants banquiers sont celles de la prudence, de l'expérience accumulée, des informations soigneusement collectées et recoupées et de gains limités. Nous sommes loin de l'image de capitalistes prédateurs édifiant des fortunes colossales en une génération. Rien ici ne découle que du travail honnête, laborieux et du calcul. Les négociants banquiers ont également une fonction qui est celle du contrôle, de la sélection et de la garantie des lettres de change qu'ils escomptent. Sur des opérations où les gains sont limités, il importe que les risques le soient également, ce qui conduit nécessairement à éliminer toutes les signatures qui ne présentent pas de garantie suffisante. Dans un tel marché, ce sont les acteurs eux-mêmes qui doivent empêcher que des opérations très spéculatives et donc très risquées ne viennent bouleverser une activité qui repose sur un travail important².

CONCLUSION

Au terme de ce bref aperçu du contexte dans lequel Say a évolué on peut souligner que la banque et le crédit sont soit totalement liés à l'État, soit immergés dans les transactions entre les marchands. Le crédit privé existe, mais il n'est pas séparé des

¹ Cité par R. SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIIIe siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976, p. 374.

² "*(Paris , De la Rue et Cie, 12 Juillet 1729) Nous voyons bien qu'il y a , à présent, des arbitrages assez fructueux à faire mais puisque vous trouvez quelques risques dans les retours, vous faites parfaitement bien de vous en abstenir et nous sommes comme vous d'avis de ne rien faire plutôt que de donner dans du papier de la seconde classe à quelque prix que ce soit*" (...) *(Paris Veuve ARENE , 9 juillet 1735) Je vous recommande toujours de n'en prendre que la crème du papier*" R. SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIIIe siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976, p. 230.

activités commerciales et productives. La figure du négociant banquier et la variété des opérations qu'il mène permet de comprendre, en partie seulement, pourquoi Say a pu concevoir la production, la commercialisation, la répartition et la consommation comme un immense échange de valeur. L'autre donnée concerne la complexité des opérations que les négociants-banquiers doivent accomplir, opérations où ils sont en permanence obligés de confronter toutes les valeurs sur des marchés très différents. Il manque cependant dans ce bref survol des données précises sur la nature des opérations de crédit quotidiennes et les modalités de garantie qu'elles mettent en oeuvre. La confiance entre membres d'un même réseau semble déterminante, il nous manque les éléments pour en décrire les mécanismes.

On voit dans le monde beaucoup de personnes qui ont trop de respect pour l'argent, et cela dégoûte. On en voit aussi qui en ont trop peu, et elles tombent dans la misère. Que n'a-t-on pour l'argent tout le respect qu'on lui doit, et rien de plus.

Petit volume sur les hommes et la société

JB.SAY

DEUXIÈME PARTIE

MONNAIE ET ORDRE MONETAIRE

CHAPITRE 4

PIETRO VERRI ET JEAN-BAPTISTE SAY VALEUR ET MONNAIE

I. L'ANALYSE DE PIETRO VERRI

- 1.1. Une influence reconnue**
- 1.2. Production et richesses**

II. L'ENJEU DE LA DISCUSSION SUR LA VALEUR

- 2.1. La critique des physiocrates et la valeur-utilité**
- 2.2. Verri et la Valeur utilité**
- 2.3. Smith, Galiani et la valeur**

III. SAY ET VERRI

- 3.1. Les emprunts de Say**
- 3.2. La monnaie**
- 3.3 Monnaie et mesure des valeurs**

CONCLUSION

CHAPITRE 4

PIETRO VERRI ET JEAN-BAPTISTE SAY¹: VALEUR ET MONNAIE

J.-A. Schumpeter dans son *Histoire de l'Analyse Économique*, présente Say comme le continuateur de Turgot et de Cantillon. Il ajoute que ces derniers sont ceux qui ont probablement le plus marqué son analyse². Si cette appréciation ne nous paraît pas discutable en terme de filiation, l'influence que Schumpeter leur attribue doit être nuancée au profit du comte Pietro Verri³ qui est, selon nous, celui qui a, après Smith, le plus influencé la vision⁴ de J.-B. Say . Il faut cependant préciser que Schumpeter cite Verri dans la chaîne qui conduit de Galiani à Walras en passant par Say⁵.

¹ Nous remercions à nouveau Anne Machet, Université Lyon 2, qui a bien voulu revoir nos traductions lors d'une première version de ce texte.

² Il est vrai également que J.-A. Schumpeter, à propos de la théorie de la valeur-utilité, écrit : "*Même après 1776, cette théorie prévalut sur le Continent et il y a une ligne continue de développement de Galiani à J.-B. Say : Quesnay, Beccaria, Turgot, P. VERRI, Condillac et bien d'autres de moindre renom contribuèrent à la fonder de plus en plus solidement*". *Histoire de l'Analyse Economique*, vol. I, pp. 421-422 et vol. II, p. 160.

³ Concernant le Comte Pietro VERRI voir F. VENTURI, "Le meditazioni, sulla economia politica di Pietro VERRI ", Edizioni, echi e Discussioni, pp. 530-593 in *Rivista Storica Italiana* Anno XC fascicolo III, 1978.

⁴ Nous utilisons ce terme dans le sens que lui donne Schumpeter dans son *Histoire de l'Analyse Economique*, comme vision fondamentale et créatrice.

⁵ J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse économique*, vol. II, p. 159. "*L'œuvre de Say a des origines purement françaises si nous considérons Cantillon comme un économiste français. C'est la tradition Cantillon - Turgot qu'il continue et à partir de laquelle il aurait pu développer, quoiqu'il ait pu faire en réalité, tous les traits principaux de son analyse, y compris d'ailleurs son schéma systématique et son entrepreneur. Le plus important de ces éléments est en vérité sa contribution à l'économie analytique et sa conception de l'équilibre économique bien qu'elle soit formulée de façon vague et imparfaite. L'œuvre de Say est le maillon le plus important de la chaîne qui nous conduit de Cantillon et Turgot à Walras*". C'est précisément cette présentation de J.-A. Schumpeter qui nous semble devoir être remise en cause, en particulier les "origines purement françaises".

Nous voulons tenter ici de déterminer quelle influence la lecture de Verri a pu exercer sur Say. Faut-il limiter cette influence à ce que Say lui même indique dans une note du *Traité*, à propos du commerce¹, ou bien faut-il donner à Verri une place toute autre et bien plus fondamentale dans la constitution de sa vision théorique générale ? Si celle-ci n'a pas été relevée jusqu'ici, cela tient peut-être à une attention insuffisante vis-à-vis des auteurs italiens qui, exception faite de quelques auteurs comme Beccaria et Galiani, sont peu cités par les économistes spécialistes de l'histoire de la pensée économique en France mais aussi ailleurs².

Nous allons confronter dans ce chapitre l'analyse de Verri et celle de Say. Nous verrons tout d'abord que Verri va, à partir de la théorie de la valeur utilité/rareté, combinée à l'analyse, selon laquelle l'activité humaine n'est jamais une création de matière mais seulement une transformation de la matière :

1 - Caractériser toutes les activités des hommes de productives (celles des membres de l'État excepté), et désigner par là ce qu'est la source de la richesse et donc la puissance d'un État.

2 - Formuler les lois générales des rapports entre production, consommation et croissance.

3 - Fonder la cohérence d'ensemble de l'édifice sur la théorie de la valeur, en intégrant la monnaie. La monnaie est désignée comme marchandise universelle, possédant les mêmes attributs que toutes les autres marchandises, et soumise aux mêmes lois, donc échappant au Prince. Cette conception permet de passer de l'idée particulière de valeur propre à deux échangistes, à une idée générale de la valeur s'imposant à tous .

4 - Développer sa visée générale qui reste celle du conseiller du Prince, mais qui s'oppose en même temps les positions du Prince. Le paradoxe étant que, pour sortir de

¹ Note sur laquelle nous reviendrons plus loin.

² Th. Guggenheim dans son analyse fine des théories monétaires pré-classiques indique que faute d'une connaissance de la langue suffisante il n'abordera pas les auteurs italiens. L'étude reste donc à faire. Thomas GUGGENHEIM, *Les théories monétaires pré-classiques*, Genève, Librairie Droz, 1978, p. 10. Relevons par ailleurs que la dernière édition de *l'Encyclopaedia Universalis* ne consacre pas une ligne à Verri, pas plus que la précédente qui ne le cite que dans l'article sur Beccaria.

l'ordre ancien et arriver à l'ordre nouveau, Verri s'appuie sur le pouvoir du Prince 00 pour proposer une réforme de l'ordre économique.

Nous verrons que, contre Smith, J. B. Say reprend à Pietro Verri la conception de la valeur-utilité, et, contre les Physiocrates (et ce qu'il reste de physiocratie chez Smith), celle de la production définie comme modification et non pas création de matière. Pour Verri l'activité humaine ne peut que modifier la matière. Toutefois, il reprend chez Smith toute la place centrale que celui-ci accorde à la production et à l'échange de valeur pour valeur. Ceci lui fait accorder une importance décisive à l'enchaînement des faits, au détriment d'une construction théorique plus abstraite dont le point de départ pouvait être Verri. Tout ce travail de déconstruction / reconstruction lui permet :

1 - De caractériser toutes les activités humaines de productives y compris celle des fonctionnaires de l'État (sauf dans la première édition du *Traité (1803)* il suit la position de Verri).

2 - D'abolir la distinction de Smith entre productif et improductif et d'introduire la notion de produits matériels et immatériels.

3 - De fonder les lois de la répartition des revenus en cohérence avec l'ensemble de la production.

4 - De montrer que la monnaie ne remplit que la seule fonction de moyen de circulation, elle n'est pas, contrairement à Verri, au début du processus. Ce qui est premier, c'est la production, celle-ci intégrant la monnaie comme marchandise.

5 - De se séparer de Verri, qui fait de l'économiste le conseiller du Prince, en achevant la rupture totale avec le politique, seul l'individu a en main son propre salut, qui passe par la connaissance des lois de l'économie politique.

6 - De formuler la loi des débouchés dans l'ordre même où Verri aborde la question.

Nous allons développer ces différents points en commençant par Verri. Nous traiterons dans une première partie de l'analyse de Pietro Verri. Celui-ci étant un auteur peu connu en France aujourd'hui, il est nécessaire de donner quelques indications sur sa

pensée. Nous verrons que Say a reconnu cette influence. Dans une deuxième partie, 01 nous aborderons l'influence de Verri sur Say à travers la théorie de la valeur. Dans une troisième partie, nous comparerons les analyses de Verri et de Say sur la monnaie, en essayant de situer les emprunts et les ruptures de ce dernier.

I. L'ANALYSE DE PIETRO VERRI

1.1. Une influence reconnue

Le comte Pietro Verri est, aux yeux de J.-B. Say¹, avec Turgot, l'économiste le plus important qui précède Adam Smith au XVIII^e siècle. Dans le *Discours Préliminaire* de la cinquième édition du *Traité* (1826), Say souligne très fortement l'importance des économistes italiens. Il écrit : "*Le Comte de Verri compatriote et ami de Beccaria, et digne de l'être, à la fois grand administrateur et bon écrivain, dans ses Meditazioni sull'economia politica, publiées en 1771, s'est approché plus que personne avant Smith, des véritables lois qui dirigent la production et la consommation des richesses*"².

Nous avons volontairement utilisé la première édition de 1803 du *Traité*, en particulier sur la loi de la valeur, afin de cerner ce qu'avait pu être l'influence initiale. Dans la première édition du *Traité* (1803), Verri est un des rares, avec Smith, envers lequel Say se reconnaisse une dette. Il le fait dans le chapitre qui précède celui sur la loi des débouchés à propos du commerce : "*Le Comte Verri est à ma connaissance le premier qui ait dit en quoi consistait le principe et le fondement du commerce. Jusqu'à lui et depuis, on a sans cesse répété que le commerce était un échange de l'excédent de denrées dont chaque peuple pouvait disposer. On a pris le moyen pour le principe. Le*

¹ J.-A. SCHUMPETER porte un jugement identique, *Histoire de l'analyse Economique*, vol. I, pp. 253-254. "*Le Comte Pietro VERRI (1728-1797), qui était un agent de l'administration autrichienne de Milan et non pas un enseignant, doit être inclus dans toute la liste des plus grands économistes*".

² TEP, Cinquième édition, p. lvj, Paris, 1826. Il écrit ailleurs dans cette même partie : "*dès le 16^e siècle, Botero s'était occupé à chercher les véritables sources de la prospérité publique. En 1613 Antonio Serra fit un traité dans lequel il avait signalé le pouvoir productif de l'industrie*", p. xlj.

*Comte de Verri a dit en 1772 : "Le commerce n'est réellement autre chose que le transport des marchandises d'un lieu à un autre¹". Dans son *Histoire Abrégée de la Pensée Économique*, Say écrit : "Verri est un des esprits les plus judicieux qui aient écrit sur l'économie politique. Il voyait mieux le fond des choses que les économistes. Beccaria et lui étaient compatriotes et amis²".*

S'il est un des rares à citer les Italiens, il le doit en partie à l'éducation que son père lui a fait donner, lorsque la famille habitait à Lyon. A ce moment-là, le père de Say, protestant calviniste, pour soustraire ses enfants à l'influence de l'église catholique, avait placé J. B. Say et son frère Horace dans une école tenue par deux Italiens. L'un nommé Giro et l'autre, abbé de son état, Gorati³. J.-B. Say a gardé de cette période un assez bon souvenir qu'il relate dans ses *Mémoires inachevés*⁴. Il a acquis à ce moment-là une bonne connaissance de l'italien.

En reprenant les passages où J. B. Say cite le Comte Pietro Verri, on constate que ce sont toujours des points sur lesquels il se reconnaît une dette. Il y a tout d'abord cette note qui figure dans toutes les éditions du *Traité*, concernant la définition du commerce comme "*le transport d'un produit d'un lieu à un autre*". Cette définition peut nous paraître banale, voire triviale, mais dans la mesure où Say la souligne dès le début du *Traité* et au cours des cinq éditions, c'est qu'il lui accorde une certaine importance. La question pour nous est donc de savoir quel est l'enjeu de cette distinction. S'agit-il

¹ J.-B. SAY, *Traité d'Economie Politique*, 1^{ère} édition, Paris, p. 147.

² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie Politique*, 1^{ère} édition, 1828-29, 6 vol., Histoire abrégée, p. 395. En note, J.-B. Say ajoute : "*On peut en dire autant de l'observation suivante du même auteur : "L'argent lui-même est une chose, un métal, dont la valeur est représentée par tout ce qu'on donne en échange pour l'avoir. La propriété de représenter la valeur, est commune à toutes les marchandises. Cette définition ne convient donc, pas exclusivement à l'argent."*, *Meditazioni sulla economia politica*, p. 2.

³ George MICHEL cite, dans le *Journal des Economistes*, 5^e série, T. XXXIV, 1898, Paris Guillaumin, p. 171, ce passage du début d'autobiographie de J.-B. Say, "*On nous enseignait l'histoire, telle qu'on la trouvait dans les livres de cette époque, c'est à dire une fable convenue, on nous enseignait la grammaire, la langue italienne assez bien, et le latin fort mal. Je puis dire, comme Jean Jacques Rousseau, que j'étais destiné à apprendre le latin toute ma vie et à ne le savoir jamais. Du reste les deux chefs de la maison étaient bons envers leurs élèves, ils soignaient les développements de leur corps et de leur esprit, et j'ai conservé un tendre souvenir des soins qu'ils m'ont donnés*". Voir aussi Mss, Bibliothèque nationale, carton A, non paginé.

⁴ Manuscrits, carton A, Bibliothèque Nationale.

03
simplement de prouver que le commerce est aussi une activité productive et non parasitaire, ou bien faut-il y voir un enjeu plus important par rapport à l'ensemble de la construction théorique de J. B. Say, et mettre ainsi à jour une complexité de l'ensemble qui est masquée par la forme du discours adopté ?

Say situe l'apport de Verri comme le maillon de la chaîne qui, de Quesnay conduit à Smith. Il précise que c'est Verri qui a dit que "*la reproduction n'était autre chose qu'une reproduction de valeur et que la valeur était la richesse*". Smith fait le lien entre Quesnay et Verri. A ce point de l'analyse, l'importance pour Say de Verri est indiscutable.

1.2. Production et richesses¹

L'objet de l'économie politique pour Pietro Verri est différent de ce qu'il deviendra pour A. Smith et J. B. Say. Pour lui, il s'agit "*de dire par quels moyens l'économie politique bien dirigée augmentera la puissance de l'État*"². Nous sommes dans l'optique du conseiller du Prince, il n'y a pas encore la présence indépendante du peuple qui commande en grande partie toute la visée de J. B. Say, où seule importe l'achèvement de l'émancipation des hommes.

Le secret de la croissance économique, de la prospérité et de la forme moderne de civilisation, réside pour Verri dans la coexistence du *besoin* et de *l'abondance*. Le besoin concerne la marchandise que l'on recherche (demande) et l'abondance (offre), celle que l'on cède en échange : "*A mesure que les besoins augmentent , la stimulation pour augmenter les marchandises, aptes à être cédées en échange, augmente également*"³. Pour Verri, une fois quitté l'état de sauvagerie, au moment où naissent "*de nouveaux besoins, de nouvelles commodités*", la nation "*sera forcée d'augmenter*

¹ Toutes les citations ont été traduites par nous de l'original en italien.

² P. VERRI, *dirò soltanto per qualli mezzi l'economia politica ben diretta accrescerà la potenza di uno stato, Méditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 11.

³ P. VERRI, *Méditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, vol.16 : A misura che i bisogni crescono, cresce lo stimolodi aumentare le merci atte a cedersi in contraccambio, p. 11.

proportionnellement son industrie et de multiplier la masse annuelle de ses produits"¹. Plus largement, cette croissance procède du développement de la communication entre les hommes sous toutes ses formes : *“plus le transport devient facile, et alors plus la communication devient facile, plus les idées se multiplient, plus les besoins augmentent, plus le commerce augmente et plus l'agriculture augmente, car l'effet est toujours en raison de la cause ; l'homme cultive en fonction de ses besoins, et il doit les satisfaire avec les produits de la terre*"².

Cette dynamique du commerce désigne ici toute l'activité de production. Verri reprend l'analyse physiocratique pour laquelle le commerce regroupe toutes les étapes nécessaires à la transformation des richesses réelles en richesses pécuniaires. Une fois mise en marche, la production prend un développement illimité. Cette dynamique repose sur le développement des besoins : *Et voilà comment, à mesure que se multiplient les besoins d'une nation, naturellement le produit annuel du sol et de l'industrie nationale tend à augmenter*³. Ayant défini ce qui fonde la croissance économique, ici confondue avec le progrès général de la société, Verri aborde les lois qui commandent l'augmentation et la diminution de la richesse dans un État.

II. L'ENJEU DE LA DISCUSSION SUR LA VALEUR⁴

¹ P. VERRI, *Méditations sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 12, *“Allora sarà forzata ad accrescere proporzionatamente la sua industria e moltiplicare l'annua massa dei suoi prodotti”*.

² P. VERRI, *Méditations sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 19, *“Quanto più si va rendendo facile il trasporto, tanto più si estende la comunicazione, tanto più si moltiplicano le idee, tanto più si accrescono i bisogni, tanto cresce il commercio e parallela cresce l'agricoltura in un paese agricola, essendo che l'effetto è sempre proporzionato alla cagione ; l'uomo coltiva quanto domandano i suoi bisogni ai quali deve corrispondere coi prodotti della sua terra”*.

³ P. VERRI, *Méditations sulla economia politica*, Custodi, 1804, p. 12, *“Ed ecco come a misura che si moltiplicano i bisogni di una nazione, naturalmente tendono ad accrescersi l'annuo prodotto del suolo e l'industria nazionale”*.

⁴ Sur les théories de la valeur chez les classiques voir Claude MOUCHOT, *Economie politique*, Economica, Paris, p. 289-325, A. LAPIDUS, *Le détour de valeur*, Economica, 1986, pp. 15-70.

Au chapitre III "*Accrescimento e diminuzione della ricchezza di uno stato*"¹ il commence par se distinguer des Physiocrates sur deux points essentiels : l'impôt et la *prétendue classe stérile*. Pour Verri, la production doit être attribuée également à la classe des manufacturiers parce que tous "*les phénomènes de l'univers, qu'ils soient le résultat de l'action de la main de l'homme ou des lois universelles de la physique, ne constituent pas une **création** de matière mais une **modification** de la matière. **Rapprocher et séparer** sont les seuls éléments que l'esprit de l'homme retrouve en analysant l'idée de la production ; et ceci est production de valeur et de richesse*"².

Ici il s'oppose à la définition donnée par Quesnay : "*Il faut distinguer une addition de richesses réunies, d'avec une production de richesses, c'est-à-dire une augmentation par réunion de matières premières, et de dépenses en consommation, d'avec une génération ou création de richesses, qui forment un renouvellement et un accroissement réel de richesses renaissantes*"³. En nette opposition à l'affirmation de Quesnay il écrit : "*Tous les phénomènes de l'univers, qu'ils soient le résultat de la main de l'homme, ou bien des lois universelles de la physique, ne traduisent pas une création actuelle, mais uniquement une modification de matière*"⁴.

Cette définition de toute activité de l'homme et de la nature, comme *séparation et rapprochement*, suffit à elle seule, d'un point de vue logique, à fonder le rôle fécond de la *prétendue classe stérile* des Physiocrates. Il définit très exactement la valeur créée par la classe des manufacturiers : "*la production de valeur est cette quantité du prix que*

¹ P. VERRI, *Metiazioni sulla economia politica*", in Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15, pp. 20-31.

² P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 21, "*Tutti i fenomeni dell'universo, siano essi prodotti dalla mano dell'uomo, ovvero dalle universali leggi della fisica, non ci danno idea di attuale creazione, ma unicamente di una modificazione della materia. Accostare e separare sono gli unici elementi che l'ingegno umano ritrova analizzando l'idea della riproduzione ; e tanto é riproduzione di valore e di ricchezza*".

³ F. QUESNAY, *Sur les travaux des artisans*, novembre 1766, INED, T. 1, p. 690.

⁴ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 21 : "*Tutti i fenomeni dell'universo, siano essi prodotti dalla mano dell'uomo, ovvero dalle universali leggi della fisica, non ci danno idea di attuale creazione, ma unicamente di una modificazione della materia*"

contient le produit ou l'objet manufacturé, au-delà de la valeur de la matière et des consommations faites pour la réaliser¹". Ce passage s'oppose à l'analyse faite par Quesnay, pour qui le travail nécessaire à la production d'une marchandise est productif s'il dégage un surplus sur les frais de production. L'hypothèse de Quesnay pour les manufacturiers est que ceux-ci ne dégagent pas de surplus, ce qui suffit pour les caractériser comme classe stérile².

C'est après avoir défini le commerce, considéré du point physique "comme le transport des marchandises d'un lieu dans un autre", dans un chapitre IV intitulé : "Principes moteurs du commerce et analyse du prix"³, que Verri définit ce que sont les éléments constitutifs du prix : "Quels sont donc les éléments qui forment le prix ? Ce n'est certainement pas la seule **utilité** qui le constitue. Pour s'en convaincre il suffit de réfléchir que l'eau, l'air et la lumière du soleil n'ont pas de prix, et pourtant aucune autre chose n'est plus utile (...). De même la seule **rareté** d'une marchandise ne suffit pas pour lui donner un prix"⁴. A l'appui de cette seconde affirmation il écrit : "Une médaille, un camée antique, une curiosité d'histoire naturelle et tous les objets semblables, bien qu'ils soient très rares et de grande valeur pour certains, ou curieux ou amateurs, ne vaudraient sur le marché qu'un faible prix ou pas de prix du tout"⁵.

¹ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 26, "La riproduzione di valore é, adunque, quella quantità di prezzo che ha la derrata o manifattura, oltre il valore primo della materia e la consumazione fattavi per formarla".

² Pour la discussion de ce problème voir CH. Mercier, Thèse complémentaire, Lyon, 1977, "l'artisan détruit autant en subsistances, qu'il produit par son travail ; il n'y a donc pas de multiplication de richesses dans la production des rouages de l'industrie, puisque la valeur de ces ouvrages n'augmente que du prix de la substance que ces ouvriers consomment", F. QUESNAY, *Grains*, Janvier 1757, INED, T. 2, p. 496.

³ P. VERRI, *Metiazioni sulla economia politica*, in Scrittori Classici Italiani, Custodi, T 15, 1804, pp. 32-51

⁴ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 56, "Quali sono dunque le elementi che formano il prezzo ? Non é certamente la sola **utilità** che lo costituisca, per convincersi di questo basta riflettere che l'acqua, l'aria e la luce del sole non hanno prezzo alcuno (...). Nemmeno la sola **rarietà** di una merce basta a darle prezzo".

⁵ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 36, "Il prezzo delle cose vien formato da due principi riuniti, bisogno, e rarità, o sia, quanto piu sono forti questi due principi riuniti, tanto piu s'innalza il prezzo delle cose ; e vicendevolmente tanto piu s'accresce l'abbondanza d'una merce, o se scema il bisogno, anderà diminuendosi il prezzo di essa".

Il ne suit pas une problématique de la valeur dissociée du prix. Il y a identité entre prix et valeur, le prix "*est formé par deux principes réunis, besoin et rareté*"¹. Il justifie le remplacement de la notion d'utilité par celle de besoin car : "*dans la mesure où l'on parle de marché, c'est-à-dire de la permutation d'une chose avec une autre, par le mot de besoin, l'on ne veut pas donner un synonyme de désir, mais l'on entend uniquement la préférence que l'on donne à la marchandise que l'on recherche en comparaison de la marchandise que l'on veut céder*"².

Le besoin signifiera "*l'excès de l'estime que l'on fait de la marchandise que l'on désire, en comparaison de celle que l'on veut céder*"³. Lorsqu'il y a transaction, l'estime que l'on fait est identique de part et d'autre. Le besoin qui entre dans la formation du prix du produit est un vrai désir. L'évaluation de ce besoin n'est pas l'intensité du désir particulier de celui qui recherche telle marchandise particulière, mais la plus ou moins grande recherche de la plus grande partie des échangistes, ce qui va se mesurer par l'utilité commune. De là il découle que "*le prix sera en raison du besoin commun et de la rareté*"⁴. Verri raisonne sur ce que nous appellerions aujourd'hui des prix de marché et qu'il nomme prix courant (*prezzo commune*).

¹ P. VERRI, *Méditations sulla economia politica*, Scrittori Classsici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 37, "*Riflettendosi che quando si parla di mercato, o sia di permutazione di una cosa coll'altra col nome di bisogno, non s'intende già un sinonimo del desiderio, ma s'intende unicamente "la preferenza che si dà alla merce che si ricerca, in paragone della merce che si vuol cedere". Dunque bisogno significhera "l'eccesso della stima che si fa della merce che si desidera, in paragone di quella che si vuol cedere"*".

² P. VERRI, *Méditations sulla economia politica*, Scrittori Classsici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 37, "*Il prezzo delle cose vien formato da due principi riuniti, bisogno, e rarità, o sia, quanto piu sono forti questi due principi riuniti, tanto piu s'innalza il prezzo delle cose ; e vicendevolmente tanto piu s'accresce l'abbondanza d'una merce, o se scema il bisogno, anderà diminuendosi il prezzo di essa*".

³ P. VERRI, *Méditations sulla economia politica*, Scrittori Classsici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 38 *dunque bisogno significherà l'eccesso della stima che si fa della merce che si desidera, in paragone di quella che si vuol cedere.*

⁴ P. VERRI, *Méditations sulla economia politica*, Scrittori Classsici Italiani, Custodi, 1804, vol. 16, p. 38.

La plupart des ouvrages en français qui traitent de J. B. Say font remonter l'origine de sa théorie de la valeur utilité à l'influence de Condillac (1715-1780) ou bien encore à Turgot (1766). Nous avons de bonnes raisons de penser, que tout autant que ces filiations, la véritable origine de sa position sur la théorie de la valeur, se trouve chez l'auteur qu'il cite au tout début de la première édition du *Traité* et qu'il continuera de citer tout au long des rééditions et des ajouts : le comte Pietro Verri. Ce qui ne contredit en rien le fait que Say assume un "*triple héritage : (celui) des mercantilistes, (...) des physiocrates (...); enfin d'Adam Smith avant lequel il n'y avait pas d'économie politique*"¹.

Say, cherche à prouver, que la production et l'ensemble de l'activité économique sont une immense permutation de valeurs, à travers une immense circulation de produits. Il considère la production et l'échange comme un seul et même processus unitaire lui imposant de trouver une définition de la valeur qui élimine toutes les difficultés logiques.

Son ambition est de donner une forme rationnelle à l'ordre républicain et que cet ordre repose sur cette classe industrielle qui doit tout à ses talents et à son labeur. Sur ce point encore, il poursuit l'oeuvre des idéologues² qui avaient édifié tout ce qui constituera l'oeuvre institutionnelle dans le domaine de l'instruction et du savoir de la République pendant plus de 200 ans. Il s'agit pour Say d'assumer un héritage et de résoudre en termes économiques les principaux problèmes politiques et sociaux de l'époque³.

¹ *TEP*, 6^e édit., Préface de G. Tapinos, Calmann-Levy, Paris, 1971, p. VI.

² Voir S;MORAVIA, *Il pensiero degli ideologues*, La Nuova Italia, Firenze, 1971, et *Il Tramonto dell'Illuminismo*, Laterza, Bari, 1968. G.GUSDORF, *Les sciences humaines et la pensée occidentale*, vol. VIII : *La conscience révolutionnaire, les idéologues*, Payot, Paris, 1978.

³ Comme l'indique à propos, cette fois des physiocrates, J. CARTELIER, introduction à *Quesnay, Physiocratie*, Garnier, Flammarion, Paris, p. 11, 1991.

On peut s'interroger à ce propos, pour savoir si Say est motivé par son échec politique dans ses relations¹ avec le premier consul Bonaparte, dont il espérait beaucoup, ou bien si sa vision plus fondamentale consistait de toute façon, à concevoir un monde dans lequel le rôle de l'Etat soit le plus réduit possible. Les deux interprétations ne s'excluent pas. Cependant, nous pouvons avancer ici que ses déboires, avec Bonaparte et les régimes politiques avant et après, ont très probablement dû renforcer chez lui la volonté d'émanciper l'économie politique de l'emprise de L'Etat afin d'émanciper les hommes .

L'enjeu de la définition du commerce comme *transport* doit être précisé. La notion de *transport* doit être entendue ici dans le sens large de rapprocher les acheteurs des vendeurs. Elle permet à Say de donner un rôle productif à toute activité, liée au processus de la distribution et à la commercialisation des marchandises. La distinction Smithienne entre travail productif et travail improductif est éliminée.

Pour fonder et prouver le caractère erroné de cette distinction, il fallait aussi disposer d'une définition de la valeur qui permette de fonder logiquement la cohérence des rapports entre toutes les activités économiques et la répartition des richesses. La définition de la valeur par l'utilité, va lui permettre de lier en un tout cohérent les différentes parties de l'activité économique. Pour établir cette "vérité", il commence d'abord par définir la production des richesses qui n'est pas "*une création de matière mais une création d'utilité*". Toutes les difficultés, quant à la répartition des revenus, disparaissent avec l'abolition de la distinction du productif et de l'improductif, de ce qui est matériel ou immatériel. Enfin Say se satisfait d'une définition de la valeur à partir de la seule utilité, abandonnant toute explicitation du rôle de la rareté.

On peut en trouver la raison dans plusieurs éléments. Tout d'abord il s'oppose fermement à l'utilisation systématique de "*l'esprit de géométrie*"² et à l'utilisation des

¹Voir biographie en annexe.

² Voir Y. BRETON, *Les économistes français et les questions de méthode*, pp. 389-420 in *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, sous la direction de Y. BRETON, M. LUFTALLA, p. 390, Economica, Paris, 1991.

mathématiques. Toute formulation qui lui semble trop rigide et trop formelle est écartée, de même que toute problématique clairement reliée à la notion d'équilibre. Sa conviction profonde sur le plan méthodologique est que la connaissance scientifique ne peut progresser en économie qu'à partir de l'observation et de l'expérience¹. Rappelons les éléments de la définition de la valeur utilité donnée par Say² : pour lui un bien économique est un bien qui est une richesse sociale, il est produit et a un coût. La valeur échangeable des choses est la valeur utilité, mesurée par le prix exprimé en quantité de monnaie, ou bien en toute autre quantité de marchandises donnée en échange.

2.3. Smith, Galiani et la valeur

La double bévue sur Galiani et Smith

Dans les *Préliminaires*, qui figurent pour la première fois dans la 2^e édition du *Traité* (1814), Say situe son apport et tente une évaluation critique des différents auteurs. C'est dans cette analyse que vient la note où il commet une double bévue : bévue sur la conception de Smith³ sur la valeur et bévue sur celle de Galiani : "*Ce que cet ouvrage⁴ a de singulier, c'est qu'on y trouve quelques-uns des fondements de la doctrine de Smith, et entre autres que le travail est seul créateur de la valeur des choses, c'est-à-dire des richesses ; principe qui n'est pas rigoureusement vrai, comme*

¹ Voir Ph. STEINER, "L'économie politique pratique contre les systèmes : quelques remarques sur la méthode de J.-B. SAY", *Revue D'Economie Politique*, 100^e année, n°5, pp. 664-687. et A. BONNAFOUS, *Le siècle des ténèbres de l'économie*, Economica, 1989, pp. 69-70.

² On trouvera une présentation de ces propositions in M. LUFTALLA, J.-B. SAY pp. 13-33, *L'économie politique en France au XIX^e siècle* sous la direction de Y. BRETON, M. LUFTALLA, Economica, Paris, 1991.

³ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. : "I-1 (*Introduction and plan of the •Work 1A-3*) *Le travail est le seul fondement de la valeur des choses. //La quantité de valeurs produites dépend de l'habileté des travailleurs, de leur nombre.*

I-2 (5) Principalement de leur habileté.

⁴ Il s'agit de l'ouvrage de Ferdinando GALIANI (1728-1787), *Della Moneta*, 1751, Bari, Laterza, 1915. Voir la traduction très partielle par G.-H. BOUSQUET, *De la Monnaie*, Attali, Alger, 1955. Voir en annexe notre traduction du chapitre II de *Della Moneta*.

on le verra dans cet ouvrage, mais qui, poussé jusqu'à ses dernières conséquences, 11
aurait pu mettre Galiani sur la voie de la découverte et expliquer complètement le
phénomène de la production"¹.

Say ne voit chez Smith que la théorie de la valeur travail², il fait remonter cette définition à Galiani. Or, la définition de la valeur-travail, qu'il attribue faussement à Smith et à Galiani, ne lui permet pas de considérer l'ensemble des actes économiques comme productifs et de fonder une analyse de la distribution des richesses. Cette bévue est à double titre étonnante parce qu'elle ne correspond pas au texte de Galiani et parce que Say lit et comprend parfaitement l'italien. Il cite d'ailleurs l'original de Galiani et non une traduction³. Quoiqu'il en soit de cette double bévue de Say et des raisons qui l'ont provoquée, ce qui importe c'est que, partant de cette fausse lecture de Smith et de Galiani, il formule sa propre vision. Pour y parvenir, il prend appui sur un auteur qu'il ne cite pas à cette occasion : Pietro Verri⁴.

On peut noter que, bien plus tard (1828), Say n'a pas repris la proposition faite par Tooke de définir la valeur par l'utilité et la rareté. Voici l'extrait de la lettre de Tooke :

¹ TEP, 5^e, liv., *Préliminaires*.

² Voir sur ce point K. PRIBRAM, *Histoire de la Pensée Economique*, Economica, Paris, pp. 129-130 et J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'analyse économique*, vol. II, Gallimard, Paris, pp. 267-268 et pp. 432-438.

³ TEP, 6^e édition, p. 21 (note). La lecture du chapitre 2 du livre I du *Della Moneta*, Bari, Laterza, 1915, pp. 25-45, ne laisse que peu de place à une interprétation aussi unilatérale de Say ; Galiani écrit : "Perciò si potrà dire che la stima, o sia il valore, é un idea di proporzione tra il possesso d'una cosa e quello d'un'altra nel concetto d'un uomo", p. 27 ; "Il valore é una ragione, e questa composta da due ragioni, che con questi nomi esprimo : d'utilità e rarità, Io chiamo rarità la proporzione che é fra la quantità d'una cosa e l'uso che ne é fatto" p. 28 ; et ensuite Galiani définit bien un certain type de produit comme ne possédant qu'une valeur travail (ceux que Say dénomme les richesses sociales) Galiani écrit : "Entro a dire della fatica, la quale non solo in tutte le opere che sono intieramente dell'arte, come le pitture, sculture, intagli, ecc, ma anche in molti corpi, come sono i minerali, i sassi, le piante spontanee delle selve, ecc, é l'unica che dà valore alla cosa", p. 38, mais c'est aussi pour ajouter immédiatement que ce travail de l'homme cette "fatica" s'évalue de la même façon que posée au départ : "io stimo che il valore dei talenti degli uomini s'apprezzi in quella stessissima guisa che si fà di quello delle cose inanimate, e che sopra i medesimi principi di rarità e utilità" (c'est nous qui soulignons), p. 38. Cette interprétation de Say apparaît d'autant plus curieuse que l'analyse de Galiani allait bien plus dans le sens de ce qu'il voulait expliquer. Voici la traduction complète de cette partie :

⁴ Ce que nous savons de Say à travers nos propres lectures et la connaissance de sa vie ne nous permet pas de penser à une quelconque vanité d'auteur ou oubli volontaire de sa part, bien au contraire. Nous penchons plutôt pour l'interprétation selon laquelle sa propre vision tend à déformer la lecture qu'il opère de Smith/Galiani. Say est sans doute un des tout premiers à citer abondamment les auteurs qu'il utilise contrairement à l'habitude de l'époque. Il formule à l'égard de Smith des critiques que nous allons voir maintenant.

"Dans quelques unes de nos dernières réunions de la Société d'Economie Politique, 12 la définition suivante des richesses a reçu l'assentiment d'une portion considérable de ses membres, et l'on est convenu de l'adopter comme exprimant la signification la plus générale de ce mot : Objets calculés pour l'usage ou la jouissance, et existant en quantité limitée. (...) Les conditions ainsi réclamées, savoir, l'utilité d'une part et d'autre part la quantité limitée, me paraissent simplifier la considération du sujet qu'on a jusqu'ici mal à propos compliqué¹. Face à cet argument Say ne dit rien et repousse la proposition dans sa lettre en réponse à Tooke²".

La critique de Smith

L'objectif de Say est d'appréhender dans toute son étendue le processus de formation des richesses sociales. C'est la compréhension de ce processus qui conditionne la possibilité pour les hommes d'accéder à une vie décente. Dans cette perspective, l'analyse conduite par Smith, qui constitue le point de départ de Say, conserve des éléments de la conception physiocratique qui lui interdisent d'inclure la totalité des activités économiques. En particulier le rôle des différents facteurs de production (terre, travail, capital).

C'est d'abord en opposition à cette conception de Smith que Say développe la sienne propre, elle le conduit à mettre l'accent de façon presque exclusive sur l'utilité. A partir de l'utilité comme fondement de la valeur, il peut étendre la notion de richesse aux biens immatériels et donner un pouvoir productif aux différents facteurs de production. Le concept de rareté pour caractériser un bien économique est inclus dans celui des richesses sociales³ qui ont un coût et qui sont limitées en quantité, en

¹ Lettre De TOOKE à J.-B. SAY, du 8 mars 1828, in *Œuvres Diverses*, Guillaumin, 1846, p. 531-532.

² Lettre De TOOKE à J.-B. SAY, du 8 mars 1828, in *Œuvres Diverses*, Guillaumin, 1846, p. 531-532, pp. 533-539.

³ Voir la critique d'A. WALRAS, *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur*, in *A et L. WALRAS, Œuvres Economiques Complètes*, vol. I, avec introduction aux œuvres économiques de A. WALRAS de P.-H. GOUTTE et J.-M. SERVET, édité par : P. DOCKÈS, P.-H. GOUTTE, C. HÉBERT, C. MOUCHOT, J.-P. POTIER, J.-M. SERVET, Centre A. et L. WALRAS, Economica, Paris, 1990. pp.

opposition aux richesses naturelles qui sont disponibles en quantité illimitée et qui n'ont aucun coût. 13

L'examen des notes de Say, portées sur son exemplaire personnel de la *Richesse des Nations* de Adam Smith, permet d'avancer dans l'analyse du processus de formation de sa pensée¹. Ces notes ont été portées à partir de l'acquisition de l'exemplaire en 1789² et très probablement augmentées durant la rédaction du *Traité* entre 1799 et 1803, période au cours de laquelle Say est membre de la section des finances du Tribunal.

La première note critique figure sur la première page de l'introduction de l'ouvrage de Smith : "*Le travail est le seul fondement de la valeur des choses*" (*je crois que c'est une erreur*)³. Ici, la première partie résume le point de vue de Smith, ce qui est entre parenthèses exprime le point de vue de Say. Dans la mesure où il s'agit de notes, on peut faire l'hypothèse qu'il s'agit là de l'expression de l'intuition de Say, indépendamment de toute lecture ou influence⁴. Le caractère hésitant de l'affirmation plaide en ce sens. Les notes qui suivent confirment le premier doute de Say : "*Smith me paraît commettre en ce chapitre une double erreur. 1° Tous les biens du monde n'ont pas été achetés par le travail de l'homme. La nature a une part dans certains produits et son travail donne une valeur additionnelle à celui de l'homme*"⁵.

La deuxième erreur porte sur la distinction entre productif et improductif, il écrit : "*Mais la thèse que Smith soutient ici rentre dans son système qui range dans la*

37-235, en particulier pp. 65-100 et 131-180. Voir également les notes de J.-B. SAY sur l'ouvrage de A. WALRAS pp. 464-557, dans les notes des éditeurs.

¹ Ces notes ont été éditées en 1980 par Hitoshi HASHIMOTO in *Ksu Economic and Business Review*, vol. 7, fascicule 5, p. 53-81 et vol. 9, p. 31-133 Grande-Bretagne, 1980 sous le titre : *Notes inédites qui couvrent les marges de la Richesse des Nations et qui la critiquent* : rédigées avec une introduction de Hitoshi HASHIMOTO. Les notes qui couvrent l'exemplaire de la Richesse des Nations sont de deux ordres : celles qui critiquent différents passages et celles qui résument.

² Voir sur ce point l'introduction de Hitoshi HASHIMOTO in *Ksu Economic and Business Review*, vol. 7, fascicule 5, pp. 53-56 Grande-Bretagne, 1980 à : *Notes inédites qui couvrent les marges de la Richesse des Nations et qui la critiquent*.

³ Hitoshi HASHIMOTO, *op. cit.*, p. 67.

⁴ Les manuscrits de Say ne comportent en règle générale aucune indication de date, et pour les notes qui figurent sur son exemplaire personnel conservé à l'Institut de France aucune indication ne permet de se prononcer avec certitude sur la date de leur rédaction. Mais la date de son acquisition (1789) plaide dans le sens de l'antériorité sur d'autres lectures.

⁵ Hitoshi HASHIMOTO, *op. cit.*, p. 68.

*classe des travaux improductifs, ceux qui ne sont productifs que d'une utilité ou d'une jouissance incorporelle, comme le travail d'un magistrat, d'un musicien. Ce système tient un peu de celui des économistes; et ceux-ci pouvaient s'en servir pour combattre Smith lorsqu'il prétend que le travail des manufactures est productif. En effet que produit-il? pas un atome; mais seulement une utilité, une valeur de plus dans la chose travaillée, et par conséquent une quantité purement immatérielle*¹. La suite des notes comporte une critique de la place trop réduite que Smith accorde au commerce: "*Cependant Tyr, Carthage, Venise se sont enrichies principalement par le commerce extérieur: Smith méconnaît trop la faculté productive de l'industrie commerçante*"² et plus loin il précise "*Smith oublie le principal produit du commerce: c'est à dire l'augmentation de valeur donnée à la marchandise indigène en l'exportant et à la marchandise étrangère en l'important*"³.

Abordant la place de Smith dans les *Préliminaires* de la 6^e édition du *Traité*. Say énonce une série de critiques. Nous ne retiendrons ici que celles qui intéressent directement notre propos, sans vouloir être exhaustif à cet égard. Il commence tout d'abord par dire que Smith "*démontra que la richesse était la valeur échangeable des choses; qu'on était d'autant plus riche qu'on avait plus de choses qui eussent de la valeur*"⁴. Ayant crédité Smith d'avoir posé le fondement d'une définition correcte de la richesse, il lui reproche ensuite: "*d'avoir en cherchant ce qui donne cette valeur trouvé que c'est le travail de l'homme qu'il aurait dû appeler industrie, parce que le mot **industrie** embrasse des parties que le mot travail n'embrasse pas*"⁵. Il aborde ensuite la caractérisation des produits et leur capacité à posséder de la valeur. Il écrit "*Smith a borné le domaine de cette science en réservant le nom de richesses aux valeurs fixées dans des substances matérielles*"⁶. Pour lui Smith "*ne donne que des idées confuses sur la manière dont le commerce est productif; ce qui l'empêche de déterminer avec*

¹ Hitoshi HASHIMOTO, *op. cit.*, p. 74.

² Hitoshi HASHIMOTO, *op. cit.*, p. 77.

³ Hitoshi HASHIMOTO, *op. cit.*, p. 79.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 6^e, p. 26, Calmann-Lévy, Paris, 1972.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 6^e, p. 27, Calmann-Lévy, Paris, 1972.

⁶ J.-B. SAY, *TEP*, 6^e, p. 30, Calmann-Lévy, Paris, 1972.

*précision pour quelle raison et jusqu'à quel point la facilité des communications contribue à la production*¹". 15

III. SAY ET VERRI

3.1. Les emprunts de Say

J.-B. Say reprend, pour définir la valeur, la seule base de l'utilité, sans faire de référence à la rareté. Il s'appuie le plus souvent sur la loi de l'offre et de la demande. Si l'on reprend la définition qu'il donne dans l'*Épîtômé* de la cinquième édition du *Traité* (1826), on retrouve une définition proche de celle de Verri du prix comme prix de marché, et l'absence de distinction entre prix naturel et prix de marché : "*Le prix courant est celui auquel, en chaque lieu, une chose trouve des acquéreurs*"². Lorsqu'il introduit la notion de *prix originaire*, il traite du prix du produit en terme de coût de production : limite en dessous de laquelle il ne saurait être vendu en permanence.

Considérant que les activités du commerçant et du savant sont productives, il doit rejeter la conception de la valeur qu'il trouve chez Smith et la distinction que celui-ci opère entre valeur d'usage et valeur d'échange. Pour lui, il n'y pas de monde réel caché par un voile monétaire : valeur et prix peuvent coïncider³. Say part de Verri pour qui : "*l'échange n'était qu'un échange de valeur*". Il trouve chez ce dernier une définition du commerce comme transport des marchandises.

Le premier point lui permet de donner un fondement à la caractérisation des activités de commerce comme véritablement utiles et de les inclure dans la production :

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 6^e, p. 31, Calmann-Lévy, Paris, 1972.

² J.-B. SAY, *TEP*, 5^e, T III, p. 306.

³ Sur ce point les analyses de Say ont varié. Dans la première édition du *Traité* (1803), il semble reprendre l'opposition entre prix naturels et prix courants et la thèse de la gravitation. Cette lecture disparaît dans l'*Épîtômé* de la 5^e édition après que ses notes à la traduction par Constancio des principes de Ricardo aient marqué cet abandon. Voir les notes de J.-B. SAY republiées dans la nouvelle traduction des *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, édition anglaise de 1821, présentation de FR.MAHIEU, Flammarion, 1992, pp. 455-457.

"Le courtier rapproche les vendeurs des acheteurs, le banquier, le changiste 16
fournissent des monnaies de change, payables dans d'autres lieux que ceux où l'on
est, ou des monnaies étrangères nécessaires pour payer le prix des achats (...) Tous font
le commerce"¹. Ce pas supplémentaire est indispensable à ses yeux pour achever le
travail initié par Smith : rompre complètement avec les erreurs de la physiocratie. Le
métier des manieurs d'argent est de l'ordre du commerce, la monnaie est une
marchandise comme les autres. Elle joue, il est vrai, avec un rôle particulier mais qui
ressort des mêmes lois dérivées de la théorie générale de la valeur-utilité.

En fait, il se démarque de Verri tout en lui empruntant son idée de la présentation
de l'activité économique comme une permutation de produits. Chez Verri la production
n'occupe qu'une faible place. La question décisive, chez Say, des services productifs est
absente, tout l'effort est porté sur la définition des lois qui gouvernent la croissance de
l'activité économique.

Il y a une autre différence qui doit être notée ici et qui est affaire de génération:
pour Verri, l'économie politique est l'affaire du conseiller du Prince et ses *Méditations*
contiennent deux chapitres qui concluent son oeuvre majeure sur *ce que doit être un*
ministre de l'économie et *ce que doit être un ministre des finances* ². Say s'adresse à la
la classe mitoyenne, celle des cadres de l'industrie, du commerce et de l'administration.
Cependant, ils partagent l'un et l'autre cette maxime des Lumières : "*L'erreur seule, les*
opinions enchaînent les hommes et conduisent toutes les nations à la misérable
stérilité"³.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère}, p. 148.

² P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15, pp. 330-33.

³ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15, p. 337, "L'errore solo, le opinioni incatenano gli uomini e guidano le intiere nazioni alla squallida sterilità".

Verri, en dehors des caractéristiques classiques de la monnaie, de divisibilité, inaltérabilité, grande valeur sous un faible volume, met l'accent sur le fait que l'existence de la monnaie permet d'avoir une idée générale de la valeur et d'établir un échange régulier. Dans le chapitre 2 de ses *Meditazioni sull'economia politica*, il définit la place de la monnaie par rapport au commerce : "*Afin que s'établisse un échange commercial stable et réciproque entre homme et homme, et encore plus entre Etat et Etat, il était donc nécessaire que l'on trouve d'abord le moyen d'avoir une idée universelle de la valeur, et que l'on trouve une marchandise incorruptible, divisible, acceptée par tous et toujours, facile à conserver, et à transporter, apte en somme à être échangée contre n'importe quelle autre marchandise. Avant l'invention de la monnaie il n'était donc pas physiquement possible qu'un échange stable et réciproque existe entre les hommes et entre les peuples*¹".

Dans l'analyse de la monnaie, Verri considère celle-ci comme une marchandise identique aux autres sans caractéristiques spéciales. Il refuse d'y voir la représentation de la valeur ou le moyen de paiement exclusif : "*Certains voient dans la monnaie la représentation de la valeur des choses, mais la monnaie n'est pas une chose, c'est un métal, dont la valeur est également représentée par ce que l'on donne en échange de celui-ci ; et cette propriété de représenter la valeur est commune à toutes les autres marchandises qui font l'objet d'un échange. D'autres considèrent la monnaie comme un gage (créance), et un moyen pour obtenir les marchandises, mais sous cet aspect également les marchandises sont elles-mêmes un gage et un moyen pour obtenir*

¹ P. VERRI, "*Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15, *Del denaro, e come accresca il commercio*.

Acciocché s'introducesse una stabile e reciproca comunicazione di commercio fra uomo e uomo, e molto più fra Stato e Stato era necessario adunque che primieramente si ritrovasse il mezzo per avere una idea universale del valore, e si ritrovasse una merce incorrutibile, divisibile, accettata sempre da ognuno, facile a custodirsi, e a trasportarsi, atta insomma a potersi cedere in contraccambio di ogni altra merce. Prima dell'invenzione del denaro non era perciò fisicamente fattibile che s'introducesse una reciproca e stabile comunicazione fra uomo e uomo, fra popolo e popolo. Fra le molte definizioni, che mi è accaduto di leggere, date al denaro, non ne ho trovata alcuna la quale mi sembri corrispondere esattamente all'indole di esso. p. 13.

d'autres marchandises. D'autres définissent la monnaie comme la commune mesure des choses et ainsi ils oublient que la monnaie a une valeur et qu'elle est matière première de beaucoup de produits manufacturés ¹".

Après avoir donné les raisons classiques de la préférence accordée à l'or et à l'argent, Verri fait de la monnaie le vecteur crucial de la communication entre les hommes sous toutes ses formes : *"Avec l'introduction de la marchandise universelle les sociétés se rapprochent , elles se connaissent, elles communiquent entre elles, tout cela fait que le genre humain est clairement débiteur de l'invention de la monnaie, beaucoup plus que l'on a pu le penser de la culture, de toute cette organisation artificielle des besoins et de l'industrie, dont les sociétés isolées et sauvages et grossières sont si éloignées.*"²".

Nous allons voir maintenant que J.-B. Say aborde, sur certains points de façon identique, le statut de la marchandise-monnaie. Dans le chapitre 22, à propos des débouchés, il écrit : *"La monnaie sert dans cette opération à peu près de la même*

¹ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15., p. 185. *Alcuni ravvisano nel denaro la rappresentazione del valore delle cose, ma il denaro non é cosa, é un metallo, di cui il valore é ugualmente rappresentato da quanto si dà in contraccambio di esso ; e questa proprietà di rappresentare il valore é come a tutte le altre merci generalmente contratte. Altri ravvisano il denaro come un pegno, e mezzo per ottenere le merci, ma sotto di questo aspetto ugualmente pure le merci sono un pegno e mezzo per ottenere il denaro e ogni merce é pegno e mezzo per ottenere un'altra merce. Altri definiscono il denaro la comune misura delle cose, ed con ciò dimenticano che il denaro ha un valore ed é materia prima di molte manifatture.(p. 186) e qualunque cosa abbia il valore misura parimente ed é misurata da ogni altra cosa di valore. Queste definizioni dunque non competono privatamente al denaro, o non ne comprendono tutte le qualità. L'errore si é comunemente adottato perché si é voluto considerare il denaro per qualche cosa di piu che il semplice metallo. Il denaro ha un impronto, ma non riceve valore dall'impronto. Il denaro é la merce universale cioè a dire, é quella merce la quale per la universale sua accettazione, per il poco volume che ne rende facile il trasporto, per la comodità divisibilità, e per la incorrutibilità sua é universalmente ricevuta in scambio di ogni merce.*

² P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15, p. 186, *I contratti di compra e vendita ritornano al semplice stato di permutazione ed a piu facile intelligenza. La teoria del denaro diventa semplicissima spesa del conio emane dal fondo istesso da cui i pubblici pesi della sovranità quindi o valore ; e quindi é viziosa ogni arbitraria tassazione oltre il metallo ; e quindi finalmente ne deriva la preferenza che merita l'argento sul rame, e l'oro sull'argento, essendo piu universale e piu facile trasportare e custodirsi quel denaro che sotto minor volume comprende valor uguale.... Introdotta che sia l'idea del denaro in una nazione, l'idea del valore comincia a diventare piu uniforme, perché ciascuno la misura colla merce universale.(...)Colla introduzione della merce universale si accostano le società, si conoscono, si comunicano vicendevolmente, dal che chiaramente si vede essere il genere umano debitore all'invenzione del denaro, piu assai che fosse non si é creduto della cultura, e di quella artificiosa organizzazione di bisogni e d'industria, per cui tante distano le società incivilite delle rozze ed isolate dei selvaggi poiché per essere merce universale forza é che sia accettata dentro e fuori allo stess.*

manière que les affiches et les feuilles d'avis qui, dans une grande ville, opèrent le rapprochement des gens qui sont dans le cas de faire des affaires ensemble ¹. Il faut noter que ce passage disparaîtra des éditions ultérieures du *Traité*. La formulation qu'il nous donne ici met l'accent sur la fonction de communication et d'information, il ne restera par la suite que la fonction de moyen de circulation : l'échange stable et réciproque.

Verri, en considérant la monnaie sous cet aspect, la définit de façon telle que "l'on en a une idée qui n'appartient qu'à elle, et qui en montre exactement tous les usages". Il en donne ensuite la définition logique par genre et différence² comme le voulait les scolastiques : "le genre est *marchandise*, le spécifique est *universel* . Les contrats d'achat et de vente deviennent de simples constats de permutation et sont facilement compris ³". Say reprend la fonction de moyen de circulation, comme caractéristique première de la monnaie⁴. Toutefois, il se sépare de P. Verri, qui fait de la monnaie une marchandise universelle sans laquelle on ne peut pas avoir idée de la valeur. Say fera, lui, de la monnaie une simple marchandise particulière.

On retrouve l'approche de J.-B. Say quand Verri insiste sur l'échangeabilité générale que doit posséder la marchandise choisie comme monnaie. Verri place l'accent très fortement sur l'aspect consensuel du choix de la marchandise monnaie, échappant ainsi à l'emprise du politique. Il est cependant vrai que l'on peut plaider avec beaucoup de bons arguments une continuité entre Say et Turgot sur la question de la monnaie. Cette continuité, J.B.Say lui même la revendique. Il écrit : "*Turgot développa la théorie*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre premier, p. 152.

² Le genre désigne en logique l'Idée générale ou classe englobant plusieurs espèces. La différence spécifique est le caractère par lequel une espèce se distingue des autres espèces du même genre. P. FOULQUIE, Dictionnaire de la langue philosophique, PUF, 1986, p. 176 et 300.

³ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15, p. 186. *Il danaro è la merce universale, cioè a dire, è quella merce la quale per la universale sua accettazione, per il poco volume che ne rende facile il trasporto, per la comoda divisibilità, e per la incorruttibilità sua è universalmente ricevuta in iscambio di ogni merce. Mi pare che riguardando il danaro sotto di questo aspetto venga definito in modo che se ne ha un'idea propria a lui solo, che esattamente ce ne dimostra tutti gli uffizzi. Questa mi pare la definizione logica per genere e differenza, quale scolasticamente si vuole : l'attributo generico é merce, lo specifico universale I contratti di compra e vendita ritornano al semplice stato di permutazione ed a piu facile intelligenza".*

⁴Nous reviendrons en détail sur ce point dans le chapitre suivant.

de la monnaie et cette vérité neuve alors, que la monnaie ne remplit pas son office en vertu de l'autorité du gouvernement, qu'elle n'est pas plus un signe représentatif que la marchandise qu'elle achète ; il distingua fort bien la somme des monnaies de celle des capitaux et ses principes sur ce qu'on appelle mal à propos l'intérêt de l'argent sont excellents ¹.

On doit considérer par ailleurs qu'une bonne partie de l'analyse de Turgot et de Verri, qui écrivent à la même époque et qui sont confrontés aux mêmes types de problèmes, est issue des scolastiques². C'est eux qui ont réalisé le travail préalable d'analyse sans lequel l'émancipation de l'économique du politique deviendrait très difficilement pensable. Notons ici que, plus tard (1826), Say créditera les physiocrates et non Smith d'avoir donné une définition correcte de la monnaie : "*Je conviens que c'est aux économistes français du 18^e siècle que nous avons l'obligation d'avoir formé Adam Smith. Ce sont eux qui ont nettement professé et prouvé que la richesse ne consiste pas dans l'agent de la circulation (circulating médium) mais dans les choses que l'on échange.*"³ Accepter de caractériser la monnaie comme marchandise universelle, pouvait être considéré par Say comme une concession à cette fausse identification entre monnaie et richesse.

L'introduction de la monnaie se traduit par une modification dans la langue : "*Avant l'invention de la monnaie on ne pouvait pas avoir l'idée de vendeur et d'acheteur, mais seulement d'offreur et d'adhérent à l'échange . Après l'introduction de la monnaie celui qui cherche à échanger la marchandise universelle contre une autre marchandise a été appelé acheteur, et celui qui cherche à échanger une chose quelconque contre la marchandise universelle s'appelle le vendeur*"⁴. Ce que Say reprend à sa manière en écrivant : "*L'échange d'un produit quelconque contre la*

¹ SAY, Cours Complet 1^{ère} édition, pp.384-385.

² A. LAPIDUS, *Le détour de valeur*, Economica, 1986, Paris, pp. 17-54.

³ Mss, BN, fond Say.

⁴ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15., p. 195. "*Prima dell' invenzione del denaro non potevano aversi le idee di compratore e di venditore, ma soltanto di proponente, e di aderente al cambio. Dopo l'introduzione del denaro ebbe il nome di compratore colui che cerca di cambiare la merce universale con un'altra merce, e colui che cerca di cambiare una cosa qualunque colla merce universale si chiama venditore.*"

marchandise-monnaie se répète plus souvent que toute autre et lui a donné un nom particulier. Recevoir de la monnaie en échange, c'est vendre et en donner c'est acheter¹". 21

3.3 Monnaie et mesure des valeurs

Pour Verri, afin de faire exactement le calcul de valeur entre deux sociétés sans communication du fait de leur éloignement géographique, ou de leur éloignement dans le temps, *"il conviendrait de disposer d'une troisième quantité inaltérable à laquelle on puisse les comparer, comme l'extension inaltérable du bras et la gravité constante des anches transportées et comparées donneront le moyen pour calculer les vrais rapports entre deux hauteurs ou deux poids éloignés ; mais cette quantité inaltérable pour comparer les valeurs n'existe pas et il est impossible qu'elle existe ; parce que la monnaie elle-même bien qu'elle soit marchandise universelle, est tantôt de valeur plus haute tantôt plus basse, et par conséquent incapable de servir de mesure.²"*

J.-B. Say reprend la même argumentation : *"En premier lieu ce n'est pas la quantité d'argent qui peut être la mesure d'une valeur, c'est sa valeur . Il y a de l'analogie, de la ressemblance entre la valeur d'une chose et celle d'une autre ; mais il n'y en a aucune entre le poids ou la longueur d'une chose et la valeur d'une autre³.*

L'on retrouve chez Verri le fait que la valeur d'une chose ne peut être mesurée que par la valeur d'une autre et qu'il ne s'agit pas là d'une propriété exclusive de la monnaie. Si une telle erreur a été commise, c'est selon lui parce que l'on a voulu considérer la

¹ TEP, 1ère édition, p. 420.

² VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15, p. 262, *Per fare esattamente il calcolo del valore fra due società incomunicanti per distanza di luogo, o di tempo, converrebbe avere una terza quantità inalterabile a cui paragonarli come le inalterabili estensione del braccio e la gravità costante delle ancia tarsportate e paragonate daranno il mezzo per calcolare i veri rapporti fra due altezze o due pesi distanti ; ma questa quantità inalterabile per paragonare i valori no vi é, ne é possibile che vi sia ; perché il denaro istesso, sebbene sia merce universale, é ora di maggiore ora di valore minore, e perciò incapace di servire di misura .*

³ J.-B. SAY, TEP, 1ère édition, p. 472. Il écrit plus loin, p; 478, " *Le métal précieux, qu'il soit monnayé ou non n'est donc qu'une marchandise dont la valeur est arbitraire et se règle à chaque marché qu'on fait, par un accord entre le vendeur et l'acheteur, il ne peut par conséquent remplir l'office d'une mesure dont le premier caractère est d'être invariable.*

monnaie comme quelque chose de plus que le simple métal ; les contrats d'achat et de vente redeviennent de simples constats de permutation et de ce fait plus aisément intelligibles. Il relie les concepts de marchandise universelle et de valeur : "*La théorie de la monnaie devient très simple puisque pour être marchandise universelle il faut qu'elle soit acceptée au-dedans comme au-dehors pour la même valeur*"¹. Il condamne ensuite toute pratique de seigneurage : "*et par conséquent toute taxation au-delà de la valeur du métal est vicieuse ; et donc la dépense de la frappe émane du fond même d'où émanent les poids publics de la souveraineté*"².

De la même façon, la relation entre prix et monnaie est posée chez Verri comme chez J.-B. Say : "*Parmi les choses qui peuvent être données en échange de celles qu'on veut acquérir, se trouve la monnaie. La quantité de monnaie que l'on consent à donner pour obtenir une chose, se nomme son prix*"³. Verri écrit, lui : "*Le prix, précisément parlant, signifie la quantité d'une chose que l'on donne pour en avoir une autre(...)* Chez nous qui utilisons la marchandise universelle, le mot prix signifie la quantité de marchandise universelle que l'on donne pour avoir une autre marchandise"⁴.

On retrouve dans cette autre citation de Say la même approche. La valeur est mesurée par la quantité que l'on consent à donner en échange : "*La valeur de chaque chose est arbitraire et vague tant qu'elle n'est pas reconnue . Le possesseur de cette chose pourrait l'estimer très haut sans être plus riche . Mais du moment que d'autres personnes consentent à donner en échange pour l'acquérir, d'autres choses pourvues de valeur de leur côté, la quantité de ces dernières que l'on consent à donner, est la mesure de la valeur de la première ; car on consent à en donner d'autant plus, que celle-ci vaut davantage*"⁵.

¹ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15, p. 186.

² P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T 15, p. 186.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 5ème édition, p. 4.

⁴ P. VERRI, P. *Meditazioni sulla economia politica* in Scrittori classici italiani economisti, Tome XV, Custodi, 1804, p. 33-34. *Il prezzo, esattamente parlando, significa la quantita di una cosa che si da per averne un'altra (...)* Presso di noi, che abbiamo'uso della merce universale, la parola prezzo significa la quantita della merce universale che si da per un'altra merce.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 5ème édition, p. 2.

Verri refuse de faire de la fonction de mesure des valeurs une des caractéristiques essentielles de la monnaie : *"Un muid de grains vaut 4 écus et 4 écus valent un muid de grains. Comme toute grandeur peut-être mesurée par n'importe qu'elle autre grandeur, ainsi la valeur peut-être mesurée par n'importe quelle autre chose possédant une valeur"*¹. Say reprend la même idée : *"Ainsi je dirais qu'une quantité de blé pouvant s'échanger, ou si l'on veut ,se vendre contre cent écus, est un produit égal à une quantité de toile dont on trouverait cent écus."*²

L'argumentation se développe avec les mêmes arguments chez les deux auteurs, Verri écrit : *"Il est vrai que pour mesurer la valeur des choses nous nous servons de l'argent comme nous nous servons d'un bras , d'un pied ou d'une canne pour mesurer une distance"*³. L'argument de Say est identique : *"Je me sers d'une évaluation en argent, parce qu'elle est la plus commode et la plus usitée ; mais l'estimation de la valeur échangeable des choses, pourrait se faire en tout autre produit."*⁴

Verri ramène le métal au statut de simple matière première : *"D'autres définissent l'argent comme la commune mesure des choses, et ce faisant ils oublient que l'argent est la matière première de beaucoup de fabrications"*⁵. Say reprend à sa façon le même argument : *" Et en second lieu, c'est que cette propriété de donner l'idée approximative d'une valeur ou d'évaluer une denrée n'est point particulière à la monnaie ; que la monnaie partage cette propriété avec toutes les autres marchandises."*⁶

CONCLUSION

L'influence de Verri sur Say nous semble être bien établie. Mais influence ne saurait signifier ici, pas plus que pour Smith, copie ou vulgarisation. La différence majeure concerne le statut de la monnaie. Say s'appuie sur Verri, contre Smith, pour

¹P.VERRI, *Méditazioni*, p 15.

²SAY, TEP, 5°, vol 1, p 25.

³P.VERRI, *Méditazioni*, p 15.

⁴SAY, TEP, 5°, vol 1, p 26.

⁵P.VERRI, *Méditazioni*, p 15.

⁶SAY, TEP, 5°, vol 1, p 26.

refuser de faire de la mesure des valeurs une fonction fondamentale de la monnaie. 24

En revanche il s'appuie sur Smith pour mettre au centre de son schéma analytique la production, ce que Verri ne fait pas. Il s'appuie encore sur Verri, contre Smith et les physiocrates, pour caractériser toutes les activités de productives. La monnaie sera incluse par Say dans la partie qui concerne la production, car le métier des manieurs d'argent est de l'ordre du commerce, et que le moyen de circulation représente une partie du capital de la société. La monnaie, si elle est une marchandise comme les autres, joue il est vrai un rôle un peu particulier mais qui ressort des mêmes lois dérivées de la théorie générale de la valeur-utilité.

**DE LA MONNAIE A VALEUR INTRINSEQUE A LA MONNAIE
VALEUR EN CIRCULATION**

PRESENTATION

I. LE FONDEMENT DE LA MONNAIE

1.1. Le consensus des opérateurs privés

1.2. Say et le troc d'Adam Smith

II. THÉORIE DE LA VALEUR ET THÉORIE DE LA MONNAIE

2.1. Monnaie et valeur

2.2. La valeur intrinsèque

2.3. La valeur en circulation

2.4. Monnaie et communauté de paiement

III. LES FONCTIONS DE LA MONNAIE

3.1. Monnaie et moyen de circulation

3.2. Monnaie et Mesure des valeurs

3.3. Monnaie et conservation de la valeur

CONCLUSION

CHAPITRE 5

DE LA MONNAIE A VALEUR INTRINSEQUE A LA MONNAIE VALEUR EN CIRCULATION

PRESENTATION

Les commentateurs ont *Traité* des écrits sur la monnaie et la banque de J.-B. Say dans le cadre des rapports existant entre la loi des débouchés et la théorie de la monnaie¹. L'opinion couramment admise est une absence d'innovation de ce dernier par rapport à Adam Smith et aux autres auteurs de son temps², avec de bonnes raisons il est vrai puisque lui même ne revendique aucune espèce d'originalité en la matière. Nous voulons prouver qu'il existe une analyse développée des questions monétaires chez Say, que celle-ci représente bien un effort de construction original qui n'en fait pas un simple imitateur de Smith. L'intérêt réside dans la meilleure compréhension de la place de la

¹ G.Tapinos, 1972, Préface au *Traité d'économie politique* de J.B.Say, Calmann-Lévy, Paris "On a remarqué que la monnaie n'intervient à aucun moment dans la présentation logique du schéma. Sa seule fonction est de faciliter les échanges. Les longs développements que Say consacre à la monnaie ne présentent guère d'intérêts théoriques", p. XIV. Karl Pribram "Les fondements de la pensée économique", Economica, Paris, évoque l'analyse monétaire de Say brièvement, pp. 77 et 164. Mark Blaug qui analyse très longuement la loi des débouchés et la théorie monétaire classique ne dit presque rien sur les écrits monétaires de Say, voir "La Pensée économique", 4^e édit. Economica, Paris, p. 173-207. J.Viner mentionne Say à propos de la "Bullion Controversy", p. 197 in "The Theory of International trade", Allen and Unwin, London. Des études plus récentes traitent très largement de Say mais sans aborder les questions monétaires : A.Jessua "Histoire de la théorie économique", P.U.F, 1991, Paris, pp. 211-223 ; ainsi que M Lutfalla, "l'économie politique en France au XIX^esiècle", sous la direction de Y.Breton et M.Lutfalla, Economica 1991, qui traite très en détail de Say sans rien indiquer de spécifique sur les questions monétaires.

² J.-A. SCHUMPETER, "Histoire de l'analyse économique", vol. II, Gallimard, Paris, écrit "La théorie de J.B.Say sur la monnaie n'est pas un de ses points forts mais il fut l'un des premiers à faire une analogie(ou si le lecteur préfère une confusion) entre la vitesse de circulation de la monnaie et celle des biens", p. 443, voir aussi p.328 et p. 330 note 1.

théorie de la monnaie dans la vision générale d'un auteur qui reste un des fondateurs de la science économique. 27

Évoquant les enseignements de l'histoire, il écrit : "*à la cour du régent, toutes les idées se brouillèrent. Les billets de Banque, où l'on croyait voir une source inépuisable de prospérité ne furent qu'un moyen de dévorer les capitaux, de dépenser ce qu'on ne possédait pas , de faire banqueroute de ce qu'on devait*¹." L'analyse de J.-B. Say doit être comprise en intégrant sa préoccupation constante de lutte contre les préjugés des gens de son époque. Avant d'aborder l'étude développée de la monnaie il précise "*qu'il convient auparavant qu'on connaisse bien la nature et l'usage du principal agent de cette distribution, la MONNAIE*², *portion importante des richesses sociales, à laquelle certains penseurs réservent exclusivement le nom de richesses, tandis que selon d'autres elle n'en est que le signe*³". Si l'on regarde les différents découpages du *Traité* au long des différentes éditions, nous constatons que les développements sur la monnaie se trouvent toujours dans la première partie qui porte sur : "*la Production des richesses*".⁴ Il s'agit d'abord de se couler dans le moule qu'il nous propose avant d'en tirer d'éventuelles conclusions et indications. Dans cette présentation nous donnons d'abord les résultats de notre analyse, qui seront ensuite repris dans les quatre parties de ce chapitre : 1) les fondements de la monnaie, 2) monnaie et valeur, 3) les fonctions de la monnaie, 4) monnaie et pouvoir du Prince.

Si l'on considère l'évolution de son analyse de la première(1803) à la sixième édition (1841) du *Traité* nous trouvons trois définitions successives de la monnaie. Dans la première édition du *Traité*, Say rattache très étroitement valeur intrinsèque et convention. La monnaie entre en circulation en ayant une valeur.

¹ J.B.Say *Traité D'économie politique* 1803, Crapelet, Paris, *Discours Préliminaire*, p. xiv, que nous noterons dorénavant *TEP*, avec indication de l'édition. Les indications d'édition sont données dans l'ordre chronologique où sont développées les positions de Say. Chaque fois que celle-ci sera reprise dans la sixième édition, nous donnerons les indications correspondantes.

² C'est J.-B. Say qui met le mot en capitales.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 414.

⁴ Voir en annexe le tableau de comparaison sur les différents plans du *Traité*.

VALEUR INTRINSEQUE + CONVENTION = MARCHANDISE-MONNAIE

28

Dans la deuxième édition du *Traité* (1814), Say place l'accent beaucoup plus fortement sur la valeur de la monnaie qui découle de sa fonction de moyen de circulation :

VALEUR INTRINSEQUE INITIALE + CONVENTION + VALEUR CIRCULATION = MARCHANDISE-MONNAIE

Enfin par la suite c'est la convention et la valeur en circulation qui fondent la monnaie, la valeur intrinsèque ne repose plus que sur la demande de monnaie.

CONVENTION + VALEUR CIRCULATION = MARCHANDISE-MONNAIE

Dans le domaine de la politique monétaire pratique le choix de l'instrument monétaire est important ; Say reprend alors l'analyse de Smith¹ en lui ajoutant la convention :

¹ Nous donnerons les notes manuscrites de Say portées sur son exemplaire personnel de la *Richesse des Nations* à chaque fois que le texte le justifiera. Ces notes ont été publiées pour la première fois par H. HASHIMOTO in *KSU Economic and Business Review*, vol. 7, fascicule 5, 1980, pp. 53-81 et vol. 9, fascicule 9, 1982, pp. 31-133, Londres. Le premier fascicule porte sur les : "*Notes inédites qui couvrent les marges de la Richesse des Nations et qui la critiquent*", avec une introduction de H. HASHIMOTO et le deuxième fascicule porte sur : "*Notes inédites qui couvrent la Richesse des Nations et qui la résument*". Nous nous limiterons à indiquer "résumé" ou "critique" lorsque nous citerons les notes de Say publiées par H. HASHIMOTO. Nous reprendrons les indications de H. HASHIMOTO telles qu'il les signalent ; "*Nous avons nous mentionné à la tête de chaque résumé de Say, de quelle page il provient. I-16, par exemple, signifie volume I et page 16 de la 5ème édition de la Richesse des Nations. A la suite de ces indications nous ajoutons d'autres chiffres entre parenthèses, par exemple, (I-i-9). Nous indiquons par là, l'endroit correspondant aux endroits d'"An inquiry into the nature and causes of the Wealth of nations", edited by R. H. Campbell and A. Skinner; textual editor W. B. Todd (The Glasgow edition of the works and correspondence of Adam Smith), 2 vols., Oxford, 1976. Rappelons au passage que, dans cette nouvelle édition de Glasgow, on met entre crochets la page originale de la 3ème édition (1784) dont la pagination reste tout à fait identique à la 5ème édition, d'où provient l'exemplaire de J.-B. Say. On peut ainsi, par exemple, se référer à (I-i-9) de l'édition de Glasgow et l'on y trouvera entre crochets: (16), qui*

**CONVENTION + PROPRIÉTÉS du MÉTAL + VALEUR-CIRCULATION =
MARCHANDISE-MONNAIE**

Les fonctions de la monnaie sont analysées sous des termes différents de ceux auxquels nous sommes habitués : la fonction d'unité de compte n'apparaît que sous le terme de mesure des valeurs, la fonction de réserve de valeur sous celle de conservation des valeurs. Enfin la fonction de paiement est englobée dans celle "*d'agent de la circulation*".

1) La seule fonction qui soit fondamentale du point de vue de la théorie pure est celle qu'il désigne sous le terme de moyen de circulation. La monnaie pour Say peut être définie comme tout avoir liquide, ayant reçu de la coutume -la loi confirmant celle-ci- le privilège de pouvoir être imposée en règlement de tout achat ou de toute dette, immédiatement et sans réserve. Il n'est plus nécessaire, comme dans la première et la deuxième édition du *Traité* de faire intervenir le métal dans la définition de la monnaie.

2) La fonction de mesure des valeurs n'est pour lui que circonstancielle et historique, elle a une dimension pratique. S'il se prononce pour lier mesure des valeurs et moyen de circulation, c'est d'un point de vue pratique, mais cela ne découle pas de la nature de la monnaie.

3) La fonction de conservation de valeur n'est pas une fonction fondamentale de la monnaie, cette fonction est partagée à égalité avec toutes les autres marchandises, elle n'est qu'une fonction secondaire. Ceci restera vrai de la première à la sixième édition du *Traité*.

Puisque la monnaie est une forme particulière de produit ou de marchandise, elle a une valeur. La valeur de cette marchandise s'établit à travers sa demande. Celle-ci correspond pour l'essentiel aux besoins de transactions. Nous verrons dans la suite de ce

correspond à I-16 de notre indication ci-dessous reproduite. Par conséquent, en faisant bon usage de l'édition de Glasgow et de ces reproductions des résumés de Say, on peut voir de quels paragraphes Say fait le résumé", pp. 54-55.

chapitre que Say considère la thésaurisation comme constante à long terme et variable à court terme. Toute demande de monnaie implique de façon générale une contre-opération à très court terme. 30

Le métal ne possède aucune vertu, qui lui permettrait de monopoliser seul la fonction monétaire. La définition par Say de la monnaie repose d'abord, nous l'avons vu, sur la convention. Ceci qui exclut logiquement toute caractéristique concrète et physique, s'imposant aux acteurs autrement que pour des raisons de circonstances et purement historiques.

A l'inverse d'autres auteurs, Say ne fait pas de la stabilité de la monnaie l'élément essentiel de la dynamique économique. Si l'on considère les choses du point de vue le plus fondamental, celui de la production, seuls comptent le travail, les ressources naturelles et le capital. C'est pour cette raison qu'il élimine la fonction de réserve de l'activité économique normale. Dans une telle vision, il suffit qu'un instrument conserve sa valeur, son pouvoir d'achat, entre deux transactions. Ainsi la fonction de conservation de la valeur n'est pas totalement écartée. C'est cette courte durée exclusive, qui détermine chez les individus le choix du moyen de circulation. Dans ce cadre, il ne peut y avoir normalement aucune préférence pour la monnaie métallique, par rapport aux autres biens matériels et immatériels. Son choix est largement déterminé par le problème de la limitation du pouvoir du Prince. La monnaie métallique n'est pas investie d'un pouvoir particulier, du fait de sa substance ou des usages qu'elle peut avoir dans d'autres circonstances.

C'est la fonction de paiement limitée dans le temps qui est prise en compte. L'horizon de Say est le court terme, ou au moins c'est le terme du marchand, le temps que met une opération commerciale, normale ou courante, pour se dénouer. Liquidité et certitude de valeur dans le temps et l'espace de l'échange, dans le moment de la circulation des marchandises, c'est tout ce qui est demandé à la monnaie. La monnaie ne saurait être fondée comme certains le croient sur le fait du Prince. Si la loi intervient, elle ne fait que sanctionner un choix fait antérieurement par les acteurs privés. Lorsque

J.-B. Say aborde le problème de l'unité de compte, il adopte un point de vue métalliste 31
pratique¹, pour fonder un système monétaire indépendant du Prince.

Nous traiterons, dans une première partie des fondements de la monnaie chez Say. Dans la deuxième partie, nous verrons son analyse des rapports entre valeur et monnaie. Enfin dans la troisième partie, nous analyserons sa position à travers les fonctions de moyen de circulation, de mesure et de conservation de la valeur.

I. LE FONDEMENT DE LA MONNAIE

1.1. Le consensus des opérateurs privés

J.-B. Say va développer son analyse en trois temps. Au point de départ il y a une simple description du trait le plus général qui va donner à une marchandise particulière le nom de monnaie. Dans la société, s'il existe une marchandise qui est recherchée, non seulement à cause des services qu'on en peut tirer, "*mais à cause de la facilité qu'on trouve à l'échanger contre tous les produits nécessaires à la consommation, alors cette marchandise est la monnaie*"². Cette facilité avec laquelle on trouve à échanger cette marchandise ne se fonde pas sur quelque particularité physique, liée à la nature de l'instrument monétaire, mais sur l'accord des échangistes entre eux : "*Elle lui convient par cela seul qu'il est assuré qu'elle conviendra à d'autres ; et elle convient à tous par la même raison qu'elle lui convient à lui-même*"³.

La première raison, la plus importante, est cette qualité qu'elle a de s'échanger contre tous les autres produits. La liquidité réside dans le fait que, si cette marchandise

¹ De même que pour le concept de métallisme théorique nous traiterons en détail ce point dans le chapitre sur "Liberté et ordre monétaire".

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 416, idem, *TEP*, 6^o, p. 238.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 416, idem, *TEP*, 6^o, p. 238. H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, p. 46 : "I-34 (I-iv-2-3) *On a cherché à convertir les valeurs qu'on avait à échanger en une denrée qui fut au besoin acceptée par tout le monde. On a essayé pour cet usage les bestiaux, le sel, I-35 (I-iv-3 4) des coquilles, de la morue, du tabac, du sucre, du cuir, des clous. Mais les métaux précieux ont été plus généralement adoptés comme plus commodes.*"

est acceptée par le marchand, c'est qu'elle est acceptée par tous¹. C'est donc la connaissance qu'ont les opérateurs privés, dans l'échange, de l'acceptation mutuelle d'un bien particulier qui permet de donner à une marchandise particulière la qualité de monnaie.

Say n'a à l'esprit que le pur mouvement de l'échange. Pour résumer on peut dire : j'accepte la marchandise-monnaie en échange parce que j'ai la certitude que les autres l'accepteront aussi. Notons que Say utilise le terme de marchandise monnaie et non celui de monnaie marchandise. Cet ordre n'est pas neutre car il fait de la monnaie une marchandise parmi d'autres, presque à égalité. Cette marchandise la plus généralement demandée est donc en termes d'actifs, la plus liquide, celle qui ne bloque pas le processus de l'échange qui est pour le négociant de pouvoir sans discontinuer acheter et vendre. Cependant, pour que l'acte d'échange puisse se poursuivre, il faut qu'il y ait une convention générale : "*Il faut donc qu'il donne une marchandise que, suivant la coutume du pays, on puisse espérer échanger facilement contre la plupart des autres denrées*"². Notons ici que Say s'exprime, comme il le fait fréquemment, de façon moins catégorique que dans sa première formulation. Ceci peut nous laisser croire qu'il se contredit; en réalité il développe constamment des énoncés théoriques purs qu'il tempère par des énoncés qui se rapportent à ce que lecteur connaît dans la pratique³.

Le mot clé ici est *coutume*⁴. C'est de la société civile, et non pas d'une autorité extérieure, qu'émerge pour Say la validation d'un bien comme monnaie. Le degré de développement et la division du travail, cruciale chez Smith, ne font que renforcer l'émergence d'un bien comme monnaie mais ne la fonde pas. L'exemple cité du Mexique est là pour l'attester : "*Cependant l'histoire offre des exemples de nations assez*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 416.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 418, idem, *TEP*, 6^o, p. 239.

³ Il n'est pas toujours facile de s'y reconnaître et il faut relire les textes de nombreuses fois avant de conclure.

⁴ "*La coutume est une pratique ancienne et générale*"(..) *Les coutumes constituaient une sorte de droit fondé sur la tradition et précédant la tradition écrite*", Grand Dictionnaire Universel Du XIX^o, LAROUSSE, réédition : Lacour éditeur imprimeur, Nîmes, 1990, pp. 412-414.

considérables où l'usage d'une marchandise monnaie a été inconnu. Tels étaient les Mexicains ¹".

1. 2. Say et le troc d'Adam Smith²

Il y a d'autres circonstances qui viennent influencer sur cette facilité, qui renforcent cette faculté particulière. Toutefois, ce ne sont pas des conditions fondatrices de la monnaie. La nécessité de choisir un bien particulier comme monnaie repose sur la division du travail : "*C'est ainsi que la monnaie est d'autant plus nécessaire que le pays est plus civilisé et que la division du travail y est poussée plus loin*³". Say se démarque de Smith, les embarras du troc n'ont pas seuls valeur fondatrice de la monnaie, cette différence apparaît clairement lorsqu'il écrit : "*Mais dans les commencements de l'établissement de la division du travail, cette faculté d'échanger dut éprouver de fréquents embarras dans ses opérations et (...) pour éviter les inconvénients de cette situation, tout homme prévoyant, dans chacune des périodes de la société (...) dut naturellement tâcher de s'arranger pour avoir par devers lui (...) une certaine quantité*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 418, idem, *TEP*, 6^o, pp. 239-240.

² Voir sur ce point J.-M. SERVET, *La Fable du troc, lecture de textes économiques*, Cahiers AEH, n^o 12, octobre 1977, Lyon, pp. 104-114. L'analyse qui y est développée souligne en particulier que "*Le siècle des Lumières avait une vision taxinomique : il inscrivait les faits sociaux dans une perspective historique, non dans le but de mettre l'accent sur leur évolution, mais dans celui de les classer*", p. 104. J.-B. Say se trouve dans ce cadre. Il n'y a pas chez lui de perspective proprement évolutionniste telle qu'elle se développera au XIX^e siècle. Say ne prétend pas du tout faire oeuvre d'historien mais ce serait aller trop loin que de lui attribuer une conception de la monnaie comme voile. Chez lui, la monnaie ne se surajoute pas à une économie de troc, elle en est partie constitutive. Échanger deux marchandises quelconques, ou une marchandise contre de la marchandise-monnaie, c'est toujours un échange qui est le concept qui englobe le tout et celui que Say met au premier plan de l'analyse. Il nous semble que c'est surtout chez ses successeurs que cette lecture d'une économie de troc, à laquelle se surajoute la monnaie, peut être trouvée. Les formulations qu'il emploie autorisent cependant une telle interprétation. La dichotomie monétaire/réel n'est pas encore pensée chez lui ; en ce sens on ne peut trouver dans son analyse le problème d'une économie à monétariser. Nous partageons le point de vue de J.-M. SERVET lorsqu'il écrit : "*Say n'oppose pas le troc à la vente ; la vente n'est qu'un troc car la monnaie est une marchandise (...) Le problème de Say n'est pas celui de l'émergence d'un équivalent qui n'a pas d'emblée vocation à circuler et ne fait que fixer les rapports d'échange, mais celui de l'emploi d'un intermédiaire plus ou moins adéquat*". p. 109 op. cit.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 418, idem, *TEP*, 6^o, p. 239.

*de quelque marchandise qui fût, selon lui de nature à convenir à tant de monde que peu de gens fussent disposés à la refuser en échange*¹". 34

Après avoir concédé que la division du travail renforce le besoin de l'instrument monétaire, Say limite immédiatement cette affirmation : "*J'ai dit que c'était la coutume et non pas l'autorité du gouvernement qui faisait qu'une certaine marchandise était monnaie plutôt qu'une autre ; (...) cette libre préférence est la seule autorité qui donne aux écus l'usage de la monnaie*"². Ce qui est fortement souligné ici, c'est l'opposition à l'emprise du pouvoir politique sur la sphère privée des transactions marchandes.

Plus que la possibilité de surmonter les embarras du troc, la caractéristique première de la monnaie réside pour lui dans le libre choix des opérateurs privés. Il reprend cependant en partie l'image du troc, l'accent est placé sur le problème de un ou deux échanges, sur un ralentissement de la circulation des marchandises, sur les coûts de transactions qu'implique toute opération d'échange : "*Avec de la marchandise monnaie on est assuré de pouvoir se procurer une denrée quelconque au moyen d'un seul échange ; avec toute autre marchandise on ne l'est pas : si celle que vous offrez ne convient pas à l'homme qui possède celle dont vous avez besoin, vous êtes forcé d'échanger la vôtre, d'abord contre de la monnaie et d'échanger ensuite votre monnaie contre la denrée qui vous est nécessaire*"³.

On reste dans une optique de disponibilité des actifs possédés par le négociant, et dans ce cadre, la monnaie est l'actif qui permet d'accélérer l'échange (un échange au lieu de deux). Parmi les avantages qu'apporte l'instrument monétaire, se trouve la certitude

¹ C'est nous qui soulignons. On trouve cependant d'autres formulations chez Say qui peuvent permettre de soutenir qu'il adopte le point de vue de Smith, bien que d'une façon assez étroite, comme celle-ci : "*Combien il serait difficile, dis-je, qu'ils échangeassent ce qu'ils produisent contre les choses dont ils ont besoin, s'il fallait que ces échanges se fassent en nature*", *TEP*, 2°, Livre second, p305. Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Gallimard, 1976, pp. 55-56 : "*Mais dans les commencements de l'établissement de la division du travail, cette faculté d'échanger dut éprouver de fréquents embarras dans ses opérations et (...) pour éviter les inconvénients de cette situation, tout homme prévoyant, dans chacune des périodes de la société (...) dut naturellement tâcher de s'arranger pour avoir par devers lui (...) une certaine quantité de quelque marchandises qui fût, selon lui de nature à convenir à tant de monde que peu de gens fussent disposés à la refuser en échange*" C'est nous qui soulignons.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre second, . 419, c'est nous qui soulignons, idem, *TEP*, 6°, p. 240.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre second, p. 428.

de valeur qu'il représente et son échangeabilité immédiate contre tout autre bien. Il faut réduire l'incertitude sur la liquidité du bien accepté en échange, accélérer le mouvement de circulation, éliminer les obstacles au commerce. Say va au-delà de la coutume avec ce que celle-ci peut avoir de passif, de lié à l'habitude, pour faire de la monnaie l'expression de la souveraineté des individus, de leur libre préférence. Cette souveraineté là n'est pas seulement celle du commerce et des parties à un contrat. C'est aussi celle de la Révolution Française, de l'affirmation des droits de l'individu contre l'arbitraire de l'État. Il y a bien ici une cohérence entre la vision de l'économiste, celle du négociant et celle du républicain de 1792¹. 35

Cette affirmation du libre choix des individus comme acte fondateur de la monnaie est posée aussi contre la prétention de toutes les théories de tous ceux qui font de l'État le créateur de la monnaie ; celle-ci : *"est reçue dans les échanges, non par l'autorité du gouvernement, mais parce que c'est une marchandise ayant une valeur ; et qu'elle est préférée à égalité de valeur parce qu'au moyen de la convention qui la fait admettre en échange² de tout autre denrée indifféremment, elle est à l'usage de tous ceux qui ont besoin de quelque chose, c'est-à-dire de tout le monde*³." Pour répondre aux objections que pourraient lui faire ceux qui s'appuient sur l'histoire des monnaies et sur la pratique constante de désignation par le Prince de l'instrument monétaire, il ajoute que cette prétention du souverain de désigner la marchandise qui devait servir de monnaie a eu peu d'inconvénients car : *"les intérêts du souverain étaient ici parfaitement d'accord avec ceux du peuple. Un gouvernement qui offrirait une monnaie peu acceptable, ne ferait que des achats désavantageux*⁴." La monnaie est donc le bien

¹ On oublie trop souvent que la Révolution Française est d'abord perçue par ses acteurs comme la destruction de l'État monarchique et l'affirmation des droits de l'individu bien avant d'être l'édification de l'État républicain. L'on peut ici citer Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, vol. II, p.36 : *"En d'autres termes le libre échange n'est qu'un élément d'un vaste système de politique économique et il ne faut jamais l'examiner isolément. Et ce n'est pas tout. L'argument de réelle importance qu'il faut faire ressortir, c'est que ce système de politique économique impose ses conditions à quelque chose dont il dépend dans le même temps, quelque chose de plus vaste encore, à savoir une attitude ou une vision générale, politique et morale, qui s'affirme dans tous les secteurs de la vie nationale et internationale, et qu'en vérité l'on peut rattacher à l'utilitarisme"*.

² C'est nous qui soulignons.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 427.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 450.

qui possède une échangeabilité générale, celle-ci lui est donnée par la convention, 36
laquelle suppose préalablement l'existence de la valeur intrinsèque de la marchandise.

Il s'oppose à tous ceux qui font de la monnaie un signe et une mesure¹ ; la réalité qui domine l'échange, dans le commerce de nation à nation ou dans celui d'homme à homme, réside en ce que "*l'on ne donne jamais à l'autre (nation) une marchandise qu'elle n'en reçoive l'équivalent en une autre marchandise, ou en argent qui est une marchandise*"². L'utilisation d'un substitut comporte une incertitude sur l'accomplissement de l'opération. La lettre de change, le billet de confiance, ne sont qu'un signe, précisément parce qu'ils ne permettent pas l'échange dans sa plénitude de valeur contre valeur. Seule est monnaie la chose qui possède cette qualité.

Il note que si l'on considère l'histoire des monnaies, le support de la marchandise choisie importe peu, que la qualité propre à telle marchandise ne constitue pas l'élément fondamental qui permet de la désigner comme monnaie. La monnaie est donc une création sociale d'ordre privé, elle est le résultat d'un contrat, mais d'un contrat généralisé qui, de ce fait, prend le caractère d'une coutume. Ce que nous désignerions aujourd'hui sous le terme d'institution³. Tel est, nous semble-t-il, le sens de son analyse.

II. THÉORIE DE LA VALEUR¹ ET THÉORIE DE LA MONNAIE

¹ Voir les antécédents de cette conception de la monnaie comme signe et mesure chez J.-M. SERVET, *Les figures du troc, cahiers A.E.H*, n°12, octobre 1977, pp. 47-109.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre second, p. 156, idem, *TEP*, 6°, p. 160.

³ Le terme d'institution est ici utilisé dans le sens opposé à celui de nature : "*On dit qu'une chose est d'institution, pour dire qu'elle est l'ouvrage des hommes et pour la distinguer de celles que la nature a établies*" (Condillac) in : *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paul FOULQUIE, P.U.F, Paris, p. 369.

Say veut montrer qu'en partant de sa théorie de la valeur utilité, on arrive à la compatibilité des différents actes dans un monde où pourtant les individus sont poussés par des intérêts privés. Il s'agit d'intégrer la monnaie dans sa théorie générale de la valeur-utilité. Cela lui permet d'éviter toutes les difficultés logiques auxquelles se trouvent confrontés les autres auteurs. Tous les processus de l'échange et de la production se ramènent au fait que l'on produit de la valeur et que l'on échange valeur pour valeur

J.-B. Say considère que la monnaie est une marchandise comme une autre, soumise aux mêmes contraintes et aux mêmes règles que n'importe quel produit. Son analyse reste cependant assez ambiguë, puisqu'il hésite dans un premier temps entre une théorie de la monnaie marchandise -la valeur de la monnaie étant fondée sur la valeur intrinsèque²- et une théorie de la valeur de la monnaie où la valeur intrinsèque préalable disparaît. La valeur de la monnaie reste fondée sur la fonction de moyen de circulation. La nature physique de l'instrument monétaire importe peu et celui-ci peut-être sans valeur intrinsèque. La lecture de ses écrits est rendue difficile car il utilise constamment le terme de valeur intrinsèque ; toutefois la cohérence demeure si l'on garde en mémoire que, pour lui, la valeur "intrinsèque" c'est l'utilité.

¹ Sur la théorie de la valeur chez Say, voir : *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur*, in Auguste et Léon Walras, Œuvres économiques complètes, T I, Auguste Walras, *Richesse Liberté et Société*, édités par P. Dockès, P.-H. GOUTTE, C. HEBERT, C. MOUCHOT, J.-P. POTIER, J.-M. SERVET, Economica, 1990. Voir également M. LUTFALLA, "Jean-Baptiste Say (1767-1832), le fondateur", in *L'Économie politique en France au XIX^e siècle*, sous la direction de Y. BRETON et M. LUTFALLA, Economica, 1991, pp. 24-31. Voir aussi J.-F. FAURE-SOULET, *De Malthus à Marx, l'Histoire aux mains des logiciens*, Gauthiers-Villars, 1970, pp. 101-122 et A. BERAUD, "Ricardo-Say-Malthus", in *Nouvelle Histoire de la Pensée Économique*, La Découverte, T I, 1992, pp. 401-428.

² La notion de valeur intrinsèque est une source de confusion importante pour la lecture des auteurs du XVIII^e et du XIX^e. Nous gardons le plus souvent en mémoire la définition de Marx qui associe l'idée de substance à celle de valeur. Dans le cas de Say il n'en est rien, et nous devons toujours nous rappeler que lorsqu'il parle de valeur intrinsèque, celle-ci est fondée sur l'utilité et sur la demande. Elle ne comporte donc aucune notion de propriété physique.

Dans le *Traité*(1803) l'analyse de la monnaie n'intervient, de façon significative, qu'après que J.-B. Say parle : "*Des différentes manières de faire du commerce* " et ensuite "*Des débouchés* " ; cette approche se fait à travers ce qui constitue "*l'essence du commerce, lequel n'est réellement autre chose que le transport des marchandises d'un lieu à un autre* ¹." La question heuristique à partir de laquelle il développe l'analyse de la monnaie est : à quoi sert-elle ? A cela il répond qu'elle sert à rapprocher les gens "à peu près de la même manière que les affiches et les feuilles d'avis qui, dans une grande ville, opèrent le rapprochement des gens qui sont dans le cas de faire des affaires ensemble ²" mais qu'elle n'est pas le but de l'échange. En fait la monnaie "*ne remplit qu'un office passager dans ce double échange. Les échanges terminés, il se trouve qu'on a payé des produits avec des produits*³."

Pour J.-B. Say, l'activité économique c'est d'abord une immense circulation de marchandises. Les marchandises, ce sont les richesses sociales qui ont une valeur qui leur est propre et qui sont "*propriété exclusive de leurs possesseurs, tels que des terres, des métaux, des monnaies, des étoffes, des marchandises de toutes sortes*⁴." Dès la première page du "*Traité d'économie politique* " (1803), rien ne distingue la monnaie des autres marchandises. Le fait dominant, c'est leur indifférenciation les unes à l'égard des autres relativement à un caractère commun. Elles ont une valeur, celle-ci repose sur l'utilité. Le caractère commun de ces choses que l'on échange est leur utilité, c'est "*le premier fondement de leur valeur* ⁵. La "*valeur que les hommes attachent aux choses a son premier fondement dans l'usage qu'on en fait*⁶". Pour J.-B. Say il n'y a qu'un seul flux, c'est celui des marchandises. Ceci est d'une grande importance pour nous qui

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 147, idem, *TEP*, 6^o, p. 56.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 152.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 154.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 6^o, 1972, Calmann-Lévy, Paris, p. 49.

⁵ *TEP*, 6^o, p. 51.

⁶ J.-B. SAY, *TEP*, 6^o, p. 50.

sommes habitués à raisonner en termes de flux monétaires d'une part et de flux réels 39
d'autre part, et à penser les classiques à travers la dichotomie entre réel et monétaire.

Sur quoi se fonde cette valeur intrinsèque de la marchandise monnaie ? Tout d'abord elle relève des usages propres à une marchandise quelconque, indépendamment du rôle qu'elle peut être amenée à jouer d'intermédiaire des échanges. Il commence par noter que le support de la marchandise choisie, si l'on considère l'histoire des monnaies¹, importe peu. La qualité propre à telle marchandise ne constitue pas l'élément qui seul permet de la désigner comme monnaie. Ce point de départ chez Say est fondamental et ne se démentira pas jusqu'à sa mort à travers les différentes éditions du *Traité*. Il lui faut en effet combattre une opinion faussant tous les jugements de ses contemporains, celle attribuant à la monnaie la seule expression de la richesse. Cette idée fautive, élimine de ce fait la richesse véritable. La monnaie n'est qu'un cas particulier : "*parmi les choses qui peuvent être données en échange de celle qu'on veut acquérir se trouve la monnaie*"². Cependant le refus d'accorder un statut privilégié à la monnaie n'empêche pas J.-B. Say de développer longuement les différents aspects des problèmes liés à son impact dans l'activité économique.

Même si la première édition du *Traité* (1803) peut laisser penser le contraire, il n'y a pas chez Say de véritable distinction entre valeur et prix : ceux-ci coïncident³. Il n'y a pas derrière les produits une réalité autre sur laquelle porterait le véritable échange, la nature de l'échange n'est pas masquée. Il n'y a pas de voile à déchirer, pour faire apparaître ce qui se passe derrière la scène mais une différence de nom : "*La quantité de monnaie que l'on consent à donner pour obtenir une chose se nomme un prix*"⁴. Le prix n'est que le nom particulier que prend la quantité de valeur échangée. S'il faut faire une étude spéciale de la monnaie, c'est parce qu'elle est une marchandise qui

¹ Say se réfère le plus souvent à DUPRE de SAINT MAUR : *Essai sur les monnoies ou réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées*, Paris, 1746, 2 vol.

² *TEP*, 6^e, p. 50.

³ Sur cette question des rapports entre utilité d'un bien, valeur et mesure de la richesse voir : Alain BERAUD, *Ricardo, Malthus, Say et les controverses de la seconde génération* in *Nouvelle histoire de la pensée économique*, T 1, La Découverte, 1992, p. 401-408.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre trois, p. 57, *TEP*, 6^e, p. 50.

fait l'objet d'une demande particulière. Il ne s'agit pas de contredire ce qu'il vient d'énoncer, mais de montrer que toutes les complications, que ses contemporains y voient, puisent leurs sources dans le fait précisément qu'ils ne considèrent pas la monnaie comme une marchandise comme les autres. Il y a dès le départ, chez Say, un parti-pris de simplification, de démystification. Si ce parti-pris est encore plus fort là qu'ailleurs, c'est aussi que c'est là que l'on trouve (avec la *balance du commerce*) le plus d'idées fausses : *"rien , dit-il, ne m'a plus fortement excité à écrire, je l'avoue que la confusion des idées que l'on retrouve dans ce qui a rapport à l'économie politique, jusque chez nos plus grands écrivains ¹".*

2.3. La valeur en circulation

Le nouvel usage, que la marchandise choisie comme monnaie va remplir, réagit sur sa valeur intrinsèque initiale. Si l'instrument monétaire suppose pour être monnaie qu'il ait au préalable une valeur propre, ce rôle d'instrument va changer sa valeur intrinsèque car : *"l'adoption d'une marchandise pour faire office de monnaie augmente considérablement sa valeur intrinsèque, sa valeur comme marchandise. C'est un nouvel usage donné à cette denrée, et qui la fait rechercher davantage. C'est un emploi qui en absorbe une grande partie, la moitié, peut-être les trois quarts ; et qui par conséquent la rend plus rare et plus chère²."*

Cette dernière caractéristique réduit l'usage du métal pour autre chose que la monnaie car : *"Le résultat de ce fait est que ces matières étant devenues d'un prix plus grand que ne le comporte leur usage comme marchandise, à cause de leur qualité de monnaie, il convient moins de les employer comme marchandise³."* Cela peut aller jusqu'à éliminer totalement le premier usage : *"Quelquefois une marchandise n'a d'autre utilité que d'être admise par la coutume à faire office de monnaie. Je ne sache*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p166. Les auteurs visés par Say sont Montesquieu, Dutot, Melon, Savary. Nous aurons l'occasion de préciser par la suite les points de critique de J.-B..Say.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second p. 429.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 430.

pas que les coquillages nommés cauris aient eu aucun autre usage. Cette seule utilité 41
suffit pour leur donner une valeur ; valeur qui s'établit dans les lieux où l'on vend ou
*achète avec des cauris.*¹. Say fonde la monnaie sur le seul consensus des opérateurs
privés, sur l'usage d'une marchandise comme moyen de paiement sans qu'elle ait aucune
autre valeur intrinsèque que celle que lui confère la demande de monnaie.

C'est un élément essentiel à partir duquel il maintiendra la cohérence de son
analyse entre la première édition du *Traité* et la sixième. On passera de la marchandise-
monnaie possédant une valeur intrinsèque, préalable à son utilisation comme instrument
monétaire, à la monnaie de papier sans valeur intrinsèque, autre que celle de son utilité
comme moyen de circulation. Dès lors qu'un instrument quelconque, au moyen de la
convention, remplit cette fonction de moyen de paiement, il peut être monnaie. Il peut
être de papier ou de n'importe quelle autre matière, mais une double origine dans sa
valeur intrinsèque n'apparaît plus nécessaire. L'analyse de Say ne le place pas dans une
vision substantialiste de la valeur qui, dans ce cas lui aurait interdit ce passage. La
demande de monnaie qui naît des besoins de la circulation associée à l'accord des
opérateurs suffit dès lors logiquement pour fonder la valeur de la monnaie.

L'abandon de la définition de la monnaie fondée sur la valeur intrinsèque
préalable intervient dans la troisième édition du *Traité*(1817). Entre-temps s'est
déroulée toute la controverse sur le *Bullion Committee* ; c'est cette expérience que Say
prend en compte pour modifier radicalement son point de vue : "*Des événements*
monétaires extrêmement remarquables survenus en Angleterre depuis la première
édition de ce Traité, ont prouvé que le seul besoin d'un agent de la circulation, d'une
marchandise-monnaie, pouvait soutenir la valeur d'un papier-monnaie absolument
dénué de gage ; pourvu qu'on en bornât la somme à celle que réclame les besoins de la
*circulation*²". Le besoin de monnaie est tel qu'il suffit pour "*donner à des feuilles de*
*papier, faisant office de monnaie, une valeur égale à des pièces d'or*³."

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre second p. 431, idem 6°, p. 243.

² J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre 1, p. 379.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre 1, p. 314.

S'il procède à cet abandon, c'est qu'il va dans le sens de l'importance cruciale qu'il attribue à la demande dans la formation de la valeur. C'est ce qui l'amène à critiquer Ricardo dans la quatrième édition du *Traité*(1819) : "*Monsieur Ricardo, et quelques autres, soutiennent que les seuls frais d'extraction déterminent le prix des métaux, c'est-à-dire la quantité plus ou moins grande qu'on en offre en échange de toute autre chose ; ils établissent, par conséquent, que le besoin qu'on en a n'y influe en rien . C'est contredire la mieux constatée de toutes les expériences ; celle qui nous montre chaque jour que la valeur des choses s'accroît par la demande*¹".

La même position va être confirmée avec autorité dans la cinquième édition du *Traité*(1826) : "*Si, comme on l'a vu, l'usage des monnaies se borne à servir d'intermédiaire dans l'échange de la marchandise qu'on veut vendre contre la marchandise qu'on veut acheter, le choix de la matière des monnaies importe peu . Cette marchandise n'est point un objet de consommation ,....., Et comme on la redonne sans altération sensible, comme il suffit qu'une autre personne consente à la recevoir sur le même pied qu'on l'a soi-même reçue, elle pourrait être indifféremment d'or, d'argent, de cuivre ou de papier et remplir également bien son office*²". Dans la sixième édition(1841) dans le chapitre XXI "*De la nature et de l'usage des monnaies*³" il donne la primauté à la seule liquidité fondée sur la convention, la monnaie étant la seule marchandise : "*admise par l'usage et par les lois à servir d'intermédiaire dans les échanges, (à) convenir à tous ceux qui ont quelque échange, quelque achat à consommer, c'est-à-dire à tout le monde*⁴".

2.4. Monnaie et communauté de paiement

La validité du bien choisi comme monnaie n'est pas universelle ; toutefois son utilisation comme monnaie va au-delà du territoire où il est utilisé. Ainsi : "*Aux*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 4°, p. 336, *TEP*, 6°, p. 254 note 1.

² J.-B. SAY, *TEP*, 6°, p. 242.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 6°, p. 235.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 6°, p. 238.

Maldives et dans quelques parties de l'Inde et de l'Afrique, on se sert pour monnaie d'un coquillage nommé cauris, qui n'a aucune valeur intrinsèque si ce n'est chez les peuplades qui l'emploient en guise d'ornement (..) Elles (les nations) trouveront trop incommodes une marchandise-monnaie qui hors des limites d'un certain territoire, n'auront plus cours ¹. Toutefois cette valeur établie pour les cauris dans un lieu du monde, "leur donne même une certaine valeur dans tous les autres lieux qui communiquent avec le premier" ². Mais cela n'implique aucune fixité dans la valeur de la monnaie : "Cette faculté de servir de monnaie ne fixe point la valeur des métaux précieux ; elle reste variable soit d'un lieu à un autre, soit d'un temps à un autre, comme celle de tout autre marchandise" ³. Il conclut que la monnaie est une marchandise dont "la valeur s'établit suivant les règles communes à toutes les autres marchandises" ⁴.

On voit bien ici que Say ne cherche pas, pour fonder la valeur de la marchandise monnaie, une quelconque substance particulière. C'est la nature de la relation commerciale qui est prise en compte. Cependant, l'étendue de la communauté de paiement influe sur le choix de la marchandise comme monnaie, dans la mesure où l'on est "d'autant plus disposé à recevoir une marchandise par échange qu'il y a plus de lieu où cette même marchandise sera admise à son tour de la même façon." ⁵.

Ce sont les métaux précieux, c'est-à-dire l'or et l'argent, qui sont "la monnaie la plus généralement adoptée.(.....)On peut par conséquent proportionner leur quantité à la valeur de la chose qu'on achète. En second lieu, les métaux précieux sont d'une qualité uniforme par toute la terre" ⁶. L'homogénéité de la marchandise choisie réduit encore l'incertitude, le coût d'information. On ne doit donc pas être surpris que presque toutes les nations commerçantes du monde aient fixé leur choix sur les métaux pour leur servir de monnaie "il suffit que les plus industrielles, les plus commerçantes

¹ TEP, 2°, Livre I, p. 311, idem TEP, 6°, p. 243.

² J.-B. SAY, TEP, 1°, Livre second, p. 431.

³ J.-B. SAY, TEP, 1°, Livre second p. 432.

⁴ J.-B. SAY, TEP, 1°, Livre second, p. 433.

⁵ J.-B. SAY, TEP, 1°, Livre second, p. 424, idem TEP, 6°, 243.

⁶ J.-B. SAY, TEP, 1°, Livre second, p. 424, idem TEP, 6°, 243.

d'entre elles l'aient fait, pour qu'il ait convenu aux autres de le faire¹. C'est encore l'observation de la pratique qui guide J.-B. Say, l'imitation ou l'influence liée à la domination des nations les plus puissantes et de leurs coutumes, ou plus simplement encore, comme semble l'indiquer la phrase, un accord tacite, une coutume élargie. Toutefois cet avantage, dans les relations entre particuliers, n'en est plus un de nation à nation : *"dans ces dernières relations, la monnaie, et encore plus les métaux non monnayés, perdent l'avantage que leur qualité de monnaie leur donne aux yeux des particuliers ; ils rentrent dans la classe des autres marchandises"*². La communauté de paiement disparaît car la convention n'existe pas dans l'espace international³.

En opérant cette distinction entre l'espace national et l'espace international, J.-B. Say tire la conséquence logique de sa définition première de la monnaie, attribuant un rôle fondateur au consensus des opérateurs privés. Ce consensus n'existe plus lorsque l'on passe d'un espace à un autre. En effet *"Un particulier aime à recevoir de l'argent plutôt que de la marchandise parce qu'il sait mieux ainsi la valeur de ce qu'il reçoit : un négociant qui connaît le prix courant des marchandises dans les principales villes d'Europe , ne se méprend pas sur la valeur de ce qu'on lui paye. Quelle que soit la forme matérielle sous laquelle on lui présente cette valeur"*⁴. La monnaie renferme une information certaine et la plus largement répandue. Pour le particulier la certitude est plus grande avec de la monnaie, car son information sur la valeur des autres marchandises est imparfaite. Enfin, une autre raison qui fait préférer la monnaie à tout autre actif réside dans le fait qu'*"un particulier peut-être appelé à liquider sa fortune pour lui donner une autre direction , pour faire ses partages , or une nation n'est*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 424, idem *TEP*, 6^o, p. 243. H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, pp. 47-48 : I-57 (I-v-23) *Un seul métal sert de mesure dans les monnaies dans chaque pays.*

I-58 (I-v-24 ,25) *Dans [la] Rome ancienne, le cuivre était le métal-monnaie; c'est l'argent dans la plupart des états modernes.*

I-59 (I-v-26-27) *Le métal-monnaie est celui que le créancier est forcé de recevoir en paiement de son débiteur; il n'y en a plus quand la loi reconnaît pour légaux les paiements en deux métaux.*

I-60 (I-v-28) *Quand une obligation est stipulée en un certain métal, ce métal devient dans ce cas l'unique métal-monnaie.*

² *TEP*, 2^o, T I, p. 185, idem *TEP*, 6^o, 164.

³ Voir P. DOCKES, *L'espace dans la pensée économique, du XVI au XVIII^e siècle*, Flammarion, pp. 247-400.

⁴ *TEP*, 2^o, T I, p. 185, idem *TEP*, 6^o, 164.

jamais dans ces cas-là. Les liquidations qui se font dans un pays se font avec les marchandises qui y circulent ^{1.}" 45

III. LES FONCTIONS DE LA MONNAIE

3.1. Monnaie et moyen de circulation

La fonction essentielle de la monnaie, celle de moyen de circulation, apparaît dans le chapitre sur "*Des débouchés*" : "*L'argent ne remplit qu'un office passager dans ce double échange . Les échanges terminés, il se trouve qu'on a payé des produits avec des produits*"². Le sens de cette "office passager" est explicité plus loin dans le *Traité* : "*S'il existe dans la société une marchandise qui soit recherchée non seulement à cause des services qu'on en peut tirer, mais à cause de la facilité qu'on trouve à l'échanger contre tous les produits nécessaires à la consommation,*³ *c'est celle-là dont se munira notre coutelier lorsqu'il voudra se procurer du pain . Cette marchandise est la monnaie*"⁴. Pour Say, les marchandises s'échangent valeur pour valeur, on peut traduire cela en disant qu'elles sont moyen de paiement les unes pour les autres mais alors la particularité de la monnaie s'évanouit. Dans la citation qui précède, Say place l'accent sur l'échangeabilité contre tous les autres produits. Dans notre terminologie, cela revient à dire que la monnaie est pour Say le moyen de paiement le plus commode ou le plus généralement accepté. Sa fonction particulière est d'assurer mieux que toute autre marchandise, cette fonction de moyen de circulation, de moyen de paiement, ce qui ne signifie pas que d'autres marchandises ne peuvent pas être utilisées comme moyen de paiement, s'il convient à deux marchands de le faire. On pourrait soutenir ici que Say ne parle pas du paiement et ne parle que de la circulation des valeurs ; mais dès lors que

¹ *TEP*, 2°, T I, p. 186, idem *TEP*, 6°, 165.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1°, p. 154.

³ C'est Say qui souligne.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1°, p. 416.

prix et valeur coïncident, parler de paiement dans le cas de l'échange de valeurs peut se justifier. Toutefois cette présentation, liée à sa construction analytique qui l'amène à tout englober dans le concept de valeur, fait disparaître le paiement derrière l'échange des valeurs. Cette fonction essentielle, Say ne la développe pas longuement, elle se présente comme une évidence. 46

3.2. Monnaie et Mesure des valeurs

Le point de départ de l'analyse de la fonction de mesure des valeurs se trouve chez Smith mais Say radicalise un des points de l'analyse de Smith¹, tout en refusant de faire du travail la mesure des valeurs. Il envisage la question de l'existence d'un étalon de mesure invariable : "*En premier lieu ce n'est pas la quantité d'argent qui peut être la mesure d'une valeur, c'est sa valeur. Il y a de l'analogie, de la ressemblance entre la valeur d'une chose et celle d'une autre ; mais il n'y en a aucune entre le poids ou la longueur d'une chose et la valeur d'une autre*²". Ceci est le premier argument avancé. Pour combattre le fétichisme métalliste, il montre que le métal précieux, monnayé ou non, n'est qu'une marchandise dont "*la valeur est arbitraire et se règle à chaque marché qu'on fait, par un accord entre le vendeur et l'acheteur, il ne peut par conséquent remplir l'office d'une mesure dont le premier caractère est d'être invariable*³". Si la fonction d'unité de compte ne représente pas une caractéristique fondamentale de la monnaie c'est parce qu'elle n'implique ni liquidité ni divisibilité : "*Le fer devient la valeur avec laquelle ils comparent toutes les autres . bientôt il n'intervient plus que par supposition dans les marchés . (...) Toutes les marchandises en ce pays-là font office de*

¹ H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, pp. 47-48 : "I-45 (I-v-3-4) *La richesse est le pouvoir de disposer d'une quantité de travail. // Quoique le travail soit la mesure de la Richesse, l'usage*

I-46 (I-v-5-6) *commun veut plutôt qu'on estime une chose en la comparant avec une autre, et préférablement avec l'or et l'argent.*

I-47 (I-v-7) *La valeur de l'argent étant variable comme celle de toutes les autres choses, ne peut servir de mesure pour les autres valeurs.*

I-48 (I-v-7) *Le travail est la vraie mesure de la valeur des choses.*

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 472.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 478, idem, *TEP*, 6^o, p. 281.

monnaie, l'une relativement à l'autre ; mais cela ne sauve d'aucun des inconvénients des échanges en nature, qui sont principalement de ne pouvoir offrir une marchandise toujours facile à défaire, et qui puisse se proportionner à la valeur de tous les produits ¹".

Tout argument de fait qui tendrait à prouver que c'est la loi qui fonde la monnaie est écarté en précisant contre les préjugés que : "*Les princes étant persuadés que leur volonté était nécessaire et suffisante pour donner cours de monnaie à une certaine marchandise, ils sont parvenus à en persuader des peuples ignorants .*"² Il attache cependant la plus grande importance à la fonction de mesure de valeur dans la pratique.

Dans le sens où J.-B. Say l'analyse, à partir du primat de la fonction de paiement, la monnaie ne peut pas être mesure de valeur. Il élimine cette dimension fondamentale d'unité de compte. Pour lui cette fonction de compte de la monnaie est inessentielle, parce que c'est le pouvoir politique qui fixe ce qu'elle doit être³. En niant la fonction de compte, le caractère abstrait de la monnaie, il est guidé par la fonction d'instrument de circulation. Toutefois il nuance son jugement à propos du métal monnayé : "*l'argent est une marchandise servant à évaluer, tout aussi bonne et meilleure qu'une autre, parce que ses variations, quoiqu'elles aient été considérables, n'ont jamais été excessivement longues. Mais il y a là-dedans des observations à faire ; c'est d'abord que ce n'est point la dénomination de la monnaie qui sert d'évaluation : c'est la marchandise faisant office de monnaie ; le nom ne sert qu'à faire connaître la quantité de métal qu'on veut désigner*"⁴. Say veut faire coïncider le nom et la chose, l'unité de compte et la quantité de métal et faute de le pouvoir, il nie toute fonction opératoire particulière à l'unité de compte. Sa position apparaît ici comme extrême.

La vision du négociant lui apprend que la matière de l'actif détenu importe peu, mais que seule la valeur de celui-ci est essentielle. Si cela est vrai pour le négociant, il reste cependant que, pour une communauté de paiement, l'échelle de comparabilité des

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 2°, vol. 1, p. 309, idem, *TEP*, 6°, p. 240.

² J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre 1, p. 332.

³ Nous verrons plus loin que d'un point de vue pratique il tient le plus grand compte de cette fonction.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre second, p. 479.

marchandises les unes par rapport aux autres est bien liée à la fonction d'unité de compte. Il a une bonne connaissance de l'histoire monétaire à travers les auteurs de l'époque qu'il cite abondamment¹. Cette histoire lui montre qu'il y a le plus souvent déconnexion entre la fonction d'unité de compte et celle de moyen de paiement. C'est cette dernière qu'il lui faut faire émerger et pour cela démontrer que la fonction de mesure des valeurs n'est pas constitutive de la monnaie. La fonction de compte présente un inconvénient majeur à ses yeux : celui de permettre toutes les manipulations du pouvoir politique. Sa première remarque est que l'on ne peut pas identifier le nom et la quantité des pièces échangées : "*Le nom de livre tournois a successivement été appliqué à des quantités fort diverses d'argent fin*"².

Le politique ayant constamment utilisé la manipulation de l'unité de compte pour réduire ses dettes³, il en conclut que le maintien de l'unité de compte dissociée de l'instrument de paiement, résulte de la volonté du pouvoir politique de tromper : "*Enfin presque toujours, pour rendre la matière plus obscure, on oblige les particuliers à compter tantôt par livres, par sous et par deniers, et à payer en pièces qui n'étaient ni des livres, ni des sous, ni des deniers*"⁴. A aucun moment il n'envisage que cette unité de compte, même source de désordre, puisse être l'objet d'une coutume et avoir la même force. Il semble ici très marqué par l'histoire qu'il a vécue et qui fut riche en désordres monétaires de toutes sortes. Ces désordres ont eu de "*très graves inconvénients, des inconvénients funestes à la prospérité et au bien-être des nations*"⁵, entraînant le bouleversement des prix et la mort du crédit par destruction de la confiance. Il y a encore d'autres conséquences non moins importantes qui concernent les contrats passés antérieurement à la modification de la valeur de l'unité de compte à travers la fonction d'étalon des paiements différés . Nous pouvons noter cependant que,

¹ En particulier Dupré de Saint Maur, Leblanc, Raynal, Rollin.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 454, idem, *TEP*, 6^o, p. 263.

³ Au passage, Say rectifie le langage habituel des auteurs qui *appellent augmentation ce qui n'est qu'une augmentation nominale et qu'il serait plus raisonnable d'appeler diminution des monnaies, puisqu'elle diminue la quantité de métal qui seule fait la monnaie*, J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 454, idem, *TEP*, 6^o, p. 263.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 457.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 464.

s'il nie complètement la place de l'unité de compte, dans la définition des caractéristiques fondamentales de la monnaie, il note que dans la pratique : *"L'effet immédiat de l'altération des monnaies est une réduction proportionnelle des dettes et des obligations payables en monnaie, des rentes perpétuelles ou remboursables, payables par l'État ou par les particuliers, des loyers et fermages, de toutes les valeurs enfin qui sont exprimées en monnaie et qu'on est appelé à recevoir."*¹

Cette manipulation de l'unité de compte interdit en outre tout calcul rationnel dans les opérations de production, et dans les prix des différents produits : *"Elle occasionne un bouleversement dans les prix des denrées, qui a lieu de mille manières suivant chaque circonstance particulière ; ce qui dérange les spéculations les plus utiles et les mieux combinées (.....) Les capitaux en conséquence ne peuvent pas chercher les emplois productifs"*². Sa préoccupation est de définir ce que sont les conditions qui doivent être remplies pour que les actes du commerce puissent s'accomplir au mieux des intérêts des différents opérateurs. Il faut relever que pour lui, la dépréciation de la monnaie n'entraîne pas une hausse générale des prix des différentes marchandises, mais une modification variable du prix de chacune des denrées les unes par rapport aux autres. Le résultat inévitable est le brouillage de toute information pour les opérateurs privés. Sans information claire, pas de certitude, pas de combinaison productive possible, pas d'investissement, ni d'opérations commerciales. En outre l'incertitude, liée à la manipulation de l'unité de compte, introduit dans la population une inégalité entre ceux qui continuent de raisonner en valeur nominale et ceux qui distinguent valeur nominale et valeur réelle.

La fonction de compte n'est donc pas une propriété spécifique de la marchandise monnaie : *"cette propriété de donner l'idée approximative d'une valeur ou d'évaluer une denrée n'est point particulière à la monnaie ; la monnaie partage cette propriété"*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 461, idem, *TEP*, 6^o, p. 267. H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, p. 46 : " I-40 (I-iv-10) *Par toute la terre l'avidité des gouvernements a diminué successivement la quantité de métal fin comprise sous chaque dénomination .*

I-41 (I-iv-10) *Exemples. C'étaient des banqueroutes et les gouvernements en les faisant, autorisaient les particuliers, à les faire de même.*

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 464, idem, *TEP*, 6^o, p. 268.

avec toutes les autres marchandises.¹". Après avoir repris l'exemple d'une monnaie de compte africaine, il conclut : "*Est-ce une mesure ? Est-ce un signe ? Est-ce une monnaie ? Ce n'est ni une monnaie, ni un signe, ni une mesure car on n'échange pas sa marchandise contre 2, 3, 4 macutes, mais contre une autre marchandise valant de même*²." Guidé par sa conception de l'échange de valeur pour valeur, Say ne retient, en théorie pure, que la fonction de moyen de circulation. S'il argumente longuement contre le fait d'attribuer, en théorie pure, la fonction d'unité compte à la monnaie c'est, nous semble-t-il, pour trois raisons. 1) Sur le plan de l'histoire seul lui importe la société marchande et celle-ci connaît une dissociation presque permanente entre le compte et le paiement, 2) sur le plan théorique de l'échange de valeur pour valeur, seul compte le paiement, 3) sur le plan politique, refuser de considérer la fonction d'unité de compte comme fondamentale est un bon moyen pour retirer toute légitimité à l'action du Prince dans ce domaine. En revanche, sur le plan pratique, Say accorde la plus grande attention à la fonction d'unité de compte et nous verrons plus loin que l'ordre monétaire qu'il préconise réunit la fonction d'unité de compte et celle de paiement, mais il s'agit là d'économie politique pratique et non de théorie pure.

3.3. Monnaie et conservation de la valeur

Dans la pratique le choix de la marchandise qui sert de monnaie ne saurait être arbitraire. Pour qu'un bien soit choisi comme instrument monétaire, il faut qu'il "*réunisse plusieurs qualités propres à cet usage et sans lesquelles on ne peut espérer que la coutume de le recevoir comme monnaie, s'étende bien loin et dure bien longtemps*³". En d'autres termes, si la libre préférence des opérateurs privés est la condition fondatrice pour faire d'une marchandise quelconque l'instrument monétaire, cette condition n'est pas suffisante pour que l'usage de cette marchandise monnaie

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 480.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 482.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 422, idem, *TEP*, 6^o, p. 245.

s'étende dans le temps et dans l'espace. Parmi les qualités, il cite les caractéristiques classiques de divisibilité, immuabilité : *"Il faut que la marchandise servant de monnaie puisse se proportionner sans s'altérer aux divers produits qu'on peut vouloir acquérir en échange"*¹.

Il est amené à tenir compte du rôle de la marchandise monnaie choisie comme monnaie. Une trop grande variabilité de sa valeur rendrait la marchandise inapte à servir comme monnaie. Pour garantir la relative stabilité de sa valeur, cette marchandise doit être d'une extraction assez difficile *"pour que ceux qui la reçoivent ne craignent pas de la voir s'avilir en très peu de temps"*². Le coût de production de la marchandise monnaie doit être suffisamment élevé et les conditions de production ne doivent pas pouvoir varier rapidement, de façon à lui donner une assez grande valeur et une assez grande stabilité, du point de vue des conditions de production à travers l'espace et le temps.

Car *"on n'est pas disposé à recevoir couramment une marchandise qui peut d'un moment à l'autre perdre la moitié ou les trois quarts de son prix"*³. La libre préférence des acteurs ne relève pas de l'arbitraire. Elle a comme préoccupation constante la certitude dans la valeur échangée, ce qui rend toutes les marchandises subissant de fortes variations de prix au cours d'une année, inaptes à cet usage. Il s'agit bien de choisir une marchandise, dont l'aptitude à la conservation de la valeur, soit la plus grande possible dans le temps et l'espace de l'échange. L'on retrouve ici, sans différence aucune, A.Smith : *"La dureté de l'or et de l'argent, surtout au moyen des alliages qu'ils admettent, les fait résister à un frottement assez considérable, ce qui les rend propres à une circulation rapide ; quoique sous ce rapport ils soient inférieurs à plusieurs pierres précieuses (...) Enfin l'or et l'argent sont susceptibles de recevoir des marques et des empreintes qui certifient le poids des pièces et le degré de leur pureté"*⁴. La

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 422, idem, *TEP*, 6^o, p. 243.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 423.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 423, idem, *TEP*, 6^o, p. 243.

⁴ *Cahiers monnaie et financement* N° 19, p. 360, traduction de D.Berthaud, J.M .Servet, Lectures : Adam Smith. *Les métaux peuvent non seulement être gardés avec aussi peu de pertes que n'importe quel autre produit, rares étant les choses moins périssables qu'eux ; mais ils peuvent même sans perte être divisés*

marchandise choisie comme monnaie doit être relativement rare, relativement aux autres marchandises, sinon elle cesse de faire fonction de monnaie, comme pour le fer et le cuivre. Au total, Say ne nie pas que la marchandise-monnaie remplisse dans la pratique la fonction de réserve de valeur, tout au contraire. Et nombre de remarques attestent qu'il note bien le phénomène de la thésaurisation : "*Il est à remarquer que l'abondance du numéraire peut s'allier avec la misère publique*¹". Il note également que sans qu'il y ait thésaurisation volontaire, le montant des encaisses détenues peut-être très supérieur à ce qu'exige l'activité économique : "*Dans un pays pauvre, le marchand qui vient de vendre reste quelquefois longtemps sans pouvoir racheter les objets sur lesquels roule son industrie . Pendant ce temps, la somme (produit de la vente) demeure oisive dans ses mains .,...., ce qui laisse toujours oisives beaucoup de portions de la marchandise monnaie* ²". Il va aborder la question de la thésaurisation dans la quatrième édition du *Traité* (1819), dans le chapitre de la loi des débouchés : "*Lors même que ce serait pour enfouir la somme, le but ultérieur est toujours d'acheter quelque chose avec la somme . Si ce n'est l'enfouisseur qui achète, c'est son héritier, c'est celui aux mains de qui la somme tombe par quelqu'accident que ce soit ; car de la monnaie en tant que monnaie, ne peut servir à aucun autre usage*³".

Si l'on suit l'analyse de J.-B. Say, celui-ci semble dire que lorsqu'un opérateur transforme une somme de monnaie en épargne, cela est sans conséquence dans la mesure où quelqu'un d'autre désépargne une somme enfouie . Autrement dit, la somme globale de ce qui est épargné est toujours compensée par la somme de ce qui est désépargné, car il ne peut y avoir d'autres motifs pour détenir de la monnaie que l'acte d'achat . Donc la monnaie ne peut pas être demandée pour elle-même. Le stock de monnaie thésaurisée est stable, les flux d'entrée et de sortie se compensent . Il ne peut donc y avoir déséquilibre .

en autant de parties qu'on le désire, de même que par fusion ces parties peuvent être réunies de nouveau ", à comparer avec le passage de J.-B. Say, "SAY, *TEP*, 1°, Livre second, p. 426.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 2, Livre second, p. 188.

² J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre 2, Note 1, p. 28.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 4°, Livre 1, p. 149.

La fonction de réserve de valeur est en définitive strictement limitée au court terme, mais elle est une condition qui apparaît ici comme nécessaire dans la pratique : *"Toutefois ces qualités seraient insuffisantes pour assurer la circulation des monnaies si elles ne recelaient pas en elle-même une valeur qui leur fût propre, une valeur que chacun de ceux qui les reçoivent supposât devoir se soutenir au moins jusqu'au moment où il doit s'en servir pour un achat ."*¹ Mais cette fonction de réserve de valeur même limitée dans le temps ne repose pas sur une quelconque propriété physique de l'instrument monétaire : *"La possibilité de se servir d'une monnaie dépourvue de toute propriété physique, pourvu qu'elle soit aisément transmissible, et qu'on trouve le moyen d'en soutenir la valeur à un taux, sinon invariable, du moins difficilement et lentement variable, a fait présumer à de très bons esprits qu'on pourrait sans inconvénient y employer une matière beaucoup moins précieuse que l'or et l'argent"*². Si Say voit un problème, ce n'est pas celui que nous appelons aujourd'hui la préférence pour la liquidité, mais l'absence de possibilité de placement qui est pour lui la cause essentielle de détention d'encaisses oisives pour les particuliers qui : *" conservent ordinairement pendant quelque temps la valeur épargnée, sous la forme de monnaie qui leur est plus commode que toute autre, jusqu'à ce que la somme, grossie par plusieurs accumulations successives, soit assez forte pour en pouvoir opérer le placement . Il y a de cette manière en chaque pays, bien des petites portions de capitaux, dont l'emploi est retardé et dont la somme totale, chez un peuple nombreux, actif et économe, forme un capital improductif très considérable "*³.

CONCLUSION

L'analyse de Say apparaît comme paradoxale. D'un côté, il affirme que la monnaie ne possède qu'une seule fonction, du point de vue de la théorie pure, celle de

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 5, ° chapitre 21, p. 245.

² J.-B. SAY, *TEP*, 5, p. 276.

³ J.-B. SAY, *CC.*, 2°, p. 150.

moyen de circulation qu'il développe très peu. De l'autre il consacre beaucoup de pages à analyser la fonction de mesure des valeurs, à prôner, comme nous le verrons dans un autre chapitre, des solutions. dans le domaine de l'économie politique pratique. La fonction de mesure des valeurs et le rôle de l'État mobilisent en fait toute son attention. Cette apparente contradiction ne peut se résoudre que si l'on accepte de le lire en considérant qu'il mêle constamment logique pure et politique économique. L'autre point que l'on peut souligner, c'est que toute son approche de la monnaie est noyée dans celle de la production, donc dans la théorie de la valeur, ce qui la rend très souvent méconnaissable.

CHAPITRE 6

AGENT DE LA CIRCULATION ET SIGNES

PRESENTATION

I. MONNAIE ET SIGNE

1.1. Le signe

1 2 Valeur et signe

1 3 Les différents types de signes représentatifs de la monnaie

III. SIGNES ET ORDRE MONÉTAIRE

3.1. Billon et ordre monétaire

3 2. Avantages des signes représentatifs

3.3. Substituts de monnaie et croissance

CONCLUSION

CHAPITRE 6

AGENT DE LA CIRCULATION¹ ET SIGNES

PRESENTATION

L'analyse de Say des signes représentatifs a considérablement évoluée entre la première édition du *Traité* (1803) et la quatrième(1819). Nous verrons que ce n'est véritablement que dans le *Cours Complet* (1829) que cette analyse prendra une forme achevée. Nous abordons maintenant tous les instruments de crédit que J.-B. Say désigne sous le terme de substitut de monnaie. Say veut définir les caractéristiques les plus générales des "*signes représentatifs de la monnaie*". Dans la première édition du *Traité* (1803), toutes les questions concernant la monnaie et les instruments de crédit sont classées dans une partie intitulée "*Des Monnaies*" qui occupe tout le livre second. Cette partie comporte 17 chapitres et 155 pages. Les lettres de change, les billets de confiance, le papier-monnaie ne sont pas rangés dans un ordre qui indique le classement qu'il fera par la suite. Toute cette partie, en dehors de son analyse de la monnaie, s'apparente, en ce qui concerne les instruments de crédit, à une analyse technique, mais sans en tirer de conséquences théoriques du point de vue de la recherche fondamentale. Il faudra attendre la première édition du *Cours Complet* (1829) pour que les "*signes*

¹Le terme "*d'agent de la circulation*" est emprunté par Say aux écrits anglo-saxons. On trouve dans ses manuscrits le terme de "*circulating medium*" entre parenthèses. Le sens du terme *medium* dans le *Dictionary of the English Language*, de Samuel JOHNSON, 2 vol., Londres, 1785, est le suivant : "*Medium : Any thing others liquors, being made medium, cause a diversity of found from Water, it may be tried. Bacon ; "The parts of bodies on which their colours depend, are denser than the medium wich pervades their interstices, Newton ; Anything used in ratiocination, in order to a conclusion ; the middle term in an argument, by which propositions are connected., non paginé.*

représentatifs" occupent une partie complète dans son ouvrage. Il y consacra 73 57 pages du tome trois¹.

J.-B. Say, en abordant tous les instruments de crédit que sont des "*substituts de la monnaie*", cherche d'abord à définir avec précision chacun des instruments utilisés. A la lecture, on a le choix entre deux hypothèses : -soit considérer qu'il s'agit simplement d'une description d'instruments de crédit bien connus à l'époque et sans intérêt particulier pour les économistes du point de vue de la recherche fondamentale, -soit faire émerger une conception plus complexe dans laquelle la théorie de "*l'agent de la circulation*" intègre la monnaie et tous les instruments de crédit utilisés dans les échanges. Nous verrons que la distinction importante, qu'il introduit pour définir les différents instruments de crédit, est celle de leur degré de liquidité, ce qui nous rapproche d'une théorie plus moderne.

Degré de liquidité et certitude de la valeur échangée sont les deux critères qui guident son analyse. Une conception strictement métalliste de la monnaie invitait J.-B. Say à tracer une ligne de démarcation stricte entre la monnaie et les instruments de crédit qui donnent un droit sur une quantité de monnaie, ou sur tout autre bien. La division établie dans la première édition du *Traité* (1803): "*Des monnaies*" regroupe aussi bien la monnaie que les instruments de crédit constitués par des créances à court terme. Say rassemble dans une catégorie unique tous les instruments de crédit et la monnaie sous le terme générique d'*agent de la circulation (circulating medium)* . Ce qui englobe pour lui, les espèces métalliques, les billets de confiance, les comptes bancaires, les lettres de change, et toutes les créances à court terme utilisées comme moyen de circulation . Dans tout son *Traité* , J.-B. Say utilise le terme "*d'agent de la circulation*", ce qui est proche du terme anglo-saxon "*circulating medium*" ou "*currency*"². Ce qui lui importe en effet, c'est d'insérer ces instruments de crédit dans sa vision générale d'un grand échange de valeur pour valeur.

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, 6 vol, Paris, Rapilly, 1828. La partie concernée va de la p. 75 à 148 du vol. 3.

² Voir : *En anglais, le terme "current" (courant) donnera "currency" (circulation monétaire ou monnaie en circulation) très utilisé par le langage monétaire et renvoyait nettement à l'idée de monnaie circulant*

Tout ce qu'il va décrire: la monnaie de billon, les dépôts, les billets de confiance, les lettres de change, ne sont qu'un moyen plus commode, plus efficace de réaliser les transactions, d'économiser la monnaie.

1) Pour Say la caractéristique la plus générale des substituts de la monnaie est d'être des créances qui donnent droit à une valeur réelle. Toutes les créances impliquent un risque de transformation. Elles ont donc une liquidité inférieure à la monnaie qui n'implique, elle, aucun risque de transformation.

2) Les sources d'émission de ces créances, ainsi que leurs caractéristiques techniques, échéance, convertibilité, transmission, varient. Leur acceptation comme moyen de circulation repose toujours sur la confiance des individus dans leur convertibilité en un avoir réel, marchandise-monnaie ou autre marchandise.

3) Ces créances, utilisées comme moyen de circulation, ne circulent pas toutes dans le même espace. Certaines sont réservées à des circuits spécialisés comme le commerce international (monnaie de banque ou lettre de change), d'autres fonctionnent dans l'espace national, billets de confiance, billets à ordre ou autres effets.

4) A court terme et en période normale, l'*agent de la circulation* est constitué par l'ensemble des espèces métalliques et des créances utilisées comme moyen de circulation. Le risque lié à la convertibilité est considéré comme très réduit dès lors que les règles prudentielles sont respectées .

Say se rendait parfaitement compte qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les différents titres utilisés pour la circulation et la monnaie. Donc que la demande dont le support est constitué par les instruments de crédit, agit sur les prix de la même façon, que la demande, dont le support est la monnaie. Il envisage les instruments de crédit à la fois d'un point de vue très pratique et à un certain niveau d'abstraction. Ce qui est important c'est que, tout en voyant bien les différences techniques qui ont une grande importance dans la pratique, il voyait aussi les ressemblances fondamentales.

pour assurer les paiements, Note des éditeurs relatives aux textes de David Ricardo, Bernard Courbis et Jean-Michel Servet : DAVID RICARDO : *Écrits monétaires 1809-1811*, Association des Amis du Musée de l'imprimerie et de la Banque, Lyon, 1991.

La question se pose de savoir si l'on peut dire qu'un instrument de crédit est moyen de paiement. Si nous suivons J.-B. Say, il faut relever qu'il utilise très rarement l'expression moyen de paiement, ou un terme équivalent, qu'il s'agisse de la monnaie ou des instruments de crédit utilisés dans les échanges. Pour lui la fonction de moyen de circulation permet d'englober les deux. Dans la transaction entre deux marchands, lorsque A accepte un effet de commerce en échange d'une marchandise de B, il se comporte bien comme s'il considérait l'effet de commerce comme un moyen de paiement. Dans les faits, tout se passe comme si la marchandise était payée par l'acceptation de l'effet : dans ce sens il y a bien paiement. Mais nous savons que, lors de la transaction, la nature du moyen de circulation est prise en compte dans la fixation du prix. S'il y a paiement en monnaie, le prix est plus faible que si le paiement est réalisé à travers la transmission d'un effet de commerce. Dans ce dernier cas, le prix va être majoré en fonction de l'échéance de l'effet, du risque et d'un ensemble qui comporte la qualité du signataire et les conditions économiques générales.

Lorsque notre marchand A accepte l'effet de commerce, nous ne sommes pas sortis de la sphère du crédit. Il ne s'agit donc que d'un ordre de paiement et ce n'est qu'à l'échéance que l'on aura la conversion en valeur réelle. La monnaie, elle, est immédiatement paiement. Il en va de même pour toute marchandise acceptée en échange. Tout ceci nous interdit de faire une confusion entre moyen de paiement et moyen de circulation. Dans la mesure où pour Say la monnaie est une marchandise comme une autre, toutes les marchandises sont moyens de paiement les unes pour les autres. D'un point de vue théorique l'analyse de Say est donc exacte à partir du moment où l'on accepte que la monnaie soit considérée comme une marchandise. Mais nous n'avons pas épuisé la question, en particulier pour les billets de confiance qui circulent pendant de nombreuses années et qui ont de fait une liquidité égale à la monnaie. Toutefois il leur manque la certitude de valeur, car le risque de non-convertibilité ne disparaît pas.

Nous traiterons, dans une première partie, tout ce qui relève de la théorie pure. Il s'agit pour l'essentiel de la distinction entre monnaie et signe ainsi que toutes les

caractéristiques des différents signes. Dans la deuxième partie, nous aborderons les analyses de Say qui relèvent plus de l'économie politique pratique, qu'il s'agisse de l'émission des pièces de billon et de cuivre, ou des avantages qu'il voit dans le développement des signes pour l'activité économique. 60

I. MONNAIE ET SIGNE

1.1. Le signe¹

Pour combattre ceux qui ne voyaient dans la monnaie qu'un signe, Say doit préciser ce qui sépare signe et monnaie. Pour lui *"Ce qui est un signe, c'est un billet de confiance payable à la première réquisition ; il est le signe de l'argent qu'on peut recevoir au moment qu'on veut sur la présentation de cet effet . S'il n'est pas payable à la première réquisition, il n'est le signe de rien . Mais quant à la monnaie d'argent qu'on reçoit à la caisse, elle n'est pas le signe : elle est la chose signifiée²."* Cependant, bien que Say ne donne pas aux signes le nom de monnaie, il les inclut dans l'ensemble *"agent de la circulation"*. L'acte d'achat et de vente n'est réalisé réellement que lors de la transmission de marchandise-monnaie car *"Quand on vend sa marchandise, on ne l'échange donc pas contre un signe mais contre une autre marchandise appelée monnaie à laquelle on suppose une valeur égale à celle qu'on veut"³.*

J.-B. Say établit la différence entre monnaie et signe en soulignant fortement le caractère fiduciaire de la créance : *"Un billet que l'on ne croirait pas être payé, n'aurait aucune valeur. Il ne vaut que ce que vaut la somme qu'il promet⁴."* La seule fonction de moyen de circulation que possèdent aussi bien les billets que toutes les créances

¹ Le mot signe possède ici un double sens : celui de représentant de la valeur et celui de créance, de croyance sur une valeur.

² *TEP*, 1, Livre I, p. 467, idem *TEP*, 6°, p. 278.

³ *TEP*, 1, Livre I, p. 468, idem *TEP*, 6°, p. 278.

⁴ J.-B. SAY, *Cours Complet d'économie politique pratique*, 6 vol, Paris, Rapilly, 1828, T 3, p. 75.

utilisées de la même façon, est pour lui la source de la confusion de ceux qui se sont fondés sur cette caractéristique pour qualifier également de signe ce qui est monnaie. 61

1.2. Valeur et signe

Dans la deuxième édition du *Traité* (1814), il nous en dit un peu plus, en précisant dans le chapitre XXII que : "*Dès lors qu'une lettre de change ou un billet, en vertu de leur valeur future, ont une valeur actuelle, ils peuvent être employés en guise de monnaie dans toute espèce d'achat ; aussi la plupart des grandes transactions du commerce se règlent-elles avec des lettres de change*"¹. On ne trouvera pratiquement rien de plus dans les éditions successives du *Traité* jusqu'à la sixième incluse. Ce n'est que dans ses autres écrits que l'on peut trouver plus de développements. C'est le cas dans la première édition du *Catéchisme d'économie politique* (1815) : "*Qu'appellez-vous des signes représentatifs de la monnaie ?*

" Des titres qui n'ont aucune valeur intrinsèque, mais qui en acquièrent une par le droit qu'ils donnent à une certaine quantité de monnaie. Tels sont les lettres de change, les obligations, les billets de confiance"². Relevons qu'il donne aux substituts de la monnaie une valeur intrinsèque. Celle-ci dérive du droit que donnent les signes de percevoir une valeur réelle. Say semble ici contredire ce qu'il a dit dans le *Traité* . Toutefois il s'agit d'un texte adressé à un public très large et l'intention pédagogique peut expliquer cette formulation.

La valeur intrinsèque qui était attachée à la seule monnaie métallique dans la première et la deuxième édition du *Traité*, devient un attribut des créances utilisées comme moyen de circulation . Cette valeur repose plus largement sur le fait suivant : "*Pourquoi un contrat de rente, un effet de commerce ont-ils de la valeur, quoiqu'ils ne puissent satisfaire aucun besoin ? : "Parce qu'ils ont de même une utilité indirecte,*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 2^o, T 1, p. 396.

² J.-B. SAY, *Catéchisme d'économie politique* (1815) : *Chapitre XIX , Des signes représentatifs de la Monnaie, Crapelet Paris, p. 113.*

*celle de procurer des choses qui sont immédiatement utiles*¹". Ce qu'il précise ailleurs, en établissant le caractère commun aux billets de confiance et aux obligations : "*L'obligation d'un accepteur a précisément les mêmes effets, quant à la circulation, que l'obligation d'une banque qui s'oblige à payer des effets au porteur*"²". Il précise cependant à cette occasion qu'une créance ne peut remplacer la monnaie qu'à la condition d'avoir une échéance courte : "*En somme toute promesse peut remplacer le numéraire si elle est actuellement ou promptement exigible en monnaie ; et nulle promesse qui n'est pas exigible ne peut le remplacer*"³". On trouve ensuite, dans l'Épitomé de la quatrième édition du *Traité* (1819), cette indication à la rubrique *Monnaie* : "*N'étant pas reçue dans le but d'être consommée, la monnaie peut-être remplacée par un signe (tel que des billets, des crédits ouverts en comptes courants)*"⁴".

Il donne même un avantage aux créances/instruments de crédit sur la monnaie, en précisant que le signe donne droit : "*au porteur de se faire délivrer une somme ; tandis que la monnaie ne donne pas le droit à celui qui la possède, le droit de se faire délivrer une marchandise*"¹". Cette remarque n'apparaît pas comme très heureuse. Les caractéristiques générales des signes qui sont instruments de crédit sont de posséder la même utilité indirecte que la monnaie, de posséder une valeur intrinsèque, dès lors que la demande d'instruments de crédit, dont ils font l'objet, existe. Il demeure cependant une incertitude sur leur conversion en valeur réelle à l'échéance.

¹ J.-B. SAY, *Catéchisme d'économie politique*, 2e édition, Bossange, Paris, 1821, p. 8.

² *Cours d'Économie Politique de Storch*, 4 vol, 1823, annoté par J.-B..Say, T 2, p. 428.

³ *Cours d'Économie Politique de Storch*, 4 vol, 1823, annoté par J.-B..Say.

T 2, p. 436. On trouve la même opinion ailleurs : J.-B. SAY *ŒUVRES DIVERSES*, Paris, Guillaumin, 1848, pp.316-318.

"*Les lettres de change et les billets à ordre remplissent réellement et complètement les fonctions du numéraire. (...) du reste entre un billet de banque et un effet à terme, il n'y a aucune différence, ils sont de même nature*", p. 316.

"*En somme, toute promesse peut remplacer le numéraire, si elle est actuellement et promptement exigible en monnaie* ", p.318.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 4°, Rاپilly, Paris, T 2, 485.

1.3. Les différents types de signes représentatifs de la monnaie

La lettre de change

La lettre de change est incluse par Say dans l'ensemble des moyens de circulation. Comme pour les autres créances utilisées comme moyen de circulation : *"Une lettre de change n'a aucune valeur intrinsèque . On ne peut faire une traite sur l'étranger qu'autant qu'on y a envoyé une marchandise ayant une valeur réelle"*¹. Say considère la lettre de change de la même façon que le billet de confiance. Elle est le signe représentatif d'une valeur réelle, bien que cette valeur ici ne soit pas constituée par des espèces métalliques, mais par n'importe quel type de marchandise. Ce qu' il nous donne ici, c'est ce que l'on trouve dans les dictionnaires de commerce qu'il cite, comme celui de Savary². La définition qu'il présente des opérations de change n'apporte rien de particulier quant à la notion de monnaie. Pour lui, la lettre de change est bien utilisée comme moyen de circulation, mais elle n'est pas de la monnaie .

Trois circonstances principales sont à considérer dans une lettre de change : *"1) La monnaie qu'elle représente et avec laquelle on doit l'acquitter . 2) le lieu où elle doit être payée . 3) L'époque où ce paiement doit avoir lieu et qu'on nomme l'échéance"*³. On voit qu'il s'agit là d'un moyen de circulation dont le maniement est relativement complexe et qui nécessite de la part du marchand une bonne connaissance du cours des changes dans les différentes espèces métalliques disponibles. Or, il en existe à l'époque plusieurs dizaines qui continuent de circuler. Mais il faut aussi avoir une bonne connaissance des coûts de transactions qu'implique le paiement dans un autre lieu, du degré de risque que cela implique et de la possibilité de compenser cette lettre de

¹ SAY, *TEP*, , 1ère édition, Livre II, p. 4.

² SAVARY *"Dictionnaire Universel du Commerce"*, vol.I, p. 947.: *"Billet : c'est l'utilité que les négociants ont trouvé dans le commerce des lettres de change , qui a donné lieu à toutes ces sortes de billets, pour la facilité des paiements, et pour n'être pas obligé de tenir leur argent en caisse, sans mouvement et sans en tirer profit "*.

³ SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 1.

change avec une autre. Il ne peut donc s'agir que d'un instrument de crédit spécialisé et réservé aux transactions pour des sommes importantes et surtout pour le commerce. 64

La valeur de cette lettre de change se règle par le jeu de la loi de l'offre et de la demande : *"Le prix que l'acheteur paye pour une lettre de change (qui est le signe représentatif d'une somme de monnaie) se règle de gré à gré comme le prix de toute autre marchandise . Il est plus haut ou plus bas en proportion du plus ou moins d'utilité dont la lettre de change est pour l'acheteur, du besoin qu'il en a, balancé avec la rareté ou l'abondance de la marchandise, c'est-à-dire avec la rareté ou l'abondance des obligations de même espèce¹".* Au passage, il critique ceux qui voient dans les lettres de change un moyen de payer les importations sans douleur, ce qui est faux car toute lettre de change est une créance et suppose un droit sur une valeur réelle, car les importations sont payées par des exportations.

C'est un point sur lequel il insiste en suivant Smith² et en reprenant l'exemple que donne ce dernier de l'émission de lettre de change gagée sur d'autres lettres de change : *"que les banques appellent papier de circulation dont le montant ne représente aucune valeur réelle ³".* Ensuite, il indique que c'est là une forme *"assez coûteuse d'emprunter de l'argent sur sa signature ; mais le papier qui est fait en vertu de cette opération ne peut en aucune manière solder les dettes d'un pays envers un autre : les traites sont réciproques et se balancent mutuellement . Celles de Hambourg doivent égaler celles*

¹ SAY ,*TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 2.

² H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, p. 73 : "I-464 (II-ii-67) *En quoi consistent les traites de circulation. // Une lettre de change jouit de plus de crédit qu'une autre obligation, et pourquoi.*

I-465 (II-ii-67) *Les traites par circulation sont celles dont on ne fait les fonds à l'échéance qu'en faisant de nouvelles traites qu'on escompte .*

I-466 (II-ii-68) *Les fonds qu'on obtient par ce moyen, coûtent un fort gros intérêt composé ou accumulé.*

I-467 (II-ii-70) *Quand ce sont les banques qui escomptent, c'est un moyen de leur faire faire des avances, longues sans*

I-468 (II-ii-70) *qu'elles s'en doutent, car elles ne sont jamais remboursées qu'avec leur propre argent qu'on leur a soutiré par un nouvel escompte.*

I-469 (II-ii-71) *Cela les expose à surcharger la circulation de leurs billets qui, en conséquence viennent à remboursement.*

I-470 (II-ii-72) *Cette manœuvre toute déguisée qu'elle soit se découvre enfin, et les gens à entreprises crient qu'on cesse de protéger le commerce et l'agriculture."*

³ *TEP*, 1°, Livre II, p. 5, idem *TEP*, 6°, p. 303.

de Paris, puisqu'elles doivent servir à les payer; les secondes détruisent les premières et le résultat est nul ¹". 65

Cependant il reste que des lettres de change peuvent être émises sans aucune contrepartie en valeur réelle, leur seule contrepartie étant une autre lettre de change à une échéance plus éloignée. La conséquence que Say voit dans l'émission de ces papiers de circulation c'est qu'ils peuvent servir de contrepartie à l'émission des billets de confiance. Dès lors l'émission de ces billets change de sens, de nature, leur véritable fondement est sapé ; toutefois il s'agit pour lui d'un aspect secondaire et d'une simple imperfection du système. Il est vrai que les dix années qu'il vient de vivre lui ont appris que l'on peut tenter un bon nombre d'expériences sans caractère très durable. Avec prudence, il faut donc éliminer les aspects dont on peut penser que l'histoire future ne les retiendra pas et se concentrer sur les seuls aspects durables, sur lesquels peuvent reposer les principes. Les lettres de change, en accumulant les endossements, passent de main en main, souvent sans rapporter d'intérêt, et elles ne représentent plus à ce moment là un élément de la demande totale de monnaie, mais bien un élément de l'offre. Ce que Say soulignera fortement, en considérant que l'offre de moyen de circulation peut toujours s'ajuster spontanément à la demande de moyen de circulation, précisément par le biais des substituts de la monnaie, créés par les agents privés.

La monnaie de billon et de cuivre

La rupture entre la marchandise-monnaie et les substituts de monnaie se manifeste à travers les pièces de cuivre et de billon que Say range dans les signes. Traitant les pièces qui sont utilisées dans les paiements courants de faible valeur il commence par indiquer que "*les pièces de cuivre et celles de billon, ne sont pas proprement de la monnaie, puisqu'on n'est pas admis à payer avec ces pièces, les obligations qu'on a contractées*"². Oubliant apparemment ce qu'il a établi dans les chapitres précédents, il fait de la loi sur le pouvoir libératoire limité du billon et du

¹ *TEP*, 1^o, Livre II, p. 6, idem *TEP*, 6^o, p. 303.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère} édit., Livre II, p. 509.

cuivre,¹, l'élément qui leur interdit d'être véritablement monnaie. C'est donc le pouvoir du Prince ici qui semble donner, ou ne pas donner, la qualité de monnaie à un support quelconque, en l'espèce le billon et le cuivre. Mais la cohérence de sa construction d'ensemble est préservée, dans la mesure où il note que, si le billon et le cuivre ne sont pas monnaie, c'est parce que la valeur des pièces utilisées, leur valeur intrinsèque, ne correspond pas du tout à leur valeur nominale². Ces pièces composées d'un alliage d'argent et de cuivre³, une fois fondues, ne permettraient pas à leur possesseur d'obtenir la valeur nominale des pièces fondues. C'est ce qui l'amène à conclure qu'il s'agit d'une sorte de billet de confiance, d'un signe de monnaie et non d'une monnaie véritable: "*Les pièces de cuivre sont des espèces de billets de confiance, de signes représentant une portion d'argent trop petite pour être frappée en monnaie*"⁴. Son analyse sur ce point est différente de celle de Smith : "*Je crois que Smith se trompe quand la monnaie de cuivre sert seulement à faire l'appoint de ce qu'on ne peut payer en monnaie d'argent, la valeur intrinsèque du cuivre n'en est pas changée, son empreinte seule a une valeur monétaire qui représente une coupure d'argent ; ce sont des billets de confiance écrits sur du cuivre, émis par la monnaie, remboursables en argent du moment quand on en porte à la monnaie assez pour avoir la plus petite pièce d'argent*"⁵.

¹ Il s'agit de la loi du quarantième qui n'autorisait l'utilisation du billon et du cuivre que dans cette limite pour les paiements importants.

² Les pièces d'or et d'argent ne contenaient pas le poids initial, soit usure, soit fraude à travers le titre ou rognure, mais ici, il s'agit d'autre chose, du fait que le billon n'est pas à l'origine censé posséder une valeur intrinsèque correspondant à sa valeur nominale indépendamment de toute question d'usure ou de fraude.

³ Billon : les pièces de billon étaient constituées ordinairement de cuivre et d'argent pour moitié.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 509.

⁵ Dans ses Annotations à "An Inquiry into the nature and causes of the wealth of nations", 5^e édition, Londres, 1789, in *KSU Economic and business review*, Londres, 1980, vol. 7, fasc. 5, p. 53-81, "Notes inédites de J.-B. SAY qui couvrent les marges de la Richesses des nations et qui la critiquent," T 1, p. 61 R.N., p. 68 : Après le texte "*regulates the value of the whole coin*", Say poursuit son argumentation (suite de la phrase citée) :

"Quand la monnaie ne les rembourse pas à vue, ils perdent sur la place contre de l'argent, donc l'argent n'en augmente pas la valeur. Quand on force à en recevoir dans les paiements pour une certaine proportion, pour 1/40^e d'alliage de cuivre dans l'argent. Le trésor public n'y gagne rien dans les marchés qu'il fait, puisque les marchés sont faits en conséquence ; quand il paye une dette contractée en argent, il fait la même banqueroute que s'il dégradait le titre. Dans ces cas là le change étranger baisse en

Cette particularité des pièces de billon n'est pas sans conséquence et les agents économiques exerçant leur souveraineté en tiennent compte dans leurs transactions¹ :
"Au moment où j'écris, par exemple, on est autorisé chez nous à payer en monnaie de cuivre, 1/40^eme des sommes qu'on doit, ce qui produit un effet pareil à une altération dans le titre des monnaies². Cela signifie que, dans la fixation du prix de la marchandise, le négociant va prendre en compte le fait qu'il sera payé avec deux instruments différents . Un instrument pour lequel valeur nominale et valeur réelle coïncident plus ou moins³, et un instrument pour lequel la valeur nominale est sans rapport avec la valeur réelle.

Les billets de confiance

L'analyse des billets de confiance est celle que Say attribue presque entièrement à Smith⁴. Le billet de banque⁵ ou de confiance, est celui qui repose sur la convertibilité à

proportion ; c'est-à-dire qu'on donne moins de monnaie étrangère pour de la monnaie nationale en proportion de ce que le titre en est moins bon", p.54.

¹ Les monnaies de cuivre et de billon émises en très grandes quantités provoquaient des perturbations continues et des spéculations. En l'an IV un décret du directoire avait autorisé à payer 1/40^e des créances en cuivre et en billon. Or, on payait souvent 1/3 ou 1/4 en cuivre ou en billon. Voir J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, T 1, p. 510. Mais surtout ce sont les salaires des ouvriers qui se payaient en cuivre et billon. Les manufacturiers se procuraient des masses importantes de cuivre ou de billon à bas prix et les donnaient pour leur valeur nominale à leurs salariés. Cependant ceux-ci, lorsqu'ils achetaient des biens, se voyaient imposer une augmentation du prix, lorsqu'ils payaient dans cette monnaie par les petits commerçants. Un manufacturier pouvait y gagner 5% à 10% en payant en cuivre ses ouvriers et ceux-ci perdaient 3% à 5% ou plus en achetant leurs produits. Voir sur ce point Guy THUILLIER, *La Monnaie en France au XIX^e siècle*, Droz, Genève, 1983, pp. 93-153.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère} édition, Livre II, p. 510.

³ Say indique plus loin que les pièces d'or et d'argent sont reçues dans les échanges en termes d'unité de compte et sur ce que les marchands savent du poids moyen des pièces et de leur titre. Cette connaissance moyenne, prend en compte l'usure et les variations de titre, sans vérifier à chaque fois le contenu réel. Il y a donc là également une convention, sur la base d'une connaissance moyenne, dans l'estime qui est faite des pièces.

⁴ H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, pp. 71-73 : " I-433 (II-ii-21 -25) *De même que tout ce qu'on épargne dans la composition d'une machine, sans nuire aux produits, est un gain à ajouter aux revenus de la société, ainsi une substitution de billets.*

I-434 (II-ii-26) *de confiance à l'argent, augmente le revenu annuel de tout l'argent qu'ils laissent disponible, et si cet argent est ajouté au capital productif de la société, il sert à en augmenter les produits*
 I-437 (II-ii-30-31) *Si les billets de confiance provoquent la sortie de l'argent, il n'y a pas d'inconvénients à cela."*

⁵ J.-B. SAY reprend les termes de Smith, mais il s'agit bien des billets de banque émis par les banques commerciales sur la base du crédit à court terme. Si J.-B. Say utilise systématiquement le terme de billet

présentation. La question que pose J.-B. Say est de savoir si "*des billets sans valeur intrinsèque ajoutent quelque chose à la masse des richesses sociales*"¹ ? Il a ici en tête toutes les illusions de ceux qui considèrent qu'il suffit qu'une banque émettent des billets pour que les richesses économiques se développent, et en cela son analyse est fidèle à celle de Smith². Ce qu'il explicite en posant la question : "*Peut-on acquérir en très peu de temps une masse de richesses au moyen de quelques rames de papier ?*"³. Ce qui ne signifie pas que, pour lui, l'émission de billets de confiance soit sans effet sur l'activité économique. Les billets de confiance peuvent-ils servir de substitut à l'acte de production ? La réponse va de soi après des années de spéculation financière et d'hyperinflation au cours de la période des assignats. Il n'y a là rien de plus que l'expérience. Mais cette conviction que la richesse réelle ne découle que de l'acte productif n'est pas partagée par tous et il existe toujours la tentation de vouloir prendre des raccourcis.

C'est donc la confiance seule qui donne cours aux billets de confiance. Celle-ci, repose sur le fait "*qu'on peut les réaliser dès l'instant que l'on juge dangereux de les garder*"⁴. Cette analyse des billets de confiance sera reprise et réaffirmée dans la deuxième édition du *Traité* (1814) : "*Ce sont des promesses de payer à vue au porteur la quantité d'or ou d'argent stipulée dans le billet. Le gage de ces billets existe dans leur portefeuille (celui des banques) en effets de commerce, souscrits soit par des particuliers solvables, puisque l'association (la banque) n'a donné ces billets que pour escompter ou si l'on veut acheter ces effets*"⁵.

de confiance en l'étendant également au billon, c'est qu'il fait de la confiance la caractéristique fondamentale de ces signes.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 23.

² H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, pp. 71-72 : I-439 (II-ii-35-36) // *Les billets de confiance n'augmentent pas les revenus des conso[m]mateurs oisifs. Il n'est donc pas probable qu'ils soient employés à amener des superfluités à leur usage.*

I-110 (II-ii-37 -38) *De même que le revenu n'est pas égal à l'argent qui le représente et à ce qu'on achète, tout ensemble, ainsi le capital n'est pas égal à l'argent qui le représente et aux matériaux et outils qu'il procure tout ensemble.*

I-441 (II-ii-40) *L'argent mis en réserve en raison des billets de confiance est toujours considérable en proportion de ce qu'on peut mettre en réserve sur les revenus annuels pour augmenter les capitaux."*

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 23.

⁴ *TEP*, 1^o, Livre II, p. 23.

⁵ *TEP*, 2^o, Livre I, p. 407.

Par ailleurs, les billets ne conservent leur valeur de monnaie, que lorsque l'on peut sans peine les échanger à chaque instant, contre de la monnaie : "*je dis sans peine, à chaque instant, car autrement on préférerait de la monnaie puisque celle-ci a, sans qu'on se donne aucune peine pour cela et à tout instant valeur de monnaie*"¹.

La monnaie de banque

J.-B. Say aborde ensuite ce qu'il appelle la *monnaie de banque*². Il ne s'agit pas de banques émettant une monnaie fiduciaire sur la base du papier commercial, cette monnaie se présentant sous la forme d'écritures dans les livres de la banque. Il s'agit de "*banques où chaque négociant a déposé (son avoir) soit en monnaie de l'État bonne et valable, soit en lingots, soit en pièces étrangères. La banque a en même temps ouvert un compte à chaque déposant et a passé au crédit de ce compte la somme ainsi déposée . Lorsqu'un négociant a voulu ensuite faire un paiement, il a suffi de transporter le montant de la somme du compte d'un créancier de la banque à celui d'une autre personne*"³. Cette opération représente donc un simple dépôt.

La caractéristique de ce dépôt est de garantir à la fois le poids et le titre du métal déposé, ce qui va influencer sur la valeur de la *monnaie de banque* et sur le cours du change : "*On conçoit que des lettres de change payables en une monnaie si sûre et si valable doivent mieux se négocier que d'autres ; or remarque-t-on en général que le cours des changes, est plutôt favorable aux pays qui paient en monnaie de banque et contraire à ceux qui n'ont à offrir en paiement que de la monnaie courante*"⁴. Cet effet entraîne le renoncement de fait à la convertibilité : "*Tirer de la monnaie de banque*

¹ TEP, 1^o, Livre II, p. 27, idem TEP, 6^o, p. 307.

² H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, pp. 89-90 : "II-218 (IV-iii-a-11) L'argent de banque, dans les pays où il y a des banques, étant toujours au titre de la loi, a l'avantage dans le cours du change nominal, et cette influence peut enfin outrepasser celle de la balance du commerce.

II-219 (IV-iii-b-1) L'argent courant des états peu étendus, est nécessairement composé en partie de la monnaie de tous les états voisins, ce qui produit un ensemble de monnaie assez mésestimé et qui fait négocier avec perte les lettres de change payables chez ces états.

II-220 (IV-iii-b-2) Ils ont en conséquence établi des banques où chaque négociant a un crédit ouvert et qui payent en bonne monnaie de l'état ou en transferts d'un compte à l'autre."

³ TEP, 1^{ère} édition, Livre II, p. 12, idem TEP, 6^o, p. 305.

⁴ J.-B. SAY, TEP, 1^{ère} édition, Livre II p. 14, idem TEP, 6^o, p. 305.

pour la mettre en circulation, ce serait donc perdre gratuitement le surplus de valeur 70 que la monnaie de banque a par-dessus l'autre¹". A une condition cependant : "On voit qu'une des conditions essentielles à la fin qu'elles (les banques) se proposent est l'inviolabilité du dépôt qui leur est confié²".

Dans cette analyse, Say considère que la monnaie de banque définie comme inscription sur les livres, représente la totalité d'un stock métallique. La banque n'est ici que le coffre où l'on a déposé des valeurs réelles. Cette monnaie de banque acquiert même une valeur supérieure à la monnaie métallique en circulation : "La monnaie restée en circulation doit donc lorsqu'elle est échangée contre la monnaie de banque, c'est-à-dire contre des inscriptions à la banque, perdre en proportion de la dégradation qu'elle a éprouvée par l'usure, par la rognure, ou de toute autre manière³". Notons au passage que, contrairement à ce que Say indique dans le *Traité* de 1803, le dépôt métallique de ces banques n'est pas resté inviolable et a servi en plusieurs circonstances à financer les besoins des gouvernements. Mais ce qui importe ici, c'est que les opérateurs privés considèrent réellement le dépôt comme inviolable.

Parmi les avantages que Say voit dans la monnaie de banque pour "effectuer le transport des valeurs"⁴, il y a la nature même de cette opération qui permet que "le transport des valeurs ait pu se faire perpétuellement par un simple transfert sur les livres de la banque"⁵. Ce mode de paiement élimine les mouvements de la monnaie métallique. Il y voit l'avantage "d'éviter la friponnerie"⁶ et les manipulations du Prince. C'est donc la certitude de la transaction entre les opérateurs privés qui est ici totalement assurée.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 15.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 16. Say conclura dans son *Cours complet* que cette inviolabilité, en fait, n'avait jamais été vraiment assurée et ne pouvait pas l'être. Voir : J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, pp. 123-126, idem *TEP*, 6°, pp. 305-306.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 13, idem *TEP*, 6°, p. 305.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 113.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 113.

⁶ SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 112.

Et cette certitude renforce la valeur de la monnaie de banque, car, pendant que le marchand a déposé ses espèces métalliques à la banque avec un poids et un titre reconnu, les espèces qui continuent, elles, de circuler, se dégradent. En outre dans le maniement des espèces, les marchands ne tiennent pas compte de la qualité des pièces prises une à une, elle sont considérées en bloc et se prennent "*au compte et non au poids*"¹. De cela découle que, si le marchand retire ses pièces de la banque, il ne "*peut les faire passer pour plus que les pièces courantes*"². Il est donc perdant.

L'analyse de Say sur cette question va sensiblement se modifier aux cours des éditions du *Traité*. Tout d'abord il ne fait presque plus référence aux banques de dépôts : il considère celles-ci comme promises à disparition dans la mesure où les banques d'émission de monnaie fiduciaire sont mieux connues et les conditions d'une saine politique d'émission mieux maîtrisées. En revanche, il retient le rôle nouveau de la compensation qu'il appelle *virement des parties* . Il voit là une analogie avec les banques de dépôts parce qu'elles permettent de compenser des *dettes par des créances, sans transmission réelle de monnaie (...)* ils (les virements des parties) *tiennent lieu de monnaie jusqu'à concurrence des sommes qui peuvent se compenser de cette manière, et n'exigent l'emploi de la monnaie que pour des soldes de peu de conséquences*³. La compensation des dettes par les créances permet le paiement . Ici, il assimile les ordres de paiement (*checks*) à des mandats qui sont des reconnaissances de dettes ou des créances : "*toutes les affaires se règlent par des mandats que chacun fournit sur son banquier, auquel on remet en même temps tous les mandats que l'on reçoit*"⁴. Les appoints sont payés avec des billets et, compte tenu de la technique de la compensation, il suffit *que la somme des monnaies qui serait nécessaire au montant des paiements (soit celle) d'un seul jour , parce que la même somme qui aurait servi un jour pourrait servir aux paiements du lendemain*⁵. En cela Say exclut la fonction de crédit des

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 115, idem *TEP*, 6°, p. 298.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 115.

³ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 126.

⁴ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 127.

⁵ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 128.

maisons de compensation car : “Une *compensation de dettes par les créances* 72
*n'introduit aucun agent superflu dans la circulation*¹.

III. SIGNES ET ORDRE MONÉTAIRE

3.1. Billon et ordre monétaire

Une partie de l'analyse de Say est consacrée à ce que devrait être une politique monétaire saine en matière d'émission de pièces de cuivre et de billon. Ses recommandations attestent de sa compétence et de sa prise en compte de la situation monétaire à ce moment là². L'objectif poursuivi est double : il s'agit d'une part de régler la circulation monétaire sur les principes de l'économie politique, à travers un de ses instruments , et il s'agit d'autre part d'un souci d'ordre public. Le billon et le cuivre sont surtout utilisés par la masse du peuple et celui-ci est victime de toutes les fraudes que les émetteurs de ces pièce réalisent. Il s'agit donc à la fois d'un argument de raison et d'équité. Il propose alors d'établir un monopole d'émission du billon par l'État : "*Si le gouvernement remboursait à bureau ouvert en argent, les pièces de cuivre qu'on viendrait lui rapporter, il pourrait, presque sans inconvénient, leur donner*

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 129.

² Sur les problèmes soulevés par l'émission de la monnaie de cuivre au cours de la période révolutionnaire et l'émission de monnaie fiduciaire à partir du métal (ce qui est nouveau) on consultera avec profit l'article de Gilles Jacoud "*Du billon au billet : l'expérience*" des *banques de sols*", *Cahiers monnaie financement* N°20, pp. 37-62. et aussi, du même auteur, : *La monnaie fiduciaire : d'une émission libérée au privilège de la banque de France* ", Thèse de doctorat, pp. 258-266. Enfin sur les faits et les doctrines de la période, Guy Thuillier, "*La monnaie en France* ", pp.155 à 249. G. JACOUD, *op. cit.*, "*L'existence des banques de sols découle directement de la situation monétaire léguée par la Révolution. Une partie de la monnaie d'or ou d'argent avait quitté le pays avec l'instauration du papier-monnaie. D'autre part, des pièces de billon, en cuivre et en métaux, provenant de la fonte de cloches, avaient été émises en grande quantité. La circulation monétaire se trouvait finalement encombrée par cette monnaie de cuivre. Un rapport établi le 26 messidor an X(15 juin 1802) par des représentants du commerce de Rouen, montre qu'entre 1792 et 1801, la valeur du stock d'or et d'argent en circulation avait diminué du tiers, alors que la petite monnaie de billon, cuivre et métal de cloche s'était accrue de près de 140%*"; pp. 39-40.

extrêmement peu de valeur intrinsèque, les besoins de la circulation en absorberaient 73 toujours une fort grande quantité et elles conserveraient leur valeur aussi complètement que si elles valaient la fraction de numéraire qu'elles représentent ; de même qu'un billet de confiance qui n'a point de valeur intrinsèque circule néanmoins, et même plusieurs années de suite, comme s'il valait intrinsèquement ce que porte sa valeur nominale (...) Cette opération lui vaudrait plus que la faculté de compléter une partie de ses paiements en cours, et la valeur des monnaies n'en serait point altérée¹."

Say propose donc que le pouvoir politique se fasse "*banque de circulation*"²". On voit bien ici qu'il n'y a chez lui aucun dogmatisme vis-à-vis du rôle de l'État. Ce qui guide sa réflexion, c'est encore et toujours la seule préoccupation d'assurer à toute la société l'instrument monétaire le plus avantageux et le plus sûr.

Ce qui serait à l'avantage de tous, car la fraude serait moins facile pour l'État, qui est sous les yeux de tous, que pour une multitude d'émetteurs privés beaucoup plus difficiles à surveiller. En outre, l'État aurait un intérêt à ce qu'il n'y ait point de fraude, en permettant la réalisation de transactions avec un instrument fiable, profitable à l'ordre public et à la bonne marche des affaires. D'autre part, si l'État assurait la convertibilité du billon et du cuivre, compte tenu du besoin constant qu'ont les agents de cette sorte de monnaie, il pourrait faire un bénéfice non négligeable, car il pourrait leur donner une très faible valeur intrinsèque, sans que la demande de convertibilité soit vraiment faite. De cette façon, l'État pourrait s'assurer un financement gratuit, sans que la valeur des monnaies en circulation en souffre le moins du monde.

3 2. Avantages des signes représentatifs

Le rôle que Say accorde à la création des *signes représentatifs* va assez loin : "*C'est dans les pays riches que le crédit supplée plus aisément à l'argent. Nous avons vu comment les billets de confiance pouvaient au besoin sans inconvénient remplacer*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 513.

² J.-B. SAY commencera par utiliser le terme de banque de circulation pour employer ensuite le terme de banque d'escompte, cette modification dans sa terminologie évolue avec sa doctrine en matière de banque commerciale.

*presque tout le numéraire d'un pays*¹. Il fait ici un pas de plus et semble admettre, au détour d'une remarque, que la monnaie de tout un pays puisse être remplacée par la monnaie de papier. C'est bien ce que lui montre en partie l'expérience de la Grande-Bretagne. Cela étant, si à ce moment là il ne remet pas en cause son analyse de fond, c'est qu'il peut penser que l'expérience anglaise n'a pas une durée suffisante pour être concluante et servir de base à une révision des principes.

Parmi les qualités que possède le billet, il y a le fait qu'un "*billet de confiance peut circuler dix ans en conservant une valeur de mille francs sans qu'il soit remboursé, seulement parce qu'on est convaincu qu'il le sera du moment que le porteur le voudra*"². De même, le billet possède la qualité de divisibilité. Ainsi on est libre de faire un billet de la "*somme que l'on veut*"³. Enfin il y ajoute la qualité d'une transmission facile et "*cette qualité se retrouve même à un plus haut degré, dans le billet*"⁴.

Pour Say l'innovation des billets permet de réaliser une économie dans le coût du système de paiement. Dans la mesure où l'on considère que la matière première de la marchandise monnaie est le métal or ou argent, les billets permettent une économie de ce métal pour le même service, celui de moyen de circulation. Par rapport au capital nécessaire pour assurer la fonction de circulation des marchandises, la société n'a plus besoin que d'un tiers de son stock métallique antérieur, le reste est donc disponible et peut être soit exporté, soit utilisé à la fabrication de bijoux ou de vaisselle. Ceci n'est possible qu'à la condition que la convertibilité du billet soit assurée dans le temps normal qui est celui des transactions. Il faut que la convertibilité soit totale et que les coûts de transactions pour transformer le billet en métal, soient nuls. Cela suppose des conditions qui selon Say ne sont pas remplies : un réseau bancaire étendu et des contreparties en métal dans la banque, suffisantes pour répondre aux demandes de convertibilité.

¹ *TEP*, 1^o, Livre III, p. 112.

² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, 6 vol, Paris, Rapilly, 1828, T 3, p. 78.

³ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, 6 vol, Paris, Rapilly, 1828, T 3, p. 78.

⁴ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, 6 vol, Paris, Rapilly, 1828, T 3, p. 78.

L'accroissement du capital national, qui résulterait de cette économie sur le stock métallique, serait réalisé une fois pour toutes. Il se prononce pour l'introduction des billets de confiance car il considère que la France est beaucoup moins *"active que la Grande -Bretagne à cet égard ou que la Hollande, où l'épargne est plus conséquente"*¹. Cependant l'émission de billets de confiance présente des risques. La contrefaçon est aux yeux de Say le risque principal et non, comme on n'aurait pu s'y attendre, l'excès d'émission par rapport à l'encaisse métallique de la banque. Et cette contrefaçon *"peut porter le désordre dans les affaires de la banque la mieux établie"*². Il faut se souvenir ici que la contrefaçon, aussi bien sur les pièces que sur les billets, était à l'époque une véritable industrie à laquelle se livraient les différents pays les uns contre les autres, à la fois pour des raisons politiques et des raisons d'intérêt³.

Il semble, sur la base de cette analyse, que rien ne devrait s'opposer à ce que la monnaie soit en totalité constituée par des billets de confiance. Mais le billet de confiance, du fait de la contrainte de convertibilité, souffre d'une incertitude qui va affecter sa valeur : *"Si le montant d'un billet n'est pas mis à ma disposition, si je dois différer de m'en servir, il ne vaut pas autant que la monnaie dont je peux faire usage de suite"*⁴.

De cette absence de convertibilité immédiate découle une double incertitude : *"De là deux circonstances qui altèrent la valeur d'un billet : l'une , l'incertitude de son paiement qui peut être représentée par une prime d'assurance que l'acquéreur du billet paie lorsqu'il en fait l'acquisition ; l'autre, le délai qui résulte de son échéance que le même acquéreur retient ordinairement sous le nom d'escompte (...) Souvent il n'est question ni d'escompte ni de garantie ; mais ces mêmes valeurs se retrouvent dans le prix auquel s'établit la marchandise que l'on vend"*⁵. Le billet de confiance apparaît donc comme le moyen de circulation qui possède, après la monnaie, le degré de

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 29.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 39.

³ Voir Guy THUILLIER, *La Monnaie en France au début du XIX^e siècle*, Droz, Genève, 1983, pp. 65-66 et 265-266.

⁴ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 82.

⁵ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 81.

liquidité le plus élevé. L'incertitude que peut entraîner sa conversion en métal se traduit par le prix plus élevé de la marchandise payée en billets. Il reprend en outre à son compte la position de Smith¹, qui veut que l'on n'autorise pas à faire des billets d'un montant trop faible afin d'en limiter l'utilisation aux seuls négociants. 76

3.3. Substituts de monnaie et croissance

La question se ramène donc à ceci : J.-B. Say a-t-il rendu plus explicite le rôle de la monnaie et de tous les instruments de crédit ? Le point de départ de Say est la notion physiocratique selon laquelle tous les mouvements fondamentaux de biens et de monnaie qui constituent l'activité économique, consistent en flux et reflux plus importants que les flux d'avances. Ce court dialogue du *Catéchisme* illustre cette manière de voir qui était la sienne :

"A quoi sert le capital dans la production ?

Il sert à faire l'avance des frais que nécessite la production

Qu'est-ce-qu'une avance ?

C'est une valeur que l'on prête ou que l'on consomme dans le dessein de la recouvrer.

"N'y a-t-il pas cependant une partie de la valeur capitale d'une entreprise qui reste en écus ?

Pour ne laisser oisive aucune partie de son capital, un entrepreneur habile n'a jamais en caisse que la somme nécessaire pour faire face aux dépenses courantes et aux besoins imprévus²". Pour lui il y a toujours au point de départ une avance, qu'il s'agisse d'une avance en capital, du salaire des travailleurs ou de l'outil de travail. Dans tout ce

¹ H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, p. 73 : "I-487 (II-ii-89 -91) Il vaut mieux faire les billets assez forts pour qu'ils ne puissent circuler qu'entre négociants et non des négociants aux consommateurs. Smith propose 5 £ st.

I-488 (II-ii-92) On observe que quand les billets ne sont pas de trop. petites sommes, l'or et l'argent restent abondants.

I-489 (II-ii-94) Le gouvernement a-t-il le droit d'empêcher les établissements particuliers d'émettre des petits billets si l'on veut bien les recevoir? Oui, comme il a le droit d'ordonner la reconstruction d'une maison qui menace de tomber.

² J.-B. SAY, *Catéchisme d'économie politique*, 2^e édition, Bossange, Paris, 1821, p. 22-24.

que Say désigne sous le terme de substituts de la monnaie, le crédit à court terme devient un élément clé du processus économique. 77

J.-B. Say s'élève contre l'idée dominante qui veut que la reprise de l'activité économique soit freinée par un stock de monnaie métallique, insuffisant en regard des besoins de transaction¹. Si l'on se replace dans le contexte de l'époque, il faut garder présent à l'esprit le fait que la fin de la période révolutionnaire, avec le Consulat, marque l'avènement d'une ère de reconstruction économique. Ceci explique que les préoccupations et les discussions de la période, centrées sur les moyens les plus aptes à favoriser cette reprise économique, transparaissent ici, il est vrai, d'une façon détournée.

Pour J.-B. Say ce n'est en aucun cas l'instrument de circulation qui est insuffisant. Ceci, parce que les opérateurs privés ont la possibilité de créer des instruments qui peuvent très bien remplacer la marchandise-monnaie dans un premier temps, et parce que la demande excédentaire d'instruments de circulation renchérit le prix de la marchandise monnaie, elle provoque un afflux de métal étranger dans un deuxième temps. La création des substituts de monnaie relève de l'initiative des opérateurs privés et elle représente une offre supplémentaire de moyens de circulation qui peut s'ajuster instantanément à la demande de moyens de circulation : "*La marchandise intermédiaire qui facilite les échanges (la monnaie) se remplace dans ces cas-là avec la plus grande facilité par des moyens connus des négociants, et bientôt la monnaie afflue, par la raison que toute espèce de marchandise se rend au lieu où on en a besoin*". et J.-B. Say ajoute en note que l'on peut remplacer facilement la monnaie par : "*Des effets au porteur, des billets de confiance, des crédits ouverts, comme à Amsterdam où tous les principaux pays se faisaient crédit sur la banque*"².

CONCLUSION

¹ C'est une idée très courante à l'époque que le manque de numéraire pour expliquer toutes les difficultés économiques.

² *TEP*, 1, Livre I, p. 146.

Si l'on tente de généraliser l'approche de Say des substituts de la monnaie, nous en trouvons deux que l'on peut distinguer, bien qu'elles soient constamment mêlées dans l'argumentation. La première consiste à aborder les substituts de monnaie sous l'angle des erreurs à combattre et à insister fortement sur la différence fondamentale qu'il y a entre le signe et la chose signifiée, entre monnaie et substituts de monnaie. Pour établir cette distinction, Say développe considérablement l'approche en terme de créances et de leurs caractéristiques techniques. Il est amené à opposer le caractère de créance des signes à la monnaie. Dans toutes les éditions du *Traité*, il s'en tient là pour l'essentiel. Ce qui peut nous laisser croire qu'il établit une distinction rigide entre monnaie et substituts de monnaie et qu'il ne voit pas les ressemblances fondamentales.

Cependant lorsque l'on prend en compte ce qu'il écrit dans le *Cours Complet* et dans le *Catéchisme*, la distinction s'efface au profit de la ressemblance. Celle-ci repose alors sur la valeur-utilité indirecte qui est attribuée à tous les instruments utilisés comme moyens de circulation et ce n'est qu'en deuxième lieu que les différences d'utilisation pratique sont abordées. La cohérence peut se trouver dans le fait que du point de vue du marchand, posséder une créance ou de la monnaie-métal c'est toujours posséder un actif.

Du point de vue pratique Say, avance des propositions pour régler les problèmes du moment, comme celle de confier le monopole de l'émission du billon à l'État, ou encore les avantages sans cesse mis en avant des billets de confiance.

CHAPITRE 7

LIBERTÉ ET ORDRE MONÉTAIRE : LE PAPIER-MONNAIE ET LA RÉFORME DE L'AN XI

PRÉSENTATION

I. LE PAPIER-MONNAIE

1.1. La théorie du papier-monnaie

1.2. Les assignats

II. LA REFORME MONETAIRE DE 1803

2.1. L'analyse des problèmes monétaires en 1803

2.2. Métallisme théorique et métallisme pratique

2.3. La réforme de l'an XI

CONCLUSION

CHAPITRE 7

LIBERTÉ ET ORDRE MONÉTAIRE : LE PAPIER-MONNAIE ET LA RÉFORME DE L'AN XI

L'histoire monétaire de l'Angleterre et de la France, à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, présente des points communs et des différences qui constituent la situation à partir de laquelle Say aborde la question de l'ordre monétaire et du papier-monnaie. De part et d'autre, il y a recours à des moyens extraordinaires pour financer les dépenses liées à la guerre, ainsi que retour à l'emploi du billet de banque convertible et abolition du papier-monnaie après la fin des hostilités. Toutefois les différences sont aussi importantes que les points communs.

L'expérience se développe en Angleterre quand elle s'achève en France. La Banque d'Angleterre joue un rôle bien plus important vis à vis des banques commerciales qu'en France¹, où le système bancaire est sans relation avec la Banque de France. Celle-ci ne jouit d'un privilège d'émission qu'à Paris et coexiste avec d'autres établissements, elle n'occupe donc pas une position centrale dans le système financier contrairement à la Banque d'Angleterre. En outre, pour la France le débat² sur les questions financières, bancaires et monétaires, s'est déroulé dans le feu de l'action

¹ Sur la genèse et le développement de la Banque de France voir G. JACOUD : *La monnaie fiduciaire : D'une émission libérée au privilège de la Banque de France* pp. 151-353 ainsi que A.PLESSIS, *De la Caisse d'escompte à la banque de France*, p. 253-260, in État, finances et économie pendant la Révolution française, Colloque de Bercy, octobre 1989, Imprimerie Nationale, 1991 et R.BIGO, *La Caisse d'escompte (1776-1793) et les origines de la Banque de France*, Paris, P. U.F, 1927, pp. 13-27.

² Voir B.LAURENT, *Les idées monétaires pendant la Révolution française, (1789-1794)*, mémoire de DEA, Université Lyon 2.

révolutionnaire. L'argumentation développée est marquée par les enjeux de la lutte 81
politique entre les différentes factions de la Convention.

En Angleterre, si le jeu des intérêts politiques existe, le débat est infiniment moins aigu et dans une certaine mesure, celui-ci a une tournure plus académique. Personne ne risque sa tête à cause de sa position sur le papier-monnaie. L'expérience française se termine avec l'adoption de la loi de Germinal an XI (1803). Say, comme membre de la section des finances du Tribunal ¹ (1799-1803), a participé à toutes les discussions qui ont précédé son adoption². Toute son attention théorique s'est d'abord tournée vers l'analyse du papier-monnaie qu'il caractérise de façon précise et détaillée. Ce qui fonde l'utilisation du papier-monnaie comme une véritable monnaie peut être résumé en trois points placés dans un ordre hiérarchique :

1) La force de l'État confère la qualité de monnaie à un morceau de papier pour assurer ses dépenses : c'est le pouvoir libérateur légal.

2) la fonction de paiement du papier-monnaie des dettes vis à vis de l'État (impôts) qui découle de ce pouvoir libérateur légal.

3) Les mesures coercitives visant à interdire la circulation des espèces métalliques crée un besoin de monnaie qui est satisfait par le papier-monnaie.

Nous verrons, dans une première partie, que Say cherche d'abord à définir théoriquement la nature du papier-monnaie par rapport aux billets de confiance et à la monnaie. Sa condamnation du papier-monnaie n'est pas théorique, elle tient au contexte institutionnel français et à l'impossibilité d'y mettre en pratique des institutions monétaires, indépendantes de l'État. La deuxième partie traitera de la réforme de l'an XI. Say participe directement à son élaboration à travers la section des finances du Tribunal dont il est membre. L'enjeu de cette réforme est la mise en place d'un ordre

¹ La section des finances discute dans sa séance du 2 germinal an XI le rapport de J.LEBRETON : *Sur le projet de loi relatif aux monnaies*, puis le Discours de DARU, *Sur le système monétaire*, séance du 3 germinal an XI, enfin J.-B. SAY présente lui-même un rapport au nom de la section, *Sur le projet de loi relatif à la refonte des monnaies*, séance du 9 germinal an XI, in *Rapports du Tribunal*, Bibliothèque Nationale, côte 8° Le 583 et 681.

² Pour le débat d'idées et les faits, voir : JACOB VINER, *STUDIES IN THE THEORY OF INTERNATIONAL TRADE*, London, George Allen & Unwin, 1964, pp. 119 à 289.

monétaire après des années de désordres. Les analyses développées dans le *Traité* (1803) se retrouvent pour une grande part dans la loi adoptée. 82

I. LE PAPIER-MONNAIE

1.1. La théorie du papier-monnaie

J.-B. Say explicite l'enjeu théorique de la définition du papier-monnaie en revenant sur le terme d'obligation. Au point de départ, ce papier-monnaie est une créance, billet de banque ou titre émis en contrepartie d'un emprunt, mais cette créance subit une transformation radicale du fait "*qu'une obligation, qu'elle soit souscrite par le gouvernement ou des particuliers, n'est transformée en papier-monnaie que par l'autorité du gouvernement*"¹. Il nous donne ici, de la façon la plus générale, la définition de la "*fiat monnaie*"². Cet élément vient en contradiction avec ce qu'il a dit de la monnaie jusqu'ici et de la prééminence du privé sur l'État à savoir "*qu'une monnaie qui n'a aucune valeur comme marchandise ne devrait en avoir aucune dans les conventions libres qui se font postérieurement à leur émission*"³. Mais le fonctionnement réel de l'activité économique et le comportement des acteurs vis-à-vis de cette "*fiat-monnaie*" montre qu'il n'en est pas ainsi.

Le chapitre XVII du livre second "*Des monnaies*"⁴ traite du papier-monnaie. Il commence par une définition rigoureuse en déclarant "*J'ai réservé le nom de papier-monnaie proprement dit à des obligations que le souverain veut qu'on reçoive en*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 42, idem, 6°, pp. 269-270.

² Voir sur ce point B. COURBIS, " Comment l'État confère la qualité monétaire à un avoir ? De la notion de cours à la notion de pouvoir libératoire légal ", in : *Droit et Monnaie*, États et Espace monétaire transnational, Dijon : CREDIMI, 1988, : " *Le papier-monnaie, véritable monnaie du fait du Prince, monnaie par décret (fiat money), inconvertible, doit être nettement distingué du billet de banque classique, fondé sur le crédit et la confiance en la banque d'émission, institution privée.* "p. 37.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 43.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1°, édition, Livre II, p. 43.

*paiement des ventes et des achats stipulés en monnaie*¹. Cette question de terminologie est loin d'être sans importance si l'on considère que règne alors la plus grande confusion, dans les écrits, entre les billets de banque et le papier-monnaie. Smith lui-même n'échappe pas à cette confusion² et on ne trouve chez lui aucune distinction claire entre le billet et le papier-monnaie, de même que chez Ricardo³. Cette distinction était sans doute à l'époque parfaitement claire pour les praticiens mais elle n'apparaît pas clairement dans les écrits théoriques sur les questions économiques. De ce point de vue J.-B. Say doit être crédité d'avoir donné, dans le cadre de la théorie, cette définition correcte.

La nature du billet de banque que J.-B. Say a décrit, diffère fondamentalement de celle du papier-monnaie et de l'exemple le plus célèbre en la matière : les assignats. Cette différence repose sur le fait que le papier-monnaie est un papier sans valeur intrinsèque, auquel l'État donne une valeur nominale pour l'imposer dans les paiements, ceci pour couvrir des besoins de financement urgents. Le sens qu'il donne au papier-monnaie est bien celui d'une monétisation de la dette publique par un acte d'autorité de l'État : *"Une obligation (...) n'est transformée en papier-monnaie que par l'autorité du*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 43.

² Voir sur ce point le Working-paper de G. JACOUD : *L'analyse de la monnaie de papier par Adam Smith : Une référence pour la théorie et les pratiques monétaires françaises*, Centre de Recherche Monnaie Finance et Banque, 1993, Université Louis Lumière Lyon 2.

³ Smith emploie le terme de "*paper-money*" pour qualifier tous les papiers faisant office de monnaie, sans distinguer l'émetteur, banques privées ou Trésor Public. A. Smith, *An Inquiry into the nature and causes of the Wealth of Nations*, Oxford : The Glasgow edition of the Works and correspondence, 1976, t 1, p. 292 et Richesse des Nations, trad Germain-Garnier, Guillaumin, 1859, t 2, p. 21. "David Ricardo emploie le terme de *paper-credit* ; il fait allusion à l'expérience française des assignats et à d'autres expériences", p. 238, Note des éditeurs relatives aux textes de David Ricardo, Bernard Courbis et Jean-Michel Servet : *David Ricardo : Écrits monétaires 1809-1811*, Association des Amis du Musée de l'imprimerie et de la Banque, Lyon, 1991. La distinction affirmée par Marx entre billet de banque convertible issu d'une logique de financement commercial et papier-monnaie d'État a été clairement affirmée par J.-B. Say auparavant. Cette distinction était par ailleurs courante en France dans les milieux de la finance. François LABORDE DE MÉRÉVILLE fait très clairement cette distinction en 1789 : *On tombe dans une grande erreur en confondant ce papier avec celui que les Banques mettent dans la circulation, mais il est très vrai de dire qu'ils n'en ont pas la moindre ressemblance. Le papier-monnaie circule forcément et n'est pas convertible en argent ; il est de recette obligée pour tous les citoyens, par une loi du Souverain. L'essence des billets de Banque est, au contraire, de circuler librement, d'être sans cesse réalisables en argent, et de ne pouvoir être reçus que de gré à gré. Discours de M. Laborde de Méréville sur l'établissement d'une banque publique, prononcé à l'Assemblée nationale le 5 décembre 1789*, Paris : Imprimerie Nationale, 1789, p. 6.

*gouvernement qui seul peut autoriser les débiteurs de monnaie, à s'acquitter avec du papier. C'est le dernier terme de l'altération des monnaies*¹. 84

Say distingue le papier-monnaie, qui est fondé sur l'autorité de l'État, de la monnaie de papier (billets de banque) qui est fondée sur la convertibilité. Dans une situation où l'État impose son signe monétaire, l'offre d'espèces métalliques se réduit très fortement dans l'espace national. Dans la mesure où les transactions continuent d'exister, il y a un besoin absolu de monnaie, qui va donner au papier-monnaie une valeur. Dans une telle circonstance, l'offre de monnaie peut devenir illimitée parce que l'émission relève du seul fait du Prince.

En 1803, son appréciation sur le papier-monnaie semble soumise à l'opinion dominante : *"Tous les auteurs français qui ont écrit vers cette époque, Melon, Savary, Dutot et d'autres, ne mettent pas en doute qu'un papier-monnaie ne soit excellent pourvu qu'il n'excède pas nominativement la masse du numéraire existant dans le royaume*²". La présentation ambiguë du papier-monnaie se réfère au soutien qu'il a apporté à l'expérience des assignats comme républicain : *"Certes je suis loin de conseiller à aucun gouvernement d'émettre un papier-monnaie dont le cours ne peut jamais, ainsi que je l'ai dit, se soutenir qu'avec les moyens violents ; mais tout gouvernement qui voudrait commettre cette injustice la commettrait du moins d'une façon raisonnable en donnant comme papier-monnaie des promesses de payer à des époques déterminées, une certaine quantité déterminée d'une marchandise d'une quantité déterminée aussi*³". La création de papier-monnaie lui apparaît comme inévitable et nécessaire dans les moments de crises comme la guerre : *"La France enfin sans les assignats aurait-elle un gouvernement représentatif ?*⁴ En atteste le fait que la France à la différence de la Hollande et de la Grande-Bretagne, ne dispose pas, selon lui, de l'épargne ou de la capacité d'emprunt nécessaire pour faire face à des dépenses extraordinaires. La critique qu'il développe alors sur les assignats porte sur le principe

¹ *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 41, idem, 6°, p. 269.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1°, édition, Livre II, p. 47.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1°, édition, Livre II, p. 51.

⁴ J.-B. SAY, annotations au : *"Cours d'économie politique"* de STORCH, Guillaumin, 1823, p. 411.

même de leur émission. On voit que les enseignements qu'il en a tirés n'ont pas un caractère de condamnation absolue. Il cherche cependant à introduire une limite à l'émission du papier-monnaie. 85

1.2. Les assignats¹

Analysant l'expérience des assignats, Say se livre à une défense² du système de Law fait assez rare, dans la littérature sur les questions monétaires de l'époque, pour qu'il soit relevé. Il déclare d'abord que Law n'avait pas, contrairement à ce que l'on a dit, de "*fausses notions sur les monnaies*"³ et que la banque qu'il avait établie en France en 1716 représentait une affaire parfaitement saine et fondée sur le principe des banques d'escompte : "*C'est à tort que les maux causés par ce que nous appelons le système, sont mis sur le compte de Law. Cet homme n'avait pas de fausses notions des monnaies ainsi qu'on peut le voir dans un écrit qu'il publia*"⁴. La responsabilité de la faillite de la banque de Law est liée pour lui à l'intervention du pouvoir politique. Au départ, les billets de banque émis étaient remboursables "*en monnaie de même poids et de même*

¹ Sur les assignats voir : S.E.HARRIS, *The Assignats*, Cambridge, Harvard University Press, 1930, M.MARION, *Histoire Financière de la France depuis 1715*, t 2, 1789-1792, Paris, Rousseau, 1919. Voir également la partie III du colloque de Bercy, *Les finances en révolution*, Imprimerie nationale, Paris, 1991, pp. 203-282 et M.ALBERTONE, *Moneta e Politica in Francia, dalla cassa di sconto agli assegnati*, Il Mulino, Bologna, 1992, pp. 383-444. Voir également B. COURBIS, "L'origine de la monnaie 'banque centrale' : étude comparée des expériences française et anglaise à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle", *Cahier N°3, Monnaie et Financement*, novembre 1976, pp. 1-37.

² Cette défense pourrait nous amener à penser qu'il suit au moins en partie Clavières dont il fut le secrétaire avant la Révolution, mais l'analyse conduite par Clavières donne au crédit public un rôle très actif dans l'économie que Say lui refuse. Say comme Clavières se rattache à la tradition qui oppose circulation monétaire et thésaurisation. S'il y a un point d'accord entre Say et Clavières il porte sur le fait que la valeur de la monnaie dépend de la demande des utilisateurs. Les positions de Clavières sont exposées dans des textes publiés dans le "*Courrier de Provence*", n° CXVII, 13 mars 1790, *Observations nécessaires. Sur la partie du mémoire de M.Necker, relativement aux moyens de finance pour l'année 1790*, et n° CXXVII, 7-8 avril 1790, *seconde suite des observations nécessaires sur le mémoire de M.Necker*, et également dans *Réponse au mémoire de M.Necker, concernant les assignats*, Paris, Imprimerie du patriote français, 15-24 septembre 1790. Enfin dans sa *réponses à la brochure de M.DUPONT, sur les effets des assignats par M.Clavières*, "*Courrier de Provence*", n° CLXXXVIII, 7-9 septembre, 1790, et "*Courrier de Provence*", n° CXCVII, *Réflexions nouvelles sur les assignats par M.Clavières*, septembre octobre 1790. Pour une analyse de la position de Clavières, voir M.ALBERTONE, *Moneta e Politica in Francia*, Il Mulino, Bologna, 1992, pp. 388-395.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 45.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 47, idem, 6^o, pp. 271-272.

titre". La nouvelle définition des billets fait qu'ils "*ne sont plus remboursables qu'en espèces d'argent*"¹. La définition de l'unité de compte en poids et titre interdisait au pouvoir politique toute manipulation². 86

Pour lui, comme le montre l'expérience des assignats et de la banque de Law, le papier-monnaie ne peut rester très longtemps accepté comme monnaie. Il reste un problème auquel il faut répondre : comment est-il possible que pendant une période de temps, certes limitée, un papier-monnaie sans aucune valeur intrinsèque ait pu fonctionner comme une véritable monnaie ? J.-B. Say retient d'abord la force pure, le pouvoir politique, mais la portée de cette force de coercition est limitée et ne peut expliquer à elle seule que l'expérience du papier-monnaie ait pu durer aussi longtemps. Ce qui sous-tend l'analyse, c'est la souveraineté des utilisateurs de monnaie qui ne peut être durablement contredite par d'autres forces. La conclusion logique de ces prémisses, c'est qu'il faut donc que le papier-monnaie possède une valeur propre qui ait pu le faire accepter par les individus.

Il apporte une double raison pour expliquer le phénomène : le pouvoir libérateur légal conféré au papier lui donne de ce fait la fonction de moyen de paiement : "*Et d'abord un papier avec lequel on peut payer ses dettes, tire de cette circonstance même une sorte de valeur*"³. Il suffit d'abord que les particuliers puissent avec ce papier-monnaie s'acquitter "*de certaines dettes*". Si un particulier possède du papier-monnaie et qu'il a une dette vis à vis d'un autre, ce dernier peut s'acquitter de sa dette si le tiers accepte d'être payé en papier-monnaie. La chaîne des créances et dettes, associée à la convention, permet aux utilisateurs de solder leurs comptes avec ce nouvel instrument. Le pouvoir libérateur légal que confère l'État à un avoir lui donne une fonction de

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 49, idem, 6^o, p. 272.

² A cette occasion, il critique Dutot, Melon et Savary pour avoir dit qu'une définition de la valeur des billets en poids et titre ou purement nominale était sans conséquence. Il ajoute à sa liste Montesquieu et Steuart. J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 47.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, pp. 43-44, idem, 6^o, p. 272.

moyen de paiement dans d'autres échanges. Il suffit qu'un marchand ait à s'acquitter 87
d'impôts pour accepter du papier-monnaie en paiement de ses marchandises¹.

Il ajoute que cette fonction de moyen de paiement du papier-monnaie peut avoir "*un effet très prolongé, comme dans les baux à long-terme*"². Cette circonstance, dans la mesure où beaucoup de particuliers et de marchands perçoivent de tels revenus, fait du papier-monnaie un instrument valide dans d'autres transactions. Enfin il y a pour lui une autre circonstance qui fait que l'on peut, dans certaines limites, accepter du papier-monnaie. En outre : "*Le papier-monnaie sert encore à acquitter une dette qui se renouvelle perpétuellement, c'est-à-dire les contributions publiques*"³. Il y a également les mesures coercitives appliquées par l'État : "*on défend sous les peines les plus graves, l'usage de la monnaie métallique, ou même de toute autre espèce de monnaie*"⁴. Cette interdiction du métal ne supprime évidemment pas, dans les paiements, le besoin de monnaie : "*Le besoin absolu de monnaie dans une société civilisée, donne alors au papier-monnaie une partie de la valeur que l'utilité de servir de monnaie ajoute, suivant ce que nous avons vu au métal lui-même. Enfin, on ordonne au producteur de ne point refuser une telle quantité de denrées, en échange d'une telle quantité de papier-monnaie*"⁵. L'interdiction par l'État d'utiliser dans les paiements les espèces métalliques, fait disparaître ces dernières de la circulation, et crée un vide qui doit être comblé.

Cette interdiction a des conséquences négatives : elle interrompt les investissements et toutes les productions qui ne sont pas absolument nécessaires à la vie courante mais elle donne "*au papier-monnaie une valeur proportionnée à la valeur des produits déjà existants*"⁶. Le besoin absolu de monnaie fait que l'utilité qui était auparavant attachée au métal monnayé, est transférée au papier-monnaie. Dans la

¹ Voir sur ce point B.COURBIS, "Comment l'État confère la qualité monétaire à un avoir ? De la notion de cours à la notion de pouvoir libératoire légale ", in : *Droit et Monnaie*, État et Espace monétaire transnational, Dijon : CREDIMI, 1988.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 44.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 44, idem, 6^o, p. 269.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 44.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 44.

⁶ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 44.

mesure où chacun est obligé de consommer et, pour ce faire, de vendre et d'acheter, 88
on est bien obligé d'utiliser le seul moyen de paiement autorisé. Cela lui confère ainsi
une valeur distincte. Say rattache la valeur du papier-monnaie à son utilité indirecte
fondée sur la demande absolue de monnaie.

Malgré le risque de dépréciation, ce qui lui paraît important c'est qu'un papier-
monnaie promette un remboursement, même à une échéance éloignée, donne au moins
un droit véritable. Au contraire de l'assignat ne donne aucun droit véritable, ni en
espèces métalliques, ni en biens nationaux. Dans la mesure où les assignats ne
désignaient qu'une valeur nominale sans rattachement à une valeur réelle, -
contrairement à ce que croyait le gouvernement d'alors- "*ce n'était pas le prix des biens
nationaux qui augmentait, mais bien celui des assignats qui diminuait*"¹.

L'expérience des assignats montre selon lui que, pour qu'une expérience de ce
genre puisse fonctionner durablement, le papier-monnaie doit-être formellement
rattaché à une valeur réelle : "*en donnant par exemple comme papier-monnaie des
promesses de payer à des époques déterminées, une certaine quantité déterminée, d'une
marchandise quelconque déterminée aussi ; un certain poids d'argent fin par
exemple*"². Implicitement Say tient compte des habitudes de paiement des utilisateurs
de monnaie qui manipulent des espèces métalliques. Celles-ci ne peuvent être
transformées que progressivement, et l'on peut penser que si l'on veut à la fois
moderniser le système de paiement et passer au papier-monnaie, il faut à la fois se
protéger contre l'État, et tenir compte des habitudes et des croyances des utilisateurs.
C'est aussi un bon argument pour convaincre le pouvoir politique, toujours soucieux de
ne pas déclencher des troubles.

Pour comprendre son point de vue, on ne doit pas oublier que la guerre menace et
qu'il est membre du Tribunal : c'est donc directement à Bonaparte et aux autorités
politiques qu'il s'adresse, c'est eux qu'il essaie d'influencer, tout en essayant, de façon
pédagogique, de faire que la politique monétaire s'écarte le moins possible des

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 50, idem, 6^o, p. 273.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 51.

principes. Say ne croît pas vraiment à la promesse du gouvernement, mais le lien avec une valeur réelle devrait permettre de limiter l'émission du papier-monnaie, de freiner le pouvoir politique en lui faisant sentir de façon concrète le lien, si ténu soit-il, avec les pratiques des utilisateurs de monnaie. Au moins cela obligerait le gouvernement à tenir compte des engagements donnés, dès lors la valeur d'un tel papier-monnaie "n'éprouverait d'autre discrédit que celui qui résulterait de l'opinion que l'on se formerait de la moralité et de la solvabilité ¹" de ce dernier. 89

II. LA REFORME MONETAIRE DE 1803²

2.1. L'analyse des problèmes monétaires en 1803

Après l'expérience des mandats territoriaux, il faut abandonner toute idée d'instaurer un système de papier-monnaie³. On revient à une monnaie réelle et dans ce cadre, Say dans le *Traité (1803)* précise ce que devraient être les fonctions de l'État sur la question du monnayage et du billon ; il conclut en définissant ce que pourrait être l'ordre monétaire pratique, éclairé par les enseignements de l'économie politique.

Le monnayage

Le monnayage est justifié pour des raisons d'ordre pratique : *Qu'il serait incommode d'aller toujours la balance à la main, vérifier la quantité d'or qu'on donne et qu'on reçoit ! Que d'erreurs et de disputes naîtraient de la maladresse des gens ou de l'imperfection des instruments. (...) Combien les échanges ne sont-ils donc pas plus*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, édition, Livre II, p. 52.

² Pour l'historique de la réforme, on se reportera à G. THUILLIER, *La monnaie en France, au XIX^e siècle*, Droz, 1983, pp. 63-91 et M.CHEVALIER, *De la baisse probable de l'or, 1859* et WOLOWSKI, *Les origines de la loi de germinal an XI in L'or et l'argent, 1870*, pp. 237-352.

³ Voir le chapitre 3 de la première partie.

commodes quand une empreinte, facile à reconnaître, atteste à la fois le poids du morceau de métal, et sa qualité. ¹ La certitude, issue du pouvoir du Prince, est donc nécessaire et utile ; Say suit Smith sur ce point². Le monnayage réduit tous les coûts de transactions en supprimant toutes les opérations de vérification. "*La raison en est simple. La façon donnée à ce métal évite à celui qui le reçoit en échange, les frais (parmi lesquels sont compris la perte de son temps et de sa peine) que lui occasionneraient l'essayage et le pesage*"³. Mais cette valeur ne se confond pas avec la valeur acquise par la marchandise du fait de ses fonctions. La valeur du métal précieux, utilisé comme monnaie, à laquelle s'ajoute celle des autres usages (bijoux, vaisselle) est distincte de la valeur liée aux usages qui ne s'applique qu'aux pièces. Dans les transactions prévaut toujours pour lui la fonction de moyen de circulation. La monnaie "*n'est reçue, quelque dénomination qu'on lui donne, que pour sa valeur intrinsèque, accrue de la valeur que l'utilité de son empreinte y ajoute*"⁴.

Le cas de la Grande-Bretagne pose un problème particulier, dans la mesure où l'État ne fait pas payer les frais du monnayage⁵. La monnaie devient un bien indivisible

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, Vol. I, p. 436, idem *TEP*, 6^o, 244.

² H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, p. 46 : "I-36 (I-iv-7) *Inconvénients des métaux non frappés en monnaie.*

I-37 (I-iv-7) *La difficulté de peser et d'essayer, a donné naissance à la monnaie frappée.*

I-38 (I-iv-8) *L'empreinte des monnaies est du même genre que la marque des inspecteurs de manufactures. Dans les commencements elle ne garantissait que le titre.*

I-39 (I-iv-9-10) *Ensuite elles ont garanti le poids, et la monnaie a tiré son nom du poids qu'elle avait.*

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 438.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 443. Ceci pour des raisons très différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. En effet, tout au long du 18^{ème} siècle et avant, la fraude sur les monnaies métalliques est une véritable industrie pratiquée dans les différents pays contre leurs voisins. A l'occasion des refontes de monnaies pratiquées dans différents endroits, le volume des pièces retirées a pu atteindre jusqu'à trois à quatre fois celui qui avait été émis par l'Hôtel des Monnaies. On conçoit dans ces conditions que la certitude de la valeur échangée soit aussi présente. Voir G. THUILLIER, "*La monnaie en France au XIX^o siècle*", Genève, Droz, 1983, pp. 100-110.

⁵ H. HASHIMOTO, résumé, *op. cit.*, p. 48 : "I-61 (I-v-29) *Quand la proportion entre la valeur des métaux est forcée par la loi, la valeur du plus précieux règle celle des autres.*

I-62 (I-v-31) *Prix courant & prix légal des métaux en Angleterre. / 1 livre d'or fait 44,5 guinées ou 3 Livres 17. 10,5 en argent.*

I-63 (I-v-33) *1 livre d'argent fait 625 st. 5s 2d st. est le prix que la monnaie paye pour 1 once. La réforme de la monnaie d'or a fait baisser le prix du lingot d'argent.*

I-64 (I-v-34) *La proportion de l'argent à l'or est par toute l'Europe \$c même en Angleterre comme 1 est à 14. La monnaie anglaise établit cette proportion: 1 à 15.*

I-65 (I-v-36) *Aussi si la monnaie d'argent pesait le poids légal établi par les ordonnances, on aurait, pour une guinée plus d'argent monnayé que d'argent en lingots.*

et les frais de la frappe sont supportés par la totalité des contribuables britanniques 91 même si demeure le coût d'immobilisation du métal, lorsqu'il est porté à l'hôtel des monnaies pour être frappé. Cette pratique de l'Angleterre a un effet sur le flux de métal précieux entre l'Angleterre et les autres pays : "*L'étranger a intérêt au contraire de se réserver les guinées qui sont un métal portant son certificat d'essayage et d'envoyer en Angleterre les lingots pour lesquels on donnera sans frais le même certificat. On voit que cette méthode présente des motifs pour faire sortir du pays le métal monnayé et n'en présente pas pour l'y faire rentrer*"¹. Cette pratique soulève une question plus générale: qui doit supporter les frais du monnayage, en particulier lorsqu'il s'agit d'une opération aussi onéreuse que celle d'une refonte générale ?

Il applique tout d'abord à cette opération les lois du marché impliquant la valeur intrinsèque de la monnaie. Tout d'abord "*les possesseurs de ces pièces, au moment de la refonte, ne pourraient raisonnablement exiger que leur monnaie dégradée fût échangée contre une monnaie neuve, pièce pour pièce, troc pour troc. Leurs pièces ne devraient être prises, même par le gouvernement, que pour ce qu'elles valent réellement ; elles contiennent moins d'argent que dans leur origine*"². De plus, le jeu du marché a intégré la dépréciation des pièces, elles ont été acquises pour une valeur moindre que celle qu'elles possédaient lors de leur émission. Les pièces ne sont pas, dans la pratique, considérées comme des marchandises individuelles : "*Leur valeur dans les échanges s'établit, non pas précisément sur le poids et la qualité des pièces actuellement offertes, mais sur le poids et la qualité que l'on sait par expérience exister dans la monnaie du pays prise au hasard et par grandes masses*"³. L'usure n'est pas prise en compte par les individus. La conclusion évidente de cet état de chose, c'est qu'il revient à l'État de

I-66 (I-v-37) *Si l'on changeait la proportion & que pour une guinée, on eût moins d'argent monnaie que d'argent lingot, alors l'argent monnayé deviendrait billets de confiance.*

I-67 (I-v-38 §39) *Le temps que la monnaie fait attendre en Angleterre équivaut à un petit droit de fabrication. // Le droit de fabrication est en France d'environ 8 %.*

I-68 (I-v-39 -40) *Le droit empêche d'exporter ou fait rentrer. // Or l'argent objets de commerce comme tous les autres. Manières dont il s'en perd, dont il s'en use.*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 440, idem *TEP*, 6^o, p.248.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 519, idem *TEP*, 6^o, p.298.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 520, idem *TEP*, 6^o, p.298.

supporter les frais du monnayage : "*C'est la société toute entière qui a usé la monnaie et l'on ne peut faire supporter cette perte à chaque particulier proportionnellement à l'avantage qu'il a retiré de la monnaie*¹". 92

Billon et ordre monétaire

Une partie de son analyse est consacrée à ce que devrait être une politique monétaire saine en matière d'émission de pièces de cuivre et de billon. Ses recommandations attestent de sa compétence et de sa prise en compte de la situation monétaire à ce moment-là². L'objectif poursuivi est double : il s'agit d'une part de régler la circulation monétaire à travers un de ses instruments, sur les principes de l'économie politique, celui de la valeur intrinsèque des instruments qui sont monnaie et d'autre part d'un souci d'ordre public. Le billon et le cuivre sont surtout utilisés par la masse du peuple et celui-ci est victime de toutes les fraudes que les émetteurs de ces pièces réalisent. Il propose alors d'établir un monopole d'émission du billon par l'État : "*Si le gouvernement remboursait à bureau ouvert en argent, les pièces de cuivre qu'on viendrait lui rapporter, il pourrait, presque sans inconvénient, leur donner extrêmement peu de valeur intrinsèque, les besoins de la circulation en absorberaient toujours une fort grande quantité et elles conserveraient leur valeur aussi complètement que si elles valaient la fraction de numéraire qu'elles représentent ; de même qu'un billet de confiance qui n'a point de valeur intrinsèque circule néanmoins,*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 522, idem *TEP*, 6^o, p.299.

² Sur les problèmes soulevés par l'émission de la monnaie de cuivre au cours de la période révolutionnaire et l'émission de monnaie fiduciaire à partir du métal (ce qui est nouveau) on consultera avec profit l'article de Gilles Jacoud "Du billon au billet : l'expérience des banques de sols", *Cahiers monnaie financement*, N°20, pp. 37-62. et aussi, du même auteur, : *La monnaie fiduciaire : d'une émission libérée au privilège de la banque de France* "Thèse de doctorat pp. 258-266. Enfin sur les faits et les doctrines de la période Guy Thuillier "*La monnaie en France* "pp.155 à 249. G. JACOUD, *op. cit.*, "*L'existence des banques de sols découle directement de la situation monétaire léguée par la Révolution. Une partie de la monnaie d'or ou d'argent avait quitté le pays avec l'instauration du papier-monnaie. D'autre part, des pièces de billon, en cuivre et en métaux provenant de la fonte de cloches, avaient été émises en grande quantité. La circulation monétaire se trouvait finalement encombrée par cette monnaie de cuivre. Un rapport établi le 26 messidor an X(15 juin 1802) par des représentants du commerce de Rouen montre qu'entre 1792 et 1801, la valeur du stock d'or et d'argent en circulation avait diminuée du tiers, alors que la petite monnaie de billon, cuivre et métal de cloche s'était accrue de près de 140%*"; pp. 39-40.

et même plusieurs années de suite, comme s'il valait intrinsèquement ce que porte sa valeur nominale (...) Cette opération lui vaudrait plus que la faculté de compléter une partie de ses paiements en cours, et la valeur des monnaies n'en serait point altérée ¹". 93

Say propose donc que le pouvoir politique se fasse "*banque de circulation*"² et émette les pièces de cuivre, de billon, en y trouvant le même avantage qu'une banque privée, celui de pouvoir effectuer une partie de ses propres paiements avec cette monnaie, à condition d'en assurer la convertibilité. On voit bien ici qu'il n'y a chez Say aucun dogmatisme dans son attitude vis-à-vis du système monétaire. Ce qui guide sa réflexion, c'est encore et toujours la seule préoccupation d'assurer à toute la société l'instrument monétaire le plus avantageux et le plus sûr.

Ceci serait à l'avantage de tous, car la fraude serait moins facile pour l'État qui est sous les yeux de tous que pour une multitude d'émetteurs privés, beaucoup plus difficiles à surveiller. De plus l'État aurait un intérêt à ce qu'il n'y ait point de fraude : celui de permettre la réalisation de transactions avec un instrument fiable, profitable à l'ordre public et à la bonne marche des affaires. Si l'État assurait la convertibilité du billon et du cuivre, compte-tenu du besoin constant qu'ont les agents de cette sorte de monnaie, il pourrait faire un bénéfice non négligeable, car il pourrait leur donner une très faible valeur intrinsèque, sans que la demande de convertibilité soit vraiment faite. De cette façon, l'État pourrait s'assurer un financement gratuit sans que la valeur des monnaies en circulation en souffre le moins du monde. En définissant la politique à mener à propos du billon et du cuivre, J.-B. Say montre que, dans la pratique, il considère que, bien que sans valeur intrinsèque, le billon comme le billet de confiance peuvent être utilisés comme moyen de circulation et cela "*plusieurs années de suite*"³.

L'ordre monétaire éclairé

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 513.

² J.-B. SAY commencera par utiliser le terme de banque de circulation, pour employer ensuite le terme de banque d'escompte. Cette modification dans sa terminologie évolue avec sa doctrine en matière de banque commerciale.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre II, p. 512.

Parmi les mesures qu'il faudrait adopter pour créer un instrument de la circulation idéal il définit deux propositions. Tout d'abord, il accepte au point de départ le choix du métal or ou argent comme support : "*nul changement n'est à cet égard désirable*"¹. Les procédés de monnayage sont satisfaisants et nécessaires pour assurer la certitude de la valeur du métal. Cette fonction du monnayage ne peut être assurée que par le gouvernement², car les risques de fraude sont bien moins grands avec un seul manufacturier, qui est sous les yeux de tous, qu'avec une multitude de manufacturiers mais *Là s'arrête l'action de l'autorité publique sur les monnaies*³.

Sur le deuxième point il propose de réunir dans un seul instrument la fonction de compte et celle de paiement, ceci comme moyen radical de supprimer "*Le système d'où découle perpétuellement la mauvaise foi, l'injustice et la spoliation*"⁴. Pour y parvenir il suffit que le nom de chaque unité monétaire corresponde avec son poids : "*Pourquoi*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 496, idem *TEP*, 6^o, p.292.

² La situation monétaire est, au cours de la période et depuis assez longtemps, très complexe. Dans le domaine de la monnaie de cuivre et de billon règne un désordre extrême. Le rôle de cette monnaie est énorme, car elle constitue la monnaie de tous les jours pour la majorité de la population. Son étude a commencé à se développer. Voir Guy Thuillier : "*La monnaie en France au 19^{ème} siècle*" Genève, Droz 1983, pp. 107 à 110 et B. Traimond : "*L'empire du billon*", *Cahiers Monnaie et Financement*, n^o18, pp. 61-80 ; voir également Gilles Jacoud, *D'une émission libérée au privilège de la Banque de France*, Thèse, Lyon, 1991. En France l'État ne contrôle pas les émissions de pièces de cuivre ou de billon, malgré des tentatives en ce sens, et il faudra attendre 1817 pour que officiellement l'émission de pièces de cuivre et de billon soit monopole d'État. Encore faut-il souligner que ce monopole aura bien du mal à s'imposer. Dans la période qui sépare la première de la deuxième édition du traité (1803-1814) l'émission de pièces de cuivre et de billon traduit la souveraineté des opérateurs privés et les besoins de la circulation locale. En outre, ces fabrications privées donnent lieu à un grand nombre de fraudes et de spéculations. Il semble bien que la population qui utilise ces pièces quotidiennement lui attribuent une valeur identique, en terme de valeur intrinsèque, aux monnaies d'or et d'argent. La réalité dominante, celle en tous cas que J.B. Say prend en compte, réside dans le fait que la valeur nominale des pièces est très supérieure à leur valeur intrinsèque. D'où la critique implicite qu'il fait au gouvernement d'imposer un pouvoir libérateur de 1/40, ce qui constitue une altération de la monnaie. Mais on rencontre aussi la situation inverse, la valeur intrinsèque des pièces dépassent leur valeur nominale, celles-ci sont fondues pour " fabriquer des ustensiles de cuisine " (B. Traimond, op. cit. p. 78) L'enjeu n'est pas que du côté des consommateurs et des commerçants mais aussi du côté de l'État qui voit affluer dans ses caisses ces pièces sans valeur intrinsèque en paiement des contributions. A ce moment-là d'ailleurs le gouvernement cherche à éliminer le cuivre et le billon dans les paiements qu'il reçoit. On comprend mieux dans ce contexte, la signification de la proposition -à première vue étonnante- de J.-B.Say de donner à l'État le monopole de l'émission des pièces de cuivre et de billon. On peut penser que J.B. Say exprimait là, non seulement les conclusions de son analyse, mais aussi l'opinion dominante du commerce et des manufactures.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 499, idem *TEP*, 6^o, p.292.

⁴SAY, *TEP*, 1^o édit, Vol I, p 499

donc n'appellerait-on pas une pièce d'argent du poids d'une once par son véritable 95
nom ? Dès qu'on l'admet il n'est plus possible de contracter en valeur nominale ; il
faut dans chaque marché balancer une marchandise réelle contre une autre marchandise
réelle"¹. La rédaction du *Traité* est marquée par les discussions du Tribunalat : "Il
faudrait à la vérité, qu'une loi statuât que toute convention stipulant un certain ombre
de grammes d'argent ou d'or ne pourrait être soldée qu'en pièces frappées (amoins de
stipulations contraires) afin que le débiteur ne puyisse s'acquitter avec des lingots qui
auraient un peu moins de valeur que les pièces frappées "²

2.2. Métallisme théorique et métallisme pratique³

Le métallisme théorique est ici défini comme la théorie selon laquelle il est
logiquement essentiel pour la monnaie qu'elle consiste en quelque marchandise. Il faut
que la marchandise qui joue le rôle de monnaie, tire sa valeur d'échange d'un élément
indépendant de son rôle monétaire. A partir de cette première distinction vient celle de
métallisme pratique⁴. Cette dernière formule désigne les auteurs qui, pour des raisons
de politique monétaire, sont partisans du fait que l'unité monétaire soit rigoureusement
liée à une certaine quantité d'un bien donné et librement échangé contre une quantité
fixe de celui-ci.

¹SAY, TEP, 1^o édit, Vol I, p 498

²SAY, TEP, 1^o édit, Vol I, p 501.

³ Nous prenons l'expression au sens qui lui est donné par J.-A. SCHUMPETER, in "*Histoire de l'Analyse Économique* "vol. 1, pp. 403-404, Gallimard, Paris." *Par Métallisme Théorique, nous désignons la théorie selon laquelle il est logiquement essentiel pour la monnaie de consister en quelque marchandise, ou d'être "couverte" par elle, en sorte que la source logique de sa valeur d'échange ou de son pouvoir d'achat soit la valeur d'échange ou le pouvoir d'achat de cette marchandise en tant que telle (...)* *Par Métallisme Pratique, nous désignerons le ralliement à un principe de politique monétaire, à savoir que l'unité monétaire "devrait" être rigoureusement liée à une certaine quantité d'un bien donné et librement échangeable contre une quantité fixe de celui-ci (...)* Ainsi, un économiste peut-être tout à fait convaincu que le métallisme théorique est intenable et pourtant, en pratique, se montrer un ardent partisan de celui-ci." Il ne s'agit pas ici de faire de Say un partisan du Cartalisme théorique, mais c'est bien son manque de confiance dans les autorités ou les hommes politiques qui guide sa réflexion.

⁴ J.-A. SCHUMPETER, *op. cit.*, p. 403, vol. 1.

La question se pose de savoir si Say raisonnait en termes métallistes, au sens où J.A.Schumpeter emploie cette expression¹. Si l'on considère que l'analyse en termes réels se ramène au fait que tous les problèmes de la vie économique peuvent être décrits en termes d'échanges de biens et services, de toutes les décisions les concernant et de toutes les relations entre eux, alors il nous faut conclure que J.-B. Say a développé une analyse en termes réels. Il nous suffit de remplacer ici les termes biens et services par ceux de marchandises. Mais ceci ne saurait signifier une quelconque indifférence de la part de Say pour la monnaie, ou un concept de monnaie neutre, même sous un autre vocable. En réalité, la distinction que nous faisons aujourd'hui couramment entre analyse en termes réels et analyse en termes monétaires, ne peut pas s'appliquer pleinement à ce qui s'écrit à cette époque.

Pour nous qui sommes habitués à établir une distinction entre les notions d'actifs réels et d'actifs financiers, ce terme général de marchandise doit être pris avec précaution. Il désigne tout ce que le marchand manipule, qu'il s'agisse des effets commerciaux de la monnaie ou de marchandises au sens physique du terme. Pour le négociant tout est actif et il n'y a pas de distinction à faire entre toutes les sortes d'actifs. Ce que le négociant manipule, ce sont des valeurs, quelles que soient leurs formes concrètes. Say veut faire oeuvre de théoricien il doit donc dépasser le simple point de vue pratique des hommes d'affaires et négociants de son époque.

Il emprunte l'analyse développée par les physiocrates, et reprise par Smith, contre tous ceux qui continuent de considérer que la seule forme de la richesse s'exprime sous la forme de monnaie. Ce double point de départ le conduit à refuser de donner à la monnaie un statut exclusif. La vraie richesse d'une société, ce sont les activités productives, l'activité globale de la société et non un seul aspect particulier. Say est l'élève de Smith dans ce sens que, dans aucun de ses raisonnements, les choses ne sont poussées aux extrêmes et ne deviennent un absolu. La réalité fondamentale pour lui de l'activité économique est celle de l'échange des biens et services contre les facteurs de production. Pour autant, il n'ignore pas toutes les complications et les développements

¹Voir note supra.

d'une économie concrète. Le métallisme pratique de Say s'explique parfaitement si l'on considère celui-ci comme un garde-fou très utile contre l'intervention des autorités politiques dans les affaires monétaires. 97

2.3. La réforme de l'an XI

La situation monétaire au moment du Consulat est dans un état d'anarchie complète. Les monnaies qui circulent à ce moment là sont très nombreuses et surtout on y voit des *"monnaies diverses discordant entre elles comme les divers systèmes auxquels elles durent leur naissance, plus ou moins inexactes ou fidèles selon la rigueur des ordonnances, l'avarice ou la loyauté des gouvernements qui les firent fabriquer (..)- de là l'embarras des comptes, l'incertitude des paiements, la méfiance dans les transactions ; et de là , enfin la gêne de la circulation au-dedans et au-dehors, le désavantage et le discrédit de notre change¹".*

En outre le faux monnayage est très développé² et les monnaies étrangères qui circulent, sont d'un titre très variable. Les pièces qui circulent sont prises dans les échanges soit au compte, moyennant une décote de ce que l'on suppose être l'altération des espèces soit au poids, ce qui entraîne souvent des conflits entre marchands. Le titre ne peut pratiquement pas être vérifié, compte-tenu de l'opération compliquée et spécialisée que cela représente. Tout ce désordre entraîne des coûts de transactions élevés. De plus on continue de compter en livres, sous et deniers. Payer devient un acte compliqué et coûteux en temps et en compétence, cette situation est propice à toutes les sortes de fraudes. La réforme sera mise en chantier à partir des premiers mois de l'an XI. Le rapport de Gaudin préconise une refonte générale et progressive, il indique que celle-ci prendra du temps et demandera des sacrifices³. L'objectif de la réforme est ambitieux : il faut *"établir définitivement le plan général de notre système monétaire ,*

¹ Rapport au Tribunal de Labrouste, 14 germinal an XI, *Archives parlementaires* 2^o série, t IV, p. 556.

² Voir G. THUILLIER, *La monnaie en France*, Droz, 1983, pp. 66-67.

³ G. THUILLIER, *La monnaie en France*, Droz, 1983, pp. 70.

en fixer irrévocablement et à jamais les bases, déterminer le poids, le titre et la valeur des espèces¹". 98

La discussion du Tribunal

J. LEBRETON introduit la discussion au Tribunal sur "*le projet de loi relatif aux monnaies*". Sa présentation met l'accent sur le problème des rapports de l'or avec l'argent : "*Le projet que vous avez sous les yeux conserve toutes les bonnes dispositions de celles de l'an IV. Il admet la même unité monétaire et le même titre, qui font la base du système (...). On sait que les variations dans le titre sont le plus grand fléau des marchés*²". Cette première disposition vise à mettre un terme aux désordres principaux que nous avons évoqués plus haut. Le moyen est aussi politique, car il touche à la souveraineté de la République à travers l'institution de la norme du système métrique. La règle pour rétablir l'ordre monétaire "*est donnée par le système des poids et mesure que la République a eu la gloire d'établir, elle est invariable, comme son type fondamental, qui est pris dans la nature, et que l'on peut retrouver dans tous les temps*³".

Après ces dispositions, vient la question qui suscite des conflits d'intérêts importants et dont l'enjeu est le rattachement soit au système de l'Allemagne et de la Hollande, soit à celui de l'Espagne⁴ : "*La question difficile que je vous ai annoncée, Tribuns, est celle de savoir si l'or doit faire fonction de monnaie ou rester marchandise ; c'est-à-dire s'il a une valeur nominale et forcée dans les échanges, ou s'il restera soumis aux variations du commerce, et agent libre*⁵". La discussion n'a pas dû susciter de conflits importants car la section des finances adopte à l'unanimité le rapport de Lebreton. On peut souligner que l'inspiration de ce projet de loi est fortement libéral,

¹ Cité par G. THUILLIER, *La monnaie en France*, Droz, 1983, p. 73.

² Rapport à la section des finances du Tribunal par J.LEBRETON sur : *Le Projet de loi relatif aux monnaies*", séance du 2 germinal an XI, côte B.N. (8° Le <51> 583 et 641), p. 9.

³ Rapport à la section des finances du Tribunal par J.LEBRETON sur : *Le Projet de loi relatif aux monnaies*" séance du 2 germinal an XI, côte B.N. (8° Le <51> 583 et 641), p. 9.

⁴ G. THUILLIER, *La monnaie au XIX° siècle*, Droz, 1983, p. 77.

⁵ Rapport à la section des finances du Tribunal par J.LEBRETON, sur : *Le Projet de loi relatif aux monnaies*" séance du 2 germinal an XI, côte B.N. (8° Le <51> 583 et 641), p. 9.

et qu'il limite le rôle de l'État à ce que Say prônait en la matière : introduire de l'ordre, 99
garantir la certitude des espèces monnayées pour les transactions¹ et réunir dans un
même instrument la fonction de compte et celle de paiement.

Le rapport de la séance du 3 germinal an XI, fait par Daru, est marqué par
l'inspiration libérale et correspond dans le fond à tout ce que Say défend dans son *Traité*
de 1803². Daru commence par se référer aux qualités classiques de la monnaie
métallique : "*La préférence accordée aux métaux pour servir de gage intermédiaire des*
échanges, est fondée sur leur inaltérable durée, sur la facilité de les diviser, d'en réunir
*les parties, d'en combiner les espèces*³. L'analyse développée du rôle de l'État est en
tous points conforme à celle que développera Say dans son *Traité*⁴". Daru traite de
l'importance que la frappe des pièces, par le pouvoir politique, donne à l'unité monétaire
et de la confiance que lui accorde en retour les détenteurs de monnaie. Confiance dont
les gouvernements ont abusé : "*Celui-ci (l'argent monnayé) tira son crédit, moins de sa*
valeur intrinsèque que du signe dont il était revêtu, et peu à peu les gouvernements, se
voyant les maîtres de donner une valeur arbitraire à la monnaie, déterminèrent, suivant
*leurs convenances, les rapports réciproques de la valeur des divers métaux*⁵". Comme
Say, il reprend la pratique de détenteurs de monnaie comme base nécessaire de
désignation de l'unité monétaire : "*La raison démontre qu'on a dû préférer pour unité le*

¹ Say écrit : *Il est au mieux qu'elles portent une empreinte qui soit la garantie de ce poids et de ce titre, et que la facilité de donner cette garantie et par conséquent de fabriquer les pièces de monnaie, soit exclusivement réservé au gouvernement. (...) C'est ici que devrait s'arrêter l'action de l'autorité publique sur les monnaies. TEP, 1^o, Livre II, p. 496.*

² Say écrit : *L'extrême convenance des métaux précieux pour servir de monnaie les a fait préférer presque partout pour cet usage. Nulle autre matière n'y est plus propre ; aussi nul changement à cet égard n'est désirable, TEP, 1^o, Livre II, p. 496.*

³ Discours de Daru *Sur le système Monétaire* séance du 3 germinal an XI, côte B.N. (8^o Le <51> 583 et 641), p. 5.

⁴ SAY : *Il est au mieux qu'elles portent une empreinte qui soit la garantie de ce poids et de ce titre, et que la facilité de donner cette garantie et par conséquent de fabriquer les pièces de monnaie, soit exclusivement réservé au gouvernement. (...) C'est ici que devrait s'arrêter l'action de l'autorité publique sur les monnaies. TEP, 1^o, Livre II, p. 496.*

⁵ Discours de Daru, *Sur le système Monétaire*, séance du 3 germinal an XI, côte B.N. (8^o Le <51> 583 et 641), p. 8.

métal, qui est d'un plus grand usage dans les paiements. Voilà donc le voeu de Montesquieu accepté¹ . 00

Le but de la loi est clairement indiqué : pour les membres du Tribunal il s'agit de parvenir à la certitude concernant le poids et le titre : "*Après avoir déterminé le titre des monnaies, le législateur doit en déterminer le poids. C'est ici que le nouveau système monétaire , en se coordonnant au système métrique, prend un caractère remarquable de stabilité et ramène les monnaies à leur destination primitive*"². Compte-tenu des frais énormes des opérations de refonte la question du seigneurage soulève des problèmes importants. Les membres du Tribunal concluent dans le sens libéral qui est celui de Say dans son *Traité*³. La loi ramène le droit de seigneurage aux seuls frais de la refonte, ce qui équivaut dans les faits à sa suppression : "*C'est une illusion de croire que la nation puisse tirer un revenu du droit de monnayage. Quand la nation débite sa monnaie, on ne la lui prend jamais, ni dans le commerce intérieur, ni dans le commerce extérieur, ni pour aucune fourniture, qu'à raison de ce qu'elle contient de fin.(..) Il ne faut pas sans doute que l'on cherche à faire du droit de monnayage un revenu, mais un fonds qui couvre les frais de cette fabrication*"⁴. Enfin, toute croyance en un pouvoir

¹ Discours de Daru, *Sur le système Monétaire*, séance du 3 germinal an XI, côte B.N. (8° Le <51> 583 et 641), p. 19.

² Discours de Daru, *Sur le système Monétaire*, séance du 3 germinal an XI, côte B.N. (8° Le <51> 583 et 641), p. 18.

³ La solution de Say était plus radicale et visait à ôter définitivement tout pouvoir d'action à L'État sur l'unité de compte : p. 498 - *Pourquoi donc n'appellerait-on pas une pièce d'argent du poids d'une once par son véritable nom ? Pourquoi ne l'appellerait-on pas simplement une once d'argent ? (...)* Dès qu'on l'admet il n'est plus possible de contracter en valeur nominale ; il faut dans chaque marché balancer une marchandise réelle contre une autre marchandise réelle. (...) Si l'on prend un engagement à terme, il n'est plus possible d'en déguiser la violation ; si l'on s'engage à payer tant d'onces d'argent fin, et si mon débiteur est solvable, je suis assuré de la quantité d'argent fin que je recevrai quand le terme sera venu. Dès lors s'écroule tout le système monétaire. (...) Système d'où découlent perpétuellement la mauvaise foi, l'injustice et la spoliation. *TEP*, 1°, Livre II, p. 498.

⁴ Discours de Daru *Sur le système Monétaire* séance du 3 germinal an XI, côte B.N. (8° Le <51> 583 et 641), p. 25 A comparer avec le passage suivant de SAY : *Je crois en conséquence que si une espèce entière de monnaie se dégradait successivement, au point d'exiger une refonte, les possesseurs de ces pièces, au moment de la refonte, ne pourraient raisonnablement exiger que leur monnaie dégradée fût échangée contre une monnaie neuve, pièce pour pièce, troc pour troc. Leurs pièces ne devraient être prises, même par le gouvernement, que pour ce qu'elles valent réellement ; elles contiennent moins d'argent que dans leur origine ; mais aussi les ont-ils eu à meilleur compte puisque pour les avoir, ils n'ont donné qu'une quantité de marchandises inférieure à ce qu'ils auraient donné dans l'origine.* *TEP*, 1°, Livre II, p. 519.

exclusif de la quantité de monnaie sur l'activité économique est rejeté : "*Les esprits systématiques, en général, ne croient avoir montré de la pénétration que quand ils ont résolu un problème par une expression bien simple. Ils rapportent tout à une cause unique ; et, par exemple ils attribuent l'augmentation des denrées à l'augmentation de la masse du numéraire. Cette opinion (que Smith appelle populaire) je dis seulement qu'elle se combine avec d'autres causes, auxquelles il faut avoir égard*¹".

Le rapport de la séance du 9 germinal an XI (30 mars 1803) est celui de J.-B. Say. L'exposé porte sur le "*projet de loi relatif à la refonte des monnaies*". Cette refonte est rendue nécessaire, car le Trésor perd des sommes énormes lorsqu'il reçoit en paiement des impôts, les espèces les plus dégradées que personne ne veut prendre en paiement². J.-B. Say commence par poser les principes qui doivent guider la discussion. Il met en avant la souveraineté des détenteurs de monnaie qui implique que lorsque des pièces différentes circulent dans un pays, il en résulte le désordre. La liberté ici ne produit pas l'ordre marchand : "*La première de ces lois*³ *ne rendait point la seconde superflue. Avec un excellent système monétaire la circulation pouvait demeurer surchargée de très mauvaise monnaie. Les ventes et les achats étant des conventions libres, peuvent se faire avec quelque numéraire que ce soit. Il suffit que le vendeur et l'acheteur s'entendent sur la quantité d'argent que l'on veut recevoir et que l'autre consent à donner ; et des pièces de différents pays, assimilables dans leur forme, leur titre, leur empreinte, pourraient continuer à circuler pendant un grand nombre d'années, concurremment avec nos monnaies légales pendant que nos ateliers monétaires resteraient dans l'inaction. Les résultats de ce désordre serait un défaut de sûreté dans*

¹ Discours de Daru, *Sur le système Monétaire*, séance du 3 germinal an XI, côte B.N. (8° Le <51> 583 et 641), p. 39.

² D'après DES ROTOURS "*la refonte sera très dispendieuse*" et si l'on prenait les pièces à leur valeur nominale, la charge pour l'État serait de 73 millions, et pour les propriétaires d'espèces de 99 millions, *Mémoire sur la nécessité d'une refonte générale*, fructidor an X, p. 56.

³ Il y eut deux projets de loi : le premier est discuté entre le 7 et le 17 germinal an XI et il fixe les principes du nouveau système concernant la fabrication et la vérification des monnaies ; le deuxième porte sur la refonte, il est discuté entre le 14 et le 24 germinal an XI, voir G. THUILLIER, *La monnaie en France au XIX° siècle*, Droz, 1983, pp. 82-83.

02

les opérations commerciales, une obscurité, un embarras dans les comptes, favorable seulement à la mauvaise foi, l'avilissement du change enfin¹".

Introduire le nouveau système monétaire ne servirait à rien sans la refonte et le maintien de toutes les possibilités de fraude. Ceci Say l'explique en exposant la loi qui n'était pas encore attribuée à Gresham : *"Lorsque (les) besoins (de la circulation) sont en majeure partie satisfaits par une monnaie irrégulière, une autre monnaie mieux ordonnée éprouve de grandes difficultés à s'introduire ; ou, si le gouvernement l'introduit à grands frais, elle s'écoule perpétuellement en dépit de toutes les lois prohibitives ; car ce ne sont pas les monnaies anciennes, usées par le frai, altérées par le crime, reçues par habitude, qui s'écoulent ; il n'y aurait que de la perte à les exporter ou à les fondre : les monnaies fondues, exportées, rachetées, sont les monnaies neuves, dont le poids et le titre viennent d'être constatés avec soin, et qui n'ont encore rien perdu de leur valeur²".*

Le principe même de la refonte heurte de très nombreux intérêts : particuliers, banquiers, traditions, coutume d'utilisation de la monnaie de compte. L'intervention de l'État suscite la crainte d'un nouveau recours au papier-monnaie. La mise en oeuvre pratique est donc d'une importance cruciale au-delà des principes. Une refonte générale et brutale risque de paralyser toutes les opérations commerciales et d'échouer avant d'avoir pu être réalisée. Aussi Say se réfère à Mongez³ pour la démarche à suivre dans cette opération. La loi finalement adoptée est mono-métalliste, en ce qu'elle définit comme étalon l'argent. La définition de l'unité de compte est directement liée au système métrique, enfin la loi supprime la dissociation entre unité de compte et moyen de paiement et réunit les deux, l'unité monétaire doit être une monnaie réelle, elle fixe le rapport entre l'or et l'argent à 15 1/2.

¹ Rapport fait au tribunal *Sur le projet de loi relatif à la refonte des monnaies* par J.-B. SAY, séance du 9 germinal an XI, côte B.N. (8° Le <51> 583 et 641), p. 2.

² Rapport fait au tribunal *Sur le projet de loi relatif à la refonte des monnaies* par J.-B. SAY, séance du 9 germinal an XI, côte B.N. (8° Le <51> 583 et 641), p. 3.

³ Mongez dans *Notions simples sur les monnaies*, propose une démarche très progressive, en commençant par démonétiser les espèces reçues en paiement des impôts, puis les fonds des banques jusqu'à atteindre au moins la moitié du numéraire avant de démonétiser le reste. Voir, G. THUILLIER, *La monnaie en France au XIX^e siècle*, Droz, 1983, p. 80.

CONCLUSION

La loi de germinal an XI donne donc en apparence une victoire complète aux principes libéraux défendus par Say. Toutes les dispositions répressives, à l'exception de celles concernant la falsification sont supprimées, ainsi que le droit de seigneurage. La loi prévoit la liberté de frappe pour les particuliers et garantit la certitude du poids et du titre des espèces. Toutefois, elle ne se prononce pas sur la liberté d'exportation et d'importation des métaux précieux, les exportations de métaux demeuraient interdites¹, elle ne dit rien non plus sur l'importante question du billon et la loi du quarantième qui lui était attachée. Cette loi rompt totalement avec la dissociation entre monnaie de compte et monnaie réelle, elle dégage un ordre monétaire après plusieurs siècles de désordre.

L'analyse de la position de J.B.Say confirme qu'il est un expert des problèmes monétaires de son temps. Toutefois nous n'avons pas découvert de sources qui nous auraient permises de connaître avec précision la part qu'il a pris dans la discussion du Tribunal.

¹ G. THUILLIER, *La monnaie en France*, Droz, 1983, p. 89.

Dans les affaires de politique ou de commerce, dans la vie normale, un usage modéré du crédit l'augmente, un usage immodéré l'énerve. Il est comme l'aimant ; il est comme la plupart de nos facultés physiques et morales : elles se fortifient en s'exerçant, mais s'affaiblissent lorsqu'on en abuse.

Petit volume sur les hommes et la société

JB.SAY

TROISIÈME PARTIE

LA BANQUE ET LE CREDIT

CHAPITRE 8

THÉORIE DE LA BANQUE D'ESCOMPTE : DE LA LIBERTÉ D'ÉMISSION A SA LIMITATION

I. LE FONCTIONNEMENT DES BANQUES D'ESCOMPTE DE 1803 A 1814

- 1.1. *Le free-banking pur*
- 1.2. Les principes d'émission des billets de confiance
- 1.3. Les règles prudentielles

II. DES DANGERS DE L'EMISSION DES BILLETS DE CONFIANCE AU *FREE-BANKING IMPUR*

- 2.1 Les avantages de l'émission de billets de confiance
- 2.2. *Le free banking impur*
- 2.3. L'abandon des principes de liberté d'émission

CONCLUSION

CHAPITRE 8

THÉORIE DE LA BANQUE D'ESCOMPTE : DE LA LIBERTÉ D'ÉMISSION A SA LIMITATION

C'est à partir du XVII^e siècle que se développe largement, en Europe occidentale, la création monétaire privée par les banques d'escompte. Cette innovation dans le système de crédit va provoquer de multiples écrits sur les règles de l'émission, les effets du crédit et sur ce qui est monnaie. Pour la plupart des auteurs le problème posé est assez simple . Il s'agit de savoir quels sont les avantages et les inconvénients du nouveau système, du point de vue des besoins de la communauté des marchands. Il s'agit de confronter le système monétaire métallique, dont le monnayage est entre les mains du Prince, avec la création d'une monnaie privée qui est totalement entre les mains des particuliers.

Derrière les questions techniques et purement économiques, de certitude, d'économie de coûts de transactions, de financement de l'activité économique, il y a un enjeu, celui de l'émergence d'un pouvoir monétaire privé, qui échappe totalement au Prince. L'interaction entre gouvernement et monnaie, entre action privée et création institutionnelle, est au coeur des préoccupations de J.-B. Say. Il pensera dans un premier temps avoir fondé théoriquement le système de crédit, en définissant les principes du *free-banking* pur. Les crises qui sévissent en Grande-Bretagne à partir du début du XIX^e, siècle le conduiront à une révision complète vers une position de *free-*

08

banking impur et même vers une monnaie dirigée sous contrainte des agents privés dans son plan de réforme monétaire selon le modèle de Ricardo¹.

Dans ce chapitre nous reprendrons les analyses de Say sur les banques d'escompte² et nous mettrons en évidence les emprunts nombreux de Say à Smith en notes de bas de page. Le rôle des banques d'escompte dans les crises économiques du début du XIX^e siècle a été pris en compte par Say, ce qui l'amène à développer des analyses en contradiction avec ses convictions profondes. Sur la question du développement du système financier anglais nous montrerons que Say n'a pas vu l'émergence du rôle de la Banque Centrale, et qu'il est resté en grande partie prisonnier de l'approche de Smith. Les auteurs qui vont s'illustrer sur cette question sont très nombreux et la vaste littérature de l'époque n'a pas encore fait l'objet d'un dépouillement systématique³ ; les mémoires adressés à l'autorité politique sont innombrables. L'émergence des banques se fait dans une période où il y a disjonction entre unité de compte et monnaie réelle. La création de monnaie privée par la banque peut permettre de réunir les deux fonctions de moyens de paiement et d'unité de compte et réduire ainsi considérablement tous les coûts de transaction.

Nous traiterons dans la première partie la position de Say dans la première édition du *Traité* ((1803), période où il développe son analyse de la banque libre. Puis dans une deuxième partie, nous traiterons de l'évolution de son analyse de 1814 à 1832 où il abandonne les principes de la banque libre et développe une conception beaucoup plus pessimiste du rôle des banques d'escompte.

¹ Voir le chapitre : Le plan de réforme monétaire sur le modèle de Ricardo.

² Les principes de fonctionnement des banques d'escompte sont bien connus, il ne s'agit donc, dans cette partie, que de montrer l'analyse de Say au risque de redire des choses bien connues.

³ Voir C. THÉRÉ, "L'édition économique et ses auteurs", in *Economie et sociétés*, série Oeconomia, PE, n°13, juillet-octobre 1990.

I. LE FONCTIONNEMENT DES BANQUES D'ESCOMPTE DE 1803 A 1814¹

1.1. Le *free-banking* pur

La question fondamentale qui est posée, est celle des institutions les plus aptes à préserver la confiance dans la monnaie. Say opte sans ambiguïté, dans un premier temps pour le *free-banking* pur². Ce modèle propose des banques émettant des monnaies concurrentielles. La Banque Centrale n'existe pas, elle ne peut pas être pensée en France en 1803. Dans cette conception, la Banque de France est un instrument de l'État qui cherche à s'emparer d'une partie de la richesse, produite par l'ordre marchand, pour des besoins de puissance. Dans le *free-banking* pur le système de paiement est constitué de monnaies bancaires convertibles en marchandise-monnaie. Cette marchandise-monnaie est le support de l'unité de compte établie par la loi. Elle est le moyen de paiement ultime des dettes. Les monnaies bancaires émises sont des dettes émises en contrepartie d'effets de commerce qui sont des droits sur les marchandises en cours de vente (*real bills*). Le mécanisme de la loi du reflux limite les excès d'émission, la banque doit disposer d'une encaisse métallique pour faire face à la demande de convertibilité en marchandise-monnaie.

En centralisant les dépôts de métal, les banques d'escompte réduisent les frais de garde, à partir des rendements d'échelle. Le gain réalisé par le détenteur de billets, correspondant aux dépôts faits en métal, peut être considéré comme un intérêt payé sur la *monnaie de banque*. Dans ce cas, la banque ne payant pas d'intérêt sur la monnaie qu'elle produit, elle rend gratuite la détention d'encaisse et tend ainsi à réaliser une quantité optimale de monnaie. La monnaie de banque constitue ensuite un circuit

¹ Sur l'émergence du billet voir : J. BICHOT, *Huit siècles de monétarisation*, Paris, 1984, Economica, pp. 139-187. M.-T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD, *Monnaie Privée et Pouvoir des Princes*, FNSP, Paris, 1987, pp. 135-164. M. MARION, *Histoire financière de la France depuis 1715*, T 1 et 2, Rousseau, Paris, 1919.

² Voir sur ce point : M. AGLIETTA, "Genèse des Banques Centrales et légitimité de la Monnaie", *Annales ESC*, mai-juin 1992, pp. 675-698.

particulier pour les revenus élevés. Si l'ensemble des banques réalise une émission excessive de billets, il y aura limitation par le paiement des importations et la demande de métal de la part des agents économiques. Au niveau macro-économique, la masse monétaire est endogène, ce sont les besoins des agents privés qui déterminent son niveau. Le volume des moyens de circulation se conforme aux prix et à la demande réelle des agents.

1.2. Les principes d'émission des billets de confiance

Say développe son analyse en prenant en compte les "banques de dépôt" d'une part et les "Banques d'escompte"¹ d'autre part. Les banques de dépôt se sont développées en relation avec les échanges des petits États. Say traite des banques d'escompte qui émettent des billets de confiance en contrepartie du métal ou des effets commerciaux. Il n'établit pas de différence fondamentale entre la contrepartie métal et celle des effets commerciaux car : *"Le gage des billets qu'elles émettent existe dans leurs coffres, soit en or soit en effets souscrits par divers particuliers. Quand ces particuliers sont solvables, leurs effets sont pour les billets un gage aussi bon que l'argent ; car ils seront acquittés, soit avec l'argent soit avec des billets"*². Ici Say donne les principes de la création monétaire selon la nature de l'instrument³. Dans le cas du paiement en métal, il y aura émission de billets pour une quantité équivalente, donc pas de création monétaire, mais dans le cas du paiement en billets ce sera la destruction de la monnaie par remboursement du crédit : *"si en argent , ils fournissent les moyens de payer une égale quantité de billets ; si en billets, ils retirent de la*

¹ Nous avons vu l'essentiel de l'analyse de Say sur ce point dans le chapitre "Agent de la circulation et signe", nous n'y reviendrons donc pas. Les banques de dépôt correspondent chez Say au modèle de la banque d'Amsterdam où les opérations se font par simple jeu d'écritures, le métal déposé ne circule pas ou peu. Les banques de circulation correspondent aux banques qui émettent des billets de confiance, banques qu'il commence par désigner sous le terme de banque de circulation et qu'il désignera par la suite sous le terme de banque d'escompte. Voir P. VILAR, *Or et monnaie dans l'Histoire, 1450-1920*, Flammarion, 1974, pp. 249-257.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 18, idem, 6°, p. 307.

³ Voir notre communication aux IX journées internationales d'Economie monétaire et bancaire, Nantes Juin 1992." J.-B. SAY et la valeur de la monnaie".

*circulation une quantité de billets égale à leur montant*¹". Ces Banques d'escompte "émettent des billets ou promesses de payer à vue au porteur, la quantité d'or ou d'argent stipulée par le billet"². La contrepartie de l'émission des billets est constituée par du métal , or ou argent, et par des effets de commerce. On dispose alors d'une double base pour garantir l'émission des billets et la convertibilité en métal ou en effet de commerce.

Le métal et la créance sont ainsi considérés comme des garanties équivalentes pour l'émission des billets. Cette approche pourrait ouvrir la voie à une définition de la monnaie fondée sur le crédit, mais J.-B. Say ne va pas jusque là. Pour maintenir les principes de fonctionnement de la banque et la confiance, il y a une difficulté. Il n'y a pas coïncidence entre le paiement des effets commerciaux à l'échéance et les demandes de convertibilité des billets en métal. Il y a donc un risque pour la banque de solvabilité. Pour faire face à ce risque J.-B. Say indique ce qui est la pratique des affaires. Ces "*banques lorsqu'elles sont bien conduites*" ne doivent escompter que "*des effets à court-terme*"³. Elles doivent en outre conserver une encaisse métallique suffisante pour faire face aux demandes de remboursement émanant des porteurs de billets : *un tiers, par exemple, ou même une moitié du montant de leurs billets en encaisse*⁴. Mais cette précaution n'est toutefois pas suffisante et l'expérience enseigne qu'un événement extérieur, indépendant de la politique de la banque, peut détruire la confiance sur laquelle repose toute l'opération, provoquant la ruée au guichet et remettant en cause la solvabilité de la banque, malgré les règles prudentielles qu'elle a respectées.

C'est dans ce cadre que J.-B. Say aborde le cas particulier de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France. Celles-ci consentent des crédits, des avances à concurrence des lettres de change qu'on leur apporte. Mais ces banques, à cause de leurs liens privilégiés avec le gouvernement et des avances qu'elles lui consentent, se trouvent dans l'incapacité de faire face à leur obligation de convertibilité. En retour elles

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 18.
² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Vol. II, p. 28.
³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Vol. II, p. 18, idem, 6°, p. 308.
⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Vol. II, p. 19, idem, 6°, p. 312.

sont amenées à "*solliciter des lois pour que leur papier ait cours forcé*", ce qui déplace entièrement leur fondement ¹. Ce qu'il craint à juste titre, c'est qu'une fois de plus le pouvoir politique, pour des besoins qui sont ceux de l'oligarchie, ne s'empare de l'instrument de la banque et n'impose une autre souveraineté que celle des agents privés. C'est en fonction de cette préoccupation, qui sera par la suite réaffirmée, que Say se prononce pour la pluralité des émissions et le développement des banques privées. Il voit dans la concurrence entre banques, un gage de sécurité, et un gain pour les utilisateurs de monnaie.

Cette décision change entièrement la nature de l'opération par rapport aux principes de l'émission fondée sur le crédit. On passe de l'accord libre des individus à un fonctionnement qui ne tire son existence que de la force coercitive de l'État. C'est pourquoi il se prononce pour la concurrence entre banques d'escompte et s'oppose à ce qu'une banque dispose d'une force telle, qu'elle devienne l'interlocuteur privilégié du pouvoir et tombe, de ce fait, dans sa dépendance. Logiquement "*l'établissement de plusieurs banques qui émettent des billets (..) vaut mieux que l'établissement d'une seule*"². L'établissement d'une seule banque, ou d'une banque dominante, présente à la fois les inconvénients du monopole et ceux de la dépendance par rapport au pouvoir politique. Les avantages reconnus depuis longtemps de ces banques d'escompte, que l'on trouve chez Smith³, vont à travers le crédit de court terme, permettre la mobilisation de la quasi-totalité du capital productif des entrepreneurs, ce qui exerce "*une grande influence sur la richesse nationale*"⁴.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Vol. II, p. 20.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Vol. II, p. 21.

³ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, pp. 71-73, : "I-442 (II-ii-41) *C'est pour cela que des billets de confiance émis en Ecosse ont procuré en peu de temps un accroissement considérable d'industrie.*

I-443 (II-ii-42) *On peut évaluer à 1 million l'argent servant à la circulation de l'Ecosse avant la réunion.*

Il n'y en a pas 1, million à présent, mais la monnaie, servant à la circulation, au

I-444 (II-ii-42-43) *moyen des billets de confiance, est portée à 2 millions et la prospérité grandement accrue. // Les banques & les, banquiers émettent leurs billets en escomptant des lettres de change.*

I-445 (II-ii-44 -45) *Ceux d'Ecosse avancent de l'argent ou des billets moyennant caution, et admettent des remboursements par petites portions.*

I-446 (II-ii-45 -46) *La banque d'Ecosse accordant des crédits à découvert permet aux négociants de ne pas laisser la moindre somme inemployée entre ses mains. "*

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Vol. II, p. 22.

Après avoir repris, dans la première édition du *Cours Complet d'Économie politique pratique*(1829), les avantages en accroissement de capital qui découlent du remplacement partiel de la monnaie métallique par les billets, Say se demande ce qu'il ne faisait pas avant aussi nettement, qui profite de ce capital additionnel. Pour lui l'émission de billets de confiance équivaut à un emprunt de la banque : "*Il faut considérer cette compagnie comme empruntant des monnaies métalliques à tous ceux qui veulent bien recevoir en place un signe représentatif qui leur servira tout autant*¹". Pour justifier cette analyse il développe son raisonnement en reprenant la démarche de la banque. Pour lui, la banque tient le discours suivant : "*Vous avez un effet de commerce qui n'est pas échu ; je l'escompterais ; je retiendrai un intérêt pour le temps qui s'écoulera jusqu'à son échéance, et en place de votre effet, vous aurez mes billets au porteur qui valent de l'argent comptant*²".

Lorsque le marchand, qui a fait escompter un effet, se sert des billets et qu'il les donnent en paiement à un autre marchand *c'est celui-ci qui à son tour prête à la banque ; il lui prête les écus qu'il serait en droit d'aller recevoir et qu'il veut bien laisser entre ses mains*³. Ce qui signifie que celui qui souscrit à ce marché, se retrouve dans la même position que s'il recevait de la banque des écus sans intérêts. Les principes qui règlent la quantité de billets de confiance en circulation portent sur trois points : "*Il suit qu'il reste habituellement dans la circulation, une somme de billets, proportionnée tout à la fois et à l'étendue du district où les billets ont cours, et à l'importance des échanges qui s'y font, et à la confiance que l'on a dans le remboursement des billets. L'un ou l'autre de ces motifs venant à diminuer, la quantité des billets en circulation diminue*⁴".

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 87.

² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 88.

³ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 88.

⁴ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 89, idem, 6°, pp. 307-308.

Les Banques d'escompte sont soumises à une contrainte de solvabilité, il leur faut pouvoir faire face en permanence à la demande de remboursement des billets payables à vue: "*Aussi les Banques d'escompte, n'escomptent-elles que des effets à très courte échéance et gardent toujours en caisse une somme considérable en espèces, un tiers par exemple ou une moitié*"¹. Toutefois cette précaution ne suffit pas pour faire face aux effets de la ruée aux guichets.

L'émission des billets de confiance repose sur deux modalités distinctes dans le cas de l'escompte du papier commercial: "*Les banques émettent leurs billets soit en prenant des lettres de change à l'escompte(...)en paiement d'effets à terme, et sous la déduction de l'intérêt(...) soit en prêtant à intérêt à des personnes solvables*"².

L'avantage de ce crédit de court terme est de permettre aux marchands et aux industriels de mobiliser la totalité de leur capital dans les opérations de production ou d'achat et de revente, ce qui suppose que le profit qui résulte de ces activités productives est nécessairement supérieur aux intérêts versés pour obtenir le crédit bancaire: "*Les négociants accrédités en tirent les sommes nécessaires à leur circulation courante; de façon que chaque négociant peut engager la totalité de ses capitaux dans ses entreprises, et n'en point conserver pour subvenir au mouvement ordinaire des marchandises*"³.

Say aborde, dans le cadre des principes de la banque d'escompte, la politique de la Banque de France. Il critique d'abord le fait que celle-ci ait dans ses coffres des sommes beaucoup plus fortes que celles que la prudence impose (2/3 de réserves en métal par rapport aux billets en circulation). Il donne les chiffres correspondants: "*Son passif exigible se montait par conséquent à 240 millions. Sur quoi elle avait en caisse 233 millions d'espèces, tandis que sans imprudence elle pouvait n'en garder que pour 80*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 19, idem, 6°, p. 312.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 21, idem, 6°, p. 309.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 21.

millions¹". Il déplore ensuite que les règlements de la Banque et la politique de ceux qui la dirigent soit si timides : *"Ces précautions sont telles, que si la Banque de France peut encourir un reproche, c'est de les avoir poussées trop loin (...) je vous avoue que j'aurais eu une bien plus haute idée des services que la Banque de France aurait rendu au commerce, si j'avais vu que sur les réserves énormes qu'elle a distribuées à ses actionnaires et sur celles qu'elle peut leur distribuer encore, elle eût eu quelques pertes à supporter²".*

Pour étayer cet argument assez contraire à une logique de rentabilité, Say invoque le privilège d'émission de la Banque de France sur la place de Paris. Il ne peut être justifié, que si celui-ci lui permet d'assumer des prêts que les banques d'escompte ordinaires ne peuvent assumer. Comme ce n'est pas le cas il demande que La Banque de France *"n'ait donc pas de privilège exclusif, et qu'elle soit exposée à la concurrence d'un ou de deux autres établissements du même genre. Ils lutteraient d'efforts pour se rendre utiles au public³".*

II. DES DANGERS DE L'EMISSION DES BILLETS DE CONFIANCE AU FREE-BANKING IMPUR

2.1. L'analyse de Smith et la dépréciation des billets de confiance

Dans la deuxième édition du *Traité* (1814) J.-B. Say va modifier sensiblement la définition des Banques d'escompte en plaçant plus nettement l'accent sur l'émission de billets de confiance en contrepartie du crédit commercial ⁴.

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3,Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 102.
² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3,Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 104.
³ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3,Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 105.
⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 2^eédition Livre I, p. 410 : *" Ce sont des associations de capitalistes qui fournissent par actions des fonds avec lesquels elles font divers services (...) ces associations afin d'accroître la masse de leurs capitaux et de leurs affaires, émettent pour l'ordinaire des billets de confiance, ou promesses de payer à vue au porteur la quantité d'or ou argent stipulée dans le billet."*

L'importance prise par les banques d'escompte en 1814 impose une autre analyse, car le retard de la France par rapport à L'Angleterre est considérable. Il importe pour Say de dégager ce que sont les conditions d'un bon développement de ces banques pour le commerce et l'industrie. Le rôle positif que produit la banque d'escompte : *"est que la somme qu'elle garde en caisse pour subvenir aux besoins courants est moins forte que les sommes réunies que seraient obligés de garder tous ceux pour qui elle paye, c'est une économie de capitaux¹".*

La limite imposée à l'émission des billets de confiance réside dans la nécessité d'une encaisse métallique. Cette nécessité découle de la confiance et de l'opinion que se font les détenteurs de billets des engagements pris par la banque. Pour lui, lorsque les opérateurs privés constatent un afflux de monnaie supérieure à leur encaisse précédentes les demandes de remboursement augmentent. Toutefois, on ne voit pas pourquoi ces mêmes opérateurs n'utiliseraient pas ce surplus de monnaie en billets pour étendre leur activité. Il tient compte de la défiance qui règne en France vis à vis de la monnaie de papier. Si la communauté de marchands est restreinte, alors ceux-ci peuvent savoir si la banque a fait des crédits de façon exagérée. Mais ce qui vaut ici pour une banque locale avec une clientèle étroite, ne vaut plus pour une banque ayant un espace d'action bien plus large.

Dans son argumentation pour limiter le rôle des banques au seul financement du crédit de court-terme, Say place l'accent avec une très grande vigueur sur la qualité des créances détenues par la banque. Dans ce cadre, les effets commerciaux sont suffisant pour garantir la masse des billets émis. Il va plus loin encore en considérant que le problème de la ruée aux guichets, si la banque est conduite correctement, ne remet pas en cause son principe : *"Si , par une raison quelconque, les billets de confiance cessent de pouvoir faire office de monnaie, ce n'est point la banque qui demeure chargée du soin de remplacer sa monnaie fictive,(...) Elle peut, nous venons de le voir , retirer tous ses billets avec les effets de son portefeuille.²"*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 2^e édition Livre I, p. 410.

² J.-B. SAY, *TEP*, 2^e édition Livre I, p. 419.

L'issue à la nouvelle situation ainsi créée, ne laisse pour Say qu'une alternative : *"L'embarras retombe sur le public, qui est obligé de se pourvoir d'un nouvel agent de circulation, soit en faisant revenir de la monnaie métallique, soit en y suppléant par des obligations des particuliers¹".* Toutefois, il considère que les avantages des banques d'escompte sont tels, que malgré les accidents, les marchands seront conduits à avoir de *"nouveau recours à une banque bien administrée²".* A l'appui de cette conviction, il cite en exemple le cas de la Banque de France, qui, en plein milieu des tourmentes politiques, a continué de fonctionner normalement, car elle était bien administrée : *"Aussi est-il arrivé que , malgré les circonstances très critiques où l'on s'est trouvé, les négociants ont continué de se servir de ses billets dont ils ne pouvaient se passer, et que ses billets, au moment de l'invasion des armées étrangères, ont pu être acquittés à bureau ouvert en espèces³".*

Il reprend l'analyse du rôle de la monnaie émise par les banques d'escompte : *"On conviendra qu'il n'est pas moins curieux qu'important de savoir si des billets, des papiers sans valeur intrinsèque , ajoutent quelque chose à la masse des richesses sociales; et dans le cas où il y ajoutent quelque chose, quel est le terme où s'arrête cet effet ⁴" ?*

Il reprend la démonstration de Smith⁵ pour la rendre accessible. Tout d'abord il pose en principe que : *"Les besoins d'une Nation réclament une certaine quantité de chaque sorte de marchandise, quantité déterminée par l'état actuel d'avancement de cette nation ⁶".* Les relations entre les besoins internes d'un pays et la quantité de marchandises que l'on y trouve, font que : *"Les marchandises qui dans chaque genre*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 2^e édition Livre I, p. 419.

² J.-B. SAY, *TEP*, 2^e édition Livre I, p. 419.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 2^e édition Livre I, p. 420.

⁴ B.SAY, *TEP*, 2^e édition Livre I, p. 410.

⁵ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, pp. 74-75: I-483 (II-ii-86) *"Une banque sert à faire employer et à rendre productifs des fonds morts qui sans cela resteraient en caisse pour faire face aux demandes accidentelles"*. Voir sur ce point le Working-paper de Gilles Jacoud : *L'analyse de la monnaie de papier par Adam Smith : Une référence pour la théorie et les pratiques monétaires françaises"* Séminaire-atelier sur l'Histoire des faits et de la pensée monétaire, centre de Recherche Monnaie Finance Banque, Université Lumière Lyon II.

⁶ B.SAY, *TEP*, 2^e édition Livre I, p. 411.

excèdent ces besoins(...) vont chercher ailleurs des acquéreurs plus disposés à y mettre le prix ; elles sortent du pays¹". Sur la base des besoins nous sommes donc renvoyés à l'application de la loi de l'offre et de la demande.

L'émission des billets de confiance représente une économie de capital. Celle-ci par le jeu de l'échange, est convertie en d'autres marchandises : *"Il en résulte et ceci est bien remarquable, que le capital national est accru d'une somme égale à tout le numéraire métallique qui est sorti par ce motif. La circulation intérieure n'est point pour cela privée de la monnaie qui lui est nécessaire, puisque le métal absent est remplacé par des billets qui font exactement le même service²".*

2.2. Le free banking impur

Le free-banking impur comporte, outre les caractéristiques déjà indiquées, une banque différente des autres en tant que banque de l'État. Cette banque, si elle dispose d'un monopole d'émission des billets de confiance sur un espace donné, est soumise comme les autres à la convertibilité en espèces et elle n'exerce aucun contrôle prudentiel sur les autres banques. Pour que les billets émis par les banques d'escompte fassent office de monnaie, de moyen de circulation, il faut deux conditions : *"non seulement qu'il y ait toujours en caisse des valeurs, en effets ou en argent, suffisantes pour acquitter tous les billets qui peuvent se présenter, mais que la caisse soit à portée du porteur de billet³".*

Si l'on examine de plus près les conditions de l'émission de billets de confiance par les banques d'escompte, il n'y a de crédit accordé que la portion de billets qui est émise en contrepartie de créances⁴ : *"Or cette portion ne doit jamais se composer de*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 2^e édition Livre I, p. 411.

² B.SAY, *TEP*, 2^e édition Livre I, p. 413.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère} édition, Livre second, p. 27.

⁴ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. : "I-471 (II-ii-73) *Nouvelle Banque établie en Ecosse, pour avoir voulu prêter tout ce qu'on voulait emprunter sous*
I-472 (II-ii- 73) *bonne caution, et avoir voulu escompter toutes*
I-173 (II-ii-73) *lettres de change de circulation, a été renversée au bout de deux ans.*

titres à longue échéance, car ils sont le gage d'un autre titre qui est entre les mains du public, et qui a la plus courte de toutes les échéances puisqu'il est remboursable à vue.¹". Cette contrainte de solvabilité et les règles prudentielles qu'elle implique, entraînent, que les banques ne peuvent pas financer, par le crédit, des opérations à longue échéance : "*les billets de confiance ne pouvant remplacer et encore en partie que cette portion du capital national qui fait office de monnaie, qui circule d'une poche dans une autre pour servir à l'échange d'autres biens ; et qu'une banque de circulation ne saurait par conséquent (...) fournir aucun fond destiné à être employés comme capital engagé*".².

C'est cette contrainte qui explique que tous les projets de banques agricoles, fondées sur des hypothèques territoriales, n'aient jamais été viables. Dans la mesure où la contrainte de solvabilité s'exerce à travers la détention du métal, et que l'offre de celui-ci est inélastique dans le court-terme, la position de Say apparaît comme cohérente. L'autre possibilité pour développer l'émission de monnaie de crédit, reposait sur l'escompte du papier commercial refinancé au moyen d'autres lettres de change. Les obstacles sur lesquels va buter ce mécanisme de l'émission de billets, refinancée par l'escompte d'autres papiers commerciaux, est "*de jeter dans la circulation une plus grande quantité de ses billets que n'en réclament les besoins de la circulation et l'état du crédit de la banque ; (...) par conséquent, ils reviennent sans cesse à la banque pour se faire rembourser*".³.

Le développement du crédit entraîne une demande de retraits de métal plus forte⁴ et la banque doit, ou emprunter du métal ou limiter le montant des crédits accordés. Ce

I-471 (II-ii-74) *Elle avait voulu encourager les gens entreprenants à supplanter les autres banques: elle a enfoncé les premiers dans la ruine & débarrassé les autres de leurs*

I-475 (II-ii-74 -76) *mauvaises affaires. // Elle a offert l'exemple de toutes les conséquences*

I-484 (II-ii-86) *Les billets sont un moyen de transport à travers les airs, qui permet de mettre en culture productive les grands chemins, mais ne sauraient augmenter l'étendue du pays.*

I-485 (II-ii-87 -88) *Une guerre malheureuse en ruinant le crédit des billets anéantirait en un instant l'argent de la circulation.*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 31.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 32.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 35, idem, 6°, p. 312.

⁴ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p.75, "I-490 (II-ii-96) *Les billets ne font pas renchérir les denrées en ce qu'ils font sortir de la circulation autant de monnaie qu'ils y en répandent.*

qu'il redoute, c'est l'absence de limites à la création monétaire relevant du crédit, avec les risques correspondants. Cette absence permet à des affaires spéculatives ou malsaines de se poursuivre. A cause de prêts de mauvaise qualité, accordés en trop grande quantité, la réputation de la banque va se dégrader, déclencher la ruée au guichet et la faillite. Le processus est pour lui identique dans le cas des avances perpétuelles faites par les banques à l'État, avec l'inconvénient supplémentaire de donner naissance à la monnaie à cours forcé.

Pour parvenir à un activité bancaire bien organisée Say propose : de réduire la quantité de billets émis et de réserver ceux-ci à une seule catégorie¹ d'acteurs du marché : *" Un des moyens d'empêcher la trop grande multiplication des billets, est de défendre qu'on en fasse au-dessous d'une certaine somme ; de manière qu'ils puissent servir à une circulation des marchandises qui passent d'un négociant à un autre négociant, et qu'ils soient incommodes dans la circulation qui se fait du marchand aux consommateurs²".* C'est donc contre ses propres principes que Say est amené à conclure sur ce point. L'initiative ne peut pas être laissée totalement aux acteurs privés, ceux-ci sont incapables de produire l'ordre et la certitude. L'intervention du Prince est nécessaire : *"Doit-il (le gouvernement) violer en cela la liberté des transactions qu'il est appelé à défendre ? Sans doute, de même qu'il est autorisé à condamner la construction d'un édifice privé qui menacerait la sûreté publique³".*

Au chapitre XIX du *Cours Complet* (1829), Say reprend en détail les problèmes posés par le développement des banques d'escompte. Les banques d'escompte cherchent systématiquement à obtenir des monopoles divers : *"pour multiplier leurs bénéfices, les*

I-491 (II-ii-97) *Mais quand ils ne sont pas exigibles à bureau ouvert, ils s'échangent à perte; les marchandises ne renchérissent pas, mais les billets baissent de prix."*

¹ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p.76 :*"I-487 (II-ii-89 -91) Il vaut mieux faire les billets assez forts pour qu'ils ne puissent circuler qu'entre négociants & non des négociants aux consommateurs. Smith propose 5 £ st.*

I-488 (II-ii-92) *On observe que quand les billets ne sont pas de trop. petites sommes, l'or et l'argent restent abondants.*

I-489 (II-ii-94) *Le gouvernement a-t-il le droit d'empêcher les établissements particuliers d'émettre des petits billets si l'on veut bien les recevoir ? Oui comme il a le droit d'ordonner la reconstruction d'une maison qui menace de tomber.*

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 40.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 41, idem, 6°, p. 313.

banques sont fort portées à solliciter de l'autorité, un privilège exclusif pour leurs opérations¹". Ici la logique privée débouche sur le monopole. Mais du côté de l'État, il y a aussi des raisons de favoriser ce monopole : "De son côté l'autorité publique , qui sacrifie trop souvent les intérêts des gouvernés à ceux des gouvernants, est assez portée à accorder de semblables privilèges qu'elle se fait bien payer²".

Après avoir dénoncé cette connivence, Say se demande si un gouvernement a le droit d'interdire l'émission de billets de confiance. La réponse qu'il fournit ne se situe pas sur le terrain du droit, le problème majeur est celui de la dépréciation des billets de confiance et de ses conséquences : *"S'il est loisible à tout particulier d'en faire (des billets) avec des formes qui admettent un très grand développement, chacun peut par ce moyen multiplier la somme des unités monétaires de tout un pays, et cette faculté mène à de très grandes conséquences³".* Ces conséquences, ce sont naturellement les désordres introduits dans le paiement des contrats : *"Tous les engagements pécuniaires qui sont contractés dans le pays, peuvent en être affectés, car ils sont stipulés en monnaie(..) les loyers des maisons et des terres ne rapporteront plus aux propriétaires le même revenu qu'ils y trouvaient(..) j'aurai prêté de la monnaie, jouissant de sa valeur intégrale(..)le gouvernement qui doit deux cent millions de rente, les acquittera avec une valeur de cent millions ; mais au lieu de toucher des impôts pour une valeur de 900 millions, ce qu'il recevra des contribuables ne vaudra plus que 450 millions⁴".*

Toutefois, cette analyse ne le conduit pas à remettre entre les mains de l'autorité politique, le soin de contrôler l'émission de billets de confiance. En effet, si l'on doit interdire aux banques de pratiquer librement l'émission de billets de confiance *"Il ne s'ensuit pas qu'on doive laisser cette faculté au gouvernement ou à ses agents : elle*

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3,Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 106.
² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3,Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 106.
³ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3,Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 108, idem, 6°, p. 313.
⁴ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3,Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 108. Pour appuyer son argumentation Say cite les travaux de : Rob Mushet, publié en 1826, intitulé : *An attempt to explain from facts the effects of the issues of the Bank of England,voyez aussi les Enquêtes parlementaires de 1822"*.

*n'est pas moins dangereuse entre leurs mains*¹". Son analyse lucide des faits semble déboucher dans une impasse, en l'absence de possibilité de concevoir une institution qui puisse contrôler le système.

2.3. L'abandon des principes de liberté d'émission

Son analyse va évoluer dans un sens profondément négatif sur le rôle des banques d'escompte. Tout d'abord il commence par tempérer sérieusement l'optimisme qui était celui des précédentes éditions du *Traité* : *"Une banque d'escompte, au moyen des avances qu'elle fait au commerce et des facilités qu'elle procure à la circulation, offre des avantages qu'on ne saurait contester, mais qui ont été exagérés par ignorance ou dans des vues d'intérêt personnel"*. Le gain en capital que Smith avait mis en valeur n'est plus que marginal : *"dans la supposition même où l'instrument des échanges serait en entier de papier, et permettrait de disposer autrement de toutes les valeurs métalliques, un pays n'y gagnerait qu'une augmentation de capital égale à la somme des monnaies, laquelle est bornée par les besoins de la circulation, et, ne forme qu'une médiocre portion des capitaux productifs d'une Nation"*³ .

La référence au fameux passage de Smith sur le rôle des banques d'escompte disparaît complètement. C'est une véritable révision : *"Quand à la somme qu'un pays peut admettre en billets de confiance, loin d'égaliser la somme des monnaies, elle n'en peut remplacer qu'une assez faible partie"*⁴. Il souligne les faiblesses d'un système qui repose sur la confiance : *"or la confiance du public est facile à s'alarmer"*, avec l'espace limité dans lequel s'exerce l'activité des banques et les réserves de métal que ce système implique. Tout cela dresse un tableau assez pessimiste et qui contraste fortement avec

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 109, idem, 6^e, p. 305.

² B.SAY, *TEP*, 5^e édition Livre I, p. 148, idem, 6^e, p. 311.

³ J.B.SAY, *TEP*, 5^e édition Livre I, p. 148, c'est nous qui soulignons, idem, 6^e, p. 311.

⁴ J.B.SAY, *TEP*, 5^e édition Livre I, p. 149, idem, 6^e, p. 311.

l'optimisme des éditions précédentes. Mais l'objection la plus importante au rôle que Say avait cru devoir assigner aux banques d'escompte est ailleurs. 23

L'émission de billets de confiance, contrairement à ce que Smith a cru, perturbe gravement toute la circulation monétaire et par conséquent l'activité économique : *"Une trop grande multiplication de billets au porteur a d'autres inconvénients. Les signes représentatifs de la monnaie, la remplaçant complètement jusqu'à concurrence des sommes qu'on verse dans la circulation, augmentent réellement le nombre des unités monétaires et en déprécie la valeur¹".* C'est la dépréciation du billet qui est visée, il cite à l'appui de son argumentation les expériences de 1825 et 1826. Celles-ci débouchent sur la crise économique : *"des banques multipliées ayant porté trop loin leurs escomptes et jeté dans la circulation une trop grande masse de billets, les billets sont partout revenus au remboursement ; ce qui a mis toutes les banques dans l'impossibilité de continuer leurs escomptes, et de soutenir les nombreuses et vastes entreprises qui marchaient à l'aide de ces escomptes ; d'autant plus que plusieurs de ces entreprises s'étaient exagéré les besoins de la société en divers genres et avaient abusé de la facilité d'entreprendre²".* La loi du reflux ne joue donc plus le rôle régulateur de l'ordre marchand qui lui était imparti.

Cette critique débouche sur une question fondamentale qui constitue un renversement complet de perspective dans l'analyse : *"On peut élever la question de savoir jusqu'à quel point on peut laisser à des particuliers ou à des entreprises particulières, le pouvoir de faire varier à leur gré la valeur d'une marchandise dans laquelle sont stipulées toutes les obligations entre particuliers³".* Dès lors la conclusion s'impose : *"un gouvernement peut-il violer ainsi la liberté des transactions qu'il est appelé à défendre ?(..) Peut-être, de même qu'il est autorisé à condamner la construction d'un édifice privé qui menace la sûreté publique⁴".* Cette conclusion, déjà citée, que l'on trouve de la première à la sixième édition, prend un contenu très différent

¹ J.B.SAY, *TEP*, 5^e édition Livre I, p. 151, idem, 6^e, p. 313.

² J.B.SAY, *TEP*, 5^e édition Livre I, p. 150 note 1, idem, 6^e, note 2, p. 312.

³ J.B.SAY, *TEP*, 5^e édition Livre I, p. 152, idem, 6^e, p. 313.

⁴ J.B.SAY, *TEP*, 5^e édition Livre I, p. 152, idem, 6^e, p. 313.

et beaucoup plus radical. La liberté d'émission des banques d'escompte conduit au désordre, elle interdit tous les calculs rationnels. Devant ce constat, il est conduit à faire de l'émission des billets un bien public. Non que sa prévention à l'égard du pouvoir politique et des gouvernants ait diminué, tout au contraire, mais il s'agit d'intérêts bien compris. Il est de l'intérêt de l'État que l'ordre économique ne soit pas perturbé périodiquement par l'émission de billets de confiance. Le désordre monétaire qui résulte de la liberté d'émission est contraire aux besoins de rentrées fiscales du Prince. Si la monnaie est un bien public, sa valeur ne peut pas être confiée aux seuls intérêts privés. A ce point cependant il s'arrête, et note seulement que la mise en place d'une institution telle que celle de la Banque d'Angleterre, productrice de ce bien public qu'est une monnaie stable, ne lui semble pas possible en France, compte-tenu des traditions historiques et politiques.

CONCLUSION

La conclusion de cette analyse est décevante car Say se borne à reprendre les restrictions qu'il avait déjà faites. La liberté d'émission doit être restreinte en obligeant à ce que le montant des billets soient d'une certaine somme "*de manière qu'ils puissent servir à la circulation des marchandises qui passent d'un négociant à un autre négociant*¹. En outre les règles prudentielles doivent être respectées en matière d'encaisse métallique, sans que Say dise quoi que ce soit sur l'institution qui doit être chargée de cette surveillance. Pour lui, toute tentative de dépasser les problèmes posés par les banques d'escompte bascule dans l'émission de papier-monnaie, que curieusement Say appelle *monnaie de papier* par souci pédagogique, : "*Si l'on voulait excéder cette mesure, il faudrait en faire de la monnaie de papier, et ce ne serait plus*

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 114.

des billets de confiance.¹". Nous verrons toutefois, dans le dernier chapitre de cette partie qu'il a tenté de penser une réforme qui transpose le système anglais, en tenant compte des contraintes politiques propres à la France.

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie politique pratique*, T 3, Rapilly libraire, 1829, Paris, p. 115.

TAUX D'INTÉRÊT ET CRÉDIT

I. TAUX D'INTERET ET CREDIT DE 1803 A 1814

- 1.1. Définition du taux d'intérêt**
- 1.2. Taux d'intérêt et quantité de monnaie**
- 1.3. Offre et demande de fonds prêtables**

II. TAUX D'INTÉRÊT ET CRÉDIT A LONG TERME DE 1814 A 1836

- 2.1. La nouvelle définition du taux d'intérêt**
- 2.2. Taux d'intérêt et quantité de monnaie après 1814**
- 2.3. Offre et demande de fonds prêtables à partir de 1814**

CONCLUSION

CHAPITRE 9

TAUX D'INTÉRÊT ET CRÉDIT¹

L'analyse du taux d'intérêt et du crédit à long terme ne tient que peu de place dans la première édition du *Traité*(1803). Il faut chercher dans différents chapitres pour trouver la ligne de pensée de J.-B. Say. Cette analyse va se modifier profondément au fil des différentes éditions. Mais globalement il n'accorde pas au crédit la place que nous lui accordons aujourd'hui. Il écrit dans un monde² qui est encore très largement

¹ Voir M.ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia, Dalla Cassa di sconto agli assegnati (1776-1792)*, Il Mulino, 1992, Bologna, 456 p. Voir également Ph.HOFFMAN, G.POSTEL-VINAY, J.L.ROSENTHAL, *Économie et politique. Les marchés du crédit à Paris, 1750-1840*, L.FONTAINE, *Espaces, significations et usage de la dette dans les hautes vallées alpines (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Communications au colloque : "Les chaînes de crédit en Europe (XVIIe-XIXe siècles), 18 et 19 juin 1993, Centre P.LEON, Lyon.

² La quantité de monnaie papier est considérable, même en France où la monnaie de papier souffre de l'expérience de Law. Les estimations sont variables sur le rapport entre monnaie de papier et espèces métalliques, le volume du crédit sous forme d'effets de commerce, serait de l'ordre de 5 à 6 fois la circulation métallique. Voir sur ce point : Guy THUILLIER, *Le stock monétaire de la France en l'an X*, in : *Revue d'Histoire économique et sociale*, 1974, p. 253. Voir également : F.BRAUDEL, *Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme*, T 2, *Les Jeux de l'Échange*, A.Colin, 1979, Paris, pp. 74-231. Colloque de Bercy, *État, Finances et Économie française*, Imprimerie Nationale, Paris, 1991, JM.THIVEAUD, *Crédit épargne et confiance à la veille de 1789*, pp. 229-249, P. BUTEL, *Guerre et Blocus sous la révolution et l'Empire*, pp. 565-584. CH.KINDLEBERGER, *Histoire Financière de l'Europe Occidentale*, Economica, Paris, 1990, pp. 51-163. Y.BRETON, *La monnaie, le crédit et la banque en France*, in : *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, sous la direction de Y.BRETON et M.LUTFALLA, Economica, 1991, pp. 525-553. M.WEBER, *Histoire économique*, Gallimard, Paris, 1991, pp. 259-316. Pour les débats qui ont précédé voir : PH.STEINER, *Circuits, monnaie et balance du commerce*, pp. 111-121, *monnaie intérêt et travail*, pp. 122-140; et J. de BOYER, *Les débats monétaires et le développement de la théorie monétaire en Grande-Bretagne dans la première moitié du XIX^e siècle*, pp. 554-557, in *Nouvelle Histoire de la Pensée économique*, sous la direction de A. BERAUD et G.FACCARELLO, La Découverte, T 1, Paris, 1992.

dominé par l'agriculture et où l'industrie est en plein développement. Les opérations de crédit sont encore d'une forme largement archaïques comparées à l'Angleterre. Les croyances de ses contemporains¹ dans le crédit pour suppléer à ce manque, sont pour lui un rêve. Il est vrai que dans une situation où l'appareil bancaire était encore largement sous-développé, comparativement à l'Angleterre il était difficile de penser un financement de l'investissement à long terme à partir du crédit. Ses préoccupations restent marquées par la réciprocité de l'échange dans le circuit des marchands, qui fonctionne bouclé sur lui même. C'est toute la logique "*des avances et des retours* " qu'il utilise fréquemment². Voici brièvement résumées les conclusions de son analyse :

1) Les fonds prêtables sont constitués par l'épargne, celle-ci se compose non seulement de l'épargne qui est sous la forme monnaie mais aussi de toutes les valeurs qui sont facilement convertibles en monnaie. Il peut s'agir aussi bien d'effets de commerce que d'effets financiers (titres de la dette publique) ou de marchandises qui peuvent être facilement vendues.

2) Le marché de la monnaie n'a pas d'effet direct sur le taux d'intérêt, car la monnaie en circulation est différente, de par sa nature, du capital détenu sous forme de monnaie. Ce sont des lois différentes qui gouvernent les deux marchés, celui de la monnaie comme marchandise moyen de circulation, et celui du capital sous forme de

¹ Celles-ci étaient largement hostiles au développement du crédit bancaire à court-terme fondé sur l'émission des billets par les banques d'escompte. L'analyse de Say pourrait bien trouver ses sources dans la formation qu'il a subie et l'influence qui en a résulté au moment où il était le secrétaire de Clavières. A ce moment-là les opérations d'assurance sont complètement liées à celle du crédit. Nous savons que Clavières était un personnage important et qu'il fut ministre des finances sous la Révolution Française. C'est chez lui en outre que le jeune Say a pris connaissance pour la première fois de la Richesse des Nations de Adam Smith. Tout ceci plaide fortement pour que la pensée de Clavières, en matière de crédit et de finance, ait influencé un jeune homme de 20 ans. Clavières se situait directement dans la lignée de Law en matière de crédit et de monnaie. Say ne s'était sans doute pas tout à fait affranchi de son influence au moment où il a écrit le Traité. De plus il peut toujours y avoir chez un auteur, même le plus scrupuleux, une tendance à rendre un hommage inconscient à ceux qui lui ont permis d'accéder à une certaine connaissance. Say était un homme très sensible et ce genre de réaction était tout à fait possible de sa part. Il est évidemment impossible de prouver tout cela et nous ne pouvons avoir que des présomptions.

² F.BRAUDEL, *Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme*, T 2, *Les Jeux de l'Échange*, A.Colin, 1979, Paris, pp. 117-128.

monnaie. Un accroissement de la quantité de monnaie fait légèrement baisser le taux d'intérêt. 29

3) Il n'y a pas de mécanisme véritablement régulateur et le taux d'intérêt apparaît comme indéterminé. Le taux d'intérêt n'exerce pas d'action déterminante sur l'ensemble de l'activité économique. Pour Say, comme pour beaucoup d'auteurs de la période, le système monétaire, ainsi que celui du crédit, est essentiellement passif et réactif. Les deux s'adaptent aux forces réelles, la seule exception est celle du crédit suscité par l'action de l'État.

4) Le taux d'intérêt représente pour Say un prix affecté à chacun des différents types de risque. Pour lui il n'y a pas de taux d'intérêt général. A la question de savoir quelles sont les différentes composantes essentielles des taux d'intérêt, Say apporte successivement deux réponses. Dans la première édition du *Traité* (1803), il indique que les composantes sont celle du taux d'intérêt fondamental lié à l'offre et à la demande de fonds prêtables, sans qu'ici le taux de profit ne joue aucun rôle et de la prime de risque.

5) Dans la deuxième édition du *Traité* (1814) le taux d'intérêt fondamental est relié directement au taux de profit. Il y rajoute toutes les autres composantes : risque, échéances, négociabilité.

6) A cette deuxième version, Say ajoutera que le taux de profit ne suffit pas pour déterminer le taux d'intérêt. Son analyse conduit plus à déterminer des taux d'intérêts particuliers, caractérisés pour chaque actif par le risque, l'échéance, la qualité de l'émetteur et la négociabilité. Si l'on voulait y voir une structure, celle-ci se fonderait sur le risque. Toutefois l'idée serait plutôt que chaque marché représente une sorte d'îlot relativement indépendant des autres.

La légitimité du crédit

J.-B. Say commence par combattre les préjugés en matière de prêts, ainsi que l'intervention de l'État qui fixe le taux de l'usure : "*L'intérêt de l'argent s'appelait usure anciennement, et c'était le mot propre, puisque l'intérêt est un prix, un loyer qu'on paye,*

pour avoir la jouissance de l'argent"¹. La définition ne s'écarte pas de ce que tout un chacun pouvait dire à cette époque². Il développe ensuite des considérations historiques sur l'évolution du rôle du crédit du moyen-âge jusqu'à son époque. Parmi les causes qui expliquent pour lui le préjugé défavorable contre le prêt à intérêt, il y a la faiblesse des capitaux disponibles, leur rareté, et surtout le fait qu'on empruntait, non pour monter une opération industrielle ou commerciale mais "*pour satisfaire à un besoin pressant ; alors exiger un intérêt n'était autre chose qu'asseoir un profit sur la détresse de son prochain*"³. C'est donc essentiellement le fait que le prêt n'avait pas pour motif la production, mais la consommation pour survivre, qui explique la condamnation du prêt à intérêt.

Pour lui cette considération a enlevé toute légitimité sociale aux opérations de prêts. Une telle explication lui sert à souligner fortement le rôle nouveau du crédit dans la société industrielle en train de naître et donc sa légitimité. Ce sont "*les progrès de l'industrie*"⁴ qui modifient la nature du crédit, qui le transforme en "*un agent, un outil, dont celui qui l'emploie peut se servir très utilement pour la société et avec un grand profit pour lui même*"⁵. Dès lors la légitimité du prêt à intérêt est acquise et le taux d'intérêt devient une compensation équitable, fondée sur un contrat : *la convention entre l'emprunteur et le prêteur par laquelle le loyer est fixé, est du même genre que toutes les conventions*"⁶. Le crédit tombe dans la catégorie générale de tous les contrats et de toutes les transactions sur les marchandises⁷.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 275, idem, 6°, p. 390.

² PH.STEINER, *Circuits, monnaie et balance du commerce*, pp. 111-121, *monnaie intérêt et travail*, pp. 122-140; in *Nouvelle Histoire de la Pensée économique*, sous la direction de A.BERAUD et G.FACCARELLO, La Découverte, T 1, Paris, 1992.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 277, idem, 6°, p. 390.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 277, idem, 6°, p. 391.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 277, idem, 6°, p. 391.

⁶ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 278, idem, 6°, p. 391.

⁷ Les longs développements qu'ils consacrent à cette question s'expliquent aussi par ses origines protestantes et la profession de son père. La Révolution française avait vu resurgir toutes les condamnations et les critiques contre ceux dont le métier était de manier l'argent : 28 financiers furent guillotonnés et Clavières se suicida. Nous avons vu les liens de sa famille avec les banquiers Genevois et avec le groupe des Girondins qui comptaient parmi eux beaucoup de banquiers et de négociants. Toute cette partie de son Traité sonne d'ailleurs un peu comme une défense de ce groupe auquel, sur le plan politique, il appartient, bien qu'il ne soit pas de la même génération.

Nous traiterons dans une première partie du taux d'intérêt et du crédit à long terme dans les écrits de 1803 à 1814, en analysant successivement la définition du taux d'intérêt, les rapports entre le marché de la monnaie et celui des fonds prêtables et enfin l'offre et la demande de fonds prêtables. Dans la deuxième partie nous reprendrons ces trois points de 1814 à 1829.

I. TAUX D'INTERET ET CREDIT DE 1803 A 1814

1.1. Définition du taux d'intérêt

Abordant la partie proprement économique de la question, il indique que le taux d'intérêt se fixe par les mêmes lois que les prix des autres marchandises : la loi de l'offre et la demande. Celui-ci dépend "*de la quantité des capitaux offerte pour être prêtée comparée à la quantité des capitaux demandés*"¹. Il précise que le "*rapport entre ces deux quantités détermine le taux fondamental de l'intérêt*"². Jusque là rien donc de différent de ce que l'on trouve pour les autres marchandises. Mais ce "*taux fondamental*" ne représente pas la totalité du taux d'intérêt payé par les emprunteurs. L'opération de crédit est une opération particulière, car "*dans le prêt il s'agit encore d'évaluer le risque que court le prêteur de ne pas entrer en possession (...) de son capital*"³. La valeur de ce risque⁴ est calculable et elle représente une autre portion de l'intérêt "*qui forme une véritable prime d'assurance*"⁵.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 278.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 278.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 278.

⁴ Le problème de l'intérêt a été débattu en Angleterre depuis le XVII^e siècle. Voir M.ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia*, Il Mulino, 1992, Bologna, pp. 45-59. Voir également : PH.STEINER, *monnaie, intérêt et travail*, pp. 122-140, in *Nouvelle Histoire de la Pensée économique*, sous la direction de A.BERAUD et G.FACCARELLO, La Découverte, T 1, Paris, 1992.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 279.

La prime de risque

Ce risque n'est pas de même nature que celui lié à toute entreprise commerciale ou industrielle. La nature particulière du contrat implique qu'il y a, non seulement un risque général, lié aux conditions politiques et économiques générales, mais en outre un risque particulier lié à la personnalité de l'emprunteur. Ce risque rend impossible de fixer par la loi un taux d'intérêt maximum. Seuls les parties au contrat ont les éléments pour pouvoir apprécier ce que doit être le niveau de la prime de risque.

Pour s'opposer à toute fixation par l'État du taux d'intérêt, il indique que le taux légal augmente le risque pour le prêteur. Si le prêt a lieu, le taux réellement pratiqué est au-dessus du taux légal et fait donc courir un risque supplémentaire au prêteur : celui de se mettre dans l'illégalité. C'est ce qui va encore augmenter la prime d'assurance et le taux d'intérêt. Le résultat est donc l'inverse de celui recherché par l'État. A l'appui de son argumentation, il cite des exemples historiques où le taux *d'intérêt fondamental* est négligeable : "*Sur les 86% d'intérêt payé sous le roi Jean (1360), il n'y avait peut-être pas plus de 3 à 4% qui représentaient le service productif de la masse des capitaux prêtés*"¹. Notons ici au passage qu'il donne une définition de l'intérêt, "*service productif de la masse des capitaux*", différente de celle qu'il a présentée, sans lui donner d'importance. La conclusion générale de toute l'argumentation est que, pour faire baisser le taux d'intérêt, il faut d'abord et avant tout réduire les risques qui s'attachent à ce type d'opération. La baisse dépend "*de la sûreté dont jouit le prêteur*"². Celle-ci comprend trois éléments : 1) "*la sûreté de l'emploi*," autrement dit la nature de l'investissement, 2) le "*caractère personnel de l'emprunteur*" et ses qualifications, 3) "*la bonne administration du pays*"³ où se réalise l'opération.

Si cette bonne administration n'existe pas, alors : "*Le taux de l'intérêt hausse toutes les fois que les lois de l'administration ne savent pas garantir l'exécution des engagements. C'est bien pis lorsqu'elles excitent à les violer, comme dans les cas où*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 282, idem, 6°, p. 392.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 282, idem, 6°, p. 392.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 101, idem, 6°, p. 392.

*elles autorisent à ne pas payer*¹". C'est l'occasion pour lui, d'expliquer l'avidité qui se développe dans les temps de trouble : "*Dans les lieux où l'on ne croit pas pouvoir disposer avec sûreté de son épargne, chacun est fort enclin à consommer la totalité de son revenu*"² et cela entraîne la diminution des fonds prêtables.

Taux d'intérêt et durée du prêt

Un prêt à court terme réduit le taux d'intérêt parce que "*le capital est plus rapidement disponible*"³ et cela réduit le risque du prêteur d'autant. Enfin la dernière circonstance qui influe sur le taux d'intérêt est celle de la possibilité, pour le prêteur, de se débarrasser de sa créance. C'est cet élément qui explique le "*bas intérêt auquel plusieurs d'entre-eux (les gouvernements) parviennent à emprunter*"⁴. A l'inverse, les effets non négociables "*portent un intérêt bien plus fort*"⁵. Concernant les garanties possibles pour un prêt, la seule garantie de la bonne exécution du paiement des intérêt et du remboursement de l'emprunt, doit être fondée sur "*l'expérience de l'exactitude qu'ils (les particuliers) mettent à acquitter leurs engagements*"⁶.

¹ J.-B. SAY, *Traité*, 2e édition, Livre II, p. 105, idem, 6°, p. 394.. Say se réfère à Turgot à propos d'un procès sur une opération de crédit à Limoges. Ailleurs, il lui rend hommage sur ce point précis : "*Turgot développa la théorie de la monnaie et cette vérité, neuve alors, que la monnaie ne remplit pas son office en vertu de l'autorité du gouvernement, qu'elle n'est pas plus un signe représentatif que la marchandise qu'elle achète ; il distingua fort bien la somme des monnaies de celles des capitaux, et ses principes sur ce qu'on appelle mal à propos intérêt de l'argent, sont excellents ;* J.-B. SAY, *COURS COMPLET*, 2e édition, T II, p. 555. Voir également G.FACCARELLO ET ANNIE COT, *Sensualistes et utilitaristes*, pp. 254-301, in *Nouvelle Histoire de la Pensée économique*, sous la direction de A.BERAUD et G.FACCARELLO, La Découverte, T 1, Paris, 1992.

² J.-B. SAY, *Traité*, 2e édition, Livre II, p105.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 283, idem, 6°, p. 393.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 284.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 285.

⁶ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 285, idem, 6°, p. 394.

Il passe ensuite à l'action de la quantité de monnaie sur le niveau du taux d'intérêt. Il commence par combattre les préjugés : "*multiplier la monnaie est un mauvais moyen de faire baisser l'intérêt*" car "*Si l'on multiplie forcément la monnaie, elle diminue proportionnellement de valeur relativement aux autres marchandises, et le total de sa valeur reste la même*"¹. Après cette réaffirmation de la théorie quantitative qui conduit à une neutralité triviale², il rejette toute influence des variations de la quantité de monnaie sur le taux de l'intérêt. Il met en avant les obstacles à la production, en considérant que "*Tout ce qui tend à diminuer la masse des capitaux, tend à diminuer la quantité prêleable de ces mêmes capitaux, et par conséquent à faire monter l'intérêt de l'argent*"³. Parmi les facteurs qui peuvent aboutir à un tel résultat il y a toutes les situations politiques dont l'effet est, soit d'encourager la "*consommation improductive*" au détriment de l'investissement, soit la fuite des capitaux à l'étranger "*ou ce qui est pire, qui les fait enfouir sous la terre*"⁴ c'est à dire la thésaurisation.

C'est sur ce point précis "*des enfouissements*", qu'en note il s'explique : "*J'ai dit tout-à-l'heure que l'augmentation de la masse du numéraire⁵ faisait peu baisser les intérêts ; la diminution de cette masse, par l'effet des enfouissements, ne devrait pas les faire monter. Mais une société a toujours besoin d'une certaine quantité de numéraire pour ses circulations, quantité qui s'introduit naturellement ; si une cause quelconque en anéantit ou fait cacher une partie, il faut qu'elle soit remplacée par d'autre numéraire venant du dehors, lequel ne peut s'acheter qu'au prix d'une portion du capital national*"⁶. Il n'y a donc pas de lien direct entre quantité de monnaie et offre de

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 292.

² Voir M.AGLIETTA, article *Monnaie*, pp. 1031-1059, in *Encyclopédie Économique*, sous la direction de X.GREFFE, J.MAIRESSSE, J.L.REIFFERS, vol. I, *Economica*, 1990.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 293.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 293.

⁵ Le terme de numéraire n'a pas ici du tout le sens d'unité de compte que les économistes lui attribuent le plus souvent, à la suite de Walras, mais bien celui des historiens d'espèces".

⁶ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 294.

fonds prêtables mais un lien indirect à travers le capital national et la fraction de celui-ci nécessaire pour assurer la fonction de monnaie.

Say admet que la thésaurisation entraîne une hausse du taux d'intérêt, car elle réduit la masse des fonds prêtables. La thésaurisation est pour lui une destruction de capital, or ce capital détruit est le métal monnayé. La quantité de métal monnayé étant réduite par rapport au reste des marchandises, il se produit une hausse de son prix. Cette hausse du prix du métal monnayé entraîne une importation de métal. Ce qui signifie qu'une partie des détenteurs de fonds prêtables, devant la hausse du métal précieux, modifient leur comportement et, de prêteurs potentiels, deviennent importateurs d'or ou d'argent, car l'opération est plus lucrative¹.

1.3. Offre et demande de fonds prêtables

Comme la nature des emprunts couvre à la fois l'investissement, la dépense de consommation : "*comme font ceux qui anticipent sur leurs revenus*"² et le financement des dépenses de l'État, il ne peut y avoir identité entre la "*demande de capitaux à emprunter*" et celle qui résulte de l'étendue des emplois et de leurs besoins"³. Cette hétérogénéité de la demande de capitaux, a pour conséquence que "*le taux de l'intérêt peut ne pas être le même que celui des profits des capitaux*"⁴. Mais malgré cette différence de nature, c'est "*la quantité offerte pour l'emploi*" qui influe beaucoup sur la première. C'est l'offre de crédit qui influe sur la demande, le taux de profit n'est pas le facteur déterminant. De ce qui précède, il découle qu'il ne peut pas y avoir égalité entre l'offre des fonds prêtables et l'investissement.

Si la loi de l'offre et de la demande gouverne pour l'essentiel le niveau du taux d'intérêt , il y a des circonstances historiques qui infirment cette loi. Ainsi pour la

¹ Ce qui suppose qu'à l'époque l'offre de fonds prêtables est essentiellement le fait des négociants ou des banquiers ou des gros marchands qui ont effectivement une telle possibilité.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 289.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 289.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre second, p. 289.

France, le haut niveau du taux d'intérêt peut-être l'indice d'une demande de fonds prêtables extrêmement élevée : "*les capitaux ne furent pas plus rares , mais la demande de capitaux devint plus forte*"¹. La situation inverse est avancée pour la France, où la guerre et les destructions qu'elle a entraînée, le développement de la dictature militaire de Bonaparte, avaient débouchés sur un système d'administration qui "*avait rendu toutes les spéculations industrielles pénibles hasardeuses, ruineuses ; quoique la masse des capitaux allât probablement en déclinant, les emplois utiles qu'on pouvait en faire étaient devenus si rares et si dangereux que jamais l'intérêt en France ne tomba aussi bas qu'à cette époque*"². Les déterminants du taux d'intérêt sont donc complexes et on doit prendre en compte, dans l'analyse, des facteurs autres que les variables économiques.

Si nous tentons maintenant de résumer les éléments constitutifs de l'analyse de Say dans la première édition du *Traité* (1803), nous trouvons une approche qui combine des éléments empruntés à Smith³ et des éléments liés à son expérience personnelle. Dans le premier cas, il s'agit de la distinction entre capital prêté et monnaie en circulation et dans le deuxième cas, il s'agit de tout ce qui concerne l'évaluation du risque dans la fixation du taux d'intérêt. La question qu'il cherche à résoudre est : Quelles sont les composantes essentielles du taux d'intérêt ?

¹ J.-B. SAY, *Traité*, 2e édition, Livre II, p. 107.

² J.-B. SAY, *Traité*, 2e édition, Livre II, p. 108.

³ A. SMITH (1776) fait du taux d'intérêt le résultat de la confrontation de l'offre et de la demande de fonds prêtables. L'offre de fonds prêtables peut se faire aussi bien en monnaie qu'en marchandises, *Richesse des Nations*, traduction Germain Garnier revue par Adolphe Blanqui, introduction et index de D. DIATKINE, Flammarion, T I, pp. 439-448. Voir également A. BERAUD, *La contribution fondatrice. Origine et développement de la pensée économique d'Adam Smith*, pp. 309-364, in *Nouvelle Histoire de la Pensée économique*, sous la direction de A. BERAUD et G. FACCARELLO, La Découverte, T 1, Paris, 1992. et J. DE BOYER, Adam Smith et la théorie quantitative de la monnaie, *Cahiers d'économie politique*, N° 13, pp. 47-71.

H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. 53, : "II-27 (II-iii-36) *La liberté et la sûreté favorisent plus l'épargne des revenus et la formation des capitaux que les défenses d'importer, les lois somptuaires,* II-35 (II-iv-4 5) *On n'emprunte pas pour avoir l'argent qu'on emprunte; mais pour avoir ce qu'on compte se procurer avec cet argent-là. // Par conséquent ce n'est pas la quantité d'argent monnayé qui fait la quantité de capitaux offerts; mais bien la quantité de choses faisant office de capital.*

II-38 (II-iv-8) *Plus il y a de capitaux offerts et plus la concurrence des prêteurs fait baisser le taux de l'intérêt.*

1) Pour Say l'intérêt est un loyer, comme la rente pour la terre ou l'usage de bâtiments, c'est la rémunération du service productif du capital. Le taux d'intérêt nominal est constitué du taux fondamental + la prime d'assurance.

2) Le taux d'intérêt fondamental est le prix d'équilibre entre l'offre et la demande de fonds prêtables. Il ne représente qu'une très faible fraction du taux d'intérêt nominal payé par l'emprunteur. La partie la plus importante du taux d'intérêt nominal est constituée par la rémunération du risque, la prime d'assurance.

3) Chaque opération de prêt est une opération particulière. La prime d'assurance ne peut être déterminée dans chaque cas qu'en fonction de la durée, de la qualité de l'emprunteur, de la négociabilité de la créance. Ceci entraîne qu'il n'y a pas de taux général de l'intérêt en dehors du taux fondamental.

4) La demande de fonds prêtables comprend la demande pour les emplois productifs + la demande pour la consommation finale + le financement d'une partie des dépenses de l'État. Les deux dernières sont "improductives", car elles ne permettent pas l'augmentation du capital productif.

5) Compte-tenu du point quatre, la part des fonds prêtables, consacrée aux emplois productifs, peut être inférieure au total de l'épargne qui se manifeste sous forme de fonds prêtables. Il n'y a donc pas pour lui d'égalité entre l'épargne et l'investissement.

6) La thésaurisation fait hausser la valeur de la monnaie. La demande de monnaie pour les transactions n'étant plus satisfaite, la valeur de la monnaie augmente contre celle de toutes les autres marchandises. Cette hausse de la valeur de la monnaie, se répercute sur l'offre de fonds prêtables, car les détenteurs de fonds prêtables, sous la forme d'espèces, peuvent réaliser des gains supérieurs en achetant des marchandises sur le marché intérieur et en important en retour des espèces. Ceci réduit la quantité des fonds prêtables offerts sur le marché intérieur et fait hausser le taux d'intérêt.

II. TAUX D'INTÉRÊT ET CRÉDIT A LONG TERME DE 1814 A 1836

2.1. La nouvelle définition du taux d'intérêt

Les changements apportés par Say à l'analyse du taux d'intérêt dans la deuxième édition¹ *Traité (1814)*, touchent presque tous les points présentés. Ils concernent 1) la définition du taux d'intérêt, 2) la nature de l'emprunteur, 3) l'action de la quantité de monnaie sur le taux d'intérêt, 4) les différentes formes de crédit et le taux d'intérêt qui leur est attaché, 5) les rapports entre taux d'intérêt et taux de profit.

Le taux d'intérêt est abordé en relation directe avec la production : *"le capitaliste qui reçoit un intérêt, renonce à employer par lui même le service productif de son capital ; il cède ses droits sur le profit que ce capital peut faire."*² Nous voyons que dans cette deuxième édition du *Traité (1814)* Say marque, beaucoup plus fortement que dans la première, la notion de service productif. Ceci l'amène à donner un contenu radicalement différent au taux fondamental. Celui-ci n'est plus séparé de la production et il inverse le sens des deux composantes, intérêt et prime d'assurance : *"l'intérêt d'un capital prêté, presque toujours se décompose en deux parts : l'une qui représente et qui paye le service que peut rendre le capital comme agent de production : c'est l'intérêt proprement dit ; l'autre qui représente le risque"*³.

Il va faire un pas de plus dans la troisième édition du *Traité(1817)* pour parvenir à la formulation quasi définitive de sa conception. Tout d'abord il indique que l'intérêt est lié à la nature de celui qui emprunte. Le personnage central de l'opération n'est plus un

¹ La deuxième édition du *Traité(1814)* comporte une nouveauté par rapport à la première édition(1803) : un épitomé qui figurera dans toutes les éditions ultérieures. Ce souci correspond à un enrichissement scientifique du *Traité* visant à fixer les concepts, à délimiter dans le langage le territoire de l'économie politique. Say poursuit la longue tradition des dictionnaires. Là aussi sa formation l'inspire, avec le Dictionnaire de Savary qui servait de référence à toutes les opérations commerciales de l'époque. Voir : JC.PERROT, *Les Dictionnaires de commerce au XVIII^e siècle*, in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, XXVIII, 1981, pp. 36-67..M.ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia, Dalla Cassa di sconto agli assegnati (1776-1792)*, Il Mulino, 1992, Bologna, pp. 263-286;

² J.-B. SAY, *TEP*, 2^e édition, Épitômé, Livre second, p. 458-459.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 2^e édition, Épitômé, Livre second, p. 458-459.

particulier quelconque mais "*l'entrepreneur qui emprunte , gagne ou perd sur l'intérêt payé, selon qu'il tire du capital , des profits supérieurs ou inférieurs à cet intérêt*"¹.

Toutes les discussions qui se sont menées, en particulier avec Malthus et Ricardo², ont modifié et précisé son analyse, en particulier sur le rôle du profit.

La justification de la légitimité de l'intérêt repose sur le fait que "*cet intérêt n'est qu'une portion de la valeur enfantée par son capital, ou du moins de la valeur que son capital pouvait produire si on l'avait fait fructifier convenablement*"³. Il assimile taux d'intérêt et taux de profit industriel.

Il estime ensuite que les emprunts faits pour la consommation ont peu d'importance pour l'économie dans son ensemble ce qui modifie sa position antérieure. Et que les emprunts au contraire "*qui ont pour objet de faire travailler les fonds que l'on emprunte peuvent se multiplier indéfiniment*"⁴. Toutefois, la condition pour que cet emploi productif se réalise, se situe dans le rapport entre le taux de profit et le taux d'intérêt : "*Mais il faut que l'on trouve des emplois d'argent, des moyens de produire, qui procurent à ceux qui empruntent, de quoi payer les intérêts, aussi bien qu'une récompense convenable pour leurs peines et leurs talents*"⁵. Il se contente de relever qu'il y a forcément un arbitrage entre taux d'intérêt et taux de profit. Seuls sont exclus, de la masse des fonds prêtables, ce que Say appelle les capitaux engagés et qui sont constitués par l'actif immobilisé des entreprises.

2.2. Taux d'intérêt et quantité de monnaie après 1814

La note de la première édition du *Traité* (1803) sur les effets de la monnaie, que nous avons citée plus haut, disparaît. L'affirmation selon laquelle les variations de la

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 3^e édition, Épitômé, Livre second, p. 4587-458.
² Voir les Lettres à MALTHUS in *Œuvres Complètes*, Guillaumin, 1846, Paris, pp. 439-509.
³ J.-B. SAY, *Cours Complet d' Économie politique pratique*, 1^{ère} édition 1829, Paris, cinquième partie, p. 214.
⁴ J.-B. SAY, *Cours Complet d' Économie politique pratique*, 1^{ère} édition 1829, Paris, cinquième partie, p. 225.
⁵ J.-B. SAY, *Cours Complet d' Économie politique pratique*, 1^{ère} édition 1829, Paris, cinquième partie, p. 225.

thésaurisation de la monnaie n'exercent aucune influence sur le marché des fonds prêtables prend un caractère catégorique : "*Le fait est que l'abondance ou la rareté de l'argent, de la monnaie, ou de tout ce qui en tient lieu, n'influe pas du tout¹ sur ce taux d'intérêt (...) la chose prêtée n'est point telle ou telle marchandise, ou de l'argent qui est lui même une marchandise ; ce qu'on prête est une valeur accumulée et consacrée à un placement*"².

Cette insistance sur la nature non-monétaire, ou accessoirement monétaire, des fonds prêtables a pour objectif de dénier à l'augmentation de la masse monétaire tout effet sur le niveau du taux d'intérêt : "*On peut prêter ou emprunter en toute espèce de marchandise de même qu'en argent, et ce n'est pas cette circonstance qui fait varier le taux de l'intérêt*"³. Rien n'est plus courant dans le commerce *que de prêter et emprunter autrement qu'en argent*". Lorsqu'un manufacturier achète des matières premières "*à terme, il emprunte réellement en laine ou en coton*"⁴. La nature de ces marchandises n'influe en rien sur l'intérêt qu'il verse à son vendeur. L'abondance ou la rareté de la marchandise prêtée "*n'influe que sur son prix relativement aux autres marchandises et n'influe en rien sur le taux de l'intérêt*".⁵

Il dissocie masse monétaire et quantité des fonds prêtables : "*La quantité d'argent viendrait à décupler dans le monde, que les capitaux disponibles pourraient n'être pas plus abondants*"⁶. Il ajoute à propos de la quantité de monnaie : "*Ceci n'est point contradictoire avec ce qui a été dit ailleurs, que les métaux précieux faisaient partie du capital de la société. Ils en font partie, mais ils ne font pas partie du capital disponible ou PRÊTABLE de la société*"⁷.

Analysant les différentes formes de prêt, il commence tout d'abord par relever les effets de la valeur de la monnaie sur le montant réel des remboursements. Dans le cas

¹ C'est nous qui soulignons.
² J.-B. SAY, *TEP*, 3^e édition, Livre second, p. 123, idem, 6^e, p. 399.
³ J.-B. SAY, *Traité*, 2^e édition, Livre II, p. 114, idem, 6^e, p. 400.
⁴ J.-B. SAY, *Traité*, 2^e édition, Livre II, p. 114.
⁵ J.-B. SAY, *Traité*, 2^e édition, Livre II, p. 114, idem, 6^e, p. 400.
⁶ J.-B. SAY, *Traité*, 2^e édition, Livre II, p. 114.
⁷ J.-B. SAY, *Traité*, 2^e édition, Livre II, p. 115.

où les remboursements se font en monnaie "*la variation de la valeur des monnaies porte préjudice au prêteur ou à l'emprunteur*"¹. 41

Son analyse est plus originale lorsqu'il considère la formation des associations en commandite comme une opération de prêt. Reprenant la question de l'association en commandite, il définit la nature de l'opération : "*l'association commanditaire est une manière de prêter aux entreprises industrielles ; l'association commanditaire met des fonds à la disposition du chef d'entreprise, en stipulant non seulement un intérêt pour sa mise de fonds, mais une part quelconque dans les bénéfices s'il y en a*"². Ce qui l'amène à ranger dans la catégorie des simples prêteurs l'associé commanditaire, parce qu'il n'est responsable que de sa mise de fonds. Tous les titulaires de titres, parts d'associés comme obligations, sont considérés par lui comme des prêteurs. Il voit un avantage considérable dans le fait que l'association en commandite rend les faillites plus rares, à cause de l'absence d'obligation de remboursement de la somme investie en parts d'associé.

2.3. Offre et demande de fonds prêtables à partir de 1814

Dans la deuxième édition du *Traité*(1814) Say est plus précis sur ce qui constitue l'offre et la demande de fonds prêtables. Ce que l'on emprunte, "*ce n'est pas telle ou telle denrée ou marchandise qu'on emprunte, mais une VALEUR, portion de la VALEUR DU CAPITAL prêtable de la société, et que le tant pour-cent qu'on paye pour l'usage de cette PORTION DE CAPITAL dépend du rapport entre la quantité de capitaux qu'on offre de prêter et la quantité qu'on demande à emprunter en chaque lieu*"³.

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, 1ère édition 1829, Paris, cinquième partie, p. 77, idem, 6°, p. 401 : "

² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, 1ère édition 1829, Paris, cinquième partie, p. 217.

³ J.-B. SAY, *Traité*, 2e édition, Livre II, p. 116, idem, 6°, p. 402.

Il examine ensuite le problème du prêt à l'étranger. Le problème pour lui reste celui du bonheur de la Nation : "*L'emploi de capital (..)est celui qui, à sûreté égale, lui rapporte (au prêteur) le plus gros profit, mais cet emploi peut ne pas être le plus avantageux pour la société*"¹. Un capital prêté à l'étranger peut rapporter à son propriétaire et à la nation le plus gros intérêt possible ; "*mais il ne sert à étendre ni les revenus des terres, ni ceux de l'industrie de la nation, comme il ferait s'il était employé dans l'intérieur*"². Ce passage introduit un possibilité de crise³, de remise en cause de la loi des débouchés. Toutefois, cette possibilité lui semble négligeable : "*Il est heureux que la pente naturelle des choses entraîne les capitaux préférablement, non là où ils feraient les plus gros profits, mais où leur action est le plus profitable à la société. Les emplois qu'on préfère sont en général les plus proches*"⁴.

Poursuivant son analyse il montre, à partir d'un exemple, qu'il ne saurait y avoir un taux d'intérêt unique fixé par une l'offre et une demande globale, mais que beaucoup d'autres circonstances vont influencer sur le niveau de ce taux. Il s'agit d'expliquer pourquoi les Monts de Piété, créés alors pour soustraire les chrétiens à l'emprise des juifs et offrant des taux d'intérêt à 6%, avaient moins de succès que les prêts des juifs demandant 10%. Il y a tout d'abord le fait que : 1) "*les juifs acceptent en gage des produits que les Monts de Piété n'acceptent pas car ils risquent de se détériorer*"⁵. "2) La logique du prêt par les Monts de Piété est de sous-évaluer la valeur du gage, car ils sont responsables de la conservation de sa valeur, alors que les juifs prêtent, en fonction de la capacité de remboursement de l'emprunteur, la somme maximale, car les profits

¹ J.-B. SAY, *Traité*, 2e édition, Livre II, p. 119.

² J.-B. SAY, *Traité*, 2e édition, Livre II, p. 119, idem, 6°, p. 407.

³ Il s'agit d'une analyse que l'on trouve chez P. VERRI : *Meditazioni sulla economia politica*, que Say a utilisée dès la première édition du *Traité* (1803).

⁴ J.-B. SAY, *Traité*, 2e édition, Livre II, p. 122, idem, 6°, p. 407. : *Le possesseur d'un capital préfère de l'employer près de lui plutôt que loin, et d'autant plus qu'il est moins riche. Il le regarde comme trop aventuré lorsqu'il faut le perdre de vue longtemps, le confier à des mains étrangères, attendre des retours tardifs, et s'exposer à actionner des débiteurs dont la marche errante ou la législation des autres pays protège la mauvaise foi.* Dans ce passage, J.B. Say se réfère très directement à l'expérience paternelle. En effet, la faillite de son père comme négociant résulta largement de ce que ses créanciers étaient à sa porte alors que ses débiteurs se trouvaient dans les pays étrangers, Mss., B.N., fonds Say.

⁵ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, 1ère édition 1829, Paris, cinquième partie, p. 237.

sont proportionnés aux avances. 3) "*Les Juifs ouvraient de bonne heure, fermaient tard alors que les employés des Monts de Piété¹*" ne cherchent pas à attirer des clients. 4) Les juifs sont très discrets sur la nature des emprunts faits. 5) Enfin les juifs reçoivent les remboursements en toutes sortes de valeurs et Say conclut : "*Ces avantages et quelques autres de moindre conséquence, suffisaient pour engager les emprunteurs à payer 4% d'intérêt de plus aux juifs(...)En tous genres d'affaires , il faut pour s'attirer la préférence, se modeler, pour ainsi dire, sur les besoins du public²*".

Il précise ensuite sa définition de l'épargne : "*une épargne n'est pas une non-consommation, mais une consommation reproductive succédant à une opération productive³*". Il n'y a plus de distinction conceptuelle entre l'acte d'épargne et l'investissement, *pourvu qu'on les dépense à titre d'avance et pour une consommation qui sera remboursée par des produits⁴*". La forme sous laquelle se trouve la valeur épargnée, n'est pas ce qui constitue l'épargne ; *c'est la nature de l'emploi qu'on fait de cette valeur . Quand on la destine à faire de nouvelles avances à la production, c'est un nouveau capital que l'on forme, quelle que soit la chose où réside la valeur épargnée* 5".

L'origine de l'épargne est ensuite directement reliée au profit : *Les profits que rendent les capitaux employés par l'industrie, engagent les hommes à faire des économies sur leurs revenus et à se former des capitaux⁶* . Cette origine ne suffit cependant pas à déterminer le taux d'intérêt car la loi de l'offre et de la demande intervient : "*Mais à mesure que ces capitaux se multiplient, leurs propriétaires en tirent un moindre intérêt, et par conséquent le motif qui porte à les accroître par des économies, devient de moins en moins puissant, jusqu'à ce qu'enfin l'intérêt qu'on en peut tirer est si modique, qu'il est facilement excédé par les plus petites jouissances*

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d' Économie politique pratique*, 1ère édition 1829, Paris, cinquième partie, p. 237.
² J.-B. SAY, *Cours Complet d' Économie politique pratique*, 1ère édition 1829, Paris, cinquième partie, p. 237.
³ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 2e édition, T 2, Rapilly, Paris, p. 150.
⁴ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 2e édition, T 2, Rapilly, Paris, p. 150.
⁵ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 2e édition, T 2, Rapilly, Paris, p. 150.
⁶ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 2e édition, T 2, Rapilly, Paris, p. 86.

*d'utilité ou d'agrément que les possesseurs de capitaux peuvent retirer de leur consommation*¹". Le jeu de la loi de l'offre et de la demande aboutit à la baisse progressive du taux d'intérêt sans qu'il soit déterminé : "*C'est ainsi qu'à mesure que les capitaux vont croissant, le motif qui porte à accumuler va en diminuant, et qu'il n'y a aucun degré assignable où le motif qui porte à accumuler devienne absolument nul ; mais ce motif varie d'intensité suivant le caractère des peuples*"².

CONCLUSION

Parti d'une conception du taux d'intérêt fondée sur la seule définition de l'offre et de la demande de fonds prêtables, Say a évolué vers une conception basée sur le profit. Dans la première conception c'est l'analyse des déterminants de la prime de risque qui occupait l'essentiel de l'analyse, le taux de profit ne jouait qu'un rôle secondaire et implicite. Dans sa deuxième version c'est le contraire. Son schéma analytique est sans doute plus en accord avec la deuxième version qu'avec la première où l'influence de sa formation est beaucoup plus marquée. Nous avons là, une fois encore, un exemple d'un changement important d'analyse sans que Say indique le fait à aucun moment.

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 2e édition, T 2, Rapilly, Paris, p. 86.

² J.-B. SAY, *Cours Complet*, 2e édition, T 2, Rapilly, Paris, p. 86.

DETTE PUBLIQUE ET FISCALITÉ

I. EMPRUNT D'ÉTAT ET RICHESSE

- 1.1. La nature de l'emprunt**
- 1.2. Dette publique et spéculation**
- 1.3. Dette Publique et confiance**
- 1.4. Dette publique et caisse d'amortissement**
- 1.5. Dette publique et démocratie**

II. FISCALITE ET ECONOMIE

- 2.1. Nature de l'impôt**
- 2.2. Les différents types d'impôts**
- 2.3. Les effets économiques de l'impôt**
- 2.4. Impôts et Prix**
- 2.5. Pouvoir politique et fiscalité**

CONCLUSION

CHAPITRE 10

DETTE PUBLIQUE ET FISCALITÉ

L'analyse de la dette publique et des impôts tient peu de place dans la première édition du *Traité*(1803). Au fil des éditions elle va se modifier profondément. A la condamnation générale de l'emprunt public, que l'on trouve chez Smith, Say ajoute surtout le développement de la spéculation qu'entraîne les effets publics et les moyens énormes que les gouvernements obtiennent ce qui menace la démocratie. Un des derniers textes écrits par Say, pour un magazine anglais et non publié¹, est une polémique d'une grande violence, où éclate toute l'indignation du républicain qui considère la démocratie comme menacée, dans ses fondements, par le développement de la dette publique.

L'impôt fait l'objet d'une analyse plus classique où cependant ses opinions vont varier à la fois sur le rôle des impôts indirects qu'il considère dans un premier temps comme plus équitables. Pour finir il conclura que seul l'impôt direct progressif est équitable. Les débats rebondissent, de façon intense en 1848-1850, avec en parallèle le débat anglais sur l'*income tax* . Au passage, il cherche à savoir qui supporte véritablement le poids de l'impôt. Les classes pauvres et les titulaires de biens immobiliers sont ceux sur qui pèsent l'impôt, tandis que les autres catégories disposent

¹ Voir ci-après.

de divers moyens d'y échapper, soit en reversant ce poids sur les consommateurs, soit en changeant d'activité. Nous étudierons les positions de Say dans ce chapitre en abordant dans une première partie la dette publique et en deuxième partie la fiscalité. Dans la première partie nous verrons qu'il traite de la dette publique comme économiste, mais surtout comme républicain attaché à la défense de la démocratie. Son analyse de la fiscalité montre qu'il reconnaît un rôle essentiel à l'État, et qu'il cherche surtout à ce que l'action de celui-ci soit "éclairée".

I. EMPRUNT D'ÉTAT ET RICHESSE¹

1.1. La nature de l'emprunt

Abordant le financement des dépenses de l'État dans les chapitres XVII, XVIII et XIX² de la première édition du *Traité* (1803), Say commence par distinguer les emprunts privés et les emprunts d'État selon leurs motifs. Dans le cas de l'État, les emprunts servent toujours "*à pourvoir des besoins imprévus, à répondre à des périls immenses*³". Ceux-ci ne relèvent donc pas du financement normal. Dans tous les cas "*la somme empruntée est une valeur consommée et perdue*⁴", en outre ces emprunts entraînent le paiement d'intérêts.

Il suit sur ce point Adam Smith⁵, et il reprend la critique de ce dernier contre Melon qui déclarait que : "*les dettes d'un État sont des dettes de la main droite à la*

¹ Voir M.ALBERTONE, *Moneta e Politica in Francia, dalla cassa di sconto agli assegnati*, Il Mulino, Bologna, 1992 et *État Finances et Économie pendant la Révolution française*, Colloque de Bercy, octobre 1989, Imprimerie Nationale, Paris, 1991 ; CH.KINDLEBERGER, *Histoire Financière de l'Europe Occidentale*, Economica, 1990, pp. 215-246 ; Y.BRETON, *La monnaie, le crédit et la banque en France*, pp. 525-554, in *L'Économie Politique en France au XIX° siècle*, sous la direction de Y.BRETON et M.LUTFALLA, Economica, 1991 ; A.BERAUD, *Ricardo, Malthus, Say*, p. 452-454, in *Nouvelle Histoire de la Pensée Économique*, sous la direction de A.BERAUD ET G. FACARELLO, La Découverte, Paris, 1992.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre V, pp. 463-513, idem, 6°, p. 549.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre V, p. 514, idem, 6°, p. 549.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre V, p. 514.

⁵ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, pp. 131-133, : III-401 (V-iii-7) "*Comme il y a presque toujours des intérêts plus fort que ceux du commerce, à attendre du gouvernement, on est fort disposé à lui prêter.*

*main gauche dont le corps ne se trouve pas affaibli*¹". Say conteste l'idée selon laquelle les emprunts de l'État ne nuisent pas à l'accroissement de la richesse générale. Ce point de vue il le maintiendra jusqu'au bout. Il précise sa critique contre Melon, lequel confond dans sa formulation les intérêts et le capital emprunté : "*la richesse générale n'est point diminuée par le paiement des intérêts (. . .) que ce soit le rentier ou le contribuable qui l'accumule ou la consomme peu importe*"²". Mais il n'en va pas de même pour le capital, qui une fois consommé disparaît et ne génère plus aucun revenu. La société est privée "*non du montant des rentes, puisqu'il passe d'une main dans l'autre ; mais du revenu d'un capital détruit*"³".

L'affectation de l'emprunt ne suffit pas pour qu'il soit productif car : "*dans tous les cas , la somme empruntée est une valeur consommée et perdue ; et le revenu du public se trouve grevé des intérêts de ce capital*"⁴". Il critique ensuite l'idée qui fait des titres de la dette publique des valeurs réelles : "*C'est la propriété qui est la richesse, et non le parchemin qui en constate le propriétaire (...) il n'est autre chose qu'une délégation fournie par le gouvernement au prêteur, afin que celui-ci puisse, chaque année, prendre part aux revenus encore à naître entre les mains d'un contribuable*"⁵". Les titres de la dette publique sont un capital fictif car : "*Si le titre venait à être anéanti (comme il l'est par une banqueroute), y a t-il une richesse de moins dans la société ? Nullement : le contribuable dispose alors de cette portion de son revenu, qui aurait passé au rentier*"⁶". La négociabilité des effets publics, qui peut les apparenter dans

III-402 (V-iii-8) *Cela dispense encore mieux le gouvernement de la nécessité d'épargner.*
 III-425 (V-iii-47) *Le capital des effets publics n'est pas un capital additionnel dans la société.*
 III-426 (V-iii-48-49) *Quand les dépenses extraordinaires sont levées par l'impôt 'est seulement une portion du revenu annuel appliqué aux dépenses publiques; quand elles sont levées par l'emprunt c'est*
 III-427 (V-iii-49 -50) *une partie des capitaux de la société qui est employée aux dépenses publiques annuelles.*
 III-428 (V-iii-50 -51) *Le système des emprunts empêche les accumulations, non seulement pendant la guerre mais pendant la paix. Il y aurait moins de guerres si l'on n'avait pas imaginé les emprunts."*
¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre V, p. 514, idem, 6°, p. 549.
² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre V, p. 515, idem, 6°, p. 549.
³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre V, p. 515.
⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 3e édition, Livre III, Deterville, 1819, Paris, p. 366.
⁵ J.-B.. SAY, *TEP*, 3e édition, Livre III, Deterville, 1819, Paris, p. 371, idem, 6°, p. 553.
⁶ J.-B.. SAY, *TEP*, 3e édition, Livre III, Deterville, 1819, Paris, p. 371, idem, 6°, p. 553.

certain cas à des moyens de paiement, est écartée par Say : "*La faculté qu'ont les contrats de rente de pouvoir circuler d'une main dans l'autre, ne leur donne pas une valeur pareille à celle de la monnaie, parce qu'ils n'en remplissent pas l'office*¹". Au contraire ceux-ci ont l'inconvénient de mobiliser une partie des moyens de paiement : "*des contrats de rente emploient, pour leur circulation, de la monnaie, loin qu'ils en tiennent lieu*²". Mais ces créances conservent cependant une utilité : "*Pourquoi un contrat de rente, un effet de commerce ont-ils de la valeur, quoiqu'ils ne puissent satisfaire aucun besoin ? Parce qu'ils ont de même une utilité indirecte, celle de procurer des choses qui sont immédiatement utiles*³".

Il critique ensuite Voltaire et Condorcet. Voltaire avait dit : "un État qui ne doit qu'à lui même ne s'appauvrit pas, et ses dettes mêmes sont un nouvel encouragement pour l'industrie" *L'État n'est pas appauvri par le fait de l'emprunt, mais il l'est par la consommation qu'il fait de la somme empruntée dont il a détruit la valeur*⁴". Il en va de même pour Condorcet qui : "*dit que la dette de l'État est fâcheuse en ce qu'une partie des intérêts est payée à des étrangers, et qu'ils ne sont pas intéressés à faire servir leurs capitaux au progrès de l'industrie nationale*⁵".

Il reprend à l'occasion de la deuxième édition du *Traité* (1814) l'adage de l'administration des finances : "*DEUX ET DEUX NE FONT PAS QUATRE*⁶. *Un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte . (...) Il supprime avec une portion de la matière imposable la jouissance qui pouvait résulter de sa consommation des produits*⁷". Il redonnera, en résumé, sa conception du rôle économique de l'impôt dans la troisième édition du *Traité* (1817). Compte tenu des connaissances en économie politique, la théorie fondamentale de l'impôt doit être exprimée comme suit : "*l'impôt est une valeur fournie par la société, et qui ne lui est pas restituée par la consommation*

¹ J.-B.. SAY, *TEP*, 3e édition, Livre III, Deterville, 1819, Paris, p. 372, idem, 6°, p. 553, note 2.

² J.-B.. SAY, *TEP*, 3e édition, Livre III, Deterville, 1819, Paris, p. 372.

³ J.-B. SAY *Catéchisme d'économie politique, 2e édition, Bossange, Paris, 1821, chapitre II.*

⁴ J.-B.. SAY, *Cours Complet*, 1ère édition, T 6, Rapilly Libraire, Paris, 1828, 130.

⁵ J.-B.. SAY, *Cours Complet*, 1ère Édition, T 6, Rapilly Libraire, Paris, 1828, p. 131.

⁶ C'est J.-B. SAY qui souligne.

⁷ J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre III, p. 301.

qu'on en fait.¹ Il coûte à la société non -seulement les valeurs qu'il fait entrer dans le Trésor, "mais les frais de perception et les services personnels, ainsi que la valeur des produits dont il empêche la création². Le sacrifice volontaire ou forcé, résultant de l'impôt, affecte le contribuable "en sa qualité de producteur, lorsqu'il altère ses profits ; et il l'affecte en sa qualité de consommateur, lorsqu'il augmente ses dépenses en renchérissant les produits³".

Les formes de l'emprunt d'État.

Say distingue ensuite les emprunts remboursables et les perpétuels. Il y a ceux qui sont remboursables par tirage au sort, par an, et les emprunts viagers dont la rente cesse avec la mort du prêteur. Cette dernière forme d'emprunt, le viager et les tontines⁴, lui paraît être la forme la plus coûteuse. Elle est de plus moralement condamnable : "c'est le placement des égoïstes car elle favorise la "dissipation des capitaux"⁵. La forme moderne de l'emprunt d'État, celle qui paraît devoir s'imposer pour l'avenir, est l'emprunt non remboursable, forçant le détenteur du titre à vendre celui-ci lorsqu'il veut changer de placement. Il énumère ensuite toutes les variétés d'emprunts publics avec leurs caractéristiques : "Les créations d'offices où le titulaire est obligé de fournir une finance, ou un cautionnement dont le gouvernement lui paie un intérêt, sont des espèces d'emprunts perpétuels ; mais ils sont forcés"⁶. C'est la forme des emprunt de l'Ancien Régime.

Viennent ensuite toutes les autres formes : "Les anticipations sont une autre espèce d'emprunts. Par anticipation, on entend la vente que fait un gouvernement, moyennant un sacrifice, de revenus qui ne sont pas exigibles⁷". Il distingue ensuite la dette perpétuelle et la dette flottante: "Les engagements que le gouvernement contracte

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre III, p. 353.
² J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre III, p. 353.
³ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre III, p. 353.
⁴ Voir JM.THIVEAUD, *Crédit, Épargne et confiance à la veille de 1789*, in Colloque de Bercy, *État, Finances et économie pendant la Révolution*, Imprimerie Nationale, Paris, 1989, pp. 229-250.
⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre V, p. 516, idem, 6°, p. 551.
⁶ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, édition, Deterville, 1819, Paris. Livre III, p. 369, idem, 6°, p. 552.
⁷ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, édition, Deterville, 1819, Paris. Livre III, p. 369, idem, 6°, p. 552.

de cette manière (. . .) forme ce que l'on nomme, d'après une expression anglaise un peu barbare, la dette flottante. La dette consolidée est cette partie dont la rente seule est reconnue, et dont le fond n'est pas exigible¹.

A la condamnation générale des emprunts d'État comme improductifs Say ajoute d'autres inconvénients beaucoup plus graves. La dette publique fait monter les taux d'intérêts, le paiement des intérêts s'élève aux "*dépens du consommateur*. La consommation se réduit par le renchérissement des produits et les services productifs sont moins développés, moins bien récompensés, la société est en état de souffrance"².

Cependant il voit bien que la dette publique doit se développer et se perpétuer car le financement des dépenses extraordinaires de l'État par l'impôt est impossible : "*Les grandes nations paient à-peu-près tout ce qu'elles sont en état de payer d'impôts, car l'économie n'est pas leur vertu et les dépenses y montent toujours au niveau des facultés des peuples*"³.

1.2. Dette publique et spéculation

Les opérations qui sont liées à la dette publique lui apparaissent nuisibles car "*l'achat des effets publics n'est pas une circulation productive ; c'est la substitution d'un créancier de l'État à un autre*"⁴. Lorsque ces opérations dégénèrent en spéculation elles "*ont un effet très nuisible d'abord en occupant des capitaux de manière improductive*"⁵. En outre, la dette publique est neutre quand à la nature du gouvernement, si elle lie "*les créanciers au sort du gouvernement*"⁶, elle peut tout aussi bien servir un bon qu'un mauvais gouvernement. A l'inverse, il voit un effet pervers de la dette sur la nature des institutions politiques, dans la mesure "*ou l'exact paiement de*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 3^e édition, Deterville, 1819, Paris. Livre III, p. 369, idem, 6^e, p. 552.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère} édition, Livre V, p. 519.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère} édition, Livre V, p. 518.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère} édition, Livre V, p. 522, idem, 6^e, p. 553.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère} édition, Livre V, p. 523.

⁶ J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère} édition, Livre V, p. 524.

la dette, loin de garantir une bonne administration y supplée dans beaucoup de cas"¹. Cette analyse montre que Say était aussi opposé qu'il est possible à un gouvernement de rentiers.

L'action du gouvernement exerce un effet direct sur le cours des effets publics : *"Si la guerre est probable, on prévoit des dépenses extraordinaires et par conséquent . En concurrence avec les rentes anciennes : leur prix baissera. Si l'on prévoit la paix, les accumulations devenues plus faciles et les emprunts plus rares, les rentes seront plus recherchées, les fonds publics monteront"*². Cette influence de l'action quotidienne du gouvernement sur le cours des effets publics, entraîne la possibilité de tricher. Ceux qui sont au pouvoir ont l'avantage de disposer *"des courriers du cabinet et des télégraphes, de plus de données que d'autres "pour être instruits, avant le public, des événements importants, où seulement des mesures qui peuvent influencer sur les prix courants"*. On peut les comparer à des joueurs, placés de manière à *voir le dessous des cartes qui demeurent cachés pour leurs adversaires ; ou bien des combattants armés contre des antagonistes qui portent un bandeau sur les yeux "*³. Cet effet peut prendre des aspects complètement irrationnels, il note avec humour qu' : *"Un jour à l'heure de la bourse, un orage lointain fit entendre quelques coups de tonnerre . On crut que c'était le canon qui annonçait le gain d'une bataille : les fonds montèrent aussitôt . C'était probablement la première fois que le tonnerre avait fait monter le cours des effets publics "*⁴.

1.3. Dette Publique et confiance

Il reste à J.-B. Say à expliquer pourquoi des placements, qui ne relèvent pas de la logique économique des marchands et des industriels, recueillent malgré tout la plus grande partie de l'épargne des particuliers. La confiance des prêteurs repose à la fois sur

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre V, p. 524, idem, 6°, p. 555.
² SAY , *Cours Complet*, 2e édition, p. 455.
³ SAY , *Cours Complet*, 2e édition, Livre III, p. 455.
⁴ SAY , *Cours Complet*, 2e édition, Livre III, p. 455.

des éléments objectifs et sur les caractéristiques de l'opinion publique. L'opinion des prêteurs est à courte vue et les expériences historiques ne font pas partie de leur mémoire, car celle-ci *est beaucoup plus influencée par les impressions présentes que par toute autre considération ; on ne profite pas de expériences qui ne sont pas très récentes*¹. La dette publique présente par rapports aux autres titres l'avantage d'une plus grande garantie de remboursement et d'une négociabilité plus élevée. Un gouvernement mérite plus la confiance qu'un particulier qui a plus de chances de devenir insolvable qu'un gouvernement car : "*les revenus d'un gouvernement se fondent sur des tributs imposés à un si grand nombre de contribuables, que les malheurs particuliers de ceux-ci ne peuvent compromettre qu'un faible portion du revenu public*"². Toutefois les prêteurs peuvent avoir des doutes sur la bonne foi et la solvabilité du gouvernement, car ce "*sont des débiteurs trop puissants pour n'être pas un peu dangereux . Dans le contrat passé entre eux et leurs créanciers, ils sont juges en même temps que parties. Comme dépositaires du pouvoir souverain, ils déterminent l'époque et la manière dont en leur qualité de débiteurs ils devront s'acquitter . La loi qu'ils font est la règle que suivent les tribunaux*"³. Ils reste une ressource aux prêteurs, celle de pouvoir se débarrasser de leur créance à tout moment.

Say relève que les gouvernements ont parfaitement compris que ce qui importait aux prêteurs c'était moins l'assurance de pouvoir toucher pendant dix ans les intérêts de leurs prêts que celle de pouvoir se débarrasser de leur créance à tout moment : "*Les gouvernements qui ont le mieux entendu la matière de l'emprunt et de l'impôt, n'ont fait, du moins dans les derniers temps, aucun emprunt remboursable. Les créanciers de l'État, quand ils veulent changer de placement, n'ont d'autre moyen que de vendre le titre de leurs créances*"⁴. Le marché des titres de la dette publique est pris en compte

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre III, p. 377.
² J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre III, p. 376, idem, 6°, p. 557.
³ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 2°, T2, p. 414, idem, 6°, p. 557.
⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre III, Deterville, 1819, Paris, p. 368. Say s'exprime encore plus nettement dans la 4° édition : J.-B. SAY, *TEP*, 4° édition 1819, Deterville, Paris. Livre III, p. 407, "*Mais ce qui favorise singulièrement les emprunts que font les gouvernements, est bien moins le crédit qu'ils méritent ou qu'on leur accorde, que la grande facilité qu'ils donnent pour le transfert du titre des créances*".

pour la politique d'émission des emprunts : *"Il suffit d'observer que, comme le ministre veut toujours avoir la même somme, quel que soit l'état du cours, il met en vente moins de rentes si le cours est élevé, et qu'il en met davantage s'il ne l'est pas"*¹.

L'indice de confiance des prêteurs est donné par le taux d'intérêt auquel peuvent se placer les emprunts d'État : *"Il est au plus haut point, quand la dette publique ne rapporte aux prêteurs un intérêt supérieur aux placements les plus solides ; c'est une preuve que les prêteurs d'argent n'exigent aucune prime d'assurance pour couvrir le risque auquel leurs fonds sont exposés"*². L'évolution des techniques financières, à travers le développement de la syndication et des emprunts internationaux, amène, pour Say un problème d'une extrême gravité. Les gouvernements, du fait de ces techniques nouvelles, ne sont plus obligés de tenir compte de ce que pense leur opinion publique. Tout est livré à la manipulation des financiers : *"les moyens qu'ils mettent en oeuvre leur réussissent d'autant mieux qu'ils font eux-mêmes partie des nations, et mettent dans ces sortes de spéculations l'intelligence et l'activité qui président ordinairement aux affaires privées"*³.

1.4. Dette publique et caisse d'amortissement

Sur les caisses d'amortissement, qui avaient en principe pour but de réduire la dette publique, Say se contente de noter sur la base de l'expérience de la période révolutionnaire et de l'Empire, que ce but n' a jamais été rempli. Il relève, que ces caisses d'amortissement ont servi d'instrument de régulation du cours des titres de la dette et ont donc constitué un moyen de maintenir la capacité d'emprunt de l'État. Le mécanisme de régulation étant le suivant : *plus le crédit public décline et plus une*

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 2°, T 2, p. 454 .
² J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre III, p. 375, idem, 6°, p. 559.
³ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre III, p. 559. Say précise J.-B.. SAY :*Cours Complet d'Economie Politique*, 2°édition, Vol. II, p. 450 - *"C'est grâce aux emprunts par souscription, que des traitants ont pu pomper dans tous les coins de l'Europe, les capitaux de toutes dimensions qui s'y trouvaient disponibles, pour les Livrer aux puissances, et que les épargnes les plus innocentes, comme les gains les plus coupables, au lieu de servir à féconder des terres incultes et tous les genres d'industries profitables, ont favorisé des dépenses funestes au bonheur des nations."*

caisse d'amortissement a de ressources pour le remonter, et que les ressources qu'elle offre ne s'affaiblissent qu'autant que le crédit public a moins besoin de secours"¹. 55

Dans la troisième édition du *Traité* (1817) Say semble croire encore à l'efficacité de la caisse d'amortissement pour éteindre la dette publique : *Par le moyen des caisses d'amortissement, les gouvernements qui ont de l'ordre, ont trouvé le moyen d'éteindre et de rembourser les emprunts non-remboursables*². Il croit, à ce moment là, à la puissance de ce procédé : *"L'effet qui en résulte est dû à la puissance de l'intérêt composé, c'est-à-dire, à l'intérêt d'un capital auquel on ajoute, tous les six mois, l'intérêt qu'il a rapporté le semestre précédent*³". Mais il renoncera par la suite à toute illusion à ce sujet : *"Il n'y a que deux moyens de s'affranchir de ses dettes. Cet unique moyen est d'y consacrer l'excédent de ses revenus sur ses dépenses (.) La manoeuvre des intérêts composés n'est qu'un pur charlatanisme*⁴".

1.5. Dette publique et démocratie

Cet emprunt inévitable, sur le plan politique, comme instrument de la puissance de la Nation est à la fois, "un moyen de défense" et aussi "malheureusement un moyen d'attaque, c'est une arme nouvelle plus terrible que la poudre à canon, dont toutes les puissances doivent se servir sous peine d'infériorité manifeste"⁵. La nature même des institutions politiques influe sur l'emprunt public, car la faculté d'emprunter dans un État démocratique devient un des ressorts essentiels de la puissance, comparée aux autres États qui sont sous un régime monarchique.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre V, p. 531, idem, 6°, p. 562.

² J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre III, p. 378, idem, 6°, p. 562.. Il explicite le mécanisme ainsi : "Si l'État porte l'impôt à une somme un peu plus forte, à celle de 5 millions 462,400 francs, par exemple ; s'il charge une caisse particulière d'employer les 462,400 francs d'excédent, à racheter chaque année sur la place une somme pareille de ses engagements ; si cette caisse emploie au rachat, non seulement le fonds annuel qui lui est affecté, mais de plus les arrérages des rentes dont elle a racheté le titre, au bout de cinquante ans elle aura racheté le principal tout entier de l'emprunt de cent millions."

³ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre III, p. 379, idem, 6°, p. 563., p. 252 "M R Hamilton (...) prononce qu'on a retiré de la caisse d'amortissement qu'un avantage fictif et illusoire ; et David Ricardo déclare qu'elle n'a été caisse d'amortissement que de nom (on *Political Economy*, 3e édition anglaise)."

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 5°, Livre III, p. 250, idem, 6°, p. 563.

⁵ SAY, *TEP*, 1ère édition, Livre V, p. 520.

Le développement de l'analyse de la dette publique se traduit, au fil des différentes éditions du *Traité*, par une préoccupation de plus en plus marquée pour le sort de la démocratie : *L'emprunt est une arme nouvelle plus terrible que la poudre à canon, et dont on ne pourra peut-être pas se servir bien longtemps encore, à cause de l'abus même qu'on en a fait*¹. Cette crainte lui suggère une prédiction sur l'avenir des systèmes politiques qui ne doit rien au triomphe de la démocratie : *l'es gouvernements représentatifs prendront un ascendant marqué dans le système politique, à cause de leurs ressources financières, et indépendamment de toute autre circonstance*². Ce n'est plus la mobilisation des citoyens, leur combat pour la liberté qui garantit la République mais les relations entre l'État emprunteur et les prêteurs. Le bas niveau du taux d'intérêt des emprunts publics est l'indice d'une grande confiance des prêteurs. Cette confiance est fortement renforcée par la nature des institutions et *"sous un gouvernement où le pouvoir législatif réside dans le peuple ou dans ses représentants, on a de plus pour garantie les intérêts du peuple qui est créancier comme particulier en même temps qu'il est débiteur comme nation"*³.

Le marché des titres de la dette publique *"dégénère en agiotage , comme tous les autres jeux, en ne procurant pas un bénéfice qui ne soit une perte pour quelqu'un*⁴. Cette spéculation augmente avec d'autres techniques, et ne devient plus qu'un jeu de hasard, la vente des titres *"devenus fictifs par des marchés à terme, ne sont plus qu'un jeu où le gain n'est que la dépouille des joueurs malheureux ou moins bien informés"*⁵. Il n'y a plus alors d'obstacles pour que les intéressés truquent le marché : *"Les gouvernants influent sur le cours des effets publics de bien des manières : ils font exécuter des achats par les caisses d'amortissement, ou bien les leur défendent ; ils se brouillent ou se raccommoient avec d'autres gouvernements ; et rendent ou non de*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 3^e, édition, Deterville, 1819, Paris. Livre III, 371.

² J.-B. SAY, *TEP*, 3^e, édition, Deterville, 1819, Paris. Livre III, 376.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère} édition, Livre V, p. 527.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 3^e, Livre III, p. 373, idem, 6^e, p. 554, note 1.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 5^e, Livre III, p. 230, idem, 6^e, p. 554, note 1.

nouveaux emprunts nécessaires ; ils se préparent dans le secret du conseil, des lois dont l'effet inévitable sera de faire monter ou baisser les engagements de l'État¹". 57

La corruption suit : "Il n'est point de ministre dans, les différentes cours d'Europe qui, depuis l'année 1815, n'ait pu amasser d'immenses trésors, sans compromettre sa tête, ni même son honneur²". et développe le goût du jeu dans la population. Les loteries conduisent au vol et ruinent les fortunes de la classe moyenne, "l'agiotage renverse les maisons de commerce et les grandes fortunes³". Pour appuyer son plaidoyer Say se réclame de Ricardo⁴. Cette spéculation repose sur ce qu'il appelle alors le système des "traitants" qui prend à sa charge le placement d'un emprunt. Le talent de ces hommes relève d'un "calcul moral, ou plutôt immoral, semblable à celui de ces entremetteuses qui cherchent d'innocentes vierges pour les vices du libertinage blasé⁵".

L'Article pour L'European Magazine : Sur le Système des Emprunts Modernes⁶

Le dernier état de l'analyse de Say sur la dette publique se trouve dans ce projet d'article dont il dit " j'ai tiré de cet article ce qu'il avait de meilleur pour enrichir mon *Traité 5° édition et mon Cours Complet*⁷". Partant d'un lecture critique de deux

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 5°, Livre III, p. 230, idem, 6°, p. 554, note 1.

² J.-B. SAY, CC, 1°, T 6, p. 175, *Stendhal décrit des opérations de ce type dans Lucien Leuwen*.

³ J.-B. SAY, CC, 1°, T 6, p. 176.

⁴ J.-B. SAY, CC, 1°, T 6, pp. 192 -194 : "David Ricardo, quoique riche capitaliste, et l'un des traitants qui sont le plus entrés dans les emprunts par souscription, mais en même temps homme d'honneur, savant en économie politique, et plus disposé à défendre les intérêts de la vérité que ceux de sa bourse, se prononce formellement pour la ressource de l'impôt préférablement à celle des emprunts. (...)Ricardo regarde en outre les jeux de bourse comme hautement préjudiciables à la morale (*Encyclopédie britannique, article Funding System*".

⁵ J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401 p. 23, idem, 6°, p. 558-559.

⁶ J.-B. SAY, Mss., B.N., fonds Say.

⁷ J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401. Le projet d'article est titré : "*réflexions sur la réduction de la rente et sur l'état du crédit par Jacques Lafitte ; 1, vol. 8° 176p. Paris Londres et Bossange père 1824. Étude du Crédit public et des dettes publiques par le C.A Dufresne de Saint-Léon ; 1 vol. 8° 281 pp. Paris et Londres, Bossange père ; 1824.*"

ouvrages¹, Say développe ses propres conceptions sur le rôle de la dette publique pour l'avenir. Cette question est pour lui d'une importance cruciale, comme on va le voir à travers le commentaire de son analyse. Sa critique se développe autour de trois arguments, le premier concerne l'analyse économique, le deuxième le rôle de la spéculation enfin et surtout l'essentiel est consacré aux aspects politiques de la dette publique.

De ce caractère improductif de la dette publique Say n'excepte que le financement des canaux, des routes et des ponts, mais ceux-ci ne sont qu'une " *exception et peu considérable. Si on la compare aux capitaux empruntés et dépensés improductivement par les gouvernements*"². Il avait développé une analyse moins négative, dans la troisième édition du *Traité*(1817), pour les épargnes de faible montant : "*Des emprunts modérés, et dont les capitaux seraient convenablement employés, auraient cet avantage d'offrir un emploi à de petits capitaux placés entre des mains peu industrieuses, et qui si l'on ne leur ouvrait pas ce facile placement, languiraient dans les coffres, ou se dépenseraient en détail*"³.

Pour tenter de limiter le développement de la dette publique, il propose une mesure qu'il avait avancé lorsqu'il était membre du Tribunat et rapporteur sur un emprunt de Bonaparte⁴ : "*Pour que les prêteurs qui ont servi la chose publique ne fussent pas responsables des prêteurs qui l'ont sacrifiée, il semble que chaque emprunt devrait avoir un but spécial énoncé dans le titre délivré au prêteur* (in the security).

¹ Il s'agit de l'ouvrage de J.LAFITTE, *Réflexions sur la réduction de la rente et sur l'état du crédit*, Bossange, Paris, 1824 et l'autre *Études du crédit public*, est Dufresne de St Léon, ancien commis de Necker, vétérans des questions financières.

² J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401, p. 3.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 3^o, Livre III, p. 374.

⁴ Voir J.-B. SAY, *Rapport fait au nom de la section des finances, Sur le projet de loi qui tend à mettre à la disposition du gouvernement 300 millions sur les produits de l'an XI*, Say ajoute en note : "*La section des finances dont j'étais membre, jugea qu'il y aurait du danger à faire ce rapport, il fut remplacé par quelques mots à la tribune. Le rapport semblait blâmer le gouvernement de ce qu'il ne proposait pas l'ouverture d'un crédit spécial pour chaque genre de dépenses,*" in *Œuvres Diverses*, Guillaumin, Paris, p. 198-204. Son fils Horace Say ajoute en note à un autre rapport : "*J.-B. SAY avait été appelé au Tribunat en novembre 1799 (frimaire an VIII). IL fut attaché à la section des finances ; il s'occupait toujours essentiellement des questions économiques, et commença presque aussitôt à écrire son *Traité d'Économie politique**". *Œuvres Diverse*, Guillaumin, Paris, p. 194.

Chaque emprunt aurait alors un degré de crédit particulier, et un cours différent sur la place. Tous les emprunts justifiables pour un motif de bien public, étant assurés d'être ratifiés pour la postérité ¹". Pour démontrer le caractère profondément négatif de la spéculation pour la production, il oppose les opérations de crédit liée au raffinage du sucre et les opérations des marchés à terme sur le sucre : "*Mais quand on agiote to job sur le sucre ; quand on l'achète simplement pour l'accaparer ; quand on le vend à un spéculateur qui le revend à un autre sans lui avoir fait subir aucun changement de forme ou de lieu, cette circulation est funeste à la prospérité publique*"². La spéculation peut entraîner des pertes chez ceux qui s'y livrent, si elle fait monter les prix des marchandises elle occasionne une perte au consommateur qui paie un prix additionnel pour ne recevoir aucune utilité additionnelle. Et comme cette spéculation ne peut avoir lieu sans employer des capitaux "*les intérêts de ces capitaux qui ne contribuent à la création d'aucune valeur sont des frais perdus, et cette perte retombe sur le producteur ou sur le consommateur*"³. Auparavant Say avait formulé un jugement plus positif des marchés à terme : "*Le commerce de spéculation est quelquefois utile, en retirant de la circulation une marchandise, qui lorsque son prix est trop bas décourage le producteur, pour le remettre dans la circulation lorsque sa rareté en élèverait trop le prix au dépens des consommateurs*" ⁴".

Les progrès de L'Angleterre, qui sont cités par les partisans des emprunts d'État, ne relèvent en aucune façon des bienfaits de la dette publique, mais sont totalement à attribuer aux progrès de la productivité⁵ : *Les progrès des arts ont, en Angleterre ,*

¹ Mss., B.N., fonds Say, carton I.

² Mss., B.N., fonds Say, carton I.

³ "Voyez *Say's Treatise of political economy*, où les principes relatifs à la circulation et beaucoup d'autres d'une utilité pratique reconnue, ont été exposés pour la première fois", .Mss., B.N., fonds Say, carton I.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre 1, p. 162.

⁵ J.-B. SAY, CC, 1°, T 6, p. 141, "*L'Angleterre n'a pas prospéré à cause de ses emprunts (...) De ce que ses progrès ont eu lieu pendant qu'on empruntait, il ne s'ensuit pas que les emprunts soient la cause des progrès ; or tel était le fait qu'il s'agissait de prouver. Note 1 Les progrès des arts ont, en Angleterre, diminué les frais de production plus encore que les impôts ne les ont augmentés, ex. sur jachères, machines, machine à vapeur, communications(...) Enfin l'Angleterre a joui pendant la guerre, de plusieurs monopoles de fait ; plusieurs des fautes mêmes de son gouvernement ont favorisé son industrie : la banqueroute partielle de son papier-monnaie a diminué d'un côté les intérêts de la dette,*

*diminué les frais de production plus encore que les impôts ne les ont augmentés, ex : jachères, machines, machine à vapeur, communications.*¹ Il désigne les monopoles, l'inflation, les exportations et la guerre comme causes principales de la croissance en Angleterre : *"la banqueroute partielle de son papier-monnaie a diminué d'un côté les intérêts de la dette, tandis que ses emprunts l'ont augmenté de l'autre côté ; la baisse de son change, et les subsides que son gouvernement payait à l'étranger, ont favorisé ses exportations(. .) ils ont ainsi produits les effets qu'on a un peu ridiculement attribués aux impôts et aux emprunts*²".

La pratique de rentes perpétuelles présente aux yeux de Say des inconvénients majeurs pour l'avenir. Il s'agit du poids qui pèsera sur les générations futures. Il craint que cette pratique ne menace le régime républicain, car *"l'avenir demandera des comptes sévères au présent. Nos descendants seront peut-être d'avis qu'une assemblée représentative elle même, et à plus forte raison une assemblée abusivement et frauduleusement élue, n'a pas le droit de consentir des rentes perpétuelles car elle ne peut pas imposer des charges aux enfants et aux petits enfants de ceux qui l'on nommée*³. La conséquence inévitable, pour lui, c'est la contestation de la légitimité de la dette. Son remboursement fera problème, car il ne sera pas possible de distinguer entre les emprunts utiles et ceux qui ne l'ont pas été. Il prévoit une époque *"où les uns comme les autres seront soumis à un réduction proportionnée à la somme des emprunts dont la nécessité ne saurait être justifiée*⁴". Le fond de son analyse c'est que l'emprunts public est nuisible au bien public : *"Aussi ne me suis-je, pas élevé contre le emprunts comme blessant les intérêts des capitalistes, mais comme funestes à la chose publique*⁵". Ce qu'il craint c'est le retour de l'expérience de l'Empire Napoléonien, le crédit public devient alors le moyen pour le despotisme de s'installer. Il critique

tandis que ses emprunts l'ont augmenté de l'autre côté ; la baisse de son change, et les subsides que son gouvernement payait à l'étranger, ont favorisé ses exportations(...) ont ainsi produits les effets qu'on a un peu ridiculement attribués aux impôts et aux emprunts."

¹ J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401, p. 4.

² J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401, p. 4.

³ J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401, p. 4.

⁴ J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401, p. 4.

⁵ J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401, p. 6, idem, 6°, p. 564.

également tous les privilèges que le pouvoir politique attribue à des bons d'État : "*Les rentes sur l'État ont été exemptées de toute contribution. la transmission de cette espèce de propriété a été affranchie des droits aussi bien que des formalités qui accompagnent toute autre transmission. Ce fond et ces intérêts ont été déclarés insaisissables*"¹.

Toute la suite de l'article est une violente attaque, vibrante d'indignation, contre les politiques gouvernementales et tous ceux qui vivent sur le dos des contribuables : "*C'est cette facilité qui met la force aux mains de la sottise, des préjugés et des passions politiques*". Il énumère toutes les catégories intéressées au développement de la dette publique : "*écrivains mercenaires toujours prêts à justifier les mesures contraires au bien public, ..., législateurs complaisants qui les revêtissent des formes légales, ..., juges serviles qui ont soin de poursuivre et de condamner ceux que hait le pouvoir et de sauver ceux qu'il protège*". Le budget de l'État devient la "*pâturage d'une foule de salariés, gens de robe, gens de finance, gens d'église, espions de police, officiers d'états majors*". Plus grave encore on pousse "*les peuples contre les peuples, ..., on bouleverse les nations, en proclamant qu'on y rétablit l'ordre, et que l'on entreprend ces massacres réguliers qu'on appelle des guerres*". Il conclue cette longue diatribe en indiquant que "*L'argent s'est fait l'allié de la portion barbare et féroce d'un peuple contre la portion raisonnable, vertueuse et éclairée de la même nation*"². Le républicain de l'an II n'avait rien perdu de ses convictions, on est même surpris de le voir s'exprimer avec autant de vigueur.

Vient ensuite un vibrant plaidoyer pour le peuple : "*La cause la plus juste est en général celle de la faiblesse opprimée ; n'étant pas appuyée de la force elle ne peut invoquer que la justice et les droits de la nature.(. . .) La sainte alliance des financiers à la tête de ses millions marche toujours au secours du plus fort*"³. La dette publique représente la mort de la démocratie : "*Soyons de bonne foi : grâce aux privilèges qu'on*

¹ J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401, p. 19.

² J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401, p. 19.

³ J.-B. SAY, MSS., carton 1, chemise I 401, p. 28, idem, 6°, p. 560.

a conférés aux prêteurs, grâce aux profits qu'on ménage aux traitants, il n'est pas 62
besoin de consulter les nations. L'affaire se traite entre les prêteurs, les contractants
et ceux qui gouvernent. Les intérêts des nations sont mis absolument de côté. Leur rôle
est de payer et de se tenir tranquilles.¹

II. FISCALITE ET ECONOMIE²

2.1. Nature de l'impôt

Say commence par nous donner la définition classique de l'impôt qu'il emprunte aux auteurs qu'il cite en particulier Smith³, Forbonnais et Vauban : "*L'impôt est cette portion des produits de la société que le gouvernement reçoit pour subvenir aux consommations publiques(...). L'impôt consiste dans la valeur qu'on lève soit en argent, soit en denrée, soit en services personnels*⁴". En plus de cette stricte définition il ajoute que : "*L'impôt étant une espèce d'amende, de peine pécuniaire, a une influence morale et politique indépendante de ses conséquences économiques*⁵". Il n'ajoutera rien d'autre dans les éditions du *Traité* qui suivront à cette définition qu'un accent plus marqué sur le pouvoir coercitif de l'État : "*c'est une charge IMPOSÉE aux particuliers, ou à des réunions de particuliers par le souverain*⁶".

¹ Mss., B.N., fonds Say, carton I.

² Sur les théories pré révolutionnaires de l'impôt voir M.PERON, *Théories pré-révolutionnaires de l'impôt : Mirabeau, Les Encyclopédistes et Adam Smith*, pp. 51-65, in Colloque de Bercy, 1989, État Finances et Économie pendant la Révolution française, Imprimerie Nationale, 1991.

³ Pour les emprunts de Say à Smith voir : H. HASHIMOTO, op. cit., résumé, pp. 123-128 : "

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 463.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 463.

⁶ J.-B. SAY, *TEP*, 2^o, Livre V, 1814, p. 293.

2.2. Les différents types d'impôts¹

Say distingue les impôts directs et les impôts indirects : *"On peut diviser tous les impôts qui portent sur les revenus, en deux grandes classes : ceux dont le montant est demandé aux personnes suivant le revenu qu'on leur suppose. On peut appeler cette sorte d'impôt (...) direct car il passe directement du contribuable aux agents du fisc²".* Viennent ensuite les impôts indirects qui reposent sur la consommation : *"L'autre espèce d'impôt se demande aux produits qui sont sous la puissance de la république(..) On peut l'appeler impôt sur les consommations, ou impôt indirect, ou impôt volontaire³".* Cet impôt se distingue du premier car il porte : *"sur le revenu du consommateur en élevant le prix des objets de consommation et sur les profits du producteur en diminuant la demande qui en est faite⁴".*

Abordant les effets de l'impôt sur l'économie, il commence par définir ce que sont les bons impôts. La première caractéristique d'un bon impôt c'est : *"1° Quand il porte plutôt sur les revenus de la nation, sur ses produits annuels, que sur ses capitaux ou produits accumulés.⁵"* La deuxième considération est liée à l'équité, à l'ordre public et à l'efficacité : *2° "Quand l'impôt atteint tous les revenus qu'il est possible d'atteindre et tous les contribuables qui y sont soumis par la loi⁶".* Cette préoccupation, d'équité et d'efficacité, doit être renforcée par la certitude que nul n'échappe à l'impôt : *3° "Quand la loi ne laisse aucune incertitude sur le montant de la contribution de chaque*

¹ H. HASHIMOTO, op. cit., RÉSUMÉ, pp. 124-126, : III-377 (V-ii-k-63) *Les impôts indirects en élevant le prix des denrées en diminuent la consommation. En faisant payer plus cher ce qu'on achète, ils diminuent la valeur de ce qu'on vend.*

III-378 (V-ii-k-61) *Les impôts indirects invitent à la fraude. Les amendes qu'ils occasionnent sont une augmentation des frais de perception. On se fait peu de scrupule de faire ou de favoriser la contrebande là où l'on ne voit pas l'emploi des deniers publics.*

III-379 (V-ii-k-65) *Enfin les impôts indirects ont l'inconvénient d'exposer à des perquisitions odieuses."*

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 481.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 481.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 486.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 468.

⁶ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 469.

*particulier, ni sur la manière dont elle doit être acquittée*¹". Enfin quatrième et dernière condition l'impôt doit être justifié par un service rendu au public : "*4° Quand l'impôt n' établit que le moins possible des charges qui ne sont pas un profit pour le public*²". Ces mêmes principes seront repris, de façon plus concise et plus rigoureuse, dans la deuxième édition du *Traité* (1814) en y ajoutant une cinquième condition et en modifiant les deux premières : "*Les meilleurs impôts sont ceux qui sont : 1) Les plus modérés quant à leur quotité . 2) Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public . 3) Ceux dont le fardeau se répartit équitablement . 4) Ceux qui nuisent le moins à la reproduction . 5) Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale c'est-à-dire aux habitudes utiles à la société*³".

Dans la première édition du *Traité* (1803), Say n'indiquait pas ce qu'étaient les mauvais impôts. Il les définit dans la seconde édition (1814). L'impôt est mauvais chaque fois qu'il est "*excessif ou inique il provoque des fraudes, de fausses déclarations, des mensonges . Les gens honnêtes sont mis dans l'alternative, ou de trahir la vérité, ou de sacrifier leurs intérêts en faveur des redevables qui n'ont pas les mêmes scrupules*⁴". La forme de l'impôt n'est pas sans incidence : "*L'impôt direct, par exemple, coûte moins de frais de perception, mais il s'acquitte péniblement et entraîne des contraintes odieuses. Il frappe les revenus très inégalement*⁵".

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre V, 1803, p. 470.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre V, 1803, p. 470.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre V, 1814, p. 299.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre V, 1814, p. 319.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre V, 1814, p. 327.

Les développements les plus importants sont consacrés au rôle joué par l'impôt dans l'activité économique. Les questions traitées portent sur le poids de l'impôt, son effet sur les prix, sur la valeur de la monnaie et sur la croissance. Il critique la position des physiocrates² qui font reposer sur la seule classe des propriétaires fonciers le poids de l'impôt et la position de ceux qui, inversement, voient dans le consommateur celui qui paie l'impôt. L'argument contre les physiocrates est simple : "*Ces deux opinions, sont fondées sur des théories un peu vagues et démenties par les faits. L'impôt (j'entend celui qui n'est pas payé par un capital) est payé par un revenu ; mais il n'est point aisé de déterminer quels sont les revenus qui le supportent*³". Son argumentation est tournée pour l'essentiel contre la deuxième conception : "*on aurait tort de croire qu'elles retombent (les contributions) définitivement sur les payeurs ; Plusieurs de ceux-ci ne sont pas les véritables contribuables ; la contribution n'est pour eux qu'une avance qu'ils réussissent à se faire rembourser plus ou moins complètement, par les consommateurs des choses qu'ils produisent*⁴". Le mode de perception de l'impôt n'est pas sans conséquence sur son montant et sur celui qui le paie : "*La portion de l'impôt qui doit peser sur le revenu des consommateurs , y retombe toujours, mais avec d'autant plus de surcharge, que l'impôt est plus près des premiers producteurs et plus loin du consommateur*⁵". Mais tous les citoyens ne sont pas égaux devant l'impôt et certains ont la possibilité, compte tenu de la nature de leur activité économique, de s'y soustraire : "*Le capitaliste dont les fonds ne sont pas engagés dans cette affaire, les*

¹ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, pp. 127-129, : III-256 (V-ii-b-3) *L'impôt devrait peser sur tous les revenus, et non pas sur la terre, à l'exclusion des profits & des salaires, et vice versa .*

III-257 (V-ii-b-1 6) *Les impôts ne doivent pas être arbitraires; doivent être payés au moment le plus favorable au contribuable & avec le moins de frais possibles.*

III-319 (V-ii-h-14) *Un impôt qui pèse sur les capitaux diminue le fonds destiné à l'entretien du travail productif."*

² Sur la position des physiocrates voir JJ.CLERE, *La critique de la fiscalité de la monarchie absolue dans le discours des physiocrates : l'exemple de Le Trosne*, in Colloque de Bercy, 1989, Etat Finances et économie pendant la Révolution française, Imprimerie Nationale, 1991, p. 81-104.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 480.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 2^o, Livre III, 1814, p. 331.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 506.

retire et les place ailleurs, ..., L'entrepreneur peut, dans certains cas, liquider et porter ailleurs son intelligence et ses travaux ; mais le propriétaire ou le capitaliste dont les capitaux ne peuvent se dégager promptement, n'ont pas le même avantage¹".

2.4. Impôts et Prix²

L'effet de l'impôt sur les prix n'est pas nul comme l'indiquent certains, ni général. C'est ce que Say explicite à propos de Canard, en rejetant à cette occasion toute référence à un équilibre général. Canard, selon Say, considère comme sans importance que l'impôt pèse sur une branche de revenu ou sur une autre, pourvu qu'il soit ancien, et qu'au bout du compte tout impôt "*se puise dans tous les revenus, comme le sang qu'on tire d'un bras se pompe dans tout le corps*³". Il critique cette analogie car elle n'est pas conforme "*à la nature de l'impôt. Les richesses sociales ne sont point un fluide qui cherche son équilibre. Une atteinte portée à l'une des branches de l'arbre social peut la tuer sans que l'arbre périsse*⁴".

Pour lui au contraire les impôts pèsent sur le prix des produits et entraînent des conséquences négatives : "*Nous avons vu jusqu'à quel point l'impôt causait un renchérissement dans les denrées. Ce renchérissement n'est point nominal, il est réel. C'est une augmentation de frais de production ; et il pourrait porter sur toutes les denrées à la fois ; de manière que, dans leurs échanges, les denrées conservent leurs*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 3^e, Livre III, 1817, p. 345.

² H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, pp. 129-132: "III-331 (V-ii-k-1-2) *Impôt sur les denrées consommables pèse soit sur les denrées de nécessité soit sur les denrées de luxe.*
III-332 (V-ii-k-3) *Distinction des choses de nécessité et des objets de luxe.*

III-333 (V-ii-k-4 -5) *Un impôt sur les consommations du manœuvrier fait renchérir les produits auxquels il travaille, avec une légère surcharge pour le consommateur de ces derniers.*

III-373 (V-ii-k-58) *L'impôt sur les consommations ne porte que faiblement sur le parcimonieux et pas du tout sur l'homme qui mange son revenu dans l'étranger.*

III-375 (V-ii-k-61 -62) *Les impôts indirects coûtent plus au contribuable qu'ils ne rapportent au fisc. // Les frais d'employés en Angleterre ne montent qu'à 50% pour-cent."*

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^e, Livre V, 1803, p. 492.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^e, Livre V, 1803, p. 492.

*rapports réciproques, et néanmoins seraient plus chères ; il faudrait alors, pour jouir de la même quantité de produits, une plus grande quantité de services productifs*¹.

Il reste un problème concernant la monnaie, celle-ci est définie par lui comme une marchandise comme les autres or ici seul le poids des impôts n'affecte pas la valeur de la monnaie. Il répond en indiquant, que pour résoudre le problème : *"il suffit de se rappeler que l'argent n'est point une production annuelle, et que l'impôt qui porte sur les revenus, c'est-à-dire sur les produits annuels, ne porte point sur l'argent : la consommation des produits et leur quantité ont été réduites : l'argent ne l'a pas été ; voilà pourquoi on donne davantage pour un même produit*²". Cette analyse sera précisée dans la troisième édition du *Traité* (1817)³. L'impôt n'élève le prix de tous les produits que : *"lorsqu'il porte sur un objet de première nécessité ; alors il est aussi forcé qu'un impôt personnel*⁴".

2.5. Pouvoir politique et fiscalité

La question de l'équité et de l'égalité des citoyens est examinée concrètement dans la deuxième édition du *Traité* (1814). La position change à propos des impôts indirects, ceux-ci : *"frappent très inégalement les consommateurs et par conséquent les revenus, car il y a beaucoup d'objets dont la consommation n'est point en proportion avec le revenu*⁵". Cette critique s'accroît dans le *Cours Complet* (1829) : *"Il s'ensuit que ce genre d'impôt (indirect) , qui joue le rôle principal dans les pays fortement imposés, tombe sur les contribuables d'autant plus qu'ils sont moins riches"*⁶". Il condamne en

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 492.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 494.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 3^o, Livre III, 1817, p. 355 : *"La cherté résultante de l'impôt est une cherté réelle. C'est une moins grande quantité de produits obtenue pour une plus grande quantité de services productifs. Mais, indépendamment de cela, l'impôt occasionne ordinairement, et en même temps, un renchérissement des produits relativement à l'argent : c'est-à-dire qu'il fait payer les marchandises plus cher en monnaie. (...)Mais comme l'impôt paralyse une partie de la production, et opère une prompte destruction des produits qu'il n'empêche pas de naître, les impôts excessifs rendent les produits toujours plus rares par rapport à la monnaie, dont la quantité n'est pas diminuée par le fait de l'impôt "*.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, 1803, p. 494.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 2^o, Livre III, 1814, p. 330.

⁶ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^o, Rappilly, T 6, Paris, 1829, p. 57.

général ce type d'impôt : *"On peut affirmer que les impôts sur les consommations, sont les plus inégalement répartis de tous ; et que dans les nations où ils dominent, les familles les plus indigentes sont sacrifiées. C'est une des plaies de l'Angleterre¹".* Enfin de façon générale : *"les riches échappent aux fâcheux effets des impôts²".*

Parti d'une approche presque exclusivement économique du rôle de l'impôt, Say aboutira à faire de celui-ci un instrument d'éducation aux mains du pouvoir politique. Dans la première édition du *Traité* (1803), il se borne à constater que : *"Le même impôt permet de mettre un choix dans les consommations qu'on impose ; de ménager celles qui sont favorables à la prospérité de la société, comme toutes les consommations reproductives ; pour frapper celles qui ne sont favorables qu'à son appauvrissement comme toutes les consommations stériles.³"* Nous avons vu que dans la deuxième édition du *Traité* (1814), il faisait de l'impôt une amende permettant de guider les comportements dans un sens conforme à la morale. Cette position il l'explique complètement dans la troisième édition du *Traité* (1817) : *"Un impôt influe sur les habitudes d'une nation de même qu'il influe sur ses productions et sur ses consommations ,...C'est donc indépendamment du tribut, de la ressource qu'il offre aux gouvernements une arme très puissante entre leurs mains, pour pervertir ou corriger, encourager la paresse ou le travail, la dissipation ou l'économie.(1) Cette efficacité des peines, lorsqu'elles sont modérées et inévitables, est très bien prouvé dans Beccaria : Traité des Délits et des peines⁴".* Cette approche l'amènera à revenir à Verri et à donner un rôle plus positif à un système d'impôt : *"Je suis convaincu dit judicieusement Verri (réflexions sur l'économie politique, ch 29) , que si le produit des impôts avait toujours été sagement employé, le public regarderait cette charge comme une dette sacrée⁵".*

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^o, Rappilly, T 6, Paris, 1829, p. 76

² J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^o, Rappilly, T 6, Paris, 1829, p. 119.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre V, p. 511.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 3^o, Livre III, p. 326.

⁵ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^o, Rappilly, T 6, Paris, 1829, p. 12

Cependant il est loin de rester sans critiques vis à vis de la pratique des gouvernements en matière de fiscalité, il relève en particulier que les budgets sont toujours présentés de façon fautive : *"les recettes présumées dans le budget de la France, ont toujours de beaucoup excédé les dépenses, et que lorsqu'il s'est agi de faire approuver les comptes des exercices passés, les dépenses réelles ont toujours surpassé les recettes présumées"*¹. Comment éviter les abus et contrôler l'action du pouvoir politique ? : La liberté de la presse et l'impression des comptes *"seraient déjà de très grands moyens d'économie"*². Il remarque à propos de l'administration des finances que : *"La position des agents du fisc, depuis le ministre des finances jusqu'au dernier employé, les rend perpétuellement hostiles envers les citoyens. Tous considèrent le contribuable comme un adversaire, et les conquêtes que l'on peut faire sur lui comme légitime."*³ Enfin il condamne les exemptions d'impôts dont bénéficie la traite des esclaves : *"On ne saurait regarder comme un bien, une production stimulée comme celle des nègres dans les colonies. Les formes sont différentes, j'en conviens ; mais il n'y a que la différence qui peut se trouver entre le fouet et la prison."*⁴.

CONCLUSION

Les préoccupations de Say apparaissent assez nettement dans ce chapitre. A travers son analyse de l'impôt nous avons vu qu'il est d'abord soucieux de voir mettre en place un système fiscal efficace et équitable, il reconnaît à l'État un rôle majeur qui est celui de l'instruction à travers l'arme fiscale. Sa préoccupation constante de défense de la liberté et de la République éclate dans son analyse de la dette publique qui est centrée sur les conséquences politiques de son développement. Sans doute n'apporte-t-il rien de vraiment nouveau mais la source de son inspiration est ici sans ambiguïté, elle est fidèle

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^o, Rappilly, T 6, Paris, 1829, p. 20.

² J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^o, Rappilly, T 6, Paris, 1829, p. 26.

³ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^o, Rappilly, T 6, Paris, 1829, p. 94.

⁴ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^o, Rappilly, T 6, Paris, 1829, p. 119.

à ses convictions de jeune homme. Il y a une unité de pensée dans l'approche des deux modes de financement de l'État. Le premier échappe au contrôle des citoyens, il permet la corruption de la démocratie. Le deuxième suppose le consentement des citoyens et limite les moyens du gouvernement.

**LES CRISES DE CREDIT COMMERCIAL ET LE PLAN DE REFORME
MONETAIRE "DANS LE GENRE DE RICARDO "**

I. PAPIER-MONNAIE, INFLATION ET CRISE DE CREDIT COMMERCIAL

- 1.1. Le papier-monnaie et l'Angleterre
- 1.2. Le retour de la Livre à la parité d'avant-guerre
- 1.3. L'inflation de crédit
- 1.4. Un adepte de la *banking school*

**II. LE PLAN "POUR UNE REFORME MONÉTAIRE DANS LE
GENRE DE DAVID RICARDO "**

- 2.1. Les origines du plan
- 2.2. Le plan de reforme monétaire dans le genre de Ricardo
- 2.3. Analyse du "plan d'une nouvelle monnaie dans le genre de Ricardo "

CONCLUSION

CHAPITRE 11

LES CRISES DE CREDIT COMMERCIAL ET LE PLAN DE REFORME MONETAIRE "DANS LE GENRE DE RICARDO"

La controverse qui se déroule en Angleterre à propos du papier-monnaie¹ a commencé en 1800 et l'ouvrage de Thornton² A été traduit partiellement et publié en France en 1803. Mais cette controverse intervient au moment où elle s'éteint en France. Il y a donc près de 12 ans de décalage entre la France et l'Angleterre, car elle durera là-bas jusqu'en 1821³. Cette controverse met au centre la différence de nature entre le billet de banque émis sur la base du crédit commercial et le papier -monnaie émis par l'État. Les difficultés de la discussion tiennent en partie à ce que la Banque

¹ Voir B. COURBIS, "L'origine de la monnaie banque centrale" : étude comparée des expériences française et anglaise à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle", *Cahiers de l'Institut des Études Économiques. Monnaie et financement*, Université Lyon 2, N° 3, novembre 1976.

² Say cite l'original anglais de Thornton, "An Inquiry into the Nature and effect of the Paper Credit of Great Britain, London, 1802, reproduit dans J.-R. Mc CULLOCH, *On Paper Currency and Banking, (1857)* Augustus M.KELLEY, New-York, 1966.

³ Malgré nos recherches, nous ne savons pas si Say a suivi de près cette controverse au moment où il est industriel à Auchy. Bien qu'il soit près de l'Angleterre il est probable que son activité d'industriel et les événements intérieurs mobilisent toute son attention. Ce qui tendrait à conforter cette hypothèse, c'est le fait que la deuxième édition du *Traité* parue en 1814 et donc revue entre 1803 et 1813 ne porte que peu de traces de l'ensemble de la discussion. Ses manuscrits comportent de nombreuses notes détaillées sur les faits concernant la Banque d'Angleterre mais rien sur les débats.

d'Angleterre¹ est une banque de statut privé et réalise des opérations mixtes. L'Angleterre dispose d'un réseau de banques étendu. A Londres, il existe 70 banques privées qui ont des activités assez variées en tant que correspondantes à Londres des banques provinciales. Elles gèrent leurs réserves en les plaçant en fonds d'État ou en *exchequer bills*. Ces banques n'émettent pas de billets. C'est la Banque d'Angleterre qui a le monopole de cette émission sur Londres et ses environs. Les banques commerciales de Londres représentent un échelon intermédiaire entre les banques provinciales et la Banque d'Angleterre. Les banques provinciales (*country-banks*) émettent des billets, sur la base de l'escompte, qui sont convertibles à vue en pièces ou en billets de la Banque d'Angleterre. En 1809-1810, il y a environ 800 banques provinciales qui jouent un rôle essentiel dans l'économie britannique. Chaque bourg en possède une.

La suspension de la convertibilité des billets de la Banque d'Angleterre est la conséquence directe de la guerre déclarée en février 1793. Les besoins de financement de la guerre, qui durera 23 ans, entraînent un endettement important de l'État. L'encaisse-or de la Banque d'Angleterre qui était de six millions de livres en 1795 est évaluée à un million en février 1797. Pour empêcher la faillite de la Banque, la libre convertibilité des billets de la Banque d'Angleterre est suspendue le 26 février 1797. Le Restriction Act, voté le 30 novembre 1797, stipule que la libre convertibilité ne sera rétablie qu'un mois après la signature éventuelle de la paix. Le gouvernement se donne les moyens de financer la guerre. Toutefois, si les billets de la Banque d'Angleterre sont inconvertibles, ils n'ont pas pouvoir libératoire légal. Ils deviennent un pouvoir d'achat créé directement par la Banque, sans lien nécessaire avec le métal.

Say va aborder l'analyse de l'expérience anglaise dans la cadre de sa théorie de la banque d'escompte et à partir du retard du système financier français. Dans ce sens, son approche est étroitement continentale et les points essentiels de la controverse lui échappent. Dans la deuxième édition du *Traité* (1814), il donne son jugement sur les

¹ Voir B. COURBIS, J.-M. SERVET, introduction et notes aux : *Écrits monétaires de David, Ricardo*, Département Monnaie-Finance-Banque, et Association des Amis du Musée de l'Imprimerie et de la Banque, Lyon 1991, pp. 15-29.

écrits publiés en Grande -Bretagne depuis Smith : "*La plupart sont des écrits polémiques¹, où des principes ne sont posés que pour servir d'appui à une thèse donnée*". Il indique en note : "*Tels sont encore les recherches sur la nature et les effets du crédit, etc. par Thornton, dont le but est de justifier la suspension des paiements de la banque d'Angleterre ; ouvrage dans lequel on trouve d'ailleurs des faits précieux et des principes très sains*"². La critique de Thornton par Say apparaît singulièrement étroite et sa propre vision ne le prédispose pas à accueillir ces analyses.

Nous verrons dans la première partie de ce chapitre comment la position de Say évolue d'une analyse étroitement conditionnée par l'expérience française du papier-monnaie. Elle l'amène à proposer le retour pur et simple au respect des principes d'émission des banques d'escompte. Il évolue vers une prise en compte de l'inflation de crédit, et du rôle essentiel que jouent les banques d'escompte dans les crises de crédit commercial en Angleterre. Il reconnaît alors que les faits sont en contradiction avec les principes qu'il a posés sur le rôle de la monnaie dans les échanges, sans modifier toutefois son schéma analytique.

Nous verrons dans la deuxième partie, que Say, guidé par les besoins de l'économie française et observateur attentif des crises de crédit commercial, en Angleterre, a cherché à répondre aux besoins d'un système financier moderne en France. Il le fait en s'inspirant de Ricardo et en tenant compte de ce que lui apprennent les crises anglaises, tout en cherchant à limiter l'emprise de l'État. C'est dans cette partie que nous traiterons d'un document totalement inédit : *Le plan de réforme monétaire dans le genre de Ricardo*. Ce plan cherche à doter la France d'un système monétaire répondant à la demande de monnaie des utilisateurs, tout en préservant la stabilité de la monnaie et en éliminant la dette publique.

¹ Ici Say ne semble voir que l'aspect polémique des écrits sans considérer que ceux-ci peuvent avoir une importance théorique.
² J.-B. SAY, *TEP*, 2e édition, T 1, *Discours préliminaire*, p. lx.

1.1. Le papier-monnaie et l'Angleterre

Jusqu'à 1814 inclus, Say reste fidèle à l'analyse de la banque d'escompte développée dès la première édition (1803). C'est de ce point de vue qu'il cite Thornton² en le critiquant : "Une réduction dans la masse des billets circulant, dit cet auteur, produit des faillites ; les faillites répandent la consternation : et la consternation fait courir à la banque pour avoir des guinées " . *Ce sont des conséquences forcées, mises en avant pour soutenir un paradoxe . Quand un papier de confiance a chassé d'un pays une trop grande quantité de monnaie métallique, et que la confiance en ce papier vient à manquer, il y a grand embarras sans doute, parce que l'agent de la circulation ne suffit plus aux besoins de la circulation ; mais s'imaginer qu'on peut réparer ce manquement en multipliant un agent de circulation qui n'inspire plus de confiance, c'est là qu'est l'erreur*³". Il ne voit dans l'analyse de Thornton³ que la justification de la mise en place d'un système de papier-monnaie.

C'est dans le "*Cours Complet*"(1829) que Say s'explique le plus complètement sur les expériences anglaises et françaises de papier-monnaie. Il commence d'abord par rappeler que "*l'expérience nous apprend qu'il est possible de donner à une monnaie de papier une valeur ainsi désignée , et même une valeur égale à celle du métal qu'elle remplace sans le représenter*"⁴. Ce qu'il retient de l'expérience anglaise, c'est qu'à l'inverse de la période des assignats, le papier-monnaie anglais a été utilisé sans basculer

¹ Voir J.VINER, *Studies in the theory of international trade*, Londres, Allen & Unwin, 1964, pp. 119-217.

² Il s'agit de la traduction partielle en français de l'ouvrage de H.Thornton : *Recherches sur la Nature et les effets du papier de crédit dans la Grande Bretagne*, Genève, an XI, (1803). Say porte le jugement suivant sur Thornton : " *qui dans un écrit dont le but est de justifier cette suspension des paiements de la Banque d'Angleterre, attaque les principes de Smith. Il dit que la demande excessive de remboursements de billets qui détermina la suspension était causée, non par une trop. grande émission mais au contraire par le retraitement d'une partie des billets.* " J.-B. SAY, *TEP*, 2e édition, T 1.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 2e édition, T 1, p. 422, idem, 6°, p. 310, note 2.

⁴ J.-B. SAY, "*Cours Complet*", 2e édition, p. 450.

76
dans l'hyper inflation car le papier-monnaie anglais a *"repris sa valeur par la réduction de sa quantité"*¹.

Toutefois il reste préoccupé par les risques qui résultent de la surémission : *"toutes les denrées viennent augmenter de prix, non pas effectivement mais nominalement, car tout se payait en papier"*². Cela entraîne également l'augmentation des dépenses publiques, des impôts et des emprunts de l'État. Par ailleurs la dépréciation du papier-monnaie se traduit par la spoliation des prêteurs, *"puisque l'on payait les intérêts de leurs prêts, en une monnaie qui valait 1/3 de moins que celle qu'ils avaient prêtée"*³.

A ce point de son analyse, il se pose la question de savoir pourquoi, alors que la quantité de papier-monnaie a été multipliée par trois, le papier-monnaie n'est pas tombé au 1/3 de sa valeur. Il y a à cela deux raisons : 1) l'émission de papier-monnaie a entraîné une réduction de la quantité d'or monnayé en circulation. Celui-ci est exporté, d'où une offre de monnaie insuffisante par rapport à la demande de monnaie.

2) La croissance de l'activité économique en Angleterre a entraîné une augmentation du besoin de monnaie pour les transactions de la part des utilisateurs : *"Il est vraisemblable aussi que les développements que prit l'industrie anglaise à la même époque, augmentèrent les besoins qu'on avait de monnaie, quelle que fut sa nature"*⁴. Il critique les économistes anglais pour avoir tardé à reconnaître que les billets inconvertibles étaient du papier-monnaie, et plus encore la décision prise par *"les deux chambres que ce papier-monnaie n'avait subi aucune dépréciation, qui firent décréter qu'avec une livre sterling en papier on achetait la même quantité de chaque chose, qu'avec une livre sterling en or ; ce que tout le monde savait être faux"*⁵. Il écarte toute discussion sur le rôle de la confiance dans la valeur du papier-monnaie, car celui-ci est difficilement appréhendable. Tout peut résulter simplement du rapport de l'offre et de la

¹ J.-B. SAY, *"Cours Complet, 2e édition, p. 450.*

² J.-B. SAY, *"Cours Complet, 2e édition, p. 453.*

³ J.-B. SAY, *"Cours Complet, 2e édition, p. 453.*

⁴ J.-B. SAY, *"Cours Complet, 2e édition, p. 453.*

⁵ J.-B. SAY, *"Cours Complet, 2e édition, p. 454, idem, 6°, pp. 277-276.*

demande, de pièces et de papier-monnaie, sans qu'il y ait à aucun moment perte de confiance. 77

1.2. Le retour de la Livre à la parité d'avant-guerre

Il aborde ensuite la politique monétaire suivie par la Banque d'Angleterre pour rétablir la valeur de la livre sterling à la parité de 1814 . Cette décision lui paraît fautive car elle introduit un bouleversement supplémentaire des prix, alors que les utilisateurs ont intégré la dépréciation de la livre à 108 grains d'or. Pour Say il fallait simplement mettre l'or au pair avec le papier. Il s'agissait certes d'une dépréciation partielle mais *"elle était déjà faite et les anciens créanciers de l'État pour qui elle était arrivée graduellement , en avait pris leur parti"*¹. On doit relever l'analogie avec sa position sur la refonte des espèces au moment de la discussion sur la réforme de l'an XI². La dépréciation de la livre papier avait un avantage : celui *" de décharger la nation d'une partie de son énorme dette, et surtout de ne pas payer aux nouveaux créanciers de l'État (...) l'intérêt de leurs prêts en une monnaie plus précieuse que celle qu'ils avaient prêtée"*³.

Dans la mesure où la dépréciation a été graduelle et longue, les particuliers ont eu le temps d'intégrer dans leurs prix cette perte de pouvoir d'achat du papier-monnaie, *"le prix de tous les produits, et surtout celui du blé s'étaient accommodés à cette nouvelle valeur"*⁴. Pour les salaires il retient l'hypothèse de la prise en compte de la dépréciation lors du renouvellement des contrats : *" Mais les stipulations qui promettent des salaires, ne sont pas en général pour un bien long terme ; et chaque fois qu'elles se renouvellent, on peut convenir d'un prix proportionné à la dépréciation de la monnaie, ou, ce qui est la même chose, un renchérissement des denrées. Dans le déclin des assignats en France, j'ai vu payer des ouvriers 600 £ par journée et les fermiers s'acquittaient de*

¹ J.-B. SAY, *"Cours Complet*, 2e édition, p. 455.

² Voir le chapitre sur la réforme de l'an XI.

³ J.-B. SAY, *"Cours Complet*, 2e édition, p. 455.

⁴ J.-B. SAY, *"Cours Complet*, 2e édition, p. 455.

leurs fermages à bon marché ; aussi ce temps fut-il extrêmement favorable à la classe indigente¹. Il n'y avait alors aucun risque de perturber les transactions, en établissant le cours de la livre à 108 grains d'or. Pour lui cela importe plus que les intérêts de ceux qui prêtent à l'État dont on sait qu'il juge les dépenses improductives².

Il analyse ensuite la politique adoptée pour rétablir au pair de 1797 le cours entre la livre papier et la livre or. Les éléments de cette politique sont : la réduction de la quantité de billets en circulation et des dépenses publiques qui restreignent les émissions de la banque pour le gouvernement et l'ouverture de nouveaux marchés pour l'industrie anglaise sur le continent. Mais cette politique "n'a pas été sans de douloureux inconvénients"³. Il décrit les trois effets fortement déflationnistes de la politique suivie : 1) "La dette publique a été augmentée, puisqu'on a payé les intérêts en une monnaie plus précieuse".

2) "Les fermiers ont été obligés d'acquitter "les fermages" en livres sterling valant 148 grains ; et les baux sont à long terme en Angleterre(...) En même temps que les fermages grossissaient, le prix des denrées baissait"⁴.

3) "Les impôts qui sont stipulés en unités monétaires sans égards à la valeur de ces unités se sont retrouvés augmentés d'1/3 quand la valeur de la monnaie s'est accrue d'1/3"⁵. Il condamne sans appel la politique monétaire suivie : "Faut-il être surpris de la gêne et du malaise extraordinaire que la nation anglaise a éprouvés dans les années qui ont suivi la paix de 1815 ? Les classes privilégiées, les fonctionnaires, les pensionnaires de l'État, le clergé et les rentiers, ont profité de cette réintégration de la valeur du papier-monnaie ; mais elle a été un fléau pour la masse de la nation et pour l'industrie"⁶. Ceci prouve que sa vision théorique ne l'aveuglait pas et qu'il savait parfaitement analyser les situations concrètes, en particulier en matière monétaire. Ceci

¹Cours d'Économie politique, de STORCH, annoté par J.-B. SAY, 1823, p. 418, idem, 6°, p. 275.

² A le lire et à le pratiquer, ce serait presque là pour lui une juste punition.

³ J.-B. SAY, "Cours Complet, 2e édition, p. 455, idem, 6°, p. 275.

⁴ J.-B. SAY, "Cours Complet, 2e édition, p. 456, idem, 6°, p. 275.

⁵ J.-B. SAY, "Cours Complet, 2e édition, p. 456.

⁶ J.-B. SAY, "Cours Complet, 2e édition, p. 456.

modifie aussi la vision d'un Say libéral dogmatique que ses successeurs français 79
accréditeront par leurs prises de position.

1.3. L'inflation de crédit

Les crises commerciales

Les positions de Say et de Tooke¹ ont des points communs importants. Tout d'abord Tooke², contre Ricardo, établit une distinction très nette entre billet de banque instrument de crédit et papier-monnaie/monnaie du fait du Prince. Pour Say comme pour Tooke, il faut que la Banque d'Angleterre revienne aux principes des banques d'escompte et qu'elle conserve une encaisse métallique suffisante pour assurer la convertibilité des billets qu'elle émet. Nous avons vu que, chez Say, il n'y a pas de différence essentielle entre les différents instruments de crédit qu'il appelle substituts de monnaie. Tooke, de la même façon, voit une identité fondamentale entre ces différents instruments de crédit qui sont utilisés comme moyens de circulation. La création de billets par les banques pour les deux auteurs n'est possible que contre des effets représentant des valeurs réelles. Les banques ne peuvent donc pas créer à volonté des billets, contrairement à la banque de l'État. L'État crée de la monnaie qu'il ne peut plus retirer, alors que les banques d'escompte, à travers la loi du reflux, ne peuvent émettre des billets qu'en contrepartie de valeurs réelles. Say va suivre Tooke en voyant dans les anticipations exagérément optimistes des entrepreneurs, la source de la création excessive de billets, tout en considérant que les banques d'escompte, par leur concurrence, favorisent ces comportements³.

¹ Voir *TEP*, 6°, p. 271 et p. 277.

² Voir sur ce point Ch.RIST, *Histoires de doctrines relatives au crédit et à la monnaie*, Sirey, 1954, pp. 180-248.

³ J.-B. SAY, *Œuvres Diverses*, Guillaumin, 1848, pp. 525-542. Les lettres publiées de Tooke et de Say ne contiennent pas de discussion sur ces points, mais portent presque entièrement sur la définition de la valeur.

Ce sont les événements qui se sont déroulés en Angleterre, en 1825 et 1826, qui l'amène à de nouveaux développements, plus critiques, sur le rôle du crédit accordé par les banques d'escompte : *"des banques multipliées ayant porté trop loin leurs escomptes, et jeté dans la circulation une trop grande masse de billets, les billets sont partout revenus au remboursement ; ce qui a mis toutes les banques dans l'impossibilité de continuer leurs escomptes, et de soutenir les nombreuses et vastes entreprises qui marchaient à l'aide de ces escomptes¹".* Et ce d'autant plus que plusieurs de ces entreprises s'étaient exagéré les besoins de la société en divers genres, *"et avaient abusé de la facilité d'entreprendre²".*

Il développe ce point de vue, toujours à propos de la crise anglaise, plus largement dans le *Cours Complet* (1829) indiquant que dans un pays où il y a *"de nombreux suppléments à la monnaie, tels que les billets de banque³",* ce n'est pas seulement la multiplication des pièces qui jette dans la circulation une quantité de l'agent de la circulation *"assez considérable pour en faire baisser la valeur au-dessous d'un lingot de même poids que les pièces⁴".* La multiplication des substituts de monnaie a le même effet. Il met l'accent une fois de plus sur le caractère anarchique de la crise : *"un goût désordonné pour les entreprises de commerce a entraîné un grand nombre de spéculateurs à étendre leurs affaires au-delà de la portée de leurs capitaux. Il ne l'ont pu qu'à la faveur des banques qui sont très multipliées⁵".* C'est le crédit qui rend la crise possible et permet que des investissements excessifs soient réalisés.

Plus loin il semble faire des banques les responsables directes de la crise : *"La crise commerciale qui a eu lieu en Angleterre est propre à faire sentir les inconvénients qui peuvent naître de cette faculté illimitée de multiplier l'agent de la circulation⁶. Les banques ont abusé de cette facilité et se sont servi de leurs billets pour escompter une trop grande quantité d'effets de commerce. Les chefs d'entreprise ont pu, au moyen de*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 5^e, édition, Livre second, p. 312.

² J.-B. SAY, *TEP*, 5^e, édition, Livre second, p. 312.

³ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^{ère} édition, T 2, Rapilly, 1829, Paris, p. 443.

⁴ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^{ère} édition, T 4, Rapilly, 1829, Paris, p. 443.

⁵ J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1^{ère} édition, T 4, Rapilly, 1829, Paris, p. 443.

⁶C'est nous qui soulignons.

ces escomptes, donner à leur entreprise une extension disproportionnée avec leurs capitaux¹". Vient ensuite une description classique des effets de la crise qui génère faillites et chômage : "Chacun a été forcé d'user de toutes les ressources dont il pouvait disposer ; on a vendu des marchandises pour la moitié de ce qu'elles avaient coûté ; on n'a trouvé à vendre le fond des entreprises pour aucun prix ; toute espèce de marchandise ayant baissé au-dessous de leurs frais de production, une multitude d'ouvriers sont restés sans ouvrage ; beaucoup de faillites se sont déclarées parmi les négociants et parmi les banquiers²".

Il relèvera d'autres exemples dans lesquels, à travers le crédit par lettre de change, il critique les anticipations erronées des entrepreneurs : "On découvre que la plupart de négociant avaient agrandi leurs affaires hors de toute proportion avec leur fortune, et que pour y parvenir ils n'avaient pas seulement employé les capitaux empruntés à la ville de Bâle, mais encore qu'ils avaient mis en circulation une énorme quantité de lettres de change qui semblables à du papier-monnaie devaient mettre le tireur dans un grand embarras aussitôt que la méfiance se serait répandue³". Il note également dans cet article que la crise est liée à "des salaires trop hauts et des intérêts trop élevés pour le capital emprunté⁴".

Inflation de crédit et hausse de l'activité économique

Dans la 5^e édition du *Traité* (1826) Say constate que l'accroissement graduel de la quantité de monnaie, à travers le mécanisme du crédit, agit sur le niveau de l'activité

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie Politique*, 2^e édition, T 1 Rapilly, 1840, p. 447.

² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie Politique*, 2^e édition, T 1 Rapilly, 1840, p. 418.

³ Mss., B.N., *Notes de J.-B. Say sur un ouvrage traduction de l'article de C. Bernouilli par Melle de Paravey " Réflexions sur la décadence de l'Industrie du Haut-Rhin au commencement de l'année 1828"*, p. 9.

⁴ Mss., B.N., *"Notes de J.-B. Say sur un ouvrage traduction de l'article de C. Bernouilli par Melle de Paravey " Réflexions sur la décadence de l'Industrie du Haut-Rhin au commencement de l'année 1828"*, p. 29.

économique. C'est ici qu'il va se référer à Tooke¹ : "*Quand on augmente par des billets de confiance ou un papier quelconque la masse des monnaies, c'est ordinairement en faisant des avances au gouvernement ou aux particuliers ; ce qui augmente la somme des capitaux en circulation, fait baisser le taux d'intérêt, et rend la production moins dispendieuse*²".

Nous avons un revirement de position par rapport à ce qu'il pouvait dire dans les éditions du *Traité* de 1814 à 1819 : "*Il est vrai que l'augmentation de la masse des monnaies en fait décliner la valeur, et que lorsque ce déclin se manifeste par le prix élevé où montent les marchandises et les services productifs, des capitaux plus considérables, nominalement, ne le sont bientôt plus en réalité*³". Il prend en compte le décalage temporel de la variation entre taux d'intérêt et niveau général des prix : "*mais ce dernier effet est postérieur à l'autre : les intérêts ont baissé avant que le prix des marchandises ait haussé, et que les emprunteurs aient fait leurs achats*⁴. Cette analyse s'intègre mal dans son schéma analytique, car elle donne à l'offre de monnaie un rôle actif et positif si celle-ci s'accroît graduellement. Toutefois, tout cela reste de l'ordre du constat et n'entraîne aucune modification de ses principes d'analyse. La conclusion qu'il en tire est cependant importante dans la pratique : "*D'où il suit qu'une monnaie dont la masse s'accroît et dont la valeur diminue graduellement est favorable à l'industrie*⁵."

Cette position, il la confirme dans le *Cours Complet* (1829) en notant même qu'elle entre en contradiction avec ses propres principes fondamentaux : "*Il est très difficile d'expliquer cet effet ; mais il paraît constant . En dépit des principes qui nous enseignent que la monnaie ne joue que le rôle d'un simple intermédiaire, et que les produits ne s'achètent au fond qu'avec des produits, une monnaie plus abondante favorise toutes les ventes et la reproduction de nouvelles valeurs*⁶".

¹ SAY indique que : "*Note 1 - Un habile économiste anglais a fait la même remarque dans son ouvrage intitulé : on the states of the currency, p. 23. Voici sommairement l'explication qu'il en donne,*" J.-B. SAY, *TEP*, 5^e édition, Livre second, p. 271.

² J.-B. SAY, *TEP*, 5^e édition, Livre second, p. 271.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 5^e édition, Livre second, p. 271.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 5^e édition, Livre second, p. 271.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 5^e édition, Livre second, p. 271 (*c'est nous qui soulignons*).

⁶ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie Politique*, 2^e édition, T 1 Rapilly, 1840, p. 469.

Il note également que les détenteurs de monnaie intègrent l'inflation dans leurs calculs : "*Peut-être le sentiment confus que chacun a de la dépréciation graduelle de la valeur de la monnaie, est-il cause que les consommateurs sont toujours disposés à se défaire de leur monnaie contre d'autres produits dont la valeur n'est pas exposée à décliner de même*¹". Cette modification du comportement des détenteurs de monnaie se traduit par un accroissement de la vitesse de circulation de tous les biens et une accélération de l'activité économique: "*Alors les producteurs rentrent plus promptement dans leurs avances, et les marchandises de la vente la plus difficile, trouvent à se placer*²". Toutefois il manifeste son scepticisme sur la durée des effets positifs de cette inflation : "*A la vérité cet effet ne saurait être durable ; car tout déclin de valeur doit s'arrêter, ou finir par une dépréciation totale ; toujours est-il vrai que l'époque de la dépréciation est accompagnée de quelque bien-être et que cet état peut durer assez longtemps si la dépréciation est très lente*³".

1.3. Un adepte de la *banking school*

Pour résoudre la question de savoir si Say est un adepte de la *Banking* ou de la *Currency school*, il nous faut établir les éléments constitutifs de sa position

1) Tout d'abord il y a une constante de la première édition à la dernière édition du *Traité*, en incluant les deux éditions du *Cours Complet* : c'est la nécessité de maintenir la convertibilité des billets, seul moyen d'en régler l'émission conformément aux besoins du commerce et de l'industrie. Sur ce point, il reste parfaitement fidèle à Smith.

¹ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie Politique*, 2^e édition, T 1 Rapilly, 1840, p. 469. Cet effet avait déjà été noté par P. VERRI qui en faisait même un principe de politique économique, voir op. cit.

² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie Politique*, 2^e édition, T 1 Rapilly, 1840, p. 469.

³ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Economie Politique*, 2^e édition, T 1 Rapilly, 1840, p. 469. On retrouve dans un autre écrit la même opinion : J.-B. SAY, *Catéchisme d'économie politique*, 3^e édition, 1826, Paris, Note 26 p. 96 "*On a remarqué cependant que la rareté de monnaie et son renchérissement successif nuisent à l'activité des affaires et au contraire qu'une abondance croissante des monnaies favorise les développements de l'industrie.(.....)D'autre part, il est constant que l'émission d'un papier-monnaie, aussi longtemps qu'il conserve un crédit et qu'il multiplie l'agent de la circulation, même lorsque cette multiplication dégrade successivement sa valeur ; il est, dis-je, constant que cette émission est favorable à la production et facilite les ventes*", p. 234.

Il faut noter par ailleurs que les deux écoles anglaises en présence sont d'accord sur ce point et qu'il ne constitue donc pas un élément de différenciation. L'émission de ces billets est la contrepartie de valeurs réelles.

2) Nous avons vu à de multiples reprises que Say raisonne le plus souvent en court terme. Pour lui, il convient de préciser qu'à partir du moment où la banque a à son actif une quantité de créances ou d'espèces égale aux billets figurant au passif, il ne doit pas y avoir de problème. S'il y a demande de remboursement massive chacun se retrouvera doté d'une valeur réelle effet ou métal.

3) Cette analyse nous semble confortée par le fait que, dans la deuxième édition du *Traité* (1814), lorsqu'il cite Thornton, il précise que la Banque d'Angleterre n'est pas responsable de la situation. Pour lui, ce sont les liens de la Banque avec le gouvernement anglais et les énormes avances que celui-ci a demandé à la Banque qui sont responsables de la surémission. La Banque d'Angleterre n'a pas trop émis de billets en général, mais elle a émis des billets en contrepartie d'effets du gouvernement qui ne représentent aucune valeur réelle. Say assimile la situation de l'Angleterre à celle que la France a connue dans le passé avec la Caisse d'Escompte¹. Les effets financiers sont pareils à du papier de circulation et permettent un crédit sans limitation.

4) Cette position le conduit à indiquer (2^o édition du *Traité*, 1814) que pour rétablir la situation, il suffit de réduire le montant des billets en circulation du montant prêté à l'État.

5) Si la circulation monétaire se compose de métal et de substituts de monnaie émise conformément aux principes, il est impossible que le cours du change reste durablement en dessus ou en dessous du pair.

6) Lorsqu'il traite de l'émission des billets, il les considère comme réglés par la production. La causalité va de la production vers la demande de crédit aux banques. La convertibilité joue un rôle décisif. Si elle est respectée, elle garantit que la monnaie créée correspond à la demande des utilisateurs. La monnaie émise par les banques d'escompte est une monnaie interne. De ce point de vue-là, il est *Banking school*

¹ Voir le chapitre sur l'environnement monétaire et financier de 1787 à 1832.

Toutefois d'un point de vue pratique, Say est un partisan convaincu de la nocivité de l'inflation car elle bouleverse les prix et interdit tous les calculs rationnels des agents économiques, tout en admettant qu'elle peut avoir au début un effet positif sur le niveau de l'activité économique. La responsabilité des crises de crédit incombe aux entrepreneurs, mais si ces derniers ont pu mettre en oeuvre des anticipations erronées c'est parce que les banques ont accordé trop de crédit. Sur la plan théorique Say doit classé dans le camp de la *banking scholl*. La création de substituts de monnaie doit être laissée relativement libre pour pouvoir s'adapter en souplesse aux besoins de l'activité économique. Les banques doivent respecter les règles élémentaires de liquidité et de convertibilité¹. Cependant certaines des remarques qu'il fait dans le *Cours Complet* (1829) permettent de penser qu'il commençait à douter de la capacité des banques commerciales à jouer ce rôle sans générer de graves crises.

II. LE PLAN "POUR UNE REFORME MONÉTAIRE DANS LE GENRE DE DAVID RICARDO "

2.1. Les origines du plan

Le plan "*Pour une Réforme Monétaire dans le genre de Ricardo*", comme pour la plupart des manuscrits de Say, qu'il s'agissent de ceux déposés à la Bibliothèque nationale ou de ceux dispersés dans des archives privées, ne contient pas d'indications de date. La formule finale qu'il adopte en commentant le plan de Ricardo : "*je ne suis pas appelé à développer ici ce nouvel ordre d'idées*"² est assez explicite pour que l'on puisse en conclure que la rédaction de ce plan date de 1822 ou 1823. S'il ne veut pas

¹Voir sur ce point le chapitre 8 sur " Théorie de la banques d'escompte : de la liberté d'émission à sa limitation".

²*Commentaires sur le cours d'économie politique*, 1823, Bossange, Paris, de M. H. STORCH, annoté par J.-B. SAY, republié in *Œuvres diverses*, Paris, Guillaumin, p. 310-311.

dévoiler son opinion c'est bien qu'il entend d'abord soumettre le projet de plan au gouvernement et qu'une telle proposition suppose la confidentialité.

L'on sait que Ricardo¹a pris une part prépondérante dans la longue controverse menée à partir de la loi interdisant à la Banque d'Angleterre de payer ses billets en espèces. Say rend hommage aux écrits de Ricardo dans la troisième édition du *Traité* (1817) : "*Monsieur David Ricardo, que je regarde comme l'homme de l'Europe qui entend le mieux la théorie et la pratique des monnaies, a récemment prouvé, dans une brochure intitulée : 'Proposals for an economical and secure currency, London, 1816', que le numéraire tout entier d'un pays pouvait, sans inconvénient (pourvu qu'on pût avoir une garantie suffisante que ce pays fût bien administré), être tout entier remplacé par du papier-monnaie², et qu'une marchandise de nulle valeur pouvait, en s'y prenant bien, remplacer un métal cher et incommode, dont les propriétés métalliques ne sont d'aucun usage tant qu'on l'emploie comme numéraire³".*

Commentant le plan de Ricardo, Say écrit : "*Ce sont ces considérations qui engagèrent Mr. David Ricardo à publier son excellente brochure intitulée : 'Proposals for an economic and secure currency', dont l'objet est essentiellement de proposer un*

¹ Ricardo prend part à la discussion qui aboutit à l'acte de 1819 fixant au 1er mai 1823 la reprise des paiements en espèces et le rétablissement du commerce des lingots et des pièces. La date effective de la fin de l'inconvertibilité sera avancée au 1er mai 1821. Pour prendre connaissance de ces textes voir la traduction récente de *David Ricardo, Écrits Monétaires*, édités sous la direction de B. COURBIS et J.-M. SERVET, Association des Amis du Musée de l'Imprimerie et de la Banque, Lyon, 1991. Le texte de référence en anglais est constitué par les introductions et notes et le volume X des *Works and Correspondence of David Ricardo*, par Piero SRAFFA, Cambridge, University press. Les *proposals for an economic and secure Currency* ont été publiés en 1816. Une grande partie se trouve reprise dans le chapitre XXVII des *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, introduction et notes de Pierre Dockès, Flammarion, Paris, 1977, qui est un reprise de l'édition Guillaumin, *Œuvres complètes de David Ricardo*, Paris, 1847. Il y eut en France très rapidement des traductions des écrits monétaires de David Ricardo. En 1810 était déjà parue une traduction française du *High price of Bullion* (le Moniteur, 24, 25 et 26 septembre 1810). D'autres textes ne seront traduits que lors de l'édition des *Œuvres complètes de David Ricardo* en 1847. Seront traduits également les *Propositions tendant à l'établissement d'une circulation monétaire et sûre*, suivies d'*Observations sur les profits de la Banque d'Angleterre, envisagée relativement au public et aux actionnaires de son fonds social*, pp. 573-641 et un *plan pour l'établissement d'une Banque Nationale*, O.C., pp. 699-711. On trouve une analyse du plan de Réforme monétaire par Ricardo dans Ch. RIST, *Histoire des doctrines relatives au Crédit et à la monnaie*, Sirey, Toulouse, 2e édition, 1951, pp. 125-181.

² C'est l'interprétation de Say de *paper money*, alors que la traduction exacte est monnaie de papier.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre second, note 1, p. 29. Say a dû lire les écrits de Ricardo au moment de son voyage en Angleterre entre septembre et décembre 1814.

*papier de confiance*¹ dont la valeur ne pourrait jamais tomber au-dessous de l'or en lingots²". Après avoir indiqué que : "*Cette idée ingénieuse est fondée sur une connaissance profonde des phénomènes monétaires*³", il en développe ce qui en fait selon lui l'avantage principal : "*Qui devrait jouir de l'intérêt de cette somme considérable mise dans la circulation ? serait-ce le gouvernement ? ce ne serait pour lui qu'un moyen d'augmenter les abus, et les sinécures, la corruption parlementaire, le nombre des délateurs de la police, et les armées permanentes.*⁴". Toutefois il ne répond cependant pas totalement à sa question : "*Telles sont les questions qui naissent à ce sujet ; peut-être ne sont-elles pas insolubles ; peut-être y-a-t-il des moyens de rendre hautement profitable au public, l'économie qui en résulterait*⁵". L'approche reste celle de l'économie de métal.

Pour analyser la position de J.-B. Say, nous traiterons du contenu de ce plan et de la signification que l'on peut donner de ses intentions, en utilisant ses autres écrits de la période. Il nous semble qu'il y a eu une méprise dans la lecture que Say faisait de Ricardo mais aussi dans celle que Ricardo faisait de Say. Chacun utilisait les positions de l'autre en les intégrant à son propre schéma analytique et en lui donnant un sens différent. Say, dans un de ses textes, s'exprime, de façon assez ironique à propos de la position de Ricardo : "*je pense que son seul titre de gloire, est sa doctrine des monnaies (...) Et ce qu'il y a de piquant, c'est que la doctrine de Ricardo sur cette matière, est fondée précisément sur ce principe de la proportion , de la quantité offerte et de la quantité demandée, dont il refuse de reconnaître l'influence. Il prouve d'une manière irrécusable que l'instrument de la circulation est une marchandise de même nature que toutes les autres et il nie que toutes les autres soient soumises aux mêmes influences*⁶".

¹ On notera que Say traduit cette fois correctement le terme de *paper money*.
² *Commentaires sur le Cours d'Economie Politique*, 1823, Bossange, Paris, de M. H. STORCH, annoté par J.-B. SAY, republié in *Œuvres Diverses*, Paris, Guillaumin, pp. 310-311.
³ *Commentaires sur le Cours d'Economie Politique*, 1823, Bossange, Paris, de M. H. STORCH, annoté par J.-B. SAY, republié in *Œuvres Diverses*, Paris, Guillaumin, p. 311.
⁴ *Commentaires sur le Cours d'Economie Politique*, 1823, Bossange, Paris, de M. H. STORCH, annoté par J.-B. SAY, republié in *Œuvres Diverses*, Paris, Guillaumin, p. 311.
⁵ *Commentaires sur le Cours d'Economie Politique*, 1823, Bossange, Paris, de M. H. STORCH, annoté par J.-B. SAY, republié in *Œuvres Diverses*, Paris, Guillaumin, p. 311.
⁶ J.-B. SAY, in *Œuvres Diverses*, Guillaumin, Paris, p. 278.

2. 2. Le plan de reforme monétaire dans le genre de Ricardo

PLAN D'UNE NOUVELLE MONNAIE DANS LE GENRE DE RICARDO

(Plan pour l'extinction de la dette publique)¹

Mon plan consiste à remplacer massivement la monnaie existante par de l'argent-marchandise non frappé en monnaie.

Et comme cet argent serait fort incommode pour la circulation, je propose d'émettre des bons de l'hôtel des monnaies qui donneraient droit au porteur de toucher à présentation 5 hectogrammes d'argent ou cent francs , 1 kilo ou 200 F, 2,5 kilos ou 500f, 5 kilos ou mille francs etc. ...

Et pour les coupures des signes métalliques, ou médailles, où la valeur intrinsèque serait comptée pour rien mais qui donneraient également au porteur le droit de toucher en argent une fraction ou un multiple du gramme.

Toute autre fabrication de monnaie suspendue. Je propose ensuite de démonétiser successivement tous les autres signes monétaires, en commençant par les plus dégradés et les plus incommodes comme d'abord toutes les monnaies antérieures au système métrique, ensuite toutes celles qui portent l'effigie de l'usurpateur²etc. ...

Parbleu ! Que diraient ces Messieurs de la balance du commerce ? Il n'y aurait plus de solde à payer en numéraire. On viendrait recevoir les lingots à la Monnaie pour les envoyer à l'étranger ! Mais Messieurs ! Cela ne pourrait se faire sans rendre le medium de la circulation fort rare, fort cher et de semblables remises seraient bien plus dispendieuses à faire que celles qui se feraient dans toute autre forme³.

2° page du manuscrit.

Qu'arrivera-t-il ?

¹ Barré sur le manuscrit.

² Il s'agit de Bonaparte.

³ Ecrit en marge à gauche sur la première page du manuscrit.

Que les besoins de monnaie se faisant sentir, les bons de la monnaie deviendront successivement plus recherchés et qu'ils ne pourront jamais s'avilir à cause de l'échange qui en sera fait à bureau ouvert contre de l'argent en marchandise.

D'un autre côté l'État pourra disposer de l'argent marchandise qui entrera à la Monnaie par le besoin absolu qu'on a de monnaie

Les bons de la monnaie seraient donnés en débit à nos caisses d'amortissement, véritablement caisses d'amortissement. Et pas pour de nouveaux emprunts¹.

Les droits qu'ils donneraient au porteur de toucher un poids d'argent égal à celui contenu dans la monnaie métrique établirait leur valeur sur la place.

Cette valeur pourra être employée au rachat de la dette et en général de tous les engagements de l'État qui se trouvera successivement déchargé du service de tous les intérêts.

Les détails d'exécution et toutes les conséquences possibles sont détaillées dans un mémoire particulier². Je répond du succès sur ma fortune et sur ma tête.

(signé) J.B.S.

(3° page du manuscrit)

Chaque sorte de billet numéroté depuis I jusqu'à ...au bout de 5 ans on serait obligé de (illisible³) toucher l'importance en lingots ou de le changer contre reçu d'un billet d'une nouvelle série.

Dans les buts de découvrir les contrefaçons et de bénéficier pour les destructions partielles.

Il n'y aurait qu'un hôtel de monnaie en titre : celui de Paris mais il y aurait des succursales dans tous les départements soit pour la fabrication de signes métalliques ⁴, soit pour le paiement à bureau ouvert des signes métalliques et des bons.

¹ Ecrit dans la marge en face du manuscrit.

² Nous n'avons pas trouvé trace de ce mémoire particulier, il n'est d'ailleurs pas certain que celui-ci ait été écrit. Il est possible que Say ait renoncé à faire cette proposition au gouvernement de l'époque.

³ Probablement "venir en".

⁴ Il s'agit du billon et du cuivre.

Dans le but de prévenir les effets d'un édéfiance générale et de ce que les Anglais appellent excessive run. En effet l'hôtel des monnaies étant seul véritablement engagé en demeure seul suffisamment approvisionné de lingots, à dire nous envoyons des lingots dans les départements pour les besoins du commerce d'argent-marchandise et non pour subvenir aux effets d'un discrédit.

Si le discrédit arrivait, ou si seulement les bons venaient à remboursement, il suffirait de suspendre toute émission du billet. Le besoin absolu où l'on est de monnaie le rendrait bientôt rare et soutiendrait leur valeur au dépens de la valeur du lingot.

Tout consiste à maintenir par les besoins qu'on a de monnaie la valeur du billet et du signe métallique aux dépens de la valeur du lingot.

L'expérience de l'Angleterre montre combien cela est aisé. La valeur vénale des signes métalliques de la banque est for supérieure à celle du lingot. Et la valeur du billet n'est point soutenue par la confiance qu'ils pourraient donner droit (à profusion) à une valeur métallique, parce qu'il n'y a aucun remboursement prévu. Qui soutient donc la valeur de ces monnaies ? Les besoins de la circulation.

La seule attention à avoir c'est de (confier ?) toute émission de bons à la monnaie et par conséquent le rachat de la dette, du moment que le prix du lingot s'élève au niveau des bons ou même en approche, ce qui est une marque que la valeur du signe baisse. Or la valeur du signe comme celle de toute contrepartie reprend du moment qu'on cesse d'en approvisionner le marché.

Le principal de la dette en la supposant de 80 millions de rente suppose au cours actuel, de 75 un principal de 1200 millions. Quand il y aurait cette somme de signe elle serait remboursée et le numéraire de la France ne serait pas encore tout remplacé.

4° page du manuscrit

Autre forme du plan

Suspendre toute fabrication de monnaie

sur l'ancien prix.

Démonétiser

1° Les pièces anciennes non décimales (illisibles) de 6 de 3 grains, de 24' - 12 l ancienne¹.

Les reprendre pour leur valeur nominale en bons de monnaie. Les différentes valeurs figurant sur ces bons à garder à la monnaie en lingots, les lingots apportés ; ce sont eux qui serviraient de gages aux billets livrés directement au public et comme la somme de ceux-ci serait plus forte, tous les ans, le trésor public créditerait la monnaie de la différence

2°. Au bout d'un certain temps, les pièces portant l'effigie de la république et celle de l'usurpateur

3°. Avec le temps et sans l'annoncer d'avance, le surplus des monnaies actuelles.

Émettre

1°. des bons de l'hôtel des monnaies dans la forme ci après développée.

2°. des coupures métalliques pour la petite monnaie qui ne seraient que des signes ou gages

Les bons de l'hôtel des monnaies, (Bon de Francs) seraient ainsi conçus :

Bon de.....francs

Le porteur a déposé à l'hôtel des monnaieskilogrammes d'argent au titre de 9/10 de fin qui lui seront rendus à présentation.

Bon à circuler comme monnaie pendant les années 18... 18... 18... 18... 18...époque au delà de laquelle ils seront acquittés par l'hôtel des monnaies². Il y en aurait de cent francs et au dessus

Les signes ou gages seraient d'acier, d'airain au dessous de 10 f. et d'argent pour les sommes au dessus de 10f et porteraient d'un côté.

Gage de 1 franc (ou de 2, 3, 5, 10F 50 F)

et de l'autre

¹ En note dans le manuscrit.

² Ecrit dans la marge du manuscrit avec renvoi à 18...

Le porteur de ... ces pièces a droit de recevoir à la monnaie ...Kilogramme d'argent 9/10°

Les billets et les gages pourraient porter l'effigie du prince.

L'hôtel des monnaies remettrait à une véritable caisse d'amortissement les bons et les gages et en serait crédité valeur en lingots.

Le trésor public créditerait la caisse de ses rachats de rentes -valeur en lingots - et de numéraire chargé de cette dette qui ne coûterait point d'intérêt et qui n'est point exigible parce que le public ne peut pas se passer de monnaie.

2.3. Analyse du "plan d'une nouvelle monnaie dans le genre de Ricardo "

Le contenu du plan

La première remarque qu'il nous faut faire ici concerne le sous-titre du projet de plan de Say : "*plan pour l'extinction de la dette publique*". L'objectif du plan est d'éliminer l'effet d'éviction qu'entraîne la dette publique. Ajoutons que les préoccupations politiques ne sont sans doute pas absentes et que réduire le coût du système de paiement, qui est très lourd dans un système métallique, représente une économie de dépenses considérable. Le problème majeur pour la France reste celui de son retard par rapport à la Grande-Bretagne en matière d'appareil de crédit, et la difficulté qu'elle a à mobiliser son épargne pour financer l'activité industrielle. Say est parfaitement conscient de cette situation. Les liens étroits de Say avec le banquier Lafitte¹ peuvent apporter une preuve de plus que sa préoccupation était bien celle de l'investissement. Dans cette voie, le poids de la dette publique² devait être réduit pour permettre aux entrepreneurs d'emprunter, alors qu'auparavant la dette nationale avait

¹ Voir Ch. KINDLEBERGER, *Histoire Financière de l'Europe Occidentale*, Economica, 1990, pp. 135-163 et biographie en annexe.

² Voir G. THUILLIER, *La monnaie en France au XIX^e siècle*, Droz, Genève, troisième partie, *difficultés et spéculations monétaires de 1815 à 1900*, pp. 265-341.

pratiquement été effacée par l'hyper-inflation des assignats. Tous les esprits étaient partisans de la réduction de la dette publique¹. 93

Le détail du plan reprend pour l'essentiel celui de Ricardo. Tout d'abord Say propose de remplacer la totalité de la monnaie existante par de l'argent-marchandise non frappé en monnaie, donc en lingots. Notons également ici que Say parle bien de la monnaie, donc des espèces métalliques et non des substituts de monnaie, les billets de banque. La précision ici est importante car chez Ricardo, il peut y avoir confusion². D'ailleurs Say se garde bien d'utiliser le mot de billet, réservé aux billets de banque, il parle de bons de l'hôtel des monnaies. C'est donc d'une monnaie de papier d'État qu'il s'agit, remboursable en métal-lingot. Il considère la proposition de Ricardo comme un expédient, une astuce technique, pour éviter la surémission. Sa seule préoccupation à travers le remboursement en métal est de limiter le pouvoir d'émission de l'État.

La valeur des bons émis se soutient par le besoin absolu de monnaie, nous retrouvons là son analyse des fondements de la valeur du papier-monnaie³. L'intérêt essentiel de l'opération, est que l'État pourrait bénéficier de l'avantage dont bénéficient les banques d'escompte. Dans le plan proposé l'État rembourse ses créanciers avec des bons de l'hôtel des monnaies. Les détenteurs de ces bons peuvent, s'ils le souhaitent, les convertir en lingots-argent. Toutes les pièces (or ou argent) qui circulent sont démonétisées et il n'y a plus que les Bons de l'Hôtel des monnaies qui ont un pouvoir libératoire légal et de ce fait acquièrent une fonction de moyen de paiement. Dans le bref énoncé de son plan, Say semble prévoir également que le billon et le cuivre seront frappés par l'Hôtel des monnaies. Il règle ainsi cette question lancinante de la monnaie du peuple. Il faut souligner qu'il prévoit un étalon argent, ce qui fait sortir la France de la sphère d'influence de l'Angleterre.

¹ Voir G. JACOUD, *D'une émission libérée au privilège de la Banque de France*, thèse, Université Lyon 2, 1991.

² Voir DAVID RICARDO, *Écrits Monétaires, 1809-1811*, édites sous la direction de B. COURBIS ET J.-M. SERVET, Association des Amis du Musée de l'Imprimerie et de la Banque, Lyon, 1991, pp. 30-56.

³ Voir chapitre : La monnaie valeur intrinsèque et valeur en circulation.

La valeur de ces Bons doit seulement résulter du fait qu'il y a un besoin absolu de monnaie et que, en retirant de la circulation monétaire les espèces monnayées, on réduit la quantité de monnaie en circulation. Si on y ajoute une progression de l'activité économique et donc des transactions, la demande de monnaie seule, si l'opération est bien conduite, doit pouvoir soutenir la valeur des bons au pair, ou légèrement au-dessus, du lingot.

L'avantage qu'il voit dans le plan de Ricardo, c'est aussi de pouvoir s'adapter facilement à la demande de monnaie. Dans ses notes de travail, il reprend un extrait des propositions de Ricardo : "*Une monnaie de papier pourra se proportionner avec facilité aux variations dans la quantité de monnaie dont le pays a besoin. Parmi les avantages qu'un agent de la circulation en papier a sur un agent en métal, ce n'est pas un des moindres que celui de pouvoir aisément varier en quantité, selon que les besoins du commerce ou de certaines circonstances l'exigent.*¹ Cette facilité permet alors de conserver la valeur de la monnaie, plus invariable qu'avec toute autre matière pourvu que l'opération soit bien conduite. (Ricardo Proposition d'une monnaie d'un emploi économique, 1816 - page)²" On peut se demander si Say n'a pas perçu le rôle de prêteur en dernier ressort joué par la Banque Centrale, toutefois nous n'avons pas trouvé dans ses écrits de mention de ce fait capital.

Par ailleurs, dans un autre écrit, Say refuse toute fixité dans le rapport de valeur entre le papier-monnaie et le métal : "*Je vous avoue que je n'approuve pas de même votre proposition d'un papier-monnaie qui serait invariablement fixé à la même somme, ou qui n'aurait pour régulateur que l'autorité publique (...) Quand la somme des échanges à conduire viendrait à augmenter, la valeur d'une monnaie plus demandée hausserait. Dès lors toutes les obligations contractées augmenteraient ou diminueraient. Je préfère l'expédient proposé par Ricardo : ne pouvant rendre la valeur de la monnaie absolument invariable, il fait du moins qu'elle ne varie qu'autant qu'un*

¹ C'est nous qui soulignons.

² Mss., B.N., fond Say.

même poids de métal d'argent¹". Ici Say semble indiquer que la stabilité de la monnaie ne lui est pas indifférente bien qu'elle ne soit pas au centre de ses préoccupations. 95

Lorsqu'il écrit que "*nous envoyons des lingots dans les départements pour les besoins du commerce de l'argent-marchandise et non pour subvenir aux effets d'un discrédit*" il sous-entend, que celui-ci ne peut pas survenir pour cause de surémission, car il y a le régulateur de la convertibilité en lingots qui limite l'émission du papier-monnaie à la demande de monnaie. La crise de confiance ne peut être ici que liée à des événements extérieurs. Pour éviter *l'excessive run*², il se prononce pour la centralisation dans le seul Hôtel des Monnaies, de toutes les opérations. Le plan proposé permet donc de faire face, dans de bonnes conditions, à de tels événements qui n'ont pas de base réelle pour Say.

C'est bien cette interprétation qui nous semble être la bonne car dans la phrase qui suit il écrit : "*Si le discrédit arrivait, ou si seulement les bons venaient à remboursement, il suffirait de suspendre toute émission du billet*". La valeur des bons émis est soutenue pratiquement totalement par son pouvoir d'achat et non par la confiance car celle-ci se rapporte à la convertibilité à vue en espèces monnayées : or celle-ci n'existe plus. Il faut remarquer ici que, compte tenu de la quotité du lingot, sa demande doit être nécessairement moins forte que celle des espèces monnayées dans le cas des banques d'escompte. Il faut y ajouter les coûts de transactions et la nature nécessairement plus restreinte de la demande de lingots.

Si nous essayons de traduire le plan de J.-B. Say, dans sa première version de façon simplifiée, nous obtenons le schéma suivant : (nous n'avons pas intégré tous les effets de rétroaction possibles. En particulier les effets du cours des changes sur la demande de lingots ne sont pas mentionnés).

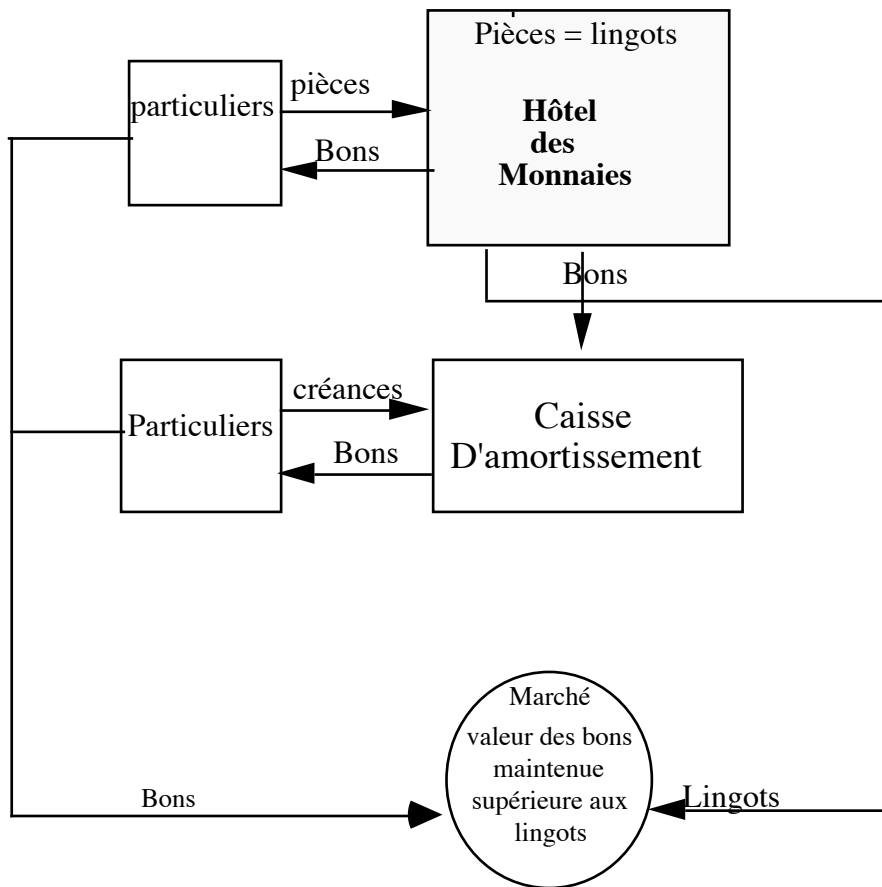
¹ J.-B. SAY, Lettre de J.-B. SAY à Ch.-R. PRINSEP, Paris, mai 1829, *Œuvres Diverses*, Paris, Guillaumin, p. 430.

² Le terme est de Say, il s'agit de la ruée au guichet provoquée par une crise de confiance dans la convertibilité des billets.

:

96

**Schéma du plan de réforme monétaire
de JB.SAY(1^oversion)**



Say ajoute des dispositions qui interdisent l'émission directe de monnaie par l'État. L'État ne peut émettre de Bons que contre des pièces ou des lingots, ou en remboursement de titres de la dette publique. Il n'y a, dans ce système, aucune opération de crédit, mais une énorme économie de métal et d'entretien du système monétaire. Say ne nous dit rien sur le statut des banques d'escompte dans ce système et sur leurs rapport avec le système de papier-monnaie. Il ne dit rien non plus sur l'influence du cours des changes. Il semble supposer que la demande de convertibilité impliquera de tels coûts qu'elle découragera la spéculation "*Mais Messieurs cela ne pourrait se faire sans rendre le medium de la circulation fort rare, fort cher et de*

97

*semblables remises seraient bien plus dispendieuses à faire que celles qui se feraient dans toute autre forme*¹.

La deuxième version du plan tient compte du comportement des détenteurs de monnaie. Il propose de reprendre les pièces anciennes, donc fortement rognées et dégradées, à leur valeur nominale. C'est évidemment là un bon moyen de favoriser la demande de Bons, car dans les transactions, les pièces ne sont pas prises pour leur valeur nominale mais avec une décote. Donc le détenteur de pièces usées ferait un gain en échangeant de la monnaie avec un faible pouvoir d'achat contre une monnaie ayant un pouvoir d'achat supérieur. Ce procédé revient aussi à injecter une quantité supplémentaire de monnaie dans l'activité économique. Mais on peut faire l'hypothèse que Say jugeait cette injection négligeable, ce qui supposerait que les pièces fortement rognées, ou usées, n'étaient pas en quantité importante par rapport à la masse totale du numéraire², ou bien encore qu'en procédant avec lenteur l'augmentation de la quantité de monnaie serait compensée par l'accroissement de l'activité économique. La tactique adoptée tient compte de l'appréciation que les détenteurs de monnaie font des divers instruments dont ils disposent.

Dans le même temps, il suppose toujours que la valeur des Bons doit être maintenue au-dessus de leur valeur en lingot. Dans le projet de Bon qu'il rédige, il indique que celui-ci est remboursable en kg d'argent métal³. Le Bon comporte donc une double dénomination. Il a une dénomination en unité de compte égale à celle des pièces et il ne donne droit à un remboursement que de la quantité de métal au poids contenu dans les pièces.

Pour Say, ce qui est important ici c'est la différence qui existe entre l'argent marchandise en lingots et la monnaie utilisable dans les transactions : "*Quiconque veut se mettre en état de comprendre et d'expliquer les phénomènes qui peuvent se présenter relativement aux monnaies, doit considérer la monnaie de métal ou de papier, comme*

¹ Ecrit en marge, à gauche, sur la première page du manuscrit.

² Voir G. THUILLIER, *La monnaie en France au XIX^e siècle*, Droz, Genève, pp. 265-341.

une marchandise totalement différente de l'or et l'argent en lingots. L'une de ces marchandises est susceptible de se transformer en l'autre ; mais tant que la monnaie est en état de remplir les fonctions de monnaie, c'est une autre marchandise que le lingot. Voilà pourquoi leur valeur réciproque est susceptible de varier beaucoup¹. Cette analyse qu'il fait après avoir visité l'Angleterre, montre que sa préoccupation porte sur la quantité de monnaie demandée. Il cherche à mettre en place un mécanisme qui permette de créer la quantité optimale de monnaie. Pour cela il dispose d'une conviction acquise lors de ce voyage : *"La valeur de ce papier-monnaie, comparée avec la valeur des autres marchandises, ne subit plus de grandes variations, ce qui prouve que la Banque d'Angleterre maintient la somme de ses billets dans la même proportion, relativement aux besoins de la circulation²".* Il faut souligner ici que Say dit *relativement aux besoins de la circulation* et non : *relativement au cours du lingot*. Il ne nous semble pas qu'il faille voir là une contradiction avec la valeur des Bons liée à leur convertibilité en lingot. Pour lui la valeur intrinsèque de la monnaie repose comme nous l'avons vu sur la demande de moyen de circulation. Il ne conçoit pas la valeur de la monnaie à partir du métal. Sa lecture du plan de Ricardo prend en compte, comme principe régulateur, la demande de moyen de circulation. La convertibilité en lingot est une limite imposée au pouvoir du Prince.

A terme, la contrainte de convertibilité en lingots pourrait disparaître dès lors que les institutions garantissent le contrôle de l'émission en fonction des besoins des détenteurs de monnaie. Toute fluctuation peut-être contrôlée, car la valeur de la monnaie qui est en circulation ne repose pas sur la confiance, comme le croient beaucoup de gens : *"Je dis que ces billets remonteraient au pair par le besoin indispensable que dans un État social compliqué, et avec une grande masse d'affaires, on a de cette marchandise appelée monnaie, quelles qu'en soient la forme et la matière. La question du discrédit n'entre pour rien dans tout cela, parce que le besoin qu'on a de monnaie l'emporte de beaucoup sur la mauvaise opinion que l'on pourrait concevoir*

¹ J.-B. SAY, *De l'Angleterre et des anglais*, 1815, *Œuvres Diverses*, Paris, Guillaumin, note 1, p. 224.

² J.-B. SAY, *De l'Angleterre et des anglais*, 1815, *Œuvres Diverses*, Paris, Guillaumin, p. 226.

*des billets de la Banque*¹". Du fait que l'argent marchandise n'est pas fractionnable pour être utilisé dans les paiements, que l'État s'assure du monopole de l'impression des Bons et qu'il interdit toute activité de frappe des pièces, le système lui paraît pouvoir fonctionner.

Les avantages du plan

Du point de vue de l'État, l'intérêt que celui-ci peut trouver à la réalisation d'un tel plan apparaît de façon assez évidente. Il en résulte pour lui la suppression de la dette publique, remboursée par le prêt gratuit que les détenteurs de pièces feront de celles-ci en échange des bons. En outre, l'État y gagne une centralisation de l'ensemble des opérations monétaires sur tout le territoire et donc une vue de ce qui se passe. L'Hôtel des Monnaies obtient les moyens de réguler la masse monétaire en fonction de deux variables. La première, c'est la demande absolue de monnaie qui résulte de l'activité économique. Pour la deuxième, son pouvoir est limité par la convertibilité des bons en lingots. Nous retrouvons là la proposition que Say faisait à propos du billon² étendue à l'ensemble de la circulation métallique. La monnaie est un bien public émis par l'État mais validée par le marché qui garde un pouvoir de sanction en cas d'abus de pouvoir dans l'émission.

Du point de vue des détenteurs de monnaie, les avantages sont également réels. Les pièces métalliques disparaissent. C'est donc un gain en terme de coûts de transactions pour tous les détenteurs de monnaies qui ne sont plus exposés à la fraude sur les pièces et au risques dans la rédaction des contrats. Quand il s'agit de revenir à la convertibilité du papier-monnaie ou de soutenir sa valeur, l'état de la dette publique et des besoins de financement du gouvernement comptent autant que la limitation de la quantité . Il y avait aussi chez lui d'autres considérations, comme celles de permettre à la nation de mobiliser la totalité de son épargne et de faire que les emprunts de l'État n'exercent plus un effet d'éviction sur le marché des capitaux. Le fait d'habituer les

¹ J.-B. SAY, *De l'Angleterre et des anglais*, 1815, *Œuvres Diverses*, Paris, Guillaumin, p. 226.
² Voir chapitre Théorie des moyens de paiement.

français à utiliser une monnaie de papier pouvait-être également un très bon moyen 00
pour permettre le développement des banques d'escompte et rattraper ainsi le retard
que la France avait accumulé, à cause de son histoire, sur la Grande-Bretagne. Ce qui
importait c'était de rassurer les détenteurs de capitaux sur le cours ultérieur du papier-
monnaie. La double combinaison de la convertibilité en lingot et de la suppression de la
dette publique était sans doute en mesure d'y parvenir. Say avait dû noter que le
gouvernement anglais avait remboursé en 1819 10 millions de livres sterling à la
Banque d'Angleterre et que ceci avait fortement contribué à ramener la livre au pair.
Son problème n'est pas celui de faire fluctuer le papier-monnaie parallèlement au métal,
il est plutôt de fournir la quantité de monnaie dont les acteurs ont besoin.

Enfin dans la 5^o édition(1826) du *Traité*, Say semble répondre à l'avance au
pourquoi de ce plan mort-né : *La possibilité de se servir d'une monnaie dépourvue de
toute propriété physique, pourvu qu'elle soit aisément transmissible, et qu'on trouve le
moyen d'en soutenir la valeur à un taux, sinon invariable, du moins difficilement et
lentement variable, a fait présumer à de très bons esprits qu'on pourrait sans
inconvenient y employer une matière beaucoup moins précieuse que l'or et l'argent, qui
pour cet usage, pourraient être suppléés avantageusement . (...)*

*Il est possible que dans une nation passablement éclairée, sous un gouvernement
qui offrirait toutes les garanties désirables, et au moyen d'une banque indépendante
dont les intérêts seraient en concurrence avec ceux du gouvernement pour assurer les
droits du public, il est possible, dis-je, qu'une pareille monnaie pût être établie avec
beaucoup d'avantages ¹".*

CONCLUSION

Dans la dernière partie de sa vie Say était préoccupé par les problèmes posés par
le système de crédit tel qu'il s'était développé en Angleterre. Un tel système n'existait
pas en France et il semble qu'il ait cherché à résoudre les problèmes de la France tout en

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 5^o, p. 276.

01
tirant les enseignements du système anglais. Le problème de la France reste pour lui celui de l'emprise de l'État et de la faiblesse de l'épargne. Ce sont toujours les besoins de la production qui guident sa pensée, lorsqu'il aborde le système de crédit et le système monétaire.

Say donne à la monnaie papier d'État une valeur qui repose sur la demande des utilisateurs de monnaie qu'il appelle le besoin absolu de monnaie. Il y a donc un malentendu dans l'accord manifesté par Say au plan de Ricardo, car ils ne partent pas fondamentalement des mêmes bases. Say y voit une confirmation de sa théorie de la valeur utilité fondée pour l'essentiel sur la demande de monnaie.

Pour Say contrairement aux autres classiques il n'y avait pas de valeur permanente de la monnaie en long terme, mais seulement une valeur de court terme. S'il a pu être d'accord avec Ricardo sur son analyse de la monnaie c'est précisément par le fait que ce dernier malgré son approche fondamentale en terme d'analyse à long terme utilisait pour la monnaie l'approche de court terme, donc de la demande.

Cependant sans être hostile au système du papier-monnaie dont il voyait bien les avantages Say cherchait un moyen pratique de fixer une borne à son émission. C'est ce qui fit qu'il adopta le système de Ricardo car cela lui semblait le moyen pratique idéal de combiner les avantages du papier monnaie sans en avoir les inconvénients,. Il avait cependant de grands doutes sur la capacité des institutions en France à mettre en oeuvre une politique monétaire indépendante.

J'ai eu des relations avec les premiers mathématiciens du siècle, et il m'a semblé qu'il y avait presque chez tous un petit grain de folie. Les calculs ont beau ne présenter aucune erreur, ils ne justifient pas les données imparfaites, or les données ne sont assises que sur l'observation, l'expérience et le jugement.

Petit volume sur les hommes et la société

JB.SAY

QUATRIÈME PARTIE

MONNAIE ET CROISSANCE

CHAPITRE 12

OFFRE ET DEMANDE DE MONNAIE

I. L'OFFRE ET DE LA DEMANDE ET LA MONNAIE

1.1. La théorie quantitative

1.2. La critique de la théorie quantitative

II. VITESSE DE CIRCULATION MARCHANDISE, CIRCUIT, ROTATION DU CAPITAL

2.1. La "vitesse de circulation marchandise"

2.2. Vitesse de circulation marchandise et rotation du capital

CONCLUSION

CHAPITRE 12

OFFRE ET DEMANDE DE MONNAIE

La discussion sur la relation entre quantité de monnaie et prix est très ancienne¹, elle s'est développée à partir de la question : quelle est la quantité de monnaie nécessaire et utile à un État ? La plupart des économistes² du XVIIIe siècle s'efforcent de persuader leurs lecteurs que la polarisation sur le stock de monnaie comme seule expression de la richesse est une erreur. Si l'on peut montrer qu'une même quantité de monnaie peut circuler plus ou moins vite, c'est-à-dire faire plus ou moins de paiements dans le même temps, ou, ce qui revient au même servir de base à des revenus plus ou moins élevés et permettre ainsi la levée d'un impôt plus important, alors on aura

¹ Les origines de la théorie quantitative sont controversées, Xenophon, Oresme, Davanzati et Locke sont présentés comme les premiers à avoir formulé les relations fondamentales entre quantité de monnaie et prix. Mais Copernic est sans doute le premier à avoir exprimé la relation fondamentale de la théorie : "*La monnaie se déprécie le plus souvent à cause de sa quantité excessive (Monete cudende ratio, 1526)*". Voir : Nicolas Copernicus, *Monete Cudende ratio*, édité par L. Wolowski, Paris, 1864. Voir également MONROE, *Monetary theory before Adam Smith*, Harvard, 1923, pp. 52-69, et Th. GUGENHEIM, *Les théories monétaires préclassiques*, Droz, Genève, 1978 ; voir aussi N. ORESME, *Traité des Monnaies*, textes introduits par C. DUPUY, La Manufacture, Lyon, 1989. Il y a chez Davanzati l'idée que la masse des biens et la masse monétaire s'équivalent. C'est ce qui sera repris par Montesquieu : "*La somme de celles-ci (toutes les choses terrestres), en vertu de l'accord conclu par les hommes, vaut tout l'or (et en même temps j'entends l'argent et le cuivre) qui se travaille ; tous les hommes donc désirent tout l'or pour acquérir toutes les choses, pour satisfaire à tous leurs désirs et à tous leurs besoins, pour être heureux*"¹, in Le Branchu, *Écrits Notables sur la monnaie*, t. II, F. Alcan, 1934, 2 vol., p. 15 et suivantes. Pour John Locke, la quantité seule suffit à régler et à déterminer la valeur de la monnaie sans considérer le rapport entre la quantité et la demande comme pour les autres marchandises. Toutefois Locke nuance fortement son propos en indiquant que l'égalité monnaie-marchandise n'a rien de nécessaire, puisque les hommes pallient aisément à l'insuffisance des moyens d'échange ; Th. GUGENHEIM, *Les théories monétaires préclassiques*, Droz, Genève, 1978, pp. 32-38.

² En particulier les physiocrates. Voir également les Dictionnaires : *Le parfait Négociant* (Paris, L. Billaine, 1675 ; nouvelle édition, Paris saison, 1800, 2 vol.) ainsi que le *Dictionnaire Universel du Commerce* dû au fils de Savary (Jacques Savary des Bruslons) terminé et publié par son frère, Philémon-Louis (Paris, J. Estienne, 1723-1730).

démontré que la quantité de monnaie est indifférente si la circulation monétaire est bien organisée. La vitesse de circulation sera donc considérée comme équivalente à la quantité de monnaie, l'une pouvant remplacer l'autre. Toute la préoccupation de Say est précisément de reprendre cette analyse et d'en faire la démonstration, pour la monnaie comme pour les autres marchandises.

Pour Say le premier problème est de définir ce qu'est la quantité de monnaie réellement en circulation. Celle-ci est constituée par l'argent-métal, mais elle n'est pas indépendante de la situation économique (production, emploi, etc.). Il s'agit, pour lui, de définir la quantité de monnaie que les agents économiques détiennent pour effectuer leurs dépenses. La quantité de monnaie en elle-même ne fait rien, seul le montant des encaisses de transactions joue un rôle. Par ailleurs il ne fait pas de la vitesse de circulation, qu'il nomme "*activité de la circulation*", une variable qui influe sur les éléments réels de l'économie. Il différencie les deux éléments constitutifs de la vitesse de circulation : le rythme des dépenses et la vitesse de circulation au sens le plus institutionnel d'habitudes. Ce qu'il analyse en détail c'est le premier élément, car il considère le deuxième élément comme constant à court terme. Say aborde presque toujours la définition de la quantité de moyen de circulation à court terme. Mais lorsqu'il traite de la quantité de monnaie/métal il raisonne également en long terme. Ces distinctions sont toujours implicites, chez lui, et il faut y revenir plusieurs fois pour se faire une opinion.

Dans cette analyse il inclut tous les instruments de crédit qui servent à la circulation, dans la mesure où ils augmentent la vitesse de circulation en économisant la seule vraie monnaie qui est l'argent-métal. Il a lu les auteurs les plus importants sur cette question : Galiani, Verri, Locke, Quesnay, Turgot, Thornton, Hume, Montesquieu et bien sûr Smith¹.

¹ Il n'existe dans ses écrits, imprimés ou manuscrits disponibles, aucune référence à Cantillon. Cependant il a pu avoir connaissance d'une partie des idées de ce dernier à travers Condillac qui le reprend en grande partie. Les notes de Say sur Smith portent sur le vol. II, pp. 328-343 de son exemplaire personnel, 5e édition anglaise RDN. Nous les indiquerons tout au long du texte.

La plupart des auteurs de l'époque sont confrontés à des difficultés importantes pour expliquer les causes des variations de prix dans la mesure où les prix ne varient pas tous et pas tous dans le même sens. Nous verrons que Say admettait parfaitement l'existence d'un niveau général des prix, quoique dans un sens assez différent de ce que nous pouvons entendre aujourd'hui par une telle expression. Pour lui, il pouvait y avoir une hausse ou une baisse des prix des principales denrées, mais comme les indices n'existaient pas la notion de niveau général des prix ne pouvait avoir qu'un contenu assez flou. La préoccupation de Say est celle de la valeur échangeable de la monnaie, dans le cadre de la capacité de la société à obtenir plus de richesses pour une quantité moindre de facteurs de production. Ceci nous rapproche d'un concept de "pouvoir d'achat global". La valeur échangeable de la monnaie n'étant que l'expression transitoire de ce pouvoir d'achat. La notion de pouvoir d'achat est liée par lui à l'ensemble des marchandises, monnaie comprise. Ceci lui permet d'éliminer deux idées fausses que l'on trouve à cette époque et qui sont celles exprimées en termes de *cherté* ou de *bon marché*¹. Nous verrons que Say montre qu'il s'agit là d'un faux problème et que la seule chose qui compte véritablement est de savoir si le pouvoir d'achat général a augmenté, ceci compris dans le sens où la productivité ayant augmenté on peut, pour une même quantité de services productifs, obtenir plus de produits.

Les propositions de Say sur la vitesse de circulation, la quantité de monnaie et leur action sur les prix peuvent se résumer en 5 points :

1) Pour Say la quantité de monnaie n'exerce pas d'action décisive sur le niveau des prix. Un accroissement de quantité de n'importe quelle marchandise exerce une action sur toutes les autres marchandises.

2) La vitesse de circulation est celle de toutes les marchandises, il n'y a pas de différence fondamentale entre la vitesse de circulation d'un bien particulier, le blé par exemple, et la vitesse d'un autre le métal monnayé. Il y a une vitesse générale de circulation marchandise. Aucune marchandise n'exerce une action privilégiée à travers cette vitesse de circulation sur l'ensemble de l'activité économique, bien qu'elles

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, livre III, pp. 76-98.

puissent avoir des vitesses différentes. C'est le niveau de l'activité économique qui détermine la vitesse de circulation des marchandises dont la monnaie fait partie. La vitesse de circulation des marchandises suit le niveau de l'activité économique. Un des moyens par lesquels cette vitesse augmente spécifiquement pour le métal monnayé, est le développement des instruments de crédit utilisés dans les paiements. La vitesse de circulation de la marchandise monnaie comporte chez Say deux approches 1) Le nombre de paiements effectués par une même quantité de métal et d'autre part le développement des instruments de crédit, ou substituts de monnaie. La relation de causalité va donc dans le sens :

Variations du montant et du rythme des transactions -----> variations dans la vitesse de circulation. La progression de l'activité économique entraîne la réduction relative et absolue de la quantité de métal monnayé nécessaire pour réaliser les transactions. Cette diminution dans la quantité de monnaie en circulation résulte de l'accroissement des instruments de crédit.

3) Les périodes de crise peuvent être marquées par un fort ralentissement de cette vitesse de circulation ; ceci est vrai pour les biens qui ne se déprécient pas rapidement et qui sont réserve de valeur. Mais elle peut se traduire aussi par un fort accroissement de cette même vitesse pour les biens qui se déprécient rapidement. Cette double action exerce un effet contradictoire sur l'activité économique. La première est de nature dépressive et la deuxième de nature positive. La thésaurisation ne peut survenir, comme facteur général, que dans ces périodes de crise. Toutefois les crises ne constituent pas le temps normal de l'activité économique et donc n'impliquent pas que l'on s'en préoccupe outre mesure. Dans les périodes de crise Say reconnaît une action de la vitesse de circulation de la marchandise monnaie sur l'activité économique. Cependant il n'en tire pas de conclusions théoriques, il se borne à constater le fait.

4) Concernant de façon spécifique le métal monnayé sa quantité, dans le temps de l'échange, est une donnée, compte tenu des difficultés particulières de sa production. Les variations dans l'offre et la demande de monnaie n'exercent qu'une action lente. C'est donc une variable relativement indépendante des autres variables économiques

09
dans le court terme. La quantité de monnaie nécessaire aux transactions ne varie pas de façon proportionnelle avec le volume des transactions.

La première partie de ce chapitre sera consacrée à l'analyse de la position de Say sur l'offre et la demande de monnaie. Notre point de départ est la théorie quantitative telle que Schumpeter la formule. Dans une deuxième partie nous verrons les critiques que Say formule à l'encontre de la version formelle de la théorie quantitative. Enfin dans une troisième partie nous traiterons de son analyse de la vitesse de circulation-marchandise. Les résultats de l'analyse tels que nous les avons développés plus haut seront repris.

I. L'OFFRE ET DE LA DEMANDE ET LA MONNAIE

1.1. La théorie quantitative¹

Say est-il un adepte de la théorie quantitative et si oui quelle formulation devons nous donner de celle-ci ? Pour répondre correctement à cette question il nécessaire au préalable de savoir ce que l'on entend exactement par cette notion aujourd'hui.

¹ Sur les origines de la théorie quantitative voir Thomas GUGGENHEIM, *Les théories monétaires préclassiques*, Genève, Droz, 1978, p. 21-31 ; Paul LAMBERT, *La théorie quantitative*, Sirey, Paris, 1938, Irving FISCHER, *Le pouvoir d'achat de la monnaie*, Giard, Paris, 1926. Chez Irving Fisher la vitesse de circulation dépend d'habitudes individuelles. Chacun dépense plus ou moins vite l'argent de son revenu, en s'efforçant d'un côté, de ne jamais être à court, de l'autre de ne point garder une encaisse inutilement gonflée, qui le priverait d'une consommation plus forte ou de placements avantageux. Dans l'ensemble, ces habitudes individuelles dépendent à leur tour de la densité de population des coutumes commerciales, de la rapidité de transport et d'autres conditions techniques, mais en aucune façon de la quantité de monnaie et des dépôts en circulation, pas plus d'ailleurs que d'un niveau général des prix. *Mais le courant des affaires dépend de l'abondance plus ou moins grande des ressources naturelles et du développement plus ou moins grand des conditions techniques de la production aucunement de la quantité de monnaie qui peut circuler*, p. 177-179. Pour I. Fisher la théorie quantitative telle qu'il l'a énoncé n'est pas valable pour les périodes de transition. Ce que Fisher appelle période de transition est celle qui suit tout changement dans un des termes de l'équation fondamentale des échanges et qui dure jusqu'à ce que changement ait produit son plein effet par opposition aux effets momentanés. Ce sont donc les changements dans M, V, P, T. Ce qui signifie donc que pour Fisher si M change il agira tout aussi bien sur V que sur P et sur T. Fisher fait de ces périodes transitoires des périodes qui ont une importance considérable : " *Ces effets définitifs et durables sont consécutifs à l'établissement d'un nouvel état d'équilibre si toutefois il est possible de conclure jamais à la réalisation d'un tel état d'équilibre*"(...) "*La règle c'est la période transitoire, l'état d'équilibre n'étant qu'une exception*", *op. cit.*, pp. 177-179.

Si l'on donne à la théorie quantitative le sens d'une application très large de la loi de l'offre et de la demande alors on peut faire de Say un partisan de la théorie quantitative telle que Smith l'énonce : *"Ainsi l'augmentation de la quantité de métaux précieux est apportée au marché , et , la quantité des choses propres aux besoins et aux commodités de la vie contre laquelle ils doivent s'échanger étant la même qu'auparavant , des quantités égales de ces métaux précieux dans un pays, en tant qu'elle provient d'une plus grande abondance dans les mines , emporte de toute nécessité avec elle quelque diminution dans la valeur des métaux¹".*

Si Smith est pour le moins prudent dans ses définitions des effets de la quantité de monnaie sur le niveau des prix, il n'en est pas de même pour Ricardo qui donne une formulation très radicale au problème quantitatif : *"Que le prix des marchandises s'élève ou s'abaisse proportionnellement à l'accroissement et à la réduction des signes monétaires, c'est là un fait que je déclare irrécusable²".* Après ce bref rappel de l'approche de Smith et de Ricardo, que l'on regroupe habituellement sous le terme de théorie quantitative de la monnaie, nous avons choisi d'utiliser la présentation qu'en donne J.A.Schumpeter³ , elle se définit à partir de quatre éléments:

¹ Adam SMITH, *Richesse des Nations*, chapitre de la rente (XI du livre 1°) p. 283 et suivantes, traduction en cours du chapitre de D. BERTHAUD avec la collaboration de A. TIRAN sous la direction de J.-M. SERVET. et Ph. JAUDEL coordinateur.

² D. RICARDO, *Réponse aux observations de monsieur Bosanquet*, Oeuvres, p. 487 et D. Ricardo *Écrits monétaires*, édités par B. COURBIS et J.-M. SERVET, Association des amis du Musée de l'Imprimerie et de la Banque, Lyon, 1991, pp. 125-204.

³J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse Économique*", vol. II, pp. 434-435, définit la théorie quantitative de cette façon : *"En ce qui nous concerne, nous définissons cette théorie (la théorie quantitative) de la façon suivante : primo, la quantité de monnaie est une variable indépendante et tout particulièrement elle varie indépendamment des prix ainsi que du volume des transactions ; secundo, la vitesse de circulation est une donnée institutionnelle, qui varie peu, ou pas du tout, et qui est de toute façon indépendante des prix ainsi que du volume des transactions ; tertio, les transactions ou la production n'ont pas de liens avec la quantité de monnaie et ce n'est qu'un simple hasard si elles varient en même temps ; quarto, les variations de la quantité de monnaie (sauf si elles sont neutralisées par des variations de production allant dans le même sens) réagissent automatiquement sur tous les prix. Ceci est vrai dans le cas d'une augmentation de la quantité de monnaie quelle qu'en soit l'utilisation ou le secteur qui en bénéficie le premier. Il en est de même dans le cas d'une diminution de la quantité de monnaie . J'affirme que Ricardo, Wheatley avant lui et plus tard James Mill et Mcculloch donnaient à la théorie quantitative ce sens le plus strict "*.

1) La quantité de monnaie est une variable indépendante (exogène) des prix. Autrement dit le sens de la causalité ne va pas des prix vers la monnaie mais de la monnaie vers les prix.

2) La production et les transactions n'ont pas de liens avec la quantité de monnaie. Il n'y a pas d'effet de la monnaie sur l'activité réelle.

3) La vitesse de circulation étant une donnée institutionnelle, varie peu ou pas du tout. Elle est de toute façon indépendante des prix.

4) Les variations de la quantité de monnaie, sauf s'il y a variation de la production dans le même sens, réagissent automatiquement sur tous les prix.

Quantité de monnaie et prix

Pour définir ce qu'est la quantité de monnaie Say commence comme souvent par mettre en cause une idée d'un auteur connu qu'il considère comme erronée. Il s'agit de Montesquieu qui dans *l'Esprit des lois* écrit : "*La masse totale de la richesse du monde commerçant avait une valeur égale à celle de la somme totale du papier de crédit et de l'argent qui circule*"¹. L'objection qu'il fait, à Montesquieu et à Canard², c'est de ne pas avoir pris en compte le nombre de transactions effectuées par une même quantité de monnaie, de confondre demande globale des biens (ou flux de dépenses) et quantité de monnaie. En outre, l'offre ne représente pas toutes les denrées existantes mais seulement celles "*que l'on est disposé à vendre*"³ et la demande (qui est aussi offre de

¹ SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, pp. 14 et 15, idem 6°, p. 279.

² On peut signaler à ce propos que Say semble avoir été particulièrement blessé dans son amour propre de voir que Canard avait obtenu une prix de l'académie pour son ouvrage d'économie alors que lui à la même date n'avait encore pu être reconnu. Dans *l'Esprit des lois* Montesquieu aborde les problèmes monétaires. Il définit la monnaie *comme un signe qui représente la valeur de toutes les marchandises*, MONTESQUIEU, *L'Esprit des lois*, Livre XXII, ch. II. Pour Montesquieu le prix dépend tout autant des modifications dans l'offre des marchandises que dans celle de la monnaie. "*Si depuis la découverte des Indes l'or et l'argent ont augmenté en Europe à raison d'un à vingt, le prix des denrées et marchandises aurait du monter en raison de un à vingt : mais si d'un autre côté, le nombre des marchandises a augmenté comme de un à deux, il faudra que le prix de ces marchandises et denrées ait haussé d'un côté en raison d'un à vingt et qu'il ait baissé en raison d'un à deux, et qu'il ne soit par conséquent qu'en raison d'un à dix*", MONTESQUIEU, *L'Esprit des lois*, Livre XXII, ch. VIII.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 67.

monnaie) n'est pas toute la monnaie mais seulement la fraction que l'on "*est disposé à céder*"¹. Ceci élimine complètement la monnaie et les autres marchandises thésaurisées comme facteur d'action possible sur la quantité de monnaie et donc sur le niveau des prix. La demande s'exprime en produits tout aussi bien qu'en monnaie et il en est de même pour l'offre. La quantité de monnaie est limitée : "*Qu'il nous suffise que le numéraire demeurant en circulation dans le pays, est borné par les besoins de la circulation du pays*"². La quantité de monnaie en circulation est déterminée de façon normale par le besoin d'encaisse de transaction incluant une marge de précaution : "*Personne ou presque personne, ne garde dans sa bourse ou dans sa caisse une somme supérieure aux besoins journaliers de son commerce ou de sa consommation . (Il n'est nullement question ici de l'argent enfoui, dont il ne faut pas plus s'occuper que de celui qui est encore dans la mine)*"³.

La valeur de la monnaie relève des mêmes lois que celles applicables à l'ensemble des marchandises : "*L' argent qu'il soit monnayé ou bien en lingots, subit la loi commune à toutes les marchandises : sa valeur échangeable ou son prix en denrées, dépend de la quantité d'argent qui est en circulation, comparée avec l'étendue de la demande qui en est faite*"⁴. L'offre de monnaie est égale pratiquement au stock de

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 67. Si l'on aborde Hume on trouve une formulation qui est très proche de celle que prendra J.-B. Say : "*Il est évident, que les prix ne dépendent pas tant de la quantité absolue de marchandises et des biens existants dans une nation, que de celles des biens qui viennent ou qui peuvent venir sur le marché et de la monnaie qui circule. Si le numéraire est enfermé dans les chiffres, l'effet est le même, en ce qui regarde les prix que si on l'avait détruit ; si les biens sont amassés ; dans les greniers et dans les magasins , ils ne comptent pas davantage. Comme, dans ces cas l'argent et les marchandises ne se rencontreront jamais, ils ne peuvent pas agir les uns sur les autres. C'est la proportion de monnaie circulante et les marchandises offertes sur le marché qui détermine le prix,* David HUME, *Essays Literary, Moral and Political*, p. 109 x.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 25.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 24.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. I, p. 105. John Stuart Mill va s'inspirer très fortement de J.-B. SAY, pour développer sa propre conception de la théorie quantitative : "*Si nous supposons que la somme des marchandises mises en vente et le nombre de fois qu'elles sont revendues sont des quantités fixes, la valeur de la monnaie, dépendra du chiffre de sa quantité, combiné avec le nombre de fois qu'elle passe de main en main ;* John STUART MILL, *Principes d'économie politique*, T. II, Guillaumin, Paris, 1873, p. 70, livre III, chap. VIII, § 2. Pour J. S. Mill la monnaie est soumise à la simple loi de l'offre et de la demande. La monnaie en circulation constitue l'offre de monnaie. Tous les biens mis en vente constituent la demande de monnaie, ici Mill a repris purement et simplement toute l'analyse de Say : "*La monnaie et les marchandises se recherchent pour être échangées : elles sont réciproquement l'offre et la demande l'une des autres. Il importe peu qu'en décrivant les phénomènes nous parlions de la demande et de l'offre*"

monnaie existant à un moment donné, Say exclut la constitution de réserves et la thésaurisation comme négligeable : "*Je ferai remarquer que la plus grande partie de l'argent monnayé est constamment en circulation (. .) . Tout le monde est marchand d'argent monnayé, hors ceux qui l'enfouissent ou l'entassent ; puisque tout le monde cherche à dépenser ou à placer son argent, c'est-à-dire l'offre comme denrée ou comme capital*"¹.

Ayant répondu à cette première objection il fait un pas de plus en déclarant qu'il ne peut y avoir un niveau général des prix car il n' y a pas d'offre et de demande globale : "*Il y a plus ce n'est même pas la quantité d'argent ou de denrée en circulation qui existent dans le monde ou dans tous les pays, qui déterminent le prix des denrées : c'est la quantité en circulation dans l'endroit où l'on passe le marché*"². Cela conduit à penser que pour lui toute la discussion qui se mène sur le niveau général des prix est sans objet parce qu'elle ne repose sur aucune réalité concrète. Il n'y a pas un seul marché mais des marchés qui ne communiquent que très lentement et imparfaitement entre eux. La preuve repose sur les différents prix du blé entre provinces en France et encore plus de pays à pays. S'il n'y a pas d'interdépendance parfaite entre les différents marchés on voit en effet mal comment il pourrait se former un niveau général des prix. Cette remarque est sans doute vraie pour son époque dans le court terme.

Demande de monnaie

Mais l'offre et la demande de monnaie présentent des particularités qu'il s'agit de préciser. Ces particularités se traduisent par un paradoxe : les variations dans le prix des espèces monnayées peuvent être tantôt lente tantôt très rapides. Les raisons de ce

des marchandises ou de l'offre et de la demande de la monnaie : ce sont des expressions équivalentes ; op. cit., p. 68, livre III, chap., VIII, § 2. Par la suite J. S. Mill situe la monnaie métallique sur le même plan que les marchandises ordinaires : "La monnaie est une marchandise et sa valeur est déterminée, comme celle de toutes les autres, temporairement par l'offre et la demande, et dans la suite du temps par le coût moyen de sa production "; *op. cit.*, p. 62, livre III, chap. VIII, § 2.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. I, p. 108, Hashimoto, résumé, *op. cit.*, p. 96 : "II-339 (IV-vi-27) *La monnaie est une marchandise dont tout le monde est marchand & personne consommateur*".

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 67.

paradoxe tiennent à ce que les variations dans la valeur de l'argent sont lentes et considérables : *"Elles sont lentes à cause de l'étendue des débouchés qui rend peu sensibles les variations dans la quantité de la denrée . Elles sont considérables, parce que les usages de l'argent étant bornés, sa demande ne peut pas suivre les augmentations quand celle-ci est rapide ¹".* La lenteur des variations de la valeur de la monnaie reposent sur une offre faiblement croissante et une demande qui est plus étendue comparativement aux autres biens. Ce premier cas combiné à l'accroissement de l'activité économique explique que la valeur de la monnaie ne se dégrade que très faiblement. Mais il peut aussi se produire un résultat exactement inverse, si l'offre de monnaie augmente brutalement et fortement. La demande de monnaie étant peu élastique et surtout indépendante de la quantité de monnaie, sa valeur peut se dégrader brutalement.

L'accroissement de l'offre de monnaie n'entraîne pas l'accroissement de sa demande. Cette demande de monnaie est liée aux transactions, car *"les usages de l'argent sont étendus en proportion de la quantité des biens meubles et immeubles à faire circuler . Ainsi l'on employait de même plus d'argent-monnaie dans les pays riches que dans les autres, sans quelques circonstances qui dérangent singulièrement cette règle²".* En effet la demande de monnaie peut être limitée par la vitesse de circulation de la monnaie : *"Dans les pays riches l'activité de la circulation de l'argent et des marchandises, permet de se contenter d'une moins grande quantité de monnaie. Telle somme sert à dix échanges qui n'en aurait opéré qu'un dans un pays pauvre. La quantité des biens à faire circuler, en s'augmentant, n'a donc pas entraîné une*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. I, p. 110, Hashimoto, *op. cit.*, résumé, p. 65, "I-328 (I-xi-g-35) *La production de toutes les mines du monde ne suffisent peut-être pas à la déperdition, plus l'accroissement de demande par l'accroissement de prospérité.*

I-329 (I-xi-g-37) *Le prix des métaux est moins variable parce qu'ils sont plus durables; de sorte qu'une très grande inégalité dans le produit de deux années a peu d'effet relativement à la masse totale qui est en circulation.* "

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. I, p. 111, Hashimoto, *op. cit.*, résumé, p. 96, "II-329 (IV-vi-II) " *Car comme l'argent ne reste pas au-delà des besoins de la circulation, il faut une seconde opération pour le changer contre des denrées; or un commerce direct est plus avantageux qu'un commerce de transport.*

II-330 (Iç-ϖι-12, 13) *L'or vient où l'on a des valeurs, et il n'en vient pas plus que ces valeurs n'en exigent pour leur circulation".*

augmentation proportionnée dans le besoin qu'on a eu de monnaie . La circulation a été plus étendue à la vérité , mais on a fait travailler davantage l'agent de la circulation¹".

Il faudra attendre 1829 et le *Cours Complet d'Économie Politique* pour le voir reprendre l'expérience anglaise des 20 dernières années. Il intègre alors explicitement le fait que les individus peuvent changer de comportement à l'égard de la monnaie comme un élément important de détermination de la quantité de monnaie en circulation : "*Cette quantité de monnaie que les individus qui composent une nation, ont besoin d'employer, est aussi d'autant plus considérable qu'ils gardent d'autant plus longtemps dans leur bourse ou dans leur caisse, les sommes dont ils croient avoir l'emploi*"²". Cela indique que pour lui il y a bien un comportement autonome des agents en matière de détention d'encaisse : "*Si je me procure aujourd'hui les sommes dont je n'aurai l'emploi que dans un mois, j'aurai une fois plus d'argent dans ma caisse, que si je ne me les procure que quinze jours à l'avance ; car, dans le premier cas, ma caisse contiendra tout à la fois la somme que je dois dépenser dans quinze jours, et celle que je dois dépenser dans un mois*"³". Il ne développe cependant aucun argument pour tenter d'expliquer pourquoi les individus changent de comportement en matière de détention réelle d'encaisses.

Traitant de la *Cherté et du Bon -marché* J.B. Say commence par dire, dans le chapitre IV, qu'"*Il ne faut pas perdre de vue un seul instant que la monnaie ou l'argent est un produit comme les autres*"⁴". Ce qui l'intéresse c'est le problème du "pouvoir d'achat" de la société en général sur l'ensemble des biens. Tout d'abord il indique "*que les variations dans la valeur réciproque des produits ne changent rien à la valeur totale des produits*"⁵". Son problème est de savoir quand il y a véritablement augmentation ou diminution de la richesse, celle-ci étant constituée par l'ensemble des biens disponibles. Il descend ensuite du niveau des produits pris en bloc dans l'échange, à celui des

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. I, p. 111.

² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique*, vol. II, p. 390, c'est nous qui soulignons.

³ J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique*, vol. II, p. 390.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. I, p. 77.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. I, p. 77.

rapports particuliers. Ici les variations de prix ne sont pas sans effet pour le particulier comme pour la société concernée. Le niveau "général" des prix n'est pas l'indice pertinent pour juger de l'activité économique. Il s'élève contre le préjugé qui voit dans des prix trop bas la cause de la baisse de l'activité économique. Le niveau des prix en lui-même ne fait rien, seul compte le rapport entre la quantité des produits et la quantité des services productifs mis en oeuvre. Say est ici proche d'un concept de productivité globale des facteurs.

Il introduit le problème en termes de circuit: "*Les sources de la production sont, quand à leur valeur, dans un des bassins de la balance ; les produits sont dans l'autre*¹". Le prix des facteurs de production suit alors une marche opposée à celle des produits. Il s'agit du rapport des prix relatifs entre services productifs et produits. Ceci s'explique très simplement par le fait que la production, n'est qu'un grand échange, un circuit, où "*l'on donne les différents services productifs et où l'on reçoit les produits*²".

Ensuite Say développe l'idée selon laquelle les véritables baisses de prix sont celles qui résultent de la hausse de la productivité qu'il illustre à l'aide d'un exemple sur la fabrication des bas. Ici l'innovation, permet d'économiser les facteurs de production et de recevoir plus de produits pour une dépense moindre. En outre les capitaux disponibles par l'économie de facteurs peuvent être utilisés. Cette présentation de *la cherté et du bon marché* le conduit à indiquer que les intérêts du consommateur et du producteur sont en opposition. Mais cette opposition qui est réelle au niveau de particuliers disparaît au niveau global car tout le monde est consommateur et ce mot de consommateur *embrasse toute la société*³.

¹ J.-B. SAY, *TEP* 1ère édit., vol. I, p. 79.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. I, p. 80.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 91.

Le chapitre VII du Livre III de la première édition commence par cet énoncé : *"L'argent, qu'il soit monnayé ou bien en lingots, subit la loi commune à toutes les autres marchandises : sa valeur échangeable, ou son prix en denrées, dépend de la quantité d'argent qui est en circulation, comparée avec l'étendue de la demande qui en est, faite²".* Ce rapport entre l'offre et la demande de métal sert de fil conducteur à toute son analyse. Il commence par récuser toutes les théories qui mettent exclusivement l'accent sur l'offre de monnaie. L'afflux de métal précieux a généré une discussion dans laquelle beaucoup d'auteurs ne considèrent que le seul aspect de l'accroissement de l'offre. C'est ce que Say refuse car : *"Si la quantité produite influait seule sur la valeur échangeable d'une denrée, l'argent vaudrait vingt fois moins que l'or, car la quantité d'argent qui nous vient d'Amérique est environ vingt fois supérieure à la quantité d'or qui en arrive. mais l'argent est plus demandé que l'or (. . .) voilà pourquoi sa valeur ne tombe guère au-dessous du quinzième de la valeur de l'or³".* Ici Say s'affirme comme un quantitativiste, avec toutefois une nuance importante : il considère que la demande de monnaie peut varier en fonction du niveau de l'activité économique. Nous verrons plus loin qu'il ne considère pas la vitesse de circulation de la monnaie comme stable.

A ce point de sa démonstration Say fait une remarque de méthode⁴, pour prouver la thèse quantitative il faudrait pouvoir prendre en compte la totalité des faits, ce qu'il accuse Locke de ne pas faire. Pour Say l'offre de monnaie est constituée par la totalité du stock monétaire, il n'y pas d'encaisses oisives *"l'argent monnayé est constamment en circulation à la différence des biens manufacturés qui parvenus à leur consommateur cessent de circuler⁵".* La monnaie n'apparaît dans le circuit économique que sous forme

¹Nous empruntons cette distinction à M.AGLIETTA, *"Toute la question est de savoir si cette neutralité formelle entraîne une neutralité triviale (le marché de la monnaie est juxtaposé aux autres marchés sans incidence sur eux) ou une neutralité substantielle (la monnaie influence l'économie réelle bien qu'elle lui soit indépendante à long terme), in Encyclopédie Économique, Economica, Paris, 1990, p.1037.*

²J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 105.

³J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, pp. 112-113, idem 6°, p. 343 et note 1, p. 344.

⁴Sur les questions de méthode par rapport aux débats actuels voir A. BONNAFOUS, *Le siècle des ténèbres de l'économie*", Economica, Paris, 1989, pp. 69-70.

⁵J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 108.

de flux, elle n'est par définition jamais détenue pour elle même. Contrairement à l'affirmation de Locke et de Xenophon, Say considère que "*L'argent n'est pas comme les autres denrées et ne diminue pas de valeur à mesure que la masse s'en augmente*¹". Si la loi de l'offre et de la demande ne joue pas dans le sens prévu par Locke et Xenophon c'est que l'accroissement de l'offre est très limité et la demande très étendue. L'offre n'est "*qu'un filet dans cette masse*" et elle ressemble à "*un ruisseau qui porte ses eaux à la mer*²". Cela représente la situation courante qui explique que les variations de l'argent monnayé soient faibles pour de grandes périodes. Ce que Say rejette c'est toute interprétation rigide de la théorie quantitative.

La critique de la version triviale de la théorie quantitative se transforme chez Say en une théorie de l'offre et de la demande de marchandise monnaie. Cette analyse peut se ramener aux propositions suivantes :

1) Les périodes de quasi-stabilité de la valeur de la monnaie s'expliquent par la faiblesse de l'offre additionnelle de monnaie comparée à l'étendue de la demande.

2) Les périodes de forte baisse de la valeur de la monnaie s'expliquent par le brusque accroissement de l'offre de monnaie face à une demande peu élastique en court terme, mais ces périodes sont exceptionnelles.

Il n'y a donc pas, pour Say, du point de vue de la théorie pure d'action autonome du monétaire sur le réel. La variation de l'offre elle même entraîne une augmentation de la demande pour tout ce qui concerne la vaisselle et les ornements. L'augmentation ou la perte de valeur de la monnaie, n'est donc jamais proportionnelle aux variations de l'offre de monnaie. C'est sur la base de ce constat que Say rejette la version de la théorie quantitative de Locke qui amène celui-ci à dire que : "*Comme il y a dix fois plus d'argent dans le monde qu'en l'année 1500, il faut nécessairement en donner dix fois plus qu'on en donnait alors pour acheter les mêmes marchandises*³". Say accepte cependant la logique de l'analyse de Locke : "*Alors en effet, si la quantité de ces*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 109.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 109.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 106, idem 6°, p. 342.

marchandises en circulation n'a pas augmenté, celle de l'argent ayant décuplé, leur prix en argent doit avoir décuplé¹". Mais cette relation logique ne trouve pour Say d'application pratiquement nulle part dans la réalité. Certaines marchandises ont pu voir leur prix ne pas changer et d'autres changer considérablement. : "*Ce qui peut- être vrai dans un petit nombre de cas, ne le serait pas quand à la plupart des produits²*".

Après avoir critiqué Locke et il reproche la même erreur à l'article *Monnaies* de l'Encyclopédie. A cette occasion il insiste sur le fait que la monnaie n'est jamais consommée, car la particularité de "*l'argent monnayé est d'être constamment en circulation et qu'il diffère en cela de la plupart des autres marchandises³*". Il fait un pas de plus en indiquant qu'une augmentation de la quantité de monnaie injectée dans le circuit n'a pas d'effet sensible. Ceci dans la mesure où "*l'argent étant une denrée employée par tous les peuples civilisés du globe, et celle de toutes qui a les débouchés les plus étendus. par conséquent les quantités nouvelles jetées dans la circulation, y font peu d'effet (sur les prix) à moins qu'elles ne soient immenses⁴*".

Ceci indique que en court terme il ne peut y avoir d'effet de la variation du stock de monnaie métallique sur l'activité économique. A la différence du blé, ou de tout autre bien qui est consommé, la demande de monnaie ne croît pas proportionnellement avec les besoins des hommes.

A ce point de son analyse se trouve le passage sur les assignats. Dans les époques de crise qu'il décrit l'activité économique se borne à l'échange des marchandises "*qui risqueraient de se détériorer dans l'attente*", la thésaurisation des valeurs devient alors un facteurs central. Il assimile les assignats à toutes les marchandises qui ne supportent pas d'être conservées dans l'attente. C'est en partie cette raison qui a entraîné la prodigieuse circulation des assignats pendant que leur dépréciation se développait : "*Tout le monde était ingénieux à trouver un emploi pour un papier monnaie dont la*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 106.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 106.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 108.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 109.

valeur s'évaporait d'heure en heure. on ne le recevait que pour le placer. Il semblait qu'il brûlât quiconque le touchait¹". 20

Cet accroissement extraordinaire de la vitesse de circulation du papier-monnaie provoque un accroissement de l'activité économique: "*dans ce temps-là des personnes qui n'avaient jamais fait de commerce, s'en mêlèrent ; on fonda des manufactures, on bâtit, on répara des maisons, on meubla ses appartements, on n'avait regret à aucune dépense*²". Cependant s'il note le fait il n'en tire aucune conclusion théorique sur l'effet spécifique que l'accélération de la vitesse de circulation d'un bien particulier, la monnaie, peut exercer sur l'activité économique. Cela nous interdit de lui attribuer une, quelconque prémonition en ce domaine. Toutefois cela prouve, encore une fois, qu'il était un bon observateur de la réalité économique qu'il avait sous les yeux, qu'il n'écartait pas un fait quand bien même celui-ci ne s'intégrait pas facilement dans son schéma analytique.

II. VITESSE DE CIRCULATION MARCHANDISE, CIRCUIT, ROTATION DU CAPITAL

2.1. La "vitesse de circulation marchandise"³

Say va aborder la vitesse de circulation à partir du constat que la demande de monnaie ne progresse pas au même rythme que celui de l'activité économique. Si "*les usages de l'argent sont étendus en proportion de la quantité de biens meubles et immeubles à faire circuler*⁴", il devrait conclure que dans les pays où l'activité économique est plus développée la quantité de monnaie doit nécessairement augmenter. Il n'en est pas ainsi car "*l'activité de la circulation de l'argent et des marchandises*

¹ J.-B. SAY, *TEP* 1ère édit., vol. I, p. 137, idem 6°, p. 150.

² J.-B. SAY, *TEP* 1ère édit., vol. I, p. 137, idem 6°, p. 151.

³ Say emploie le terme "d'activité de la circulation" qu'il applique à toutes les marchandises. Nous avons préféré remplacer le terme "activité" par vitesse.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 111.

*permet de se contenter d'une moins grande quantité de monnaie. Telle somme sert à dix échanges qui n'en aurait opéré qu'un dans un pays pauvre*¹. L'activité de la circulation, dans la terminologie inexacte de Say, désigne sans ambiguïté possible la vitesse de circulation. Celle-ci est incluse et subordonnée à la vitesse de circulation des marchandises et elle s'articule avec le temps des avances et de retours, qui inclu la rotation du capital. Une augmentation de l'activité économique entraîne un accroissement de la vitesse de circulation de la monnaie, sans nier cependant que l'accroissement de cette activité économique ait pu entraîner une augmentation de la quantité de monnaie. Mais cet accroissement de quantité de monnaie, pour répondre à l'accroissement des transactions, ne se traduit pas "*par une augmentation proportionnée dans le besoin qu'on a eu de monnaie*"².

A ce premier élément il en ajoute une autre : celui des instruments de crédit. L'usage des billets de confiance, "*des ventes à crédit, des virements des parties, des simples enregistrement par débit et crédit*"³, vient fortement diminuer la quantité de métal monnayé nécessaire pour faire circuler toutes les marchandises. Cette circonstance va même si loin qu'elle l'amène à déclarer que "*plus un pays est riche et moins il a d'argent comparativement avec un autres pays*"⁴. Ce que l'on peut traduire aussi d'une autre façon en disant que la vitesse de circulation des espèces monnayées augmente plus rapidement que les transactions et que ceci entraîne le résultat paradoxal d'une diminution de la quantité de monnaie-métal avec l'accroissement de l'activité économique. Ceci s'explique par le rôle que les substituts de la monnaie prennent au fur et à mesure de la progression de l'activité économique. L'économie de monnaie-métal que cela permet se traduit par une accélération de la vitesse de circulation de la monnaie, fait qui se vérifiera complètement avec le temps. Il conclut plus loin cette partie en déclarant "*il est probable, que cette substitution (de la monnaie par les instruments de crédit) deviendra d'autant plus générale que les intérêts commerciaux*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 111.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 111.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit. vol. II II, p. 111.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, 112.

seront mieux entendus ; de manière que quoique la masse des affaires et des productions aille en augmentant, le besoin des métaux comme monnaie pourra diminuer¹".

La relation de causalité qu'il établit entre progression de l'activité commerciale et progression de l'utilisation des instruments de crédit comme moyens de circulation est elle aussi conforme à sa formation et à son expérience dans la banque et le négoce. L'économie de métal qui résulte de l'emploi des substituts de monnaie débouche sur une différence de prix entre marché interne et marché externe, car la quantité d'*agent de la circulation* a augmenté et "*Cette surabondance fait baisser sa valeur : mais comme il n'y a point de raison que sa valeur baisse dans d'autres lieux où l'on n'a point créé de billets de confiance et où par conséquent il n'y a point de surabondance,...., en d'autres termes, la monnaie s'écoule là où les marchandises sont à meilleur marché et il revient une valeur en marchandises égale à celle qui est sortie en espèces* ²".

2.2. Vitesse de circulation marchandise et rotation du capital

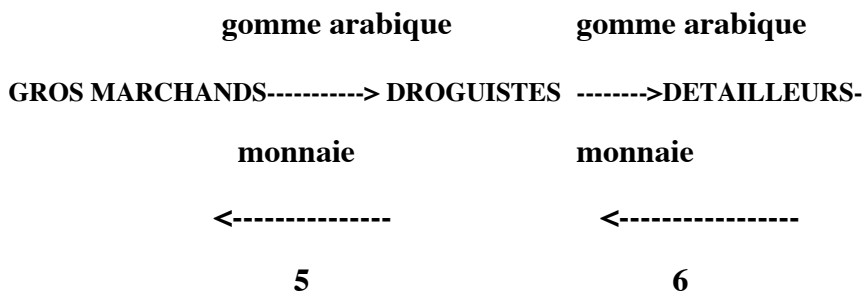
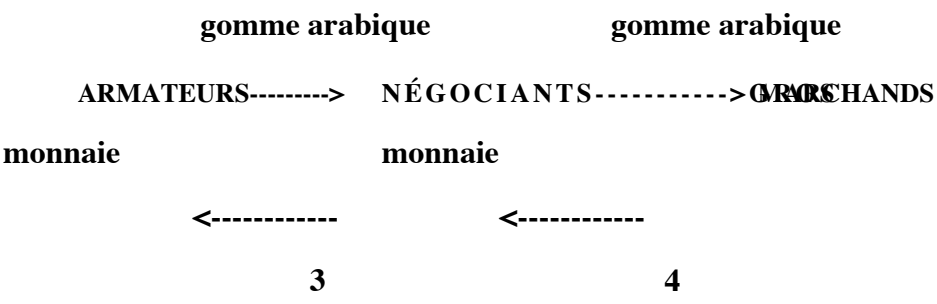
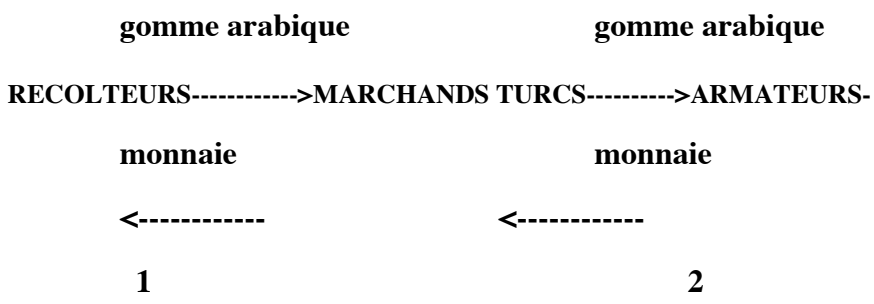
Dans le chapitre IX du *Traité* (1803), Say développe une analyse dont on retrouve l'écho dans le premier livre du *Capital* chez Marx³. C'est tout le mouvement de la valeur qui est analysée en termes d'immobilisation du capital, toute la logique de l'activité repose sur le coût de cette immobilisation, car "*Si le temps a été long où ce capital s'est trouvé engagé, les intérêts qu'il a coûté ont été considérables et ont*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^{er} édit, vol. II, p. 211.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^{ère} édit., T. II, p. 26.

³ Karl MARX, *Œuvres Economiques*, vol. I, La Pléiade, Paris 1963. "*Dans la circulation A-M-A', au contraire, marchandise et argent ne fonctionnent l'une et l'autre que comme des formes différentes de la valeur elle-même, de manière que l'un en est la forme générale, l'autre la forme particulière, et, pour ainsi dire dissimulée(... . La valeur passe constamment d'une forme à l'autre sans se perdre dans ce mouvement. Si l'on s'arrête soit à l'une soit à l'autre de ces formes, dans lesquelles elles se manifestent tour à tour, on arrive aux deux définitions : le capital est argent, le capital est marchandise*", p. 700 et Marx ajoute en note "*ce n'est pas la matière qui fait le capital, mais la valeur de cette matière*" (J.-B. SAY, *Traité d'économie politique*, 3^e édition, 1817, T. II, p. 429) (c'est nous qui soulignons). Marx a emprunté à Say, plus qu'il n'a voulu le reconnaître, ce qu'il fait cependant ici, toute la perception de l'activité économique comme un mouvement de valeur à travers des formes changeantes.

augmenté les frais des produits¹". Ce sont toutes les procédures qui vont du transport des marchandises à leur enregistrement, conditionnement et commercialisation qui sont ici visées avec le niveau des ventes. Pour illustrer son analyse Say développe l'exemple suivant que nous avons découpé



gomme arabique

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 131.

monnaie

<-----

7

Mais chacune des sept opérations ici indiquées représente pour Say un mouvement de capital qui comprend le mouvement des avances et celui des retours plus un temps intermédiaire

1) AVANCES

2) valorisation

3) RETOURS

CAPITAL	emballage	VENTE DU PRODUIT
	transport, conditionnement	retour des avances + intérêts + profits et salaires

Chaque rotation du capital se traduit par sept opérations d'achat et vente dans laquelle est engagée la totalité du capital, sans compter tous les mouvements induits. Dans l'exemple donné par Say nous avons sept rotations de capital et chacune de ces sept opérations génère des achats et vente de facteurs de production. Mais cette présentation du problème présente un intérêt, quoique Say lui-même ne l'indique pas, c'est celui de souligner que la vitesse de circulation de la monnaie comme moyen de circulation est dépendante du temps des avances et des retours, de la rotation des capitaux.

Tout se passe comme si pour Say la seule vitesse importante dans ce cas est celle du mouvement des avances et des retours. La vitesse-transaction de circulation de la monnaie est subordonnée et partie constitutive de ce mouvement. Une rotation de capital plus rapide signifie plus de capitaux disponibles à investir au cours d'une même période de temps, donc plus de salaires à distribuer, plus d'achats de toutes sortes à faire. Ce que Say a en tête ici c'est de caractériser l'effet dynamique qu'exerce la réduction du coût de la durée d'immobilisation du capital. Cette "*circulation plus active*

"permet de raccourcir *le temps de la production*" qui n'est pas le temps de la fabrication. Lorsque Say nous parle de production il s'agit de production de valeur.

Augmenter la vitesse de circulation de la seule marchandise monnaie serait une illusion. La seule question pertinente est de savoir "***en quoi consiste l'avantage d'une circulation active de l'argent et des marchandises***"¹. Dans cet ordre d'idée, ce qui influe sur la vitesse de circulation de toutes les marchandises c'est que : "*plus son commerce a été actif, et moins long a été le temps qu'il a gardé la marchandise, moins long le temps où son capital a été employé(. . .) il a donc dans un temps donné renouvelé plus souvent ses opérations*"². Il distingue accroissement de la vitesse de circulation des marchandises et raccourcissement de la durée de production résultant d'une meilleure technique, bien que le résultat puisse être identique³. Il ajoute : "*Je ne fais aucune différence entre, la circulation des marchandises et celle de la monnaie ; parce qu'en effet il n'y en a aucune*"⁴, ce qui exclue qu'il puisse y avoir un comportement des agents économiques qui varie quand à la demande de monnaie en période normale.

Mais si la vitesse de circulation des marchandises, incluant la marchandise-monnaie, peut augmenter (et ici cela a le même sens qu'un accroissement de l'activité économique) elle peut aussi ralentir. Il décrit les effets de la fonction de réserve de valeur qui s'exprime à travers les diverses marchandises. La vitesse de circulation des valeurs ralentit "*dans les temps de crainte et d'incertitudes ; quand l'ordre public est menacé et que toute espèce d'entreprise est hasardeuse*"⁵. Elle ralentit quand il y a despotisme et que l'on est exposé aux "*taxations arbitraires*"⁶. Elle ralentit quand domine l'activité de spéculation "*où les variations subites occasionnées par le jeu sur les marchandises fait espérer à quelques personnes un bénéfice fondé sur une simple variation dans le prix*"⁷.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 130, c'est J.-B. SAY qui souligne.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p.153, idem 6°, p. 149.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 135.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., vol. II, p. 135/36, idem 6°, p.

⁵ J.-B. SAY, *TEP* 1ère édit., vol. I, p. 136, idem 6°, p. 149.

⁶ J.-B. SAY, *TEP* 1ère édit., vol. I, p. 136, idem 6°, p. 150.

⁷ J.-B. SAY, *TEP* 1ère édit., vol. I, p. 136/37, idem 6°, p. 150.

Ce qui amène les agents économiques à agir en fonction de leurs anticipations de prix : "*Alors la marchandise attend à l'affût d'une hausse ; l'argent à l'affût d'une baisse : des deux parts, capitaux oisifs, inutiles à la production*¹". Les conséquences de l'activité de spéculation sont décrites mais la monnaie ne tient pas le premier rôle, toutes les marchandises sont impliquées dans le processus de thésaurisation. Encore une fois la vision du marchand domine. Il rejette catégoriquement une activité purement spéculative qui ne correspondrait à aucune création d'utilité : "*une telle circulation loin d'être encouragée mériterait d'être arrêtée ,en ce qu'il n'en résulte aucune utilité aucun produit*²". Dans la mesure où la monnaie est une des formes du capital toute activité spéculative a un effet dépressif "*Alors la marchandise attend à l'affût d'une hausse ; l'argent à l'affût d'une baisse : des deux parts , capitaux oisifs inutiles à la production*³. *A de telles époques il n'existe guère de circulation que celle des produits qui risqueraient de se détériorer dans l'attente*⁴".

CONCLUSION

Pour Say l'offre de métal-monnaie est exogène. Elle ne peut pas varier beaucoup en court terme. Même dans ce dernier cas, la monnaie n'est pas neutre car pour l'être il faudrait que l'ensemble des prix soient d'équilibre⁵ or en court terme ce n'est pratiquement jamais le cas. Mais l'offre de moyen de circulation comprenant le métal-monnaie et les instruments de crédit n'est pas exogène, car les moyens de circulation (substituts de la monnaie) sont créés en contrepartie de valeur réelles..

¹ J.-B. SAY, *TEP* 1ère édit., vol. I, p. 137, idem 6°, p. 150.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 134.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 135.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., T. II, p. 137.

⁵ Cette notion de prix d'équilibre n'existe pas chez lui il s'exprime très clairement à ce propos dans ses notes critiques de la RDN, HASHIMOTO, *op. cit.*, notes critiques : " I-84, en bas, sur la feuille collée, (1) marqué après le 1er paragraphe " with its natural price" (I. vii. 7)

(1) "*Je n'aime pas l'expression natural price, prix naturel, car ce n'est pas un prix que le taux auquel une chose ne se vend pas. Du moment qu'elle s'y vend, ce taux devient son prix courant son market-price. Voilà pourquoi j'appelle dans mon ouvrage frais de production, ce que Smith appelle natural price*".

Pour Say la monnaie possède une utilité indirecte, donc sa demande ne peut être dérivée des fonctions de préférence comme pour les autres biens, le blé par exemple. Si l'on veut parler de neutralité de la monnaie chez Say celle-ci ne peut pas être une neutralité triviale¹ (marché de la monnaie juxtaposé aux autres marchés sans incidence sur eux) mais une neutralité substantielle, la monnaie influence l'économie réelle bien que celle-ci lui soit indépendante à long terme. Son analyse de la vitesse de la circulation ne dissocie pas le réel du monétaire, mais au contraire elle fait de la vitesse de circulation de la monnaie un élément subordonné à la vitesse générale de circulation des marchandises. Cela n'est pas vrai dans les périodes de crise où il décrit précisément les comportements des détenteurs de monnaie, soit de thésaurisation pour les biens qui conservent leur valeur, soit d'accélération de la vitesse de circulation pour ceux qui perdent de leur valeur comme le papier-monnaie.

Nous avons vu dans le chapitre sur "taux d'intérêt et crédit" que Say, confronté aux crises de crédit commercial en Angleterre, était conscient que les faits remettaient en cause son principe de base sur le rôle de simple intermédiaire de la monnaie². Say prend en compte le fait qu'il n'y a pas ajustement automatique des prix avec la quantité de monnaie et que ce décalage temporel représente un gain de pouvoir d'achat pour les producteurs³. Say a bien noté également que les anticipations des agents sur la hausse des prix entraînent une augmentation de la vitesse de circulation de la monnaie et une réduction du coût d'immobilisation du capital. Cependant il reste sceptique sur la

¹ Voir M.AGLIETTA, "Monnaie", in *Encyclopédie Économique*, Economica, Paris, 1990, pp. 1031-1059.

² Voir chapitre 11 l'analyse de ce passage, J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique*, vol. II, p. 469 : "Il est très difficile d'expliquer cet effet ; mais il paraît constant . En dépit des principes qui nous enseignent que la monnaie ne joue que le rôle d'un simple intermédiaire, et que les produits ne s'achètent au fond qu'avec des produits, une monnaie plus abondante favorise toutes les ventes et la reproduction de nouvelles valeurs ". Sur la base de ce constat qui ne s'accorde pas avec son schéma analytique il essaie de dégager les causes d'un tel phénomène : *Peut-être que la quantité de la monnaie s'augmentant plus vite que sa valeur ne décline, on peut toujours payer aux producteurs les services productifs qu'ils ont consommés pour créer leurs produits, un peu plus cher qu'ils ne les ont payés eux-mêmes "*.

³ Voir chapitre 11, J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique*, vol. II, p. 469 : "*Peut-être le sentiment confus que chacun a de la dépréciation graduelle de la valeur de la monnaie, est-il cause que les consommateurs sont toujours disposés à se défaire de leur monnaie contre d'autres produits dont la valeur n'est pas exposée à décliner de même . Alors les producteurs rentrent plus promptement dans leurs avances, et les marchandises de la vente la plus difficile, trouvent à se placer"*.

durée d'un tel processus¹. Sur le plan de la théorie pure il développe une conception de neutralité substantielle de la monnaie et sur le plan pratique il note bien tous les faits qui prouvent l'action autonome de la monnaie sur l'activité économique sans parvenir à remettre en cause son schéma analytique. 28

¹ Voir chapitre 11, J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique*, vol. II, p. 469 : "A la vérité cet effet ne saurait être durable ; car tout déclin de valeur doit s'arrêter, ou finir par une dépréciation totale ; toujours est-il vrai que l'époque de la dépréciation est accompagnée de quelque bien-être et que cet état peut durer assez longtemps si la dépréciation est très lente".

CHAPITRE 13

LA LOI DES DEBOUCHES DANS LES ECRITS

I. SAY, VERRI ET LA LOI DES DEBOUCHES

- 1.1. Les emprunts de Say à Smith
- 1.2. La dynamique de la production chez VERRI
- 1.3. Radicalisation et rupture de Say

II. LA LOI DES DEBOUCHES DANS LA PREMIERE EDITION DU *TRAITÉ* (1803).

- 2.1. Monnaie et circuit
- 2.2. L'économie des Avances et la distribution du revenu
- 2.3. L'égalité de Say et la croissance

III. LA LOI DES DEBOUCHES A PARTIR DE LA DEUXIEME EDITION (1814) DU *TRAITÉ*

- 3.1. L'égalité de Say
- 3.2. Monnaie et processus d'ajustement
- 3.3 . Les déséquilibres
- 3.3. La loi des débouchés de la 3^o(1817) à la 5^o(1826) édition du *traité* et dans le *cours complet* (1829)

CONCLUSION

CHAPITRE 13

LA LOI DES DEBOUCHES¹ DANS LES ECRITS

La controverse sur la loi des débouchés est célèbre. Elle a donné lieu à de multiples articles et à un renouveau autour des années cinquante. Avant de s'interroger sur la paternité de cette loi il paraît nécessaire d'établir de façon aussi détaillée que possible la position de J.-B. Say en 1803. W.J.Baumol² a relevé que le contenu même de la loi ne figure pas dans le chapitre intitulé "*Des débouchés*", que plus qu'un énoncé c'est surtout un *complexe d'idées*.³ Il note qu'il faut chercher surtout dans le volume II

¹ La loi des débouchés a suscité d'innombrables articles. Nous ne citerons ici que ceux que nous avons directement utilisés. W.-J. BAUMOL, "Say's (at least) Eight Laws, or what Say and James Mill may really meant", *Economica*, février 1977, vol. 44, n° 173, pp. 145-156 et G. BECKER et W.-J. BAUMOL, "La théorie monétaire classique : le résultat de la discussion", *Economica*, novembre 1952, pp. 355-376, traduction in Textes choisis, vol. I, *Problèmes monétaires*, Dalloz-Sirey, Paris, 1964, pp. 47-67, voir également "J.-B. Say et le Traité", in vademecum zu einem frühen Klassiker, en réédition au traité de 1803, Düsseldorf, 1986, et voir en annexe la traduction de ce texte par E. DAVID avec la collaboration de A. TIRAN. J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse Économique*, vol. II, pp. 322-335. G.TAPINOS, préface à la réédition du *Traité d'économie politique* de J.B.SAY, Calmann-Levy, Paris, 1971, pp.I-XLVIII. J.-J. SPENGLER, "The physiocrats and Say's Law of markets", I, *The journal of Political Economy*, septembre 1945, vol. LIII, N°3, pp. 193-211 et mars décembre 1945 vol. LIII, pp. 317-347. P LAMBERT, "La Loi des débouchés, avant J.-B. Say et la polémique Say Malthus", in *Revue d'Économie politique*, T. LXII, 1952, pp. 5-26 et "Malthus et Keynes", *R. E. P.*, 1962. A.-S. SKINNER, "Say's Law : Origins and Content", *Economica*, vol. XXXIV, N°133-136, 1967, pp. 153-166. et "Of Malthus, Lauderdale and Say's Law", *Scottish Journal of Political Economy*, 1969, pp. 177-195. A. BERAUD, "Ricardo, Malthus, Say", in *Nouvelle Histoire de la Pensée Économique*, G. FACCARELLO et A. BERAUD (eds), La Découverte, 1992, p. 446-508. Th. SOWELL, *La loi de Say, une analyse historique*, 1972, Princeton University, trad. fr. ITEC, 1991, Paris.

² Voir W.-J. BAUMOL, "Say's (at least) Eight Laws, or what Say and James Mill may really meant", *Economica*, février 1977, vol. 44, n° 173, pp. 145-156 et G. BECKER et W.-J. BAUMOL, "La théorie monétaire classique : le résultat de la discussion", *Economica*, novembre 1952, pp. 355-376, traduction in Textes choisis, vol. I, *Problèmes monétaires*, Dalloz-Sirey, Paris, 1964, pp. 47-67. W.-J. BAUMOL, *Jean-Baptiste Say und der "Traité"*, in réédition du *Traité d'Économie politique*(1803), Verlag Wirtschaft und Finanzen GmbH, Frankfurt/Main-Düsseldorf, 1986, Traduction "*Jean-baptiste Say et le Traité*", par Elisabeth DAVID avec la collaboration de A. Tiran, Working-paper, Centre A. et L. Walras, 1993.

³ W.-J. BAUMOL, "Say's (at least) Eight Laws, or what Say and James Mill may really meant", *Economica*, février 1977, vol. 44, n° 173, pp. 145-156.

de la première édition du *Traité* (1803) pour trouver ce qui pouvait être la conception élaborée de Say. G.Tapinos dans sa préface¹ à la réédition du *Traité* a repris cette question, dans le cadre plus vaste d'une présentation de l'oeuvre économique de Say, en mettant l'accent sur la présentation en terme de comptabilité nationale de la loi. Sans prétendre régler ici une dispute sur la paternité de la loi, il est indispensable de chercher dans le *Traité* tout ce qui, de près ou de loin, peut avoir un rapport avec son énoncé. C'est ce que nous proposons de faire dans ce chapitre, en commençant par la première édition du *Traité* (1803) pour traiter ensuite de tout ce que nous avons pu identifier dans les écrits postérieurs comme se rapportant à cette loi.

Rappelons d'abord brièvement que la "loi de Say" comporte un grand nombre d'énoncés différents. Le premier est celui de l'identité de Say telle qu'elle a été développée par O.Lange². Cette identité signifie simplement que personne ne désire jamais détenir de la monnaie pendant une durée dépassant le temps moyen entre deux transactions, la monnaie n'est qu'un moyen d'échange. Il en résulte que chaque offre d'une quantité de produit donnée constitue automatiquement une demande pour un autre marché d'un autre produit. Comme dans une économie de troc, l'offre crée automatiquement sa propre demande, et une surproduction générale est impossible.

La seconde version de la loi de Say est celle de l'égalité³. Cette forme de la loi admet de brèves périodes de déséquilibre durant lesquelles la demande totale pour les marchandises peut être inférieure à l'offre totale, mais cette version maintient que l'action de forces rééquilibrantes ramène vite la demande et l'offre totale à égalité. Sur la paternité de la formulation de la loi de Say, Spengler⁴ a montré les antécédents chez les

¹ Voir en particulier les pp. XI à XXXI de la préface de G. TAPINOS au *Traité d'Économie politique*, Calmann-Lévy, Paris, 1971.

² O. LANGE, "Say's Law : a restatement and Criticism", in *Studies in Mathematical Economics and Econometrica*, par O. LANGE et T.-O. YNTEMA (eds), Université de Chicago, 1942. Dans les différentes interprétations de la "loi de Say", J.-A. SCHUMPETER distingue quatre versions différentes de "l'identité de Say", voir *Histoire de l'Analyse économique*, vol. II, *op. cit.*, pp. 326-328.

³ J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse Economique*, vol. II, pp. 322-335.

⁴ J. SPENGLER, "The physiocrats and Say's Law of markets", I, *The journal of Political Economy*, septembre 1945, vol. LIII, N°3, pp. 193-211 et mars décembre 1945 vol. LIII, pp. 317-347, voir en particulier pp. 182-184.

physiocrates et Sowell a souligné certaines formulations chez Smith¹. Twheat² 32 attribue la loi à James Mill, Baumol l'attribue à Say dans sa version d'égalité.

Dans une première partie nous reviendrons sur les origines historiques de la loi des débouchés, en analysant l'influence de Verri et de Smith sur Say. Dans la deuxième partie, nous traiterons de l'énoncé de la loi dans la première édition du *Traité* (1803). Dans la troisième partie, nous verrons les formulations de la loi de la deuxième édition du *Traité* (1814) jusqu'au *Cours Complet* (1829).

I. SAY, VERRI ET LA LOI DES DEBOUCHES

1.1. Les emprunts de Say à Smith

Dans cette première partie, notre objectif est de retracer ce qui a été un chaînon essentiel dans l'élaboration de la construction théorique de Say. Pour en arriver à la loi des débouchés, on doit tout d'abord tenir compte du fait que cette "loi" était déjà dans l'air³. Les bases théoriques se trouvent en partie chez Smith : "*Le revenu annuel de toute société est toujours précisément égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel de son industrie, ou plutôt c'est précisément la même chose que cette valeur échangeable*"⁴. Toutefois, il semble que si l'on prend pour base les notes de Say sur son exemplaire de la *Richesse des Nations*, les emprunts qu'il a pu faire à Smith portent sur d'autres points. Nous ne discuterons pas ici la question de l'antériorité.

¹ Th. SOWELL, *La loi de Say, une analyse historique*, 1972, Princeton University, trad. fr. ITEC, 1991, Paris, pp. 10-11.

² W.-O. TWHEAT, "Early Formulators of Say's Law", *Quarterly Review of Economics and Business*, n° 19, 1979, pp. 79-96 et "Baumol and J. Mill on "say's" Law of markets", *Econometrica*, n°47, 1980, pp. 467-469. réédité par M. BLAUG, in J.-B. SAY 1767-1832, Elgar, Cambridge University Press, 1991. Les articles de Baumol et Spengler sont également dans ce recueil.

³ Voir sur ce point Paul LAMBERT, "La loi des débouchés avant J. B. Say et la polémique Say-Malthus", *Revue d'économie politique*, T. LXII, 1962, pp. 5-26 ; mais voir aussi la traduction récente de Thomas SOWELL, *La loi de Say*, préface de Jean GARELLO, pp. 1-26, ITEC, Paris, 1991. Ainsi que le recueil d'articles "*Jean-baptiste Say 1767-1732*", Mark BLAUG éditeur, Edouard Elgar, 1991.

⁴ A. SMITH, *La Richesse des Nations*, (1776), p. 42, vol. II, Editions Germain Garnier.

Ce qui est retenu comme la première formulation de la loi des débouchés, se 33 trouve dans les notes où Say résume l'analyse de Smith sur les rapports entre métaux précieux et richesse : "*Les principes établis. Pour avoir de l'argent il s'agit d'avoir de quoi en acheter, c'est-à-dire de se créer des produits*¹. Plus loin on trouve le rejet du préjugé sur la rareté de l'argent : "*Quand on dit que l'argent est rare, c'est plutôt que les denrées sont rares avec quoi on pourrait en acheter*²". Ces notes représentent autre chose qu'un résumé fidèle de ce que Smith écrit. Comme tout lecteur Say opère un choix et donne sa propre formulation. Son apport personnel se trouve encore mieux marqué si l'on prend les notes critiques : "*Je crois que Smith se trompe: La portion du capital en France est aussi bien consommée que si elle l'était dans l'Amérique ou dans l'Indostan*³". Il poursuit sa note critique en indiquant: "*En définitif on achète toujours les produits étrangers en les payant avec des produits intérieurs. Smith dit que si les Anglais achètent les vins de France avec des tabacs de Virginie, la France gagne l'entière valeur des vins et l'Angleterre une partie seulement des tabacs; mais avec quoi a-t-elle acheté les tabacs ? avec ses propres produits dont l'entière valeur a été distribuée entre ses producteurs*⁴". Cette note critique règle, non pas la question de l'antériorité de la formulation de la loi de Say, mais celle de savoir si Say a suivi sa propre voie. Elle montre que c'est en critiquant Smith qu'il formule ce qui va devenir la loi des débouchés.

1.2. La dynamique de la production chez VERRI

Le plus surprenant dans l'influence que Verri a exercée sur J. B. Say, porte sur ce qui est considéré comme son apport majeur à la théorie économique : la loi des débouchés⁵. Pietro Verri⁶ décrit un enchaînement que l'on peut schématiser comme suit :

¹ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. II-148 (IV-i-11).

² H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. II-152 (IV-i-16).

³ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. II-152 (IV-i-16) II 237, à droite des phrases qui commencent par "The whole French capital " et par "But that part " (IV. ii i . c . 5).

⁴ H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. : "II-238, à gauche, sur la feuille collée, (1) marqué à la fin de la phrase "The greater part of it those distant countries" (IV. iii. c. 5).

⁵ J. -A. SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse Économique*, vol. II, pp. 334-335.

⁶Voir chapitre 4.

**augmentation générale de la quantité de monnaie ----->dilatation de la
 sphère des besoins des citoyens----->augmentation du désir de les satisfaire-----
 -> augmentation du nombre des acheteurs----->augmentation du nombre des
 vendeurs----->augmentation du nombre des producteurs.**

La condition posée par Verri pour que cet accroissement de quantité de monnaie entraîne cet enchaînement vertueux, est l'augmentation graduelle et l'égale répartition de la quantité de monnaie sur l'ensemble du corps social. A cette condition les prix n'augmenteront pas, ou augmenteront dans des proportions inférieures à celle de la quantité de monnaie, et la valeur de la monnaie ne diminuera pas, ou diminuera moins que l'augmentation de sa quantité¹.

Analysant le rôle de la monnaie et son impact sur les prix lorsque sa quantité varie, Verri est amené à formuler ce qui peut être considéré comme un des points de départ de la formulation de la loi des débouchés par Say. Celui-ci la formulera en s'opposant à l'analyse de Verri, tout en lui empruntant la dynamique que décrit ce dernier. Verri écrit : *"J'ai dit qu'en augmentant, les achats tendent à accroître proportionnellement les vendeurs et les reproducteurs dans un Etat, car plus il y a d'acheteurs et plus croît l'utilité d'être vendeur, et plus les vendeurs augmentent et plus se multiplient d'autant les reproducteurs"*².

Ce qui l'amène à préciser : *"J'ai dit que : Dans le même temps où les achats augmentent, les vendeurs et les reproducteurs tendent à augmenter proportionnellement dans un Etat parce que plus il y a d'acheteurs et plus augmente l'utilité d'être vendeur et les reproducteurs augmentent d'autant plus que les vendeurs augmentent. Car en augmentant le nombre des acheteurs, l'intérêt d'être vendeur augmente ; mais en augmentant le nombre des vendeurs, l'intérêt d'être acheteur n'augmente pas de la même*

¹ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, in Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T. 15, pp. 50—51.

² P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, in Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T. 15, p. 42.

façon"¹. Pour Verri, on produit et on vend une marchandise parce qu'elle est très 35
recherchée et elle est d'autant plus produite et vendue qu'elle est plus demandée ; mais
une marchandise n'est pas plus demandée parce que ceux qui la produisent et qui la
vendent augmentent en nombre. Achevée cette démonstration des relations entre l'achat
et la vente, il s'interroge : " *Mais cette théorie ne pourrait-elle pas être interprétée dans
l'autre sens ? Celui qui dirait que lorsque dans un Etat le nombre des vendeurs
augmente, le nombre des acheteurs doit aussi augmenter, prononcerait des paroles qui
ne contiennent pas une pensée réfléchie*"².

Plus loin, il précise : "*Chaque Nation est naturellement composée de vendeurs et
d'acheteurs, chaque vendeur d'une marchandise est et doit être acheteur des
marchandises qu'il consomme, parce que, sans le besoin, l'homme ne quitte pas la
paresse, et ne se met pas au travail ou à l'échange sinon pour chercher les moyens de se
procurer les consommations propres*"³. Il développe encore son objection en traitant des
rapports entre marché intérieur et marché extérieur : *chaque achat suppose une vente et
chaque vente un achat, mais chaque vendeur national n'implique pas un acheteur
national ; mais tout au contraire l'un et l'autre peuvent être dans un pays étranger, et
ainsi la somme totale des acheteurs internes peut-être supérieure ou inférieure par
rapport à la somme des vendeurs intérieurs*"⁴.

¹ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, in Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T. 15, p. 42.

² P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, in Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T. 15, p. 42.

³ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, in Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T. 15, p. 55.

⁴ P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, in Scrittori Classici Italiani, Custodi, T. 15, 1804, p. 56. Toute cette partie de l'analyse de Verri a été reprise en un sens par Smith. Voici un des passages assez suggestif : "Ainsi, en diminuant le nombre des vendeurs, nous diminuons nécessairement le nombre des acheteurs", A.SMITH, *Richesse des Nations*, livre IV, chap. II, Vol. 2, Flammarion, Paris, 1991, p.52. On retrouve, à la page 91 du même volume, une analyse qui suggère une reprise de l'analyse de Verri.

La formulation que donne Verri conduit presque naturellement vers celle que Say adoptera pour formuler sa loi. Verri perçoit bien que l'on peut inverser sa proposition et dire que "*plus le nombre des producteurs augmente avec le nombre des vendeurs et plus le nombre des acheteurs augmente*"¹ Mais il déclare que sa formulation, si le nombre des acheteurs augmente alors le nombre des vendeurs doit augmenter proportionnellement, doit être entendue dans un sens, mais que la réciproque n'est pas vraie. Say opère un renversement en plaçant la production au début de la séquence. On obtient alors : l'augmentation des producteurs crée l'augmentation des vendeurs et celle des acheteurs, car tout le monde est à la fois acheteur et vendeur. Si le nombre des vendeurs augmente, le nombre des acheteurs doit augmenter proportionnellement². C'est bien comme cela qu'ensuite Say présentera les choses, comme l'échange entre les services producteurs et les produits. Il écrit : "*Leur nation leur offrira d'autant plus de débouchés, qu'elle peut payer plus de choses, et elle peut payer plus de choses, à proportion de ce qu'elle produit davantage*"³. Son autre apport se situe sur l'origine du déséquilibre : "*En conséquence quand une nation a trop produit dans un genre, le moyen de les écouler est d'en créer d'un autre genre*"⁴.

Chez Verri, la production suppose au préalable une demande existante, d'où le point de départ de la monnaie comme expression de cette demande. Les bienfaits qu'apporte une entrée de monnaie dans l'Etat, si elle se fait graduellement et de façon uniforme, relève de cette logique. A la différence de Verri, Say, lorsqu'il aborde la croissance considère celle-ci "*comme un grand échange*" dans lequel il n'y a plus que des acheteurs et des vendeurs et où tous sont à la fois vendeurs et acheteurs.

¹P. VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, in *Scrittori Classici Italiani*, Custodi, T. XVI, 1804, p. 57.

² Le terme de vendeur doit être ici entendu comme synonyme de producteur, quoique Verri l'utilise par moment dans un sens distinct de celui de producteur et parfois comme désignant l'ensemble des participants à l'échange quelle que soit leur fonction.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., 1803, Paris, Crapelet, p. 154.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., 1803, Paris, Crapelet, p. 154.

Par rapport à Verri, et c'est là sa filiation avec Smith et les Physiocrates, il place au commencement de tout le processus productif l'acte de produire, l'offre. Ceci correspond aussi sans doute à un monde dans lequel, pour la majorité des producteurs, le financement préalable est bien moins important qu'il ne l'est pour nous aujourd'hui. Il ne nous semble pas, au moins dans sa première version, qu'il faille aller au-delà de cette idée. Mais celle-ci n'en constitue pas moins une véritable avancée théorique, indépendamment du sens qui sera donné plus tard à ce que l'on nomme aujourd'hui la loi de Say. C'est aussi l'optimisme sur l'avenir qu'il partage avec la plupart des hommes de sa génération qui fonde cette analyse. Say s'affirme l'héritier de Verri lorsqu'il écrit : "*La première vérité que l'on peut tirer de cette importante vérité, c'est que, dans tout Etat, plus les producteurs sont nombreux et les productions multipliées, et plus les débouchés sont faciles, variés et vastes*"¹.

On peut encore donner un autre exemple pour attester cette influence de Verri sur Say. Toujours sur ce même thème du rôle de la concentration des hommes, Verri écrit : "*Les villes sont dans une province ce que les places sont dans une ville ; elles sont un point de réunion, où les vendeurs et les acheteurs se rencontrent. La capitale est aux villes ce que celles-ci sont à la province*"². Say, toujours dans le chapitre sur la loi des débouchés de la deuxième édition du *Traité* écrit : "*Une nation par rapport à la nation voisine, est dans le même cas qu'une province par rapport à une autre province, qu'une ville par rapport aux autres campagnes*"³.

La formulation de Verri conduit à celle de J. B. Say lorsque ce dernier écrit dans la première édition du *Traité*(1803) : "*Ce que je viens de dire d'un seul homme industriel peut se dire de cent mille. Leur nation leur offrira d'autant plus de débouchés qu'elle peut payer plus de choses, et elle peut payer plus de choses à proportion de ce qu'elle en produit d'avantage*"⁴. Say radicalise la dynamique de Verri en plaçant au début de la séquence la production, alors que Verri y place les besoins.

¹ J.-B. SAY, P, 2e édit., p. 152.

² VERRI, *Meditazioni sulla economia politica*, Scrittori Classici Italiani, Custodi, 1804, T. 15, p. 192.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 2e édit., p. 154.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., p. 154.

II. LA LOI DES DEBOUCHES DANS LA PREMIERE EDITION DU *TRAITÉ* (1803).

2.1. Monnaie et circuit

La première formulation se trouve dans le chapitre XXII *Des débouchés*¹. La démarche est fidèle à celle de Smith², elle lie le couple offre demande à la division du travail, pour fonder l'échange : "*Chaque producteur produit d'une certaine marchandise une quantité fort supérieure à sa consommation.(...)Tous ont besoin de plusieurs autres denrées pour vivre avec douceur. Les échanges qu'ils parviennent à faire de leurs produits avec ceux des autres, offrent à ces produits ce qu'on nomme des débouchés*³." Le point de départ se trouve aussi chez P.Verri⁴, comme nous l'avons vu plus haut, dans l'idée que les besoins sont illimités. C'est de là qu'il faut partir si l'on veut saisir l'intention première de Say, qui n'est pas de formuler une loi de l'équilibre.

La première idée de Say, sur le moteur de la croissance, se trouve dans cette proposition simple qu'ayant des besoins, chacun, pour les satisfaire, doit produire. Dans ce sens, ma production est ma consommation. Dans un univers développé, où règne la division du travail, ma production n'existe que par la demande des autres, d'où la décision de produire. On suppose qu'il est absurde que des gens se mettent à produire des biens qui ne puissent pas être demandés, mais qu'au contraire ces mêmes hommes se sont assurés que la demande de biens existe avant de produire. Say veut mettre en

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1ère édit., Livre I, p. 152.

² Voici ce qu'écrivait Smith, "*Mais, quand une fois la division du travail est généralement établie, un homme ne peut plus appliquer son travail personnel qu'à une bien petite partie des besoins qui lui surviennent. Il pourvoit à la plus grande partie de ces besoins par les produits du travail d'autrui achetés avec les produits de son travail*, Livre II, *Richesse des Nations*, Garnier-Flammarion, p. 353. Et plus loin Smith écrit : "*Les habitants de la ville et ceux de la campagne sont réciproquement les serviteurs les uns des autres. la ville est une foire ou marché continuel où se rendent les habitants de la campagne pour échanger leur produit brut contre du produit manufacturé. C'est ce commerce qui fournit aux habitants de la ville et les matières de leur travail, et les moyens de leur subsistance. La quantité d'ouvrage fait, qu'ils vendent aux habitants de la campagne détermine nécessairement la quantité de matières et de vivres qu'ils achètent.* ", p. 471. Livre II.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre I, p. 152.

⁴ P. VERRI.

évidence que le but ultime de ce circuit est la consommation, alors que tout le monde s'arrête au milieu, à l'argent. 39

Nous avons vu que Say ne raisonne pas dans une économie de troc mais introduit immédiatement la monnaie en lui donnant une fonction d'information¹. La transmission de valeur par l'intermédiaire de la monnaie n'affecte pas la nature de l'échange. La monnaie n'est pas le but de l'échange car, une fois accomplies l'ensemble des opérations : *"au bout de l'année chaque producteur a manié une très grande quantité d'argent, mais sauf quelques soldes de peu de conséquences, il ne lui reste ordinairement pas entre les mains plus d'argent comptant à la fin de l'année qu'il n'en avait au commencement²."* Ce qui est mis en avant ici ce sont des principes de théorie pure qui doivent guider l'analyse.

L'origine de cette approche se trouve dans la comptabilité des négociants banquiers que Say cite : *"Un particulier qui fait son inventaire, peut se trouver plus riche la seconde année que la première, quoiqu'il se trouve posséder moins de numéraire lors de son deuxième inventaire."*

	1ER INVENTAIRE	2EME INVENTAIRE
<i>En terrains et bâtiments</i>	400 000 F	400 000 F
<i>En machines et mobiliers</i>	20 000 F	25 000 F
<i>En marchandises en cours</i>	15 000 F	30 000 F
<i>En bonnes créances</i>	5 000F	10 000 F
<i>dettes déduites</i>		
<i>En espèces</i>	20 000 F	5 000 F
TOTAL	100 000 F	110 000 F

Sa propriété lors du deuxième inventaire, s'élevant à 110 000 F, se trouvera augmentée de 10 000 F quoiqu'il ne possède en numéraire que le quart de ce qu'il avait auparavant. Établissez, par la pensée et dans des proportions différentes, cette

¹Voir chapitre 5. *"La monnaie sert dans cette opération a-peu-près de la même manière que les affiches et les feuilles d'avis"*, J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre I, p. 152. Cette formulation ne sera plus reprise dans les éditions ultérieures du *Traité*.

²J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre I, p. 154.

supposition à tous les particuliers d'un pays, et le pays se trouvera évidemment plus riche quoique possédant beaucoup moins de numéraire¹". "

C'est à ce moment-là que Say, ayant ramené la monnaie à un moment du circuit, moment nécessaire et qui n'est pas le dernier, nous donne en théorie pure ce qui est le plus général : "*L'argent ne remplit qu'un office passager dans ce double échange. Les échanges terminés, il se trouve qu'on a payé des produits avec des produits*²". Les fondements de l'échange étant posés, Say nous donne la première ébauche de la formulation de sa loi des débouchés : "*ceci montre , j'espère , que ce n'est point tant l'abondance de l'argent qui rend les débouchés faciles, que l'abondance des autres produits en général* ³". Le point sur lequel il place fortement l'accent, est la nécessité de produire pour chacun, la production des uns étant la demande des autres. Ce n'est qu'après que vient la phrase, souvent citée, qui semble réduire toute l'analyse à la logique d'une économie de troc : "*L'argent ne remplit qu'un office passager dans ce double échange. Les échanges terminés, il se trouve qu'on a payé des produits avec des produits*⁴". La préoccupation de Say n'est pas ici de faire ressortir ce qui prendra ensuite le nom de loi des débouchés, mais de limiter le rôle de la monnaie à l'échange, à sa fonction de moyen de circulation, de moyen d'information et de rapprochement des acheteurs et des vendeurs.

2.2. L'économie des avances et la distribution du revenu

Pour expliquer, au plan micro-économique, comment la production génère un revenu d'un montant égal à sa valeur, Say utilise l'exemple de la fabrication pour prouver "*comment les différentes portions de sa valeur, sont allées contribuer à former*

¹J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Livre 1, p. 187.

²J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre I, p. 154. Notons ici que plus tard Say créditera les physiocrates et non Smith de cet apport : *Je conviens que c'est aux économistes français du 18° siècle que nous avons l'obligation d'avoir formé Adam Smith. Ce sont eux qui ont nettement professé et prouvé que la richesse ne consiste pas dans l'agent de la circulation (circulating médium) mais dans les choses que l'on échange.*, Mss, BN, fond Say.

³J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre I, p. 154.

⁴J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre I, p. 154.

le revenu d'une foule de producteurs. On verra d'abord que l'or, le cuivre et l'acier, qui entrent dans sa composition, ont été achetés à des exploitants de mines, qui ont trouvé dans ce produit de leur industrie, le salaire¹ de leur travail, l'intérêt de leurs capitaux, et le revenu foncier de leurs terres ; ou si la mine, et les capitaux ne leur appartenaient pas, ils ont retiré outre leur salaire, de quoi payer le fermage de la mine et l'intérêt des fonds qu'ils avaient empruntés pour son exploitation²".

L'avance de B est le retour de A et ainsi de suite, l'avance de C est le retour de B.

Vient ensuite la deuxième étape : "Voilà déjà une portion de revenu foncier, d'intérêts et de salaires retirée. Les ouvriers qui fabriquent les différentes pièces de la montre en payant le prix du métal, ont fait l'avance de la portion de revenu réalisée jusque là. A leur tour ils ont été remboursés de leurs avances par un horloger dont l'industrie consiste à réunir, assortir, terminer les différentes parties de la montre. L'horloger leur a payé avec le montant de leurs avances, l'intérêt de ces avances en même temps que le salaire de leur industrie³".

Le processus se poursuit :

"Il a fait de même à l'égard des fabricants qui lui ont fourni le cadran, le cristal ; et, s'il y a des ornements, à l'égard de ceux qui ont fourni les diamants, la peinture, ou tout ce qu'on jugera à propos d'imaginer⁴".

Vient enfin le dernier stade : "Enfin le particulier qui achète la montre pour son usage, rembourse à l'horloger les avances de ce dernier, avec leurs intérêts, et de plus le salaire de son industrie.⁵".

L'égalité entre la valeur de la production et celle des revenus distribués, est donnée et le circuit se boucle: *"La valeur entière de cette montre s'est comme on le voit, avant même qu'elle fût achevée, disséminée par parcelles dans la société, où elle a contribué à former le revenu d'un grand nombre de producteurs, parmi lesquels peut se*

¹ Le terme de salaire désigne ici aussi bien les salaires des salariés que les profits de l'entrepreneur.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 170.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 171.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 171.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 171.

trouver, sans qu'il s'en doute , celui qui a acheté la montre et qui la porte dans son gousset¹". Il précise ensuite l'égalité pour le montant des avances contenu dans chaque portion de revenu distribué : "En effet ce particulier ne peut-il avoir placé ses capitaux entre les mains d'un exploitateur de mines, ou d'un commerçant qui fait arriver les métaux, ou d'un entrepreneur qui fait travailler un grand nombre d'ouvriers ; ou enfin d'une personne qui n'est rien de tout cela , mais qui a sous-prêté à l'un de ces gens là, une portion de fonds qu'il avait prise à intérêt du consommateur de la montre²".

Notons que Say nous donne une représentation en terme de circuit, dont la logique ressort de l'équilibre comptable des flux reliant les pôles les uns avec les autres. Nous verrons plus loin qu'il utilise une représentation en termes de marchés, lorsqu'il énonce les mécanismes rééquilibrants, dont la logique relève de l'équilibre concurrentiel des offres et des demandes. Tout cet exemple vise à montrer qu'en théorie pure, la production génère un revenu d'un montant égal à sa valeur. Il résume le circuit qu'il vient de décrire : *"Par quel moyen chaque producteur touche-t-il sa part du produit avant que le consommateur l'ait payé ? Au moyen de ce que chaque producteur fait à celui qui le précède, l'avance de la valeur du produit, compris la façon qui lui a été donnée jusque là. Son successeur, dans l'échelle de la production, lui rembourse à son tour ce qu'il a payé, plus la valeur que la marchandise qu'il a reçue en passant par ses mains. Jusqu'à ce qu'enfin le dernier producteur, qui est pour l'ordinaire un marchand en détail, soit remboursé par le consommateur, de la totalité de ses avances, plus de la dernière façon que lui même a donné au produit.³".* Say montre bien que la fraction du revenu employée à la reproduction est dépensée plus rapidement que celle qui est consommée. Comme chaque producteur est aussi consommateur, si on les prend en bloc dans l'économie nationale, le circuit se referme en équilibre.

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 171.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 172.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 169.

L'un des traits caractéristiques du schéma analytique de Say, qu'il tient sans doute des physiocrates¹, réside dans le fait que tout le processus économique, les mouvements fondamentaux de biens de services et de monnaie consistent en un flux et un reflux. Ce dernier étant plus important que le premier du fait de la consommation reproductive (investissement) qui assure la croissance. Dès lors que les capitalistes font l'avance du revenu réel du producteur qui suit, l'escompte des valeurs futures et l'abstinence deviennent des éléments essentiels du processus économique. La particularité de Say est de mettre la quasi-totalité de l'accent sur l'abstinence (épargne) ici identique à l'investissement, et de minimiser le rôle du crédit que s'accordent mutuellement les producteurs dans la chaîne de production.

La production et la distribution des revenus, liées à l'achat des services productifs, sont effectuées au sein d'une même période de temps. Le processus de production-distribution est en dernière analyse pour Say un échange mutuel de services productifs : *"le coût des produits n'est autre que la valeur des services productifs consommés dans la production et leur valeur n'est rien d'autre que la valeur des marchandises produites* ² par ces mêmes services. Le principe de la valeur-utilité établit la primauté de la demande dans tout le processus économique. La création des besoins est illimitée car : *"Les besoins se multiplient à mesure qu'ils sont satisfaits* ³".

Le véritable motif de la production est celui des besoins illimités, face à des moyens de production existant en quantité limitée. La formule *"les produits ne s'achètent qu'avec des produits"* exprime d'une part le fait que tout homme est obligé de produire pour se procurer d'autres produits et d'autre part que l'offre globale est égale à la demande globale. L'agrégat produit = l'agrégat revenu = agrégat dépense⁴. Mais ceci n'est vrai pour lui qu'en théorie pure, comme principe d'analyse et non comme réalité concrète ainsi que nous le verrons plus loin.

¹ Voir SPENGLER, "The physiocrats and Say's Law of markets", I, *The journal of Political Economy*, septembre 1945, vol. LIII, N°3, pp. 193-211 et mars décembre 1945 vol. LIII, pp. 317-347.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1°, LivreV, p. 382.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1°, LivreV, p. 382.

⁴ Voir sur ce point la préface de G. TAPINOS, au *Traité d'économie politique* de SAY, Calman-Lévy, Paris, 1972, pp. III-XLVIII, et en particulier les pp. XVII-XXI.

L'analyse de Say est conduite sous l'angle de la demande. Qu'est-ce que la demande de façon générale ? Si tous les autres producteurs produisent des excédents de produits que je ne produis pas et dont j'ai besoin et réciproquement, alors la demande est constituée par tous les excédents représentant des besoins réciproques. C'est la demande des agents qui est la boussole qui oriente les actes des producteurs, et non la production. Mais toute production conduite en fonction de cette demande, génère un revenu égal et rend impossible une surproduction générale.

2.3. L'égalité de Say et la croissance

Say pose, dès la première édition du *Traité* (1803), que la demande globale en valeur des biens et services est toujours égale à l'offre globale. Il affirme d'abord que la consommation n'est point une cause : "*elle est un effet. Pour consommer il faut acheter ; or on n'achète qu'avec ce qu'on a produit. La quantité de produits demandés est-elle donc déterminée par la quantité de produits créés ? sans aucun doute*"¹. Il en découle que : "*Chacun peut à son gré consommer ce qu'il a produit ; ou bien avec son produit en acheter un autre. La demande de produits en général est donc toujours égale à la somme des produits*"². Cette conclusion l'amène à s'opposer radicalement à tous ceux qui voient dans la surproduction l'origine de la crise : "*On voit que le meilleur moyen d'ouvrir des débouchés aux produits est de les multiplier et non de les détruire*"³. La consommation finale n'est pas pour autant égale à la production, la partie épargnée est investie, consommée reproductivement, "*Ne peut-on pas accumuler une partie des produits créés chaque année ? (...) Le débouché n'est-il pas trouvé par cette accumulation, aussi bien que si la même valeur avait été consommée (...) la partie épargnée sur les revenus et ajoutée aux capitaux, est également consommée chaque année, mais d'une autre façon ; j'entends la façon reproductive*"⁴. La production n'est

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 175.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 175.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 176.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 176.

donc pas limitée par la consommation et développer la production, c'est développer la demande, qu'elle soit improductive (consommation finale) ou reproductive (investissement et consommation intermédiaire).

Le moyen pour résoudre la crise partielle de surproduction est déjà esquissé : "*En conséquence quand une nation a trop de produits dans un genre, le moyen de les écouler est d'en créer d'un autre genre*"¹. Ce qu'il explicite plus loin : "*Mais dit-on, s'il y a des marchandises qui ne trouvent pas d'écoulement, il y a nécessairement plus de moyens de produire employés, qu'il n'y a de facultés pour consommer leurs produits. Nullement ; l'engorgement n' a lieu que lorsqu'il y a trop de moyens de production appliqués à un certain genre de production et pas assez à un autre*"². La mauvaise allocation des facteurs de production est seule à l'origine de la surproduction qui ne peut-être que temporaire. Si la surproduction existe "*c'est un mal qui ne peut jamais être que passager(...)* mais je ne conçois pas que les produits d'une nation en général, puissent être trop abondants, car l'un donne les moyens d'acheter l'autre"³. La production génère un revenu d'un pouvoir d'achat égal. Say dit bien "*donne les moyens d'acheter*" et il ne dit pas achète.

Le but poursuivi est de montrer les avantages de l'épargne qui, transformée en investissement, se traduit par la croissance et une richesse globale accrue, et qui n'est pas un facteur de déséquilibre. L'objectif est de combattre le point de vue de ceux qui prônent les dépenses de luxe pour favoriser la production : "*La consommation est la mesure de la reproduction, disaient-ils;*"⁴ "*c'est-à-dire : plus il se consomme, plus il se produit. Et, comme la production enrichit, on en a conclu qu'un État s'enrichissait par ses consommations, que l'épargne était directement contraire à la prospérité publique, et que le plus utile citoyen, était celui qui dépensait le plus*". Ce qui correspond aux préjugés de ceux qui comme : "*Le manufacturier, le marchand, ne voient la prospérité*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 179.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 179.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 179.

⁴ Les Physiocrates.

générale que dans le débit de leurs marchandises, que dans la plus grande 46
consommation possible qui en est faite¹."

C'est l'épargne-investissement et les gains de productivité qui sont au centre de sa dynamique : "*Quant à la nation qui ne dépense pas tout son revenu et augmente chaque année ses capitaux, c'est elle, et elle seule, qui offre chaque année à ses produits de plus grands débouchés. En effet elle voit grandir chaque année les profits de ses capitaux et le pouvoir de son industrie, ses revenus par conséquent ; c'est-à-dire ses moyens de consommer soit directement soit par échange; en un mot ses débouchés*². Il renforce son argumentation en mettant en évidence le circuit entre production et moyens de productions et le mécanisme qui équilibre l'offre et la demande de biens : "*A quoi tient la demande des moyens de production en général ? Elle tient à l'étendue de la production. Et comme l'étendue de la production dépend de l'étendue des moyens de production, la demande des moyens de production s'étend dans la même proportion que les moyens de production eux-mêmes* ³". On voit à quel point Say place l'accent sur le rôle décisif de l'investissement dans la croissance. La conclusion inévitable est "*qu'une nation a toujours les moyens d'acheter tout ce qu'elle produit. Autrement comment ferait-on pour acheter en France deux ou trois fois plus de choses, au moins, qu'on en achetait sous le règne misérable de Charles VI* ⁴."

Egalité au niveau macro-économique et dynamique de la croissance à travers l'investissement sont liées. La partie épargnée sur les revenus et ajoutée aux capitaux, est également consommée chaque année : "*La somme des productions n'est donc pas bornée par celle des consommations. Ce n'est pas fermer des débouchés que borner les*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 359.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 359. On peut comparer avec le passage suivant de SMITH : "*Mais le revenu annuel de toute société est toujours précisément égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel de son industrie, ou plutôt c'est précisément la même chose que cette valeur échangeable. Par conséquent puisque chaque individu tâche le plus qu'il peut, 1^o d'employer son capital à faire valoir l'industrie nationale, et - 2^o de diriger cette industrie de manière à lui faire produire la plus grande valeur possible, chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société*, Livre II, Richesse des Nations, *op. cit.*, p. 42.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 179.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre IV, p. 179.

consommations ; mais c'est en ouvrir de nouveaux que de favoriser la production¹". 47

Investir pour réduire les coûts de production et épargner pour investir, c'est assurer la croissance.

Les différents états possibles sont précisés plus loin : "*Les consommations de chaque famille peuvent excéder ses revenus, ou les égaler, ou ne pas les atteindre. Les consommations de toutes les familles, peuvent suivre la même marche ; c'est-à-dire qu'une nation, toutes choses compensées, peut dépenser plus ou moins que ses revenus, ou exactement ses revenus.*". Say nous donne, d'un point de vue théorique, les trois cas possibles mais envisagés sous l'angle de la croissance. Seul le premier cas est rejeté, car il réduit le capital productif : "*une nation fait chaque année une brèche à ses capitaux ; et par conséquent, chaque année, diminue ses revenus, 1° des profits qu'aurait rapportés la portion de capital qu'elle a mangée ; 2° des profits de l'industrie que cette portion de capital aurait entretenue. C'est le chemin de diminuer les débouchés loin de les augmenter*"² .

III. LA LOI DES DEBOUCHES A PARTIR DE LA DEUXIEME EDITION (1814) DU TRAITÉ

3.1. L'égalité de Say

La deuxième édition du *Traité* (1814) est considérée comme celle dans laquelle Say a complètement développé l'énoncé de sa "loi". Cette lecture a donné lieu à une contestation sur sa paternité, certains attribuant à J.Mill³ son origine. Les formulations peuvent nous paraître plus nettes quoiqu'elles n'apportent rien de vraiment nouveau sur l'essentiel : "*L'homme dont l'industrie s'applique à donner de la valeur aux choses, en leur créant un usage quelconque, ne peut espérer que cette valeur sera appréciée et payée, que là où d'autres hommes auront les moyens d'en faire l'acquisition. Ces moyens en quoi consistent-ils ? En d'autres valeurs, en d'autres produits, fruits de leur*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre V, p. 359.

² J.-B. SAY, *TEP*, 1°, Livre V, p. 359.

³ Voir TWHEAT, *op. cit.*

industrie, de leurs capitaux ou de leurs terres . D'où il résulte, quoiqu'au premier aperçu cela semble un paradoxe, que c'est la production qui ouvre des débouchés aux produits ¹. La seule différence que nous puissions relever c'est la conscience plus nette du caractère nouveau de sa formulation. La logique de Say que Marx² va inverser, est : produit-marchandise = argent = marchandise-produit . Pour lui, le premier et le dernier terme de l'échange, ce sont les produits et non la monnaie. Si l'on tient compte de ce que J.-B. Say veut exprimer, le premier et le dernier terme de l'échange sont les services productifs (terre, capital, travail) = marchandise-monnaie (argent ou or-métal) = biens de consommation et consommation intermédiaire et investissement = (services productifs) : "*Comme l'échange de deux produits n'est dans la réalité que l'échange des services productifs qui ont servi à les faire, la quantité demandée n'est que la quantité demandée des services productifs propres à créer le produit qu'on demande. De même, l'offre du produit que l'on consent à donner en échange , n'est que l'offre des services productifs propres à accomplir le produit qu'on offre. L'échange de deux produits est au fait l'échange de leurs services productifs ; les quantités demandées et offertes ne sont donc en dernière analyse, que des quantités de services productifs*"³.

L'opposition entre la lecture de Marx et celle de Say apparaît dans le choix des qualificatifs appliqués à la monnaie : "*on commet une erreur qui provient de ce que presque tous les produits se résolvent en argent, avant de s'échanger contre d'autres marchandises, et de ce qu'une marchandise qui se montre si souvent, paraît au vulgaire*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre I, p. 145.

² K. MARX, *Le Capital*, première section, *OEUVRES, Économie*, vol. I La Pléiade, Gallimard, 1963, pp. 642-653.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 3°, Epitômé, p. 494. C'est Say qui souligne.

être la marchandise par excellence¹, le terme de toutes les transactions dont elle n'est que l'intermédiaire ²".

Ce qu'il vient de démontrer à partir d'un exemple, il le résume en théorie pure dans la 2^e édition du *Traité*(1814) : "*Comme la valeur des produits toute entière, leur valeur brute sert à payer des revenus ou des portions de revenus, le revenu total d'une nation égale la valeur brute de tous ses produits ; et la surpasse si l'on y comprend les services productifs consommés en nature, avant de s'être échangés en produits, c'est à-dire ceux qui n'ont donné que des produits immatériels*³".

3.2. Monnaie et processus d'ajustement

Say va répondre à l'objection de la faiblesse du stock de monnaie pour faire face à un accroissement de la production, dans la deuxième édition du *Traité* (1814). La réponse réside dans les moyens de circulation qui sont substitués de monnaie : "*Il y a toujours assez d'argent pour servir à la circulation et à l'échange réciproque des autres valeurs, lorsque ces valeurs existent réellement . Quand l'argent vient à manquer à la masse des transactions, on y supplée aisément, et la nécessité d'y suppléer est*

¹ Marx reprendra cette même expression pour l'appliquer à la monnaie. Il n'est d'ailleurs pas impossible que ce soit chez Say qu'il l'ait prise. Par ailleurs, il faut noter que Marx emprunte à Verri le concept de "*marchandise universelle* " à propos de la monnaie. Voici ce que Marx écrit "*Comme toutes les marchandises ne sont que des équivalents particuliers de l'argent, et que ce dernier est leur équivalent général , il joue vis-à-vis d'elle le rôle de marchandise universelle et elles représentent vis-à-vis de lui des marchandises particulières (a) L'argent est la marchandise universelle' (Verri, l. c. p. 16), "* K. MARX, *Le Capital* , première section, *Œuvres, Économie* , vol. I, La Pléiade, Gallimard, 1963, p. 626.

² J.-B. SAY, *TEP*, 2^e, Livre I, p. 145. Là encore, le point de départ se trouve dans sa lecture de Smith , H. HASHIMOT, *op. cit.*, p. : "II-152 (IV-i-16) "*Quand on dit que l'argent est rare, c'est plutôt que les denrées sont rares avec quoi on pourrait en acheter*".

³ J.-B. SAY, *TEP*, 2^e, Livre I, pp. 72-80, Say reprend en note sa description du circuit des avances et des retours avec un autre exemple, note 1 "*Comment la valeur entière d'une pièce de toile entre-t-elle dans les revenus de la société ? Un cultivateur sème du lin et en fait la récolte. Sur le prix qu'il en tire, , il paie le loyer du terrain (revenu du propriétaire) ; il paie à ses ouvriers et ouvrières leurs journées (revenu de leur industrie) ; il se paie à lui même l'intérêt de ses avances (revenu de son capital) et ses profits (revenu de ses talents industriels). Le lin acheté par le tisserand est fabriqué en toile par lui. Cette toile est vendue à son tour ; et son prix, outre qu'il rembourse le lin acheté, et par conséquent toutes les portions de revenus que nous venons de signaler, acquitte en outre les intérêts des avances du tisserand (revenu de son capital), et ses propres profits (revenu de ses talents industriels) . S'il a envoyé la pièce de toile à une blanchisserie, cette dépense s'ajoute à son prix et fait partie du revenu des capitaux et de l'industrie du blanchisseur. De toutes manières la valeur entière de la pièce de toile a servi à payer des revenus.*"

l'indication d'une activité bien favorable ¹. Une demande de monnaie supplémentaire, lorsqu'elle se produit est comblée par un accroissement de l'offre de moyens de circulation, que sont les instruments de crédit créés par les négociants et les marchands, sans qu'il y ait aucun délai : *"et bientôt la monnaie afflue, par la raison que toute espèce de marchandise se rend au lieu où on en a besoin . Note 1 : Des effets au porteur, des billets de banque, des crédits ouverts, comme à Amsterdam où tous les principaux pays se faisaient crédit sur la banque* ².

J.-B. Say s'élève ici contre l'idée dominante qui veut que la reprise de l'activité économique soit freinée par un stock de monnaie métallique insuffisant en regard des besoins de transaction. Pour lui, ce n'est en aucun cas l'instrument de circulation, "l'offre de monnaie" qui est insuffisant. Ceci parce que les opérateurs privés ont la possibilité de créer des instruments qui peuvent très bien remplacer la marchandise-monnaie. La création de moyens de circulation, doit renchérir le prix de la marchandise-monnaie, et provoquer soit un afflux de métal de l'étranger, soit une déthésaurisation. On retrouve ensuite tous les arguments déjà donnés dans la première édition du *Traité*. Il sont formulés de façon plus rigoureuse et plus concise³. La fonction de réserve de valeur est éliminée dès le départ, car elle est sans objet du point de vue de la théorie pure, toute détention d'encaisses oisives signifie une perte.

3.3 . Les déséquilibres

Le premier déséquilibre est toujours celui de la mauvaise allocation des facteurs de production : *"En termes plus vulgaires, beaucoup de gens ont moins acheté parce qu'ils ont moins gagné ; et ils ont moins gagné, parce qu'ils ont trouvé des difficultés*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre I, p. 146, ce que l'on retrouve dans ses notes inédites : H. HASHIMOTO, *op. cit.*, résumé, p. II-151 (IV-i-15) *Quand les métaux précieux viendraient à manquer, une marchandise n'est plus facilement suppléée.*

² J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre I, p. 146. Nous avons déjà cité ce passage dans le chapitre 6.

³ *"Il se trouve toujours qu'on a payé des produits avec des produits . Il est bon de remarquer qu'un produit créé offre, dès cet instant, ouvre un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur ; car tout produit n'est créé que pour être consommé, soit reproductivement, soit improductivement "* J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre I, p. 147.

dans l'emploi de leurs moyens de production, ou bien parce que ces moyens leur ont manqué¹." La dernière partie de la phrase pose la question de savoir quels sont ces moyens manquants ? La réponse peut englober, l'épargne et la thésaurisation, les connaissances techniques, ou les moyens techniques de production à des coûts acceptables.

Dans cette formulation de la "loi des débouchés", il faut tenir compte, si on veut lui donner le sens que Say lui donne, que ceci est écrit pour servir de principe d'action dans le présent. Il ne s'agit pas de faire une analyse historique de l'accroissement de la production. Il ne faut pas perdre de vue que, pour les économistes de cette période, les conclusions de l'analyse représentent autant de prescriptions obligatoires. J.-B. Say tente d'expliquer la raison des crises économiques. Il voit la cause des crises dans 1) la mise en oeuvre des nouveaux moyens de production et les difficultés qu'elle peut rencontrer dans une branche particulière 2) Il peut y avoir pénurie de facteurs de production, de ressources naturelles ou de techniques efficaces, ce qui explique que certains produits n'ont pas pu être réalisés.

Say n'a jamais donné un caractère absolu à sa loi comme Ricardo l'a fait. Bien avant que la discussion ne se mène entre Say, Ricardo et Malthus, on trouve dans son *Traité*(1814) des réflexions qui constituent des limitations sérieuses à toute application mécanique de celle-ci. Parmi les causes externes, il y a celles qui concernent l'action du pouvoir politique qui, à travers la réglementation, les droits de douanes, les impôts, les guerres ou la mise en place de monopoles, créent des pénuries et des surproductions artificielles : *"Il faut que des causes majeures ou des moyens violents, comme des désastres matériels ou politiques, l'avidité ou l'impéritie des gouvernements, maintiennent forcément cette pénurie d'un côté, qui cause un engorgement de l'autre . Cette cause de maladie politique vient-elle à cesser, les moyens de production se portent vers les canaux vacants et le produit de ceux-ci absorbe le trop-plein des autres*

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 2°, Livre I, p. 149.

; l'équilibre se rétablit, et cesserait rarement d'exister si les moyens de production étaient toujours laissés à leur entière liberté ¹." 52

L'exportation et l'importation de marchandises n'entraîne pas de déséquilibre : "on ne nuit pas à la production et à l'industrie des indigènes ou nationaux, quand on achète et qu'on importe les marchandises de l'étranger ; car on ne peut acheter à l'étranger qu'avec des produits indigènes, auxquels ce commerce a par conséquent procuré un débouché ²". Parmi les causes internes, il y a les opérations de prêt à l'étranger : "Un capital prêté dans l'étranger peut bien rapporter à son propriétaire et à la nation, le plus gros intérêt possible ; mais il ne sert à étendre ni les revenus des terres, ni ceux de l'industrie de la nation, comme il ferait s'il était employé dans l'intérieur³". Ce passage introduit une possibilité réelle de crise. Il semble que Say considère cette possibilité comme marginale dans la suite du texte : "Les emplois qu'on préfère sont en général les plus proches . (...) Le possesseur d'un capital préfère de l'employer près de lui plutôt que loin, et d'autant plus qu'il est moins riche il le regarde comme trop aventuré lorsqu'il faut le perdre de vue longtemps, le confier à des mains étrangères, attendre des retours tardifs, et s'exposer à actionner des débiteurs dont la marche errante ou la législation des autres pays protège la mauvaise foi ⁴". Puis apparaît une réflexion, qui se développera par la suite, sur l'influence de facteurs multiples sur la dynamique économique. Si la production génère sa propre demande, celle-ci reste conditionnée par d'autres facteurs : "Les produits créés font naître des demandes diverses, déterminées par les moeurs, les besoins, l'état des capitaux, de l'industrie, des agents naturels du pays⁵".

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 2^o, Livre I, p. 150.

² J.-B. SAY, *TEP*, 2^o, Livre I, p. 158.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 2^o, Livre II p. 119.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 2^o, Livre II, p. 122.

⁵ J.-B. SAY, *TEP*, 2^o, Livre II p. 122.

3.4. La loi des débouchés de la 3^e(1817) à la 5^e(1826) édition du *Traité* et dans le *Cours complet* (1829)

La thésaurisation à long terme

Le rôle de la thésaurisation n'est abordée de façon très explicite que dans la quatrième édition du *Traité* (1819) dans le cadre du long terme. Nous avons vu que Say admet parfaitement la modification du comportement des détenteurs de monnaie sur ce point à court terme, tout en refusant un rôle crucial à la thésaurisation : "*Lors même que ce serait pour enfouir la somme, le but ultérieur est toujours d'acheter quelque chose avec la somme. Si ce n'est l'enfouisseur qui achète, c'est son héritier, c'est celui aux mains de qui la somme tombe par quelqu'accident que ce soit ; car de la monnaie, en tant que monnaie, ne peut servir à aucun autre usage*"¹. J.-B. Say semble dire ici que lorsqu'un détenteur de monnaie thésaurise, cela est sans conséquence, dans la mesure où quelqu'un d'autre déthésaurise. Il évoque d'ailleurs explicitement les héritages. Autrement dit, la somme globale de ce qui est thésaurisé est toujours compensée par la somme de ce qui est déthésaurisé. Le stock de monnaie thésaurisée est stable. Il ne peut donc y avoir déséquilibre à long terme.

A Sismondi qui met en avant la thèse de la surproduction générale, Say oppose le rôle de l'Etat à travers l'exemple de l'Angleterre : "*Cette surabondance ne prouve autre chose que l'insuffisance de la production aux lieux où les marchandises anglaises surabondent . Si le Brésil produisait assez pour acheter les produits anglais qu'on y porte, ces produits ne s'y engorgeraient pas . Si l'Angleterre admettait chez elle les produits des Etats-Unis, elle vendrait mieux les siens aux Etats-Unis . Le gouvernement anglais, par des droits d'entrée et de consommation énormes, rend impossibles aux Anglais de certaines importations ; (...) Au Brésil tout est privilège, et la propriété n'y est point à l'abri des atteintes du gouvernement ; en Angleterre, les douanes sont un grand obstacle aux ventes que l'Angleterre pourrait faire à l'étranger*"².

¹J.-B. SAY, *TEP*, 2^e, Livre II p. 123

²J.-B. SAY, *TEP*, 4^e, Livre I, p. 223.

Toutefois les actions du pouvoir politique, lorsqu'elles modifient l'espace économique de l'échange, peuvent avoir des résultats contradictoires avec ce que la théorie enseigne : "*Napoléon fit certainement tort à l'Angleterre et au continent, en gênant, autant qu'il dépendît de lui, les relations réciproques de l'une et de l'autre ; mais d'un autre côté, il fit involontairement du bien au continent de l'Europe en facilitant, par cette agrégation d'états continentaux, fruits de son ambition, une communication plus intime entre ces différents états*¹". La politique de Bonaparte avait brisé les barrières douanières et constitué un vaste marché, ce que Say reconnaît : "*Je juge du bien qui résulta de ces communications par l'état de mécontentement et de dépression du commerce qui est résulté du régime qui a suivi, et où chaque état s'est retranché derrière une triple ligne de douaniers*²".

Les limites de la croissance

Le caractère illimité de la croissance de la production, qu'il avait affirmé dans la première édition du *Traité* (1803), devient moins assuré : "*on voudra savoir peut-être quel serait le terme d'une production croissante ?(....) Au-delà d'un certain point, les difficultés qui accompagnent la production, et qui sont en général surmontées par les services productifs s'accroissent dans une proportion plus rapide, et ne tardent pas à surpasser la satisfaction qui peut résulter de l'usage qu'on fait du produit*³". Cette restriction est partiellement levée : "*A la vérité, le nombre des consommateurs étant borné par les denrées alimentaires, leurs autres besoins peuvent se multiplier indéfiniment, et les produits capables de les satisfaire peuvent se multiplier de même et s'échanger entre eux*⁴". Il ajoute dans la quatrième édition du *Traité* (1819), des précisions sur le rôle des crises agricoles : "*quand les récoltes manquent, les **produits***

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 5°, Livre I, p. 194.

² J.-B. SAY, *TEP*, 5°, Livre I, p. 195.

³ J.-B. SAY, *TEP*, 5°, Livre I, p. 195.

⁴ J.-B. SAY, *TEP*, 5°, Livre I, p. 196.

*des manufactures ne se vendent pas bien, parce qu'une partie du produit des manufactures est achetée avec le produit des récoltes*¹". 55

Les hésitations de Say sur ces points se développent dans les éditions du *Cours Complet* (1829) sur le rôle des facteurs non économiques. Traitant des limites de la production il précise : "*Il faudrait que certaines parties de nos provinces, dont les habitants, un peu sauvages, se contentent de produits peu nombreux et imparfaits, devinssent tout simplement plus civilisés.*"² Il semble penser également que les progrès de la productivité ne sont pas linéaires et qu'ils peuvent connaître des phases de ralentissement : "*Les difficultés de la production se multiplient graduellement, et la population se développe de plus en plus difficilement ; mais on conçoit un terme qu'elle atteint, tantôt plus tôt, tantôt plus tard, selon la fécondité du pays, ses moyens de communication, soit au dedans, soit au dehors, selon la manière de vivre de la nation et de son administration*"³.

A l'objection de Malthus sur le rôle de l'épargne excessive, générant un manque de demande, il répond : "*Les particuliers riches ne peuvent-ils pas amasser des capitaux tellement considérables, que les capitaux se multiplient au point d'excéder tous les besoins de l'industrie ? La réponse à cette question ne saurait être simple et positive. Les économistes abstraits, sur le fondement que les produits peuvent se multiplier indéfiniment, et par la raison qu'ils s'achètent les uns par les autres, disent que l'industrie n'est bornée que par l'étendue des capitaux. Car : "Dans l'économie pratique les résultats reposent sur des données tellement compliquées, qu'ils ne sont pas susceptibles d'une solution si absolue.*"⁴.

Enfin, il fait des impôts une cause possible de la crise, l'offre étant réduite par une demande décroissante en raison d'une augmentation d'impôts⁵. Pour les mêmes raisons

¹J.-B. SAY, *TEP*, 4°, Epitômé p. 464.

²J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1ère édit., T. 2, Rapilly Libraire, Paris, 1828, p. 300.

³J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1ère édit., T. 2, Rapilly Libraire, Paris, 1828, p. 310.

⁴J.-B. SAY, *Cours Complet*, 1ère édit., T. 2, Rapilly Libraire, Paris, 1828, p. 3.

⁵ Voir le chapitre Dette publique et fiscalité : "*Lorsqu'il [l'impôt] est poussé trop loin, il produit ce déplorable effet de priver le contribuable de sa richesse sans en enrichir le gouvernement ; c'est ce qu'on pourra comprendre, si l'on considère que le revenu de chaque contribuable offre toujours la mesure et la borne de sa consommation, productive ou non. On ne peut donc lui prendre une part de son revenu sans*

nous avons vu¹ qu'il critique vivement le développement de la dette publique, car celle-ci absorbe des capitaux qui font défaut pour l'investissement. Les profits non réalisés de ces capitaux manquants s'ajoutent encore comme frein à la croissance, ainsi que la hausse des taux d'intérêts qu'entraînent les emprunts d'Etat. Le développement massif de la spéculation, généré par la masse des effets publics, vient encore mobiliser une fraction du revenu et des capitaux de façon improductive².

Le développement des crises en Angleterre et toute la discussion qui se mène sur le rôle du crédit, sont également pris en compte dans le *Cours Complet* (1829). Il indique d'abord qu'il n'y a pas de crise générale, que la cause de la crise est directement liée aux anticipations erronées des entrepreneurs et au développement excessif des instruments de crédit³. Lesquels sont surtout responsables de l'aggravation et de la généralisation de la crise : "*La séduisante facilité de se procurer ainsi de l'argent fut même ce qui a accéléré la chute et rendit la catastrophe si générale et si terrible*"⁴.

CONCLUSION

Say a lui même répondu aux accusations absurdes qui lui étaient portées, de nier la réalité des crises. Ces critiques ne s'expliquent pour lui que parce que ceux qui les portent ne distinguent pas principe général, ou théorie pure, et situation concrète : "*Par exemple on accuse souvent le théoriste de vouloir justifier une production illimitée, tandis que la surabondance de la production est seule à déplorer. Mais s'il nie la possibilité en général d'une production surabondante, c'est en admettant d'avance que*

le forcer à réduire proportionnellement ses consommations. De là, diminution de demande des objets qu'il ne consomme plus, et nomément de ceux sur lesquels est assis l'impôt ; de cette diminution de demande résulte une diminution de production, et par conséquent moins de matière imposable. Il y a donc perte pour le contribuable d'une partie de ses jouissances, perte pour le producteur d'une partie de ses profits, et perte pour le fisc d'une partie de ses recettes. J.-B. SAY, *TEP*, 5°, Livre III, p. 508.

¹ Voir chapitre Dette publique et fiscalité.

² Pour les citations de Say à ce propos, se reporter au chapitre sur Dette Publique et Fiscalité.

³ Mss, fond Say, notes sur la traduction de l'article de C. Bernouilli par Melle de Paravey. Voir chapitre 11.

⁴Mss, fond Say, notes sur la traduction de l'article de C. Bernouilli par Melle de Paravey.

tout fabricant doit au moins par la vente, obtenir l'équivalent de son produit. Une production qui ne rapporterait pas ce qu'elle aurait coûté, serait regardée comme une folie ruineuse. Le théoriste ne nie pas que cette folie n'ait pu se commettre partiellement, il prétend seulement, et certes avec raison, que le principe ne doit pas moins être universellement reconnu. Cela étant, si tout fabricant ne produit dans la règle qu'aussi longtemps qu'il y trouve à placer sa marchandise, qui pourrait alors douter de la solidité de l'industrie en général¹". Nous retrouvons, à travers la règle, la visée constante de réaliser l'intérêt éclairé.

Le rôle de machines dans le chômage est rejeté de la même façon dans le long terme, sans nier que les périodes de transition et les réductions de coûts de production qu'elles apportent n'a pas encore apporté l'élargissement des marchés souhaités. Elles peuvent donc se traduire par du chômage : *"Par le même principe, le théoriste ne croit point que le perfectionnement des machines et des inventions de tous genres n'entrave la prospérité de l'industrie ; car ces moyens procurent toujours une fabrication moins chère et de là la possibilité de renoncer à des équivalents d'une moindre importance ou de s'en tirer à un prix plus modéré et d'augmenter par conséquent le débit. Souvent il advient quelque embarras, le théoriste en reconnaît la véritable cause non pas dans le perfectionnement des machines, mais dans une production encore maintenant trop coûteuse. ²".*

Si l'étude n'apporte pas de révélations sur la "loi des débouchés", elle vérifie, nous semble-t-il, l'analyse de W.J.Baumol de la "loi" comme un "complexe d'idées" et la lecture de G.Tapinos en termes d'agrégats de la comptabilité nationale. La loi des débouchés a été lue comme l'expression de l'interdépendance des différents marchés mais elle peut être lue plus correctement en terme de circuit. Say n'ignorait rien des différentes causes possibles de crise, mais son schéma privilégie les facteurs de la croissance. Sur le plan de l'histoire de la pensée nous avons noté comment sur certains points les positions de Marx et de Say s'opposent terme à terme, ceci avec des emprunts

¹ Mss, BN, fond Say.

² Mss, BN, fond Say.

reconnus de la part de Marx sur les formes changeantes de la valeur. Cela ouvre une autre hypothèse, celle d'un Marx développant son analyse, tout autant en opposition à celle de Say qu'en continuité avec celle de Ricardo.

*On veut être apprécié ; mais on
n'aime pas à être apprécié tout juste ce
qu'on vaut.*

*Petit volume sur les hommes et la
société*

JB.SAY

RESUME ET CONCLUSION SUR LOI DES DEBOUCHES ET CROISSANCE CHEZ SAY

Principales propositions de Say sur la croissance

I Le but de l'activité économique

1 1 Le but de la production est la satisfaction des besoins, la consommation.

1 2 Le besoin avec la division du travail entraîne la nécessité de l'échange. On achète donc des produits avec des produits.

II Monnaie et croissance

2 1 La monnaie est le moyen de communication, elle n'est pas le but de l'échange. Elle n'affecte pas la valeur de l'échange qui est de valeur égale pour valeur égale.

2 2 La même quantité de monnaie a du servir plusieurs fois, sa vitesse peut suppléer à sa quantité.

2 3 La monnaie n'est pas thésaurisée en long terme elle peut l'être en court-terme

III Espace et croissance

3 1 Say raisonne en économie fermée toute la demande repose d'abord sur la production intérieure¹.

3 2 L'échange extérieur et intérieur est un échange de valeur égale pour valeur égale. Mais l'échange extérieur n'est qu'un cas particulier de l'échange intérieur et de faible importance. Il ne peut donc pas y avoir de déséquilibre lié à la balance commerciale car cet échange est celui de marchandises pour l'essentiel et pas de capitaux.

¹ C'est là une différence avec Verri qui lui est dans un petit Etat où le problème du commerce extérieur est crucial donc du point de vue du modèle plus proche de nous.

IV Croissance en économie pure

61

4 1 La demande est issue de la production au fur et à mesure que celle-ci se réalise.

4 2 L'abondance de la demande (débouchés) vient de l'abondance de l'offre (produits).

4 3 C'est parce que l'on a beaucoup produit que l'on peut beaucoup acheter.

C'est l'équilibre comptable en termes de comptabilité nationale, demande de produits = somme des produits car : $P_o + \text{importations} = C_o + \text{Inv} + \text{exportations}$

4 8 La nation a toujours un pouvoir d'achat égal à celui de la production.

4 9 Le développement des connaissances et leur application à l'industrie joue un rôle central dans la croissance à travers l'économie de services productifs.

Les facteurs de la croissance

4 10 le niveau de l'épargne dépend à la fois du taux de profit et des habitudes du pays et aussi de l'organisation générale de la production du temps d'immobilisation du capital.

4 11 l'investissement de l'entrepreneur est déterminé par la comparaison entre le taux d'intérêt et le taux de profit anticipé.

4 12 La part du revenu qui est épargnée est employée à la reproduction (investissement)

4 16 Le niveau de la production est déterminé par celui des moyens de productions et celui des moyens de production par celui de l'investissement, donc par les moyens de productions additionnels.

5 11 La vitesse de circulation marchandise a un effet dynamique en accélération sur le coût des capitaux empruntés dont elle diminue la durée d'immobilisation.

5 12 Les gains de productivité permettent une baisse des prix réels et l'élargissement du marché pour la demande additionnelle. C'est le ressort fondamental de la croissance.

V Croissance et déséquilibre

5 1 S'il y a surproduction c'est par ce qu'il y eu trop d'investissement dans un certain type de production et pas assez dans une autre.

5 2 le déséquilibre est partiel et momentané

5 3 La mobilité des facteurs de production est très imparfaite dans l'industrie le temps d'ajustement peut-être assez long.

5 4 l'exportation de capital freine la croissance de l'investissement elle est négative.

5 5 La spéculation, en particulier liée à la dette publique, est une facteur très négatif pour la croissance.

5 6 En pratique l'épargne peut être plus élevée que l'investissement

5 8 Le climat politique, ou général, (troubles, moeurs, institutions) peut entraîner une préférence pur la thésaurisation

5 9 Une crise agricole se répercute sur l'industrie par la diminution de la demande de ce secteur.

5 10 Les anticipations érronées des entrepreneurs, favorisées par le crédit bancaire peuvent être la source du déclenchement de la crise.

VI Les processus d'ajustement

6 1 l'offre de monnaie s'adapte instantanément à la demande monnaie à travers la créations d'instruments de crédit.

6 2 un déséquilibre sur le marché de la monnaie peut être résorbé soit par une variation du pouvoir d'acaht de la monnaie soit par un ajustement de l'offre d'instruments de crédit instantanné, soit par un afflux de monnaie métal en moyen terme.

6 4 Il faut supprimer toutes les entraves à la production d'origine réglementaire en particulier celles qui portent sur le capital productif et la consommation de base.

6 5 Il faut développer l'instruction qui génère de nouveaux besoins.

7 1 La saturation des besoins et des ressources naturelles limitées peuvent freiner la croissance en long terme

7 3 L'action de l'Etat (droits de douanes, monopoles, fiscalité) peut retarder durablement le retour à l'équilibre et à la croissance

7 5 Le faible degré de connaissances, de civilisation, peut provoquer uen saturation des besoins par insuffisance

CONCLUSION

Notre étude permet de modifier la place de Say dans l'histoire de la pensée. Celui-ci s'intègre mal entre l'école néoclassique et ceux qui se sont réclamés de Marx. Say a essayé sans succès de tracer une autre voie aussi bien sur le plan de l'analyse économique que sur celui de la conception de la démocratie. Ce travail a mise en évidence l'influence de Verri sur Say (voir chapitre 4). Cette influence explique pour une bonne partie l'architecture d'ensemble de son oeuvre construite à partir de la théorie de la valeur utilité. Le paradoxe de cette influence est que Verri¹ utilisa dans ses méditations le raisonnement économique de façon implicite. Condorcet le critiqua de ce point de vue en 1770. Ce travail montre que Say avait une conception très élaborée des phénomènes monétaires qu'il les a toujours suivi de près et qu'il était un véritable expert des questions pratiques en ce domaine.

Les acquis de ce travail portent surtout sur les origines de la théorie néoclassique de la monnaie. Pour Say la fonction essentielle de la monnaie est de servir de moyen de circulation ce qui dans le modèle néoclassique de base se traduit par intermédiaire. C'est en effet cet aspect qui intéresse Say de façon prioritaire et non sa nature matérielle comme nous l'avons vu dans le chapitre 5. Pour Say ce qui importe ce sont les coûts de transaction et parmi ceux-ci les coûts d'information, toutefois nous avons vu qu'il ne

¹Voir sur ce point Marco BIANCHINI, *Alle origine della scienza economica : felicità pubblica e matematica sociale negli economisti italiani del Settecento*, Editrice Studium Parmense, Parme, 1982. Voir également l'introduction de G.FACCARELLO, in *Nouvelle Histoire de la pensée économique*, sou la direction de A.Beraud et G.Faccarello, T I, Des scolastiques aux classiques, La Découverte, Paris, 1992, pp 143-151.

reprendra plus cette définition qu'il avait donné dans la première édition du *Traité*. La monnaie permet pour Say de raccourcir la chaîne des transactions mais elle ne les élimine pas. Ce qui caractérise d'abord et avant tout la monnaie chez Say c'est qu'elle est acceptée par tous. Cette acceptation immédiate et universelle de la monnaie est à la base de ce que l'on appelle sa liquidité. Cette liquidité provient aussi de sa divisibilité ce qui explique que Say distingue bien le rôle des billets de confiance de celui des titres. Nous sommes dans une économie monétaire car il y a des coûts de transaction.

Du point de vue de la théorie quantitative Say reconnaît bien que les agents détiennent une certaine quantité de monnaie pour les besoins de transaction ce sont les encaisses désirées. Ses formulations évolueront. Dans un premier temps il suppose que le montant de ces encaisses est stable et relève des habitudes. Dans un deuxième temps, vers la fin de sa vie, il pense que les agents peuvent changer de comportement à cet égard. Say ne se situe jamais dans un cadre stationnaire mais au contraire toujours dans un cadre dynamique. En fait on peut trouver chez lui des éléments qui permettent de défendre la version traditionnelle de la théorie quantitative. Mais il faut préciser qu'il avait explicité des effets qui sont incompatibles avec la version classique de cette théorie: Il a reconnu l'existence d'effets de répartition entre les agents. La façon dont se fait l'injection de monnaie favorise certains d'entre eux, en particulier lorsqu'il s'agit de monnaie créée par le recours au crédit bancaire. Son analyse suppose que cet effet favorise les acheteurs de biens de production et joue un rôle positif sur l'activité économique. Mais il a eu la rigueur de noter que cet effet était en contradiction avec ses propres bases théoriques. Il a noté également les effets de répartition intertemporels, où les variations de prix, plus ou moins anticipés par les agents, modifient leurs plans et les poussent par exemple à modifier leur consommation.

La création de monnaie chez Say est exogène si l'on considère le métal, mais elle est endogène si on lui inclut les instruments de crédit utilisés comme moyen de circulation. Dans ce cas la masse monétaire dépend de transactions des besoins des agents. La monnaie chez lui suit l'évolution économique.

Pour conclure provisoirement sur ce sujet il est intéressant de voir comment Say jugeait lui-même son apport à l'analyse économique :

Progrès qui me sont dus en Économie politique

la théorie des frais de production dont la diminution est un accroissement de richesse pour une nation et non pour un particulier et de la diminution de valeur relative qui ne favorise un acheteur qu'aux dépens d'un vendeur.

La théorie de la production commerciale à peine entrevue par Verri, a été mise dans tout son jour par JB.S.

Cette théorie n'est pas moins importante que celle des débouchés, la seule dont Ricardo me fasse l'honneur.

J'ose me flatter qu'il n'y a pas une idée importante dans Smith que je n'ai discuté mise sous un nouveau jour, ou combattue s'il m'a semblé qu'elle méritait de l'être.¹ Il est intéressant de noter ici que ce qui est placé en premier c'est le rôle central de la productivité, de la réduction des coûts de production avec la théorie de la production commerciale dont le point de départ est emprunté à Verri. La loi des débouchés figure également mais dans une autre version de ce qu'il juge être son apport elle ne figure pas². la présentation même qu'en fait Say nous amène à penser qu'il ne lui attribue pas la même importance que les autres. Ceci atteste qu'il n'était pas le partisan le plus inconditionnel de la loi qui porte son nom³. Dans la deuxième version de ce qu'il juge être son apport à la science économique, la loi des débouchés ne figure pas :

Notice sur JB.Say par lui-même

¹Mss, BN, fond Say.

²Mss, BN, fond Say

³Mss, BN, fond Say. Dans une troisième version il ne donne la loi des débouchés qu'en note et confirme notre impression :

Progrès qui me sont dus en Economie politique

La théorie des frais de production dont la diminution est un accroissement de richesse pour une nation et non pour un particulier.

Et de la diminution de valeur réelle qui ne favorise un acheteur qu'aux dépens d'un vendeur.(1)

note(1) Cette théorie n'est pas moins importante que celle des débouchés, la seule dont Ricardo me fait honneur.

La théorie de la production commerciale à peine ébauchée par Verri a été mise dans tout son jour par JB.Say.

" Je placerai très naturellement les points surs lesquels j'ai ajouté aux progrès de la science. -Couronner complètement la théorie de la consommation et des consommations.. -L'analyse des frais de production qui permet de les comparer avec la valeur produite.. -La théorie complète de la valeur produite qui n'a pas encore été combattue avec succès.. -La théorie de la production commerciale, Mc Cullogh dit qu'elle est de Smith, mais où s'y trouve la théorie des produits immatériels ?¹

Dans un projet d'article où il fait sa propre publicité dans le *Journal du commerce* il se situe entre Ricardo et les physiocrates en faisant très explicitement référence aux effets pratiques de son analyse:

"Quand on lit les discours de tribune ou les articles des journaux publics il y a dix à douze ans, et qu'on les compare à ceux d'à présent on est frappé de la supériorité de ces derniers(..) Nous en avons en grande partie l'obligation aux écrits lumineux de Mr JB.Say. Plusieurs autres écrivains ont répandu beaucoup de clarté sur le même sujet ; mais il faut convenir que l'auteur du Traité D'Économie Politique a jalonné leur route, a bien posé les principales questions et donné l'exemple d'un style sans raideur élégant sans prétention(..) On est tout surpris en lisant les deux volumes de Mr Say du nombre de choses sur lesquelles on peut de même acquérir une certitude, sinon absolue du moins suffisante pour guider les hommes prudents soit dans la politique soit dans les spéculations commerciales. C'est principalement sous ce rapport que l'économie politique non pas systématique comme celle de Dupont de Nemours, non pas métaphysique comme celle de Ricardo mais pratique comme celle de Mr Say est faite pour intéresser les négociants, les manufacturiers et les propriétaires agricoles².

¹Mss, BN, fond Say.

²Mss, BN, fond Say.